J
103
H43
1952-53
CANADA. PARLEMENT. SENAT.
Procès-verbaux.

79471
525

Nº 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 20 novembre 1952

Le Sénat se réunit aujourd'hui à 2 h. 45 de l'après-midi, pour la septième session du vingt et unième Parlement du Canada, convoqué par Proclamation.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,
Barbour,
Basha,
Beauregard,
Bishop,
Blais,
Bouchard,
Comeau,
Daigle,
Davies,
Davis,
Dennis,
Doone,
Duffus,
Dupuis,
DuTremblay,
Emmerson,
Euler,
Fafard,
Farquhar,
Farris,
Gershaw,
Golding,
Gouin,
Grant,
Hardy,
Hawkins,
Hayden,
Horner,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Hushion,
King,
Kinley,
Lacasse,
Lambert,
MacKinnon,
Marcotte,
McGuire,
McIntyre,
McKeen,
Nicol,
Paterson,
Robertson,
Roebuck,
Stevenson,
Taylor,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wilson,
Wood.

L'honorable Président informe le Sénate qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Canada

Ottawa, le 20 novembre 1952.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'hôtel du Parlement à trois heures P.M., jeudi, le 20 novembre, et lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la septième Session du vingt et unième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

J. F. DELAUTE
Secrétaire du Gouverneur général
(à l'Administration)

L'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général du Canada étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous reprenez vos travaux comme représentants du peuple canadien à un moment où la tension internationale continue à se faire sentir. Néanmoins, grâce à la ferme résistance de nos troupes et de celles qui combattent à leurs côtés en Corée, grâce aussi à la puissance croissante des forces de la liberté en Europe, il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial.

Mes ministres sont persuadés qu'une paix durable ne peut être assurée qu'aussi longtemps que les forces réunies du monde libre continueront de s'accroître et de se maintenir.

Les sacrifices de ceux qui participent directement aux opérations de police des Nations Unies en Corée et les angoisses de leurs familles représentent un élément inévitable,—et des plus déplorables,—du prix que nous devons payer pour empêcher une autre guerre mondiale.

Pour faire face aux responsabilités internationales de notre pays, certains de mes ministres prennent part à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme la tension internationale persiste, vous serez appelés à approuver une mesure législative prorogeant la loi sur les pouvoirs d'urgence et vous serez appelés également à pourvoir à la nomination d'un ministre associé de la Défense nationale.

Mon premier ministre et mon ministre des Finances participeront à une réunion des premiers ministres du Commonwealth qui doit s'ouvrir à Londres à la fin du mois pour l'examen d'importants problèmes économiques et monétaires.

Il a plu à Sa Majesté la Reine de fixer la date de Son couronnement au 2 juin prochain.

Des mesures seront prises pour assurer la représentation du Canada aux cérémonies; on élabore actuellement des plans en vue de la célébration, au Canada, de cet événement historique.

Le Canada jouit, cette année, d'une récolte exceptionnelle de céréales.

La situation économique reste bonne et le niveau du commerce extérieur est élevé. Si les dangers d'inflation n'ont pas disparu, les pressions ont diminué et on a pu suspendre l'application de certaines mesures anti-inflationnistes.

En vertu d'une modification aux règlements de l'impôt sur le revenu, les dispositions relatives à la dépréciation différée qui sont en vigueur depuis le 11 avril 1951, ne s'appliqueront pas aux propriétés acquises après le 31 décembre 1952 ni aux années fiscales commençant après cette date.

Des négociations auront lieu à Washington, au début de 1953, en vue de remplacer par un nouvel accord international sur le blé celui qui est présentement en vigueur et qui expirera le 31 juillet prochain. Vous serez priés d'étudier des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé.

La Commission mixte internationale a émis un ordre comportant approbation de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

Par suite de cette dernière mesure, le Gouvernement du Canada a informé le Gouvernement des États-Unis qu'il tient désormais pour périmé l'accord conclu en 1941 au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent.

Jusqu'à ce que soit constituée la corporation appelée l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, on a établi, à Montréal, un bureau d'études techniques chargé de la préparation des plans détaillés de cette voie maritime. Déjà des travaux ont été entrepris en vue de l'enlèvement du barrage dit "Gut Dam" sur le fleuve, près d'Iroquois.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'améliorations au port de Vancouver, ainsi que d'études techniques relatives tant à ce port qu'à d'éventuels aménagements destinés à l'amélioration de la navigation sur le littoral du Pacifique.

Vous serez également invités à voter de nouveaux crédits pour la chaussée de Canso, le bac transbordeur North Sydney-Port aux Basques, la gare maritime de ce dernier endroit, et le nouveau bac transbordeur reliant Yarmouth (Nouvelle-Écosse) à Bar Harbour (Maine).

Vous serez invités à étudier une mesure prévoyant la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces à l'œuvre de la conservation des ressources hydrauliques du Canada.

En vue de donner suite à des recommandations formulées, lors de la dernière session du Parlement, par le comité permanent de la banque et du commerce, et afin d'en étendre la portée, on vous demandera d'approuver une modification à la loi nationale sur l'habitation.

On a pris des dispositions en vue d'insérer, dans tous les contrats accordés par le gouvernement fédéral, des clauses interdisant à l'entrepreneur de créer, en ce qui concerne l'emploi, des distinctions au détriment de toute personne en raison de la race, de l'origine nationale, de la couleur ou de la religion de cette personne.

Vous serez priés d'étudier un projet de loi tendant à établir des dispositions semblables relativement à l'emploi accordé à l'égard de tout ouvrage, de toute entreprise ou tout commerce qui ressortit à l'autorité législative du Parlement du Canada.

Vous serez saisis d'un bill visant à assurer de plus grands avantages en matière d'instruction à l'enfant dont le père est mort par suite de son service de guerre.

Vous serez également priés d'approuver un projet de loi autorisant la prorogation de la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants.

Les réalisations ont été nombreuses depuis qu'a été inauguré, en 1948, le programme national quinquennal de subventions en matière de santé, dont l'objet est de consolider et d'améliorer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les services de santé et d'hospitalisation mis à la disposition de nos gens. Afin d'assurer l'expansion continue de cette œuvre importante, mon Gouvernement se propose de vous demander la prolongation, sous réserve de certains changements, de ce programme de collaboration avec les gouvernements provinciaux.

C'est avec regret que vous aurez appris que la Bibliothèque du Parlement a été endommagée par le feu. Pour empêcher que pareil désastre ne se renouvelle, il faudra d'ici peu vider les lieux et procéder à d'importants travaux de reconstruction. Il s'ensuit que le besoin d'une bibliothèque nationale apparaît de plus en plus immédiat et pressant. C'est pourquoi mes Ministres ont pris certaines mesures destinées à assurer, dans les délais les plus brefs, la création de cette bibliothèque. Un emplacement a déjà été choisi et vous serez priés de pourvoir à l'élaboration des plans et aux travaux préliminaires indispensables.

En septembre, au moment de l'inauguration des émissions de télévision à Toronto et à Montréal, le premier ministre annonçait que le Parlement serait prié de pourvoir à l'aménagement de trois nouveaux postes publics de télévision, dont l'un serait situé dans les provinces Maritimes, l'autre dans les Prairies et le troisième sur le littoral du Pacifique. Il ajoutait que le rôle que pourrait être appelée à jouer l'entreprise privée dans le domaine des émissions télévisées faisait l'objet d'une étude sérieuse.

Vous allez, en effet, être priés de voter des crédits pour que la Société Radio-Canada puisse installer des postes émetteurs de télévision dans les régions de Halifax, Winnipeg et Vancouver. Mes Ministres ont fait savoir à Radio-Canada qu'ils sont désormais disposés à examiner les demandes de permis pour certains postes émetteurs privés dont Radio-Canada recommanderait l'établissement afin de desservir certaines régions situées, pour l'instant, en dehors du rayon de diffusion des postes de la Société, en vue d'assurer à la télévision une diffusion aussi intégrale que possible sur l'ensemble du territoire, grâce à la collaboration de Radio-Canada et de l'entreprise privée.

Une mesure sera déposée, visant à placer la Couronne dans la même situation, en substance, que les particuliers, quant à la responsabilité des actes commis par ses fonctionnaires, des manquements au devoir découlant de la propriété ou de l'occupation d'immeubles, et des réclamations de sauvetage, ainsi qu'à conférer aux tribunaux provinciaux une compétence, concurrente avec celle de la Cour d'échiquier du Canada, leur permettant de connaître de certaines réclamations s'y rapportant.

Vous serez saisis de mesures relatives à la rétribution des courriers à l'entreprise du service des Postes.

Par suite des circonstances qui résultent de l'entrée de la province de Terre-Neuve dans la Confédération et de l'institution de nouvelles méthodes de pêche sur le littoral atlantique, vous serez saisis d'un projet de loi tendant à reviser la Loi de la protection des douanes et des pêcheries. On vous invitera également à étudier une mesure visant à donner suite à la convention internationale relative aux pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-Nord.

Un projet de loi vous sera présenté tendant à fixer par statut la constitution de la Commission des lieux et monuments historiques.

Le projet de revision et de codification du Code criminel sera présenté de nouveau au cours de la présente session.

Vous serez invités à étudier des mesures législatives visant à modifier la loi des compagnies fiduciaires et la loi des compagnies de prêt en vue d'autoriser les sociétés constituées en corporation en vertu de ces lois à placer des fonds dans les obligations émises par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Vous serez aussi appelés à étudier une mesure prévoyant la constitution en corporation par le Parlement et l'assujétissement à la surveillance fédérale des sociétés coopératives de crédit qui désirent exercer leur activité dans plus d'une province aux termes d'une telle mesure.

Vous serez appelés à reviser la loi de la pension du service civil, la loi des aliments et drogues, la loi du Yukon et la loi relative aux marques de commerce.

Vous serez saisis d'autres mesures comprenant des modifications aux lois suivantes: loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, loi sur l'indemnisation des marins marchands, loi sur la citoyenneté canadienne, loi de la statistique, loi des Indiens, loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, loi des prisons et des maisons de correction, loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, loi de la preuve en Canada, loi des juges, loi de la marine marchande du Canada, loi de l'assurance du service civil, loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, loi sur les terres territoriales.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de pourvoir, pour la prochaine année financière, à tous les services essentiels, à la défense nationale, ainsi qu'à l'exécution des engagements que nous avons contractés sous l'empire de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur King présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur King, il est—
Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant la session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur King, il est—
Ordonné: Que, en conformité de la Règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents de la présente session, à savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Gouin, Haig, Hugessen, McDonald, Quinn, Robertson et Taylor; ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport des Bibliothécaires du Parlement pour l'année 1952 (7e Session).

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur King, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 24 novembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 24 novembre 1952

20 novembre—Prise en considération du Discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la septième session du vingt et unième Parlement du Canada.—(L'honorable sénateur King.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 24 novembre	
262	Comité de Sélection.....	11.00 a.m.
	Le mardi, 25 novembre	
262	Organisation des Comités.....	11.00 a.m.
148	Divorces.....	11.45 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 24 novembre 1952

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Duffus,	Hawkins,	Pratt,
Barbour,	Dupuis,	King,	Robertson,
Basha,	Emmerson,	Lambert,	Roebuck,
Beauregard,	Fafard,	MacKinnon,	Stevenson,
Bishop,	Fallis,	MacLennan,	Taylor,
Blais,	Farquhar,	McDonald,	Turgeon,
Comeau,	Farris,	McGuire,	Vaillancourt,
Daigle,	Gershaw,	McIntyre,	Veniot,
Davies,	Golding,	McKeen,	Vien,
Davis,	Gouin,	McLean,	Wilson,
Dennis,	Grant,	Paterson,	Wood.
Doone,	Haig,	Petten,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur Lambert.

De la "Interprovincial Pipe Line Company", de la cité d'Edmonton, province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution.

De Frank Murray McMahon, et d'autres personnes, de la cité de Calgary, province d'Alberta, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Peace River Transmission Company Limited".

L'honorable sénateur McDonald, du comité de Sélection, chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents pour la présente session, soumet le rapport suivant:—

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI, 24 novembre 1952.

Le Comité de Sélection, chargé de nommer les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs ainsi désignés pour composer les Comités permanents des Banques et du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Ordres permanents, savoir:

Banques et Commerce

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien, Bouffard, Burchill, Crerar, Davies, Dessureault, Emmerson, Euler, Fallis, Farris, Gershaw, Gouin, *Haig, Hardy, Hawkins, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, King, Kinley, Lambert, MacKinnon, MacLennan, McDonald, McGuire, McIntyre, McLean, Nicol, Paterson, Pirie, Pratt, Quinn, *Robertson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt, Vien et Wilson—(40).

Santé nationale et Bien-être social

Les honorables sénateurs Blais, Bouchard, Burchill, Burke, Comeau, David, Davis, Dupuis, Fallis, Farris, Gershaw, Golding, Grant, *Haig, Hawkins, Howden, Hurtubise, Kinley, Lacasse, McGuire, McIntyre, Pratt, *Robertson, Roebuck, Stambaugh, Veniot et Wilson—(25).

Ordres permanents

Les honorables sénateurs Beaubien, Bishop, Duff, Godbout, *Haig, Hayden, Horner, Howden, MacLennan, McLean, Pratt, *Robertson et Wood—(11).

*Membres *ex officio*.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. McDONALD,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit Rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est

Ordonné: Que les sénateurs que le rapport du Comité de Sélection désigne comme membres des Comités permanents des Banques et du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être social, et des Ordres permanents, durant la présente session, soient et ils sont par la présente nommés membres desdits comités et les constituent afin de s'enquérir des sujets qui peuvent leur être renvoyés de temps à autre, et d'en faire rapport, et que le Comité des Ordres permanents soit autorisé à faire comparaître des personnes, et à faire produire des dossiers et documents, au besoin.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Rapport du Secrétaire d'État du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952.

Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux revenus des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureaux secondaires et principaux; accise et impôt sur le revenu du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Anglais et français).

Rapport annuel sur l'activité du ministère des Affaires des anciens combattants, y compris les rapports de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952.

Rapport annuel de la Commission du Service civil du Canada, pour l'année 1951. (Version française).

Copie des Ordonnances du Territoire du Yukon, en date du 23 octobre 1952, établies par le Conseil du Yukon. Statuts revisés du Canada, 1927, Chapitre 215, Article 29.

Copie d'une ordonnance édictée par les juges de la Cour de l'Échiquier du Canada le 7 juillet 1952, modifiant les règles et ordonnances de la Cour de l'Échiquier du Canada conformément à l'article 88 du chapitre 34 des Statuts revisés du Canada, 1927.

Rapport annuel sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. Statuts revisés du Canada, 1927, chapitre 156, modifié. (Anglais et français).

Arrêté en conseil C.P. 3456, approuvé le 30 juin 1952, modifiant de nouveau les règlements des aliments et drogues, établis et édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5670 du 8 novembre 1949, modifié. (Anglais et français).

Arrêté en conseil C.P. 3572, approuvé le 15 juillet 1952, modifiant de nouveau les règlements des aliments et drogues, établis et édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5670 du 8 novembre 1949, modifié. (Anglais et français).

Arrêté en conseil C.P. 4197, approuvé le 1er octobre 1952, modifiant de nouveau les règlements des aliments et drogues, établis et édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5670 du 8 novembre 1949, modifié. (Anglais et français).

Arrêté en conseil C.P. 3445, approuvé le 4 juillet 1952, modifiant la partie II de l'Annexe B de la Loi des aliments et drogues.

Arrêté en conseil C.P. 4525, approuvé le 19 novembre 1952, révoquant l'arrêté en conseil C.P. 1608 du 4 avril 1951, établi conformément à la Loi sur les pouvoirs d'urgence, et qui autorisait la frappe d'une nouvelle pièce de cinq cents en acier finie en chrome. Ledit arrêté en conseil C.P. 1608 est révoqué à compter du 25 novembre 1952.

Arrêté en conseil C.P. 3396, approuvé le 28 juin 1952, modifiant de nouveau les règlements de la quarantaine rendus et édictés par l'arrêté en conseil C.P. 3931 du 2 septembre 1948, modifié. (Anglais et français).

Arrêté ratificatif de la Commission mixte internationale, signé à Montréal (Québec) le 29 octobre 1952, concernant l'érection de certains ouvrages destinés à l'exploitation d'énergie électrique dans la Section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, avec lettre de transmission et accusé de réception.

Rapport du Comité consultatif de l'Assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1952, y compris les états financiers et statistiques, à compter du 31 mars 1952, préparés par la Commission d'Assurance-chômage.

Copie des Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, publiés dans la *Gazette du Canada* (Partie II) du mercredi, 9 juillet, 23; du 13 août, 27; du 10 septembre, 24; du 8 octobre, 22; et du 12 novembre 1952, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur les règlements, chapitre 50 des Statuts du Canada, 1950 (Première Session). (Anglais et français).

Copie du rapport annuel sur les dépenses et l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952, préparé par la division de la sécurité de la vieillesse du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. (Anglais et français).

Copie du rapport annuel sur les dépenses et l'application de la Loi sur les allocations familiales pour l'année financière terminée le 31 mars 1952, préparé par la division des allocations familiales du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. (Anglais et français).

Copie d'un état des recettes et des dépenses sous le régime de la Partie V de la Loi de la marine marchande du Canada (marins malades), pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Anglais et français).

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (D), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques".

Ledit Bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".

Ledit Bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel".

Ledit Bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du Discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session du Parlement, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit renvoyé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 25 novembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 25 novembre 1952

N° 1

20 novembre—Prise en considération du Discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la septième session du vingt et unième Parlement du Canada.—(L'honorable sénateur King.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques."—(L'honorable sénateur Robertson.)

Pour mercredi le 26 novembre 1952.

N° 1

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (D), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 11

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 12

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 25 novembre	
262	Organisation des Comités	12.00 (*à midi*)
262	Comité de Sélection	12.15 p.m.
	Le mercredi, 26 novembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 25 novembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Haig,	Petten,
Baird,	Doone,	Hawkins,	Pratt,
Barbour,	Duffus,	Hayden,	Robertson,
Basha,	Dupuis,	Howden,	Roebuck,
Beaubien,	Emmerson,	King,	Ross,
Beauregard,	Fafard,	Lambert,	Stambaugh,
Bishop,	Fallis,	MacKinnon,	Stevenson,
Blais,	Farquhar,	MacLennan,	Taylor,
Bouffard,	Farris,	Marcotte,	Turgeon,
Burchill,	Frazer,	McDonald,	Vaillancourt,
Calder,	Gershaw,	McGuire,	Veniot,
Comeau,	Godbout,	McIntyre,	Vien,
Daigle,	Golding,	McKeen,	Wilson,
Davies,	Gouin,	McLean,	Wood.
Davis,	Grant,	Paterson,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée,

Par l'honorable sénateur Taylor:

De la Beaver Fire Insurance Company, de la cité de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de "Beaver Insurance Company".

L'honorable sénateur Hugessen du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents pour la présente session, soumet le rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 25 novembre 1952.

Le comité de Sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:

Comité mixte de la Bibliothèque

L'honorable Président, les honorables sénateurs Aseltine, Blais, Burke, David, Fallis, Gershaw, Gouin, Lambert, MacLennan, McDonald, Reid, Vien et Wilson—(14).

Comité mixte des Travaux d'impression

Les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Burke, Comeau, Davies, Dennis, Euler, Fallis, Isnor, Lacasse, Nicol, Stambaugh, Stevenson, Turgeon et Wood—(16).

Comité mixte du Restaurant

L'honorable Président, les honorables sénateurs Beaubien, Doone, Fallis, Haig, Howard et McLean—(7).

Transports et communications

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien, Bouffard, Campbell, David, Dessureault, Duffus, Emerson, Euler, Fafard, Gershaw, Gouin, Grant, *Haig, Hardy, Hawkins, Hayden, Horner, Hugessen, Isnor, King, Kinley, Lambert, MacKinnon, MacLennan, Marcotte, McGuire, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Quinn, Raymond, Reid, *Robertson, Roebuck, Stambaugh, Veniot, Vien et Wood—(39).

Bills d'intérêt privé

Les honorables sénateurs Baird, Beaubien, Bouffard, David, Duff, Duffus, Dupuis, Euler, Fafard, Fallis, Farris, Godbout, *Haig, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Hushion, Lambert, MacLennan, McDonald, McIntyre, Nicol, Quinn, Reid, *Robertson, Roebuck, Stambaugh et Taylor—(28).

Régie interne et comptabilité

Les honorables sénateurs Aseltine, Basha, Beaubien, Beauregard (*Président*), Bouffard, Campbell, Doone, Fafard, Fallis, Gouin, *Haig, Hayden, Horner, Howard, Isnor, King, Lambert, MacLennan, Marcotte, McLean, Paterson, Quinn, *Robertson, Vaillancourt, Vien et Wilson—(24).

Relations extérieures

Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Burke, David, Dennis, Doone, Emmerson, Farquhar, Farris, Gouin, *Haig, Hardy, Hayden, Howard, Hugessen, Lambert, MacLennan, Marcotte, McGuire, McIntyre, McLean, Nicol, *Robertson, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien et Wilson—(27).

Finances

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Dupuis, Euler, Fafard, Farris, Fraser, Gershaw, Golding, *Haig, Hawkins, Hayden, Horner, Isnor, King, Lacasse, Lambert, McDonald, Paterson, Petten, Pirie, Pratt, Quinn, Reid, *Robertson, Roebuck, Stambaugh, Taylor, Turgeon, Vaillancourt et Vien—(36).

Trafic touristique

Les honorables sénateurs Baird, Basha, Beaubien, Bishop, Bouchard, Bouffard, Buchanan, Crerar, Daigle, Davies, Dennis, Duffus, Dupuis, DuTremblay, Fraser, Gershaw, *Haig, Horner, Isnor, King, McLean, Pirie, *Robertson, Roebuck et Ross—(23).

Débats et comptes rendus

Les honorables sénateurs Aseltine, Bishop, DuTremblay, Fallis, Grant, *Haig, Lacasse et *Robertson—(6).

Divorces

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Barbour, Campbell, Euler, Farris, Gershaw, Golding, *Haig, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Kinley, *Robertson, Roebuck, Ross et Stevenson—(16).

Ressources naturelles

Les honorables sénateurs Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bouffard, Burchill, Comeau, Crerar, Davies, Dessureault, Duffus, Dupuis, Farquhar, Fraser, *Haig, Hawkins, Hayden, Horner, Hurtubise, Kinley, MacKinnon, McDonald, McIntyre, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Petten, Pirie, *Robertson, Raymond, Ross, Stambaugh, Stevenson, Taylor, Turgeon, Vaillancourt et Wood—(36).

Immigration et travail

Les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Blais, Bouchard, Buchanan, Burchill, Burke, Calder, Campbell, Crerar, David, Davis, Dupuis, Euler, Fallis, Farquhar, Gershaw, *Haig, Hardy, Hawkins, Horner, Hushion, MacKinnon, McIntyre, Pirie, Reid, *Robertson, Roebuck, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wilson et Wood—(32).

Relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Baird, Bishop, Blais, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Daigle, Davies, Dennis, Dessureault, Duffus, Euler, Fraser, Gouin, *Haig, Howard, Hushion, Kinley, Lambert, MacKinnon, MacLennan, McDonald, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Petten, Pirie, *Robertson, Turgeon et Vaillancourt—(30).

Administration du service civil

Les honorables sénateurs Aseltine, Bishop, Bouchard, Calder, Davies, Doone, Dupuis, Emmerson, Fafard, Gouin, *Haig, Hurtubise, Kinley, Marcotte, Pirie, Quinn, *Robertson, Roebuck, Taylor, Turgeon et Wilson—(19).

Édifices et terrains publics

Les honorables sénateurs Barbour, Dessureault, Fafard, Fallis, *Haig, Horner, Lambert, McGuire, Paterson, Quinn, *Robertson, Stevenson et Wilson—(11).

(*Les sénateurs dont les noms sont précédés de * sont membres ex officio du comité.*)

Le tout respectueusement soumis.

A. L. BEAUBIEN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour considération demain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 25 novembre 1952.

Le comité permanent des Banques et du commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Duff, du comité permanent des Ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 25 novembre 1952.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM DUFF,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Véniot, du comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 25 novembre 1952.

Le comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

C.-J. VÉNIOT,
Président.

Ledit rapport est adopté.

Avec permission,

Le Sénat se reporte à la rubrique "Rapports des comités", et—

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose que la liste des sénateurs choisis pour servir sur le comité permanent des Divorces, tel qu'indiqué au rapport du comité de Sélection présenté ce jour, soit agréé.

Étant posée la question sur ladite motion,

Elle est résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, il est—

Ordonné: Que les noms des honorables sénateurs Campbell, McKeen et Wood soient ajoutés à la liste de ceux qui font partie du comité permanent des Banques et du commerce.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—Copie d'une ordonnance édictée par les juges de la Cour suprême du Canada le 2 octobre 1952, modifiant les règles de pratique de la Cour suprême du Canada, conformément à l'article 104 du chapitre 35, modifié, des Statuts revisés du Canada, 1927 (Versions anglaise et française).

Arrêté en conseil C.P. 4553, approuvé le 24 novembre 1952: désignant le Solliciteur général du Canada comme la personne qui, en sus du ministre de la Défense nationale, peut exercer les pouvoirs ou remplir les fonctions ou attributions qui sont dévolus au ministre de la Défense nationale ou peuvent être exercés ou accomplis par ce dernier sous le régime de la Loi sur la Défense nationale, pourvu que l'exercice de ces pouvoirs ou l'accomplissement de ces fonctions ou attributions ne déroge pas à la manière, antérieurement déterminée par le ministre de la Défense nationale, dont ces pouvoirs devraient être exercés ou ces fonctions ou attributions remplies (Versions anglaise et française).

Rapport annuel du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1952.

Rapport de l'Office sur le soutien des prix des produits de la pêche pour l'année financière 1951-1952. (Version française).

L'honorable sénateur Vaillancourt propose, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée ladite motion, elle est,
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 26 novembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 26 novembre 1952

N° 1

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques."—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

25 novembre,—Prise en considération du rapport du comité de Sélection.—(L'honorable sénateur Beaubien.)

N° 3.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig.)

N° 4

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (D), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 11

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 12

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 13.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 14.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 15.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 26 novembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

Nº 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 26 novembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable JAMES H. KING, C.P., Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Gouin,	McKeen,
Baird,	Dennis,	Grant,	McLean,
Barbour,	Doone,	Haig,	Paterson,
Basha,	Duffus,	Hawkins,	Petten,
Beaubien,	Dupuis,	Hayden,	Pratt,
Bishop,	Emmerson,	Howden,	Roebuck,
Blais,	Euler,	King,	Ross,
Bouffard,	Fafard,	Lacasse,	Stambaugh,
Burchill,	Fallis,	Lambert,	Stevenson,
Calder,	Farquhar,	MacKinnon,	Taylor,
Campbell,	Farris,	MacLennan,	Turgeon,
Comeau,	Fraser,	Marcotte,	Vaillancourt,
Daigle,	Gershaw,	McDonald,	Veniot,
David,	Godbout,	McGuire,	Vien,
Davies,	Golding,	McIntyre,	Wilson,
			Wood.

Le Greffier informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:—

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur King préside à titre de Président.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que la motion est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur King prend le fauteuil.

PRIÈRES.

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:—

Les pétitions suivantes sont présentées,

De Georgette Mertens Herscovitch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Herscovitch.

De Lillian Baron Goodman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Goodman.

De Dezso Ferenc Cross, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Veronica Iris Collier Cross.

De Norma Bernstein Cohen, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Milton Cohen.

De Peter Lust, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Molly Klau Lust.

D'Armand Frenette, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reine-Estelle Lafond Frenette.

De Françoise Ernout Fisher, de Paris, France, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Thomson Fisher, de la ville de Mont-Royal, Québec.

De Teodora Szablity Szentirmai, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Szentirmai.

De Alice Martha Sharkey MacInnes, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Scott MacInnes.

De Marie-Renée Emond Walker, de Ville Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Constantin Phillip Walker, de Montréal, Québec.

De Florence Brown Boyaner, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melvin Boyaner, de Montréal, Québec.

De Shirley Livingston Marson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Olive May Garrard Marson.

De John Joseph Francis, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Kathleen Maureen Francis, de Montréal, Québec.

De Edna Bristol Marzitelli, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicola Marzitelli.

De Charles Pichette, de McKayville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yvette Champagne Pichette, de Montréal, Québec.

De Florence Anna Carsh Laing, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Symon Laing.

De Mary Ethel Flood Harding, de Victoria, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Harding, de Montréal, Québec.

De Winnifred Ann Maltby Gurlevitch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hyman Gurlevitch, de Beauharnois, Québec.

De Eileen Arthur Osborne Prescott, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Joseph Prescott.

De Harold Gordon McFarlane, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gladys Patricia Hopley McFarlane.

De Gaston Courtemanche, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simonne Sansoucy Courtemanche.

De Mabel Audrey Holder Jemmott, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Arthur Jemmott.

De Robert Gordon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grace McCausland Gordon.

De Issie Adler, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Seller Adler.

De Anna Madeline Patterson Cotter, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward John Cotter, de Montréal, Québec.

De Sarah Cohen Lintz, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Lintz.

De Ida Hier Blant, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Blant.

De Bessie Mewhirter Mitchell Cameron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward William John Cameron.

De Elia Kuczerian, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Yvette Cliche Kuczerian.

De Murray Day, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vera Butler Day.

De Sender Mines, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Chaja Mines.

De Dorothy Katherine Beattie Gunston, de Victoria, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley George Edward Gunston, de Montréal, Québec.

De Alena Estella Welch Ball, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Rex Ball, de Greenfield Park, Québec.

De Helen Isabelle Hammond Dadson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William James Dadson.

De Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Allan Crothers, de Montréal, Québec.

De Doreen Mae Walmough dit Watmough Colson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond-Pierre-Joseph Colson.

De Mary Katherine Randell Clarke, de Saint-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Derry Rae Clarke.

De René-Ronald Rainville, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Gertrude Whelan Rainville.

De Napoléon Jean-Paul Chayer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Durocher Chayer.

De Georges Chaput, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Véronique Boileau Chaput.

De Charles Lanny Catto, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian May Adams Catto.

De Lilian Isabel Lulham Beveridge, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James William Beveridge.

De Léon-Honoré Beauregard, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Flora Lilly Turner Beauregard.

De Frances Maud Barter, de Harmon Field, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur E. Barter, de Corner Brook, Terre-Neuve.

De Paul Pawel Olejnik, de la ville de Hemmingford, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Bosik Olejnik.

De Antonio Proietti, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Staiguill Proietti.

De Olive Margaret Searle Pfeffer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Hyman Pfeffer.

De Margaret E. Heal Redpath, de Ville Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Huntly Roddick Redpath.

De Jennie Miller Solomon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Solomon.

De Queenie Isabel Brambell Muchan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Muchan.

De Gabrielle Bertrand McCullough, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Murwood Cyril McCullough.

De Roger Loiselle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Odélie Côté Loiselle.

De Carmen Archambault Lebrasseur, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aurèle Lebrasseur.

De Claudia-Marie Boudreau Leblanc, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martin Willard Leblanc.

De Lily Isenberg Kwavnick, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bennie Kwavnick.

De Minnie Martz Kurtzman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Matthew Kurtzman.

De William Alexander Hylands, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cécile Deslauriers Hylands.

De Maxwell Monieson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Patricia Annie Morgan Monieson.

De Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Raymond Ladéroute, de Montréal, Québec, demeurant actuellement en la cité de Toronto, Ontario.

De Lois Hattie Adelstein Green, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving I. Green.

De Walter Critch, de Saint-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Viola Critch.

De John Arthur Dorsay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lydia Filion Dorsay.

De Frederick Kenneth Hare, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Alice Bates Hare.

De Dessie Fowler Taylor, de la ville de Orangeville, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rex Taylor, de la ville de Topsail, Terre-Neuve.

De Helen Annie Stephen Suttie Allan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Pennycuick Allan.

De Anna Shulemson Heyman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gunter Heyman.

De Molly Klau Lust, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Clark Lust.

De Henry Collingwood, de Saint-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Phyllis Beatrice Hickman Collingwood.

De Frances Wavertree Harris McClure, de Montréal, Québec, demeurant actuellement en la ville de Oakville, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marlin Hassard McClure, de Montréal, Québec.

De Laurence Christopher Bell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Louise Osborne Bell.

De Tillie Tietlebaum Victor, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcus Victor.

De Edna Gladys Tock Sykes, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Edward Sykes.

De Cecilia Rachel Baird, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Baird.

D'Armand Meerte, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Helen McCaskill Meerte.

De Virginia Patricia Gariépy Gearey, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Joseph Gearey.

De Raymond Gélinas, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Bouchard Gélinas.

De Madeleine Blain Cousineau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Cousineau.

De Doris Edgar Choquette, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simone-Alice Ducharme Choquette.

De Gladys Emily Miller Young, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Harold Young.

De Fernand Ratelle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rachel Lépine Ratelle.

De Paul-Eugène Blais, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martha Louise Spriestersbach Wollmitz Blais.

De Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mikolaj Paraskiewicz.

De Berniece Gertrude Doran, de Montréal, Québec, résidant actuellement à Prince-Albert, Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James John Doran, résidant actuellement à Norman Wells, Territoires du Nord-Ouest.

De Jean Davis Brady, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Joseph Leon Brady.

De Minnie Gruhn Boon, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William John Boon.

De Helen Doreen Cave Crawshaw, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Frederick Crawshaw.

De Joseph Mattioli, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agnes Waugh Morrison Mattioli.

De Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myron Armand Beaudoin.

De Joseph Brennan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gwendolyn Neath Hatton Brennan.

De Barbara Carrique Cordeau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Raymond-Roger Cordeau.

De Margaret Girvan Hill, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lewis Cogger Hill, d'Otterburn Park, Québec.

De Fernande Robitaille Viel, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Réal Viel.

De John Alexander Stronach, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Shirley Florence June Carter Stronach.

De Donalda Gagnon Fontaine, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Fontaine.

De George Robert Stirling Henry, de Saint-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theo Alice Lamb Henry.

De Ethel Florence Flack Towne, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Henry Towne, d'Ottawa, Ontario.

De Marie-Sylvaine Alain Dahlstrom, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sven Godfrid Dahlstrom.

De Marcel Clark, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Dussault Clark.

De Pearl Elmeda Clarke Staples, de Lennoxville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Henry Staples, de Montréal, Québec.

De Lily Belzberg Bigman, de Québec, P.Q., demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Bigman, de Valcartier, Québec.

De Agnes Charlotte Quamme Higgins, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Benjamin Howard Higgins, de Montréal, Québec.

De Olga Andrews Martin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Martin.

De Dominique Fiorito, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Whistler Gamble Fiorito.

De Katherine Jessie McArthur, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Henry Gordon McArthur, de Saint-Hubert, Québec.

De Marcel-Roland Veilleux, de Shawinigan-Falls, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ghislaine Rochette Veilleux.

De Nina Difiore Stanter, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Stanter.

De Doris Isabell Dalzell Bennett, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude-Louis Bennett.

De Charles Meela Voyinovitch Seifert, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hyman Seifert.

De Charles Snoade Hilder, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Audrie Gertrude Warren Hilder, de Levittown, État de New-York, l'un des États-Unis d'Amérique.

De Nicole-Jeanne Marion Comys, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joris Willem Comys, de Westmount, Québec.

De Patricia Mary Kearney Hollett, de Ville-Emard, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Sydney Allan Hollett, de Verdun, Québec.

De William John Shaw, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Mary Bowring Shaw, de Toronto, Ontario.

D'Arthur Piché, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Morris Piché.

De Bernice Rosen Rapps, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Rapps.

De James Arthur Bruce, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eunice Mary Cain Bruce, de Miami, Floride, États-Unis d'Amérique.

De Agnes Mary Perkins Pereira, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Pereira.

De William Oscar Gilbert, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'un loi qui dissolve son mariage avec Violet Cecilia Black Gilbert, de Brockville, Ontario.

De Marie-Claude-Audette-Isabelle Boulanger Douglas, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Robert Douglas.

De Phyllis Newman Lunan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Gordon Lunan, de Westmount, Québec.

De Christina Pollock Yetman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Yetman.

De Rosalia Marie Sepchuk Maniloff, de Sainte-Adèle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor Maniloff, de Montréal, Québec.

De Gordon Dampierre Ross, de Québec, P.Q., demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Eva-Fernande Bastien Ross, de Montréal, Québec.

De Maurice Léveillé, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Lefebvre Léveillé.

De Marie Gilberte Byrne, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael John Burne, de Québec, P.Q.

De Costanza Marzitelli Boisvert, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mario Boisvert.

De Joseph-Arthur Lesage, de Québec, P.Q., demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Noella Irene Bédard Lesage, d'Ottawa, Ontario.

De Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samoil Glicman Segal, autrement connu sous le nom de Samuel Glickman Segall.

De Nellie Slade McCue, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis John McCue.

De Rolph Julian La France, de Saint-Pierre, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Jean McArthur La France, de Montréal, Québec.

De Jane Louttit Dormer, de Point La Nim, Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Henry Dormer, de Montréal, Québec.

D'Eric-Ernest Auclair, de Marieville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Gauthier Auclair, de Saint-Jean, Québec.

De Lottie Mendelman Brand, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Milton Brand.

De Beatrice Miriam Kert Beloff, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec H. Benjamin Beloff.

De Phyllis Violet Perlson Wright, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Paul Wright.

De George Frederick Shaw, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Ruth Barry Shaw.

De Madeleine McCartney Ratcliff, de Montréal-Nord, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Ray Ratcliff, de Montréal, Québec.

De George Magner, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Murray Magner.

De Elizabeth Florence Robson Hamilton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William McLean Hamilton.

De Richard Alfred Sutton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Matilda David Sutton.

De Cécile-Léa Sauvé Rhéaume, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Rhéaume.

De Elina Iacurto Floyd, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Floyd.

De Elizabeth Rogers Guérin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moïse Léo-Paul Guérin.

De Ruth Schwartz Cohen, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Seymour Cohen.

De Muriel Luella Sproston Kerr, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurin Jacques Kerr, autrement connu sous le nom de James Lawrence Kerr, de Montréal, Québec.

De Eileen Mercedes Hudson Walsh, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Walsh.

De Irene Toth Nagy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Nagy.

De Iwan Szpak, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Petrus Szpak.

De Yvon Perras, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Fontaine Perras.

De Douglas Malcolm Stephen, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Electra Mary Thompson Stephen, de Montréal, Québec.

De Edwin George Chafe, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Aimée-Béatrice-Henriette Cinq-Mars Chafe.

De Pearl Balogh Katona, de Brantford, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leslie Katona, de Montréal, Québec.

De Annie Mislovitch Cohen, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Cohen.

De Anne Agnes Costigan Entwistle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Desmond Arthur Entwistle, de Saint-Eustache, Québec.

De Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Werkzeig, autrement connu sous le nom de Sam Werk.

De Agnes Kathleen Small Finlayson, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Musgrave Finlayson, de Montréal, Québec.

De Kathleen Ada Styles Labonté, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Josua-Aimé-George Labonté.

De Jean Marion Oickle Joudrey, de Bridgewater, Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cecil Owen Joudrey, de Ville-La Salle, Québec.

De Catherine Maine McKenzie Woods, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Woods.

De Angelina Maria Di Battista Gill, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles-Léo Gill, de Montréal, Québec.

De Ivy Helen Jean Morton Starke, de Sainte-Marguerite Station, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Drake Starke, de Montréal, Québec.

De Rita Lowsky Blatt, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Morris Blatt, de Montréal, Québec.

De Marguerite-Irène Bastien Taschereau, de Québec, P.Q., demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Edward Taschereau, de Granby, Québec.

De Mary Lane Taylor, de Catalina, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Taylor, de Saint-Jean, Terre-Neuve.

De Fernande Bastien Ross, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Dampierre Ross, de Québec, P.Q.

De Margaret Eadie Kerr Britton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon William Britton.

De Barney Flegal, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Marie Isabelle Lenora Miller Flegal.

De Alexander Jakobszak, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexandra Safulko Jakobszak.

De Audrey Jane Clements Patterson, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Thomas Patterson.

D'Aimé-Arthur Roy, de Rock-Island, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Elizabeth Roy.

De Valorie Leslie Hylda Carson Wallis, de Como, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Macdonell Wallis, de Senneville, Québec.

De Ralph Wellington Goodyear, de Musgrave Harbour, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Goodyear, de Saint-Jean, Terre-Neuve.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:—

De Frank Murray McMahon, et d'autres personnes, de la cité de Calgary, province d'Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Peace River Transmission Company Limited".

De la "Interprovincial Pipe Line Company", de la cité d'Edmonton, province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution.

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le premier rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:—

Le MERCREDI 26 novembre 1952.

Conformément à la Règle 111, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son premier rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné les pétitions suivantes, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De la "Interprovincial Pipe Line Company", de la cité d'Edmonton, province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution.

De Frank Murray McMahon, et d'autres personnes, de la cité de Calgary, province d'Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Peace River Transmission Company Limited".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des Pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Lambert présente au Sénat un Bill (P), intitulé: "Loi concernant Interprovincial Pipe Line Company".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 26 novembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:

1. Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres à toutes fins, y compris la réception des dépositions sous serment relativement aux faits énoncés dans les pétitions en obtention de bills de divorces.
2. Votre Comité recommande aussi que permission lui soit accordée de siéger durant tous les ajournements du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.
3. Votre Comité recommande aussi que, outre le président qu'il élit, il soit autorisé à élire, en tout temps, un vice-président, lequel sera revêtu de tous les pouvoirs du président.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 26 novembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothy Katherine Beattie Gunston, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley George Edward Gunston, de la cité de Montréal, province de Québec;

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 26 novembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lilian Isabel Lulham Beveridge, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James William Beveridge;

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 26 novembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de René Ronald Rainville, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Gertrude Whelan Rainville;

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 26 novembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Armand Meerte, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Helen McCaskill Meerte;

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques".

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent de la Santé publique et du bien-être social.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du rapport du comité de Sélection.

Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de Régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Burke, Comeau, Davies, Dennis, Euler, Fallis, Isnor, Lacasse, Nicol, Stambaugh, Stevenson, Turgeon et Wood ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aseltine, Blais, Burke, David, Fallis, Gershaw, Gouin, Lambert, MacLennan, McDonald, Reid, Vien et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Beaubien, Doone, Fallis, Haig, Howard et McLean ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (D), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement du chemin de fer de Saint-Jean", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 27 novembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 27 novembre 1952

N° 1

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—(L'honorable sénateur Robertson.)

Pour lundi, 1er décembre 1952

N° 1

26 novembre,—Deuxième lecture du Bill (P), intitulé: "Loi concernant 'Interprovincial Pipe Line Company'".—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 27 novembre	
368	Santé publique et du bien-être	11.00 a.m.
	Le lundi, 1er décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Organisation des comités	11.00 a.m.
	Le mardi, 2 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mercredi, 3 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le jeudi, 4 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 5 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 5

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 27 novembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	David,	Grant,	McLean,
Baird,	Davis,	Haig,	Paterson,
Barbour,	Dennis,	Hawkins,	Petten,
Basha,	Doone,	Hayden,	Pratt,
Beaubien,	Duffus,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Dupuis,	King,	Roebuck,
Bishop,	Emmerson,	Lacasse,	Stambaugh,
Blais,	Euler,	Lambert,	Stevenson,
Bouffard,	Fafard,	MacKinnon,	Taylor,
Burchill,	Fallis,	MacLennan,	Turgeon,
Burke,	Farquhar,	Marcotte,	Vaillancourt,
Calder,	Farris,	McDonald,	Veniot,
Campbell,	Fraser,	McGuire,	Wilson,
Comeau,	Gershaw,	McIntyre,	Wood.
Daigle,	Golding,	McKeen,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et reçue:—

De la Beaver Fire Insurance Company, de la cité de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de "Beaver Insurance Company".

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le deuxième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:

Le MERCREDI 27 novembre 1952.

Conformément à la Règle 111, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son deuxième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De la Beaver Fire Insurance Company, de la cité de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de "Beaver Insurance Company".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Farris présente au Sénat un Bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation la "Peace River Transmission Company Limited".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable sénateur Lambert dépose sur la Table:—
Exemplaire de "Canada et les Nations Unies, 1951-1952".

L'honorable sénateur Taylor présente au Sénat un Bill (R), intitulé: "Loi concernant la "Beaver Fire Insurance Company".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Farris propose que le Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—

Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement du chemin de fer de Saint-Jean", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 1er décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 1er décembre 1952

N° 1

27 novembre,—Deuxième lecture du Bill (P), intitulé: "Loi concernant 'Interprovincial Pipe Line Company' ".—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 11.

27 novembre,—Deuxième lecture du Bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation 'Peace River Transmission Company Limited' ".—(L'honorable sénateur Farris.)

N° 12.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig.)

Pour mardi, 2 décembre 1952

27 novembre,—Deuxième lecture du Bill (R), intitulé: "Loi concernant la 'Beaver Fire Insurance Company' ".—(L'honorable sénateur Beaubien pour l'honorable sénateur Taylor.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi, 1er décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Organisation des comités	11.00 a.m.
	Le mardi, 2 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Santé publique et du bien-être	11.00 a.m.
	Le mercredi, 3 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le jeudi, 4 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 5 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 1er décembre 1952

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Howard,	Pratt,
Baird,	DuTremblay,	Howden,	Quinn,
Barbour,	Emmerson,	King,	Reid,
Basha,	Fafard,	Kinley,	Robertson,
Beaubien,	Fallis,	Lacasse,	Roebuck,
Beauregard,	Farquhar,	Lambert,	Ross,
Bishop,	Farris,	MacKinnon,	Stambaugh,
Blais,	Gershaw,	MacLennan,	Stevenson,
Burchill,	Golding,	Marcotte,	Taylor,
Burke,	Gouin,	McDonald,	Turgeon,
Comeau,	Grant,	McIntyre,	Vaillancourt,
Davis,	Haig,	McKeen,	Veniot,
Dennis,	Hawkins,	Paterson,	Vien,
Duffus,	Hayden,	Petten,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur Blais—

De Jacob Hollwagon et autres personnes de la cité de Winnipeg, province de Manitoba, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains de l'Ouest du Canada".

Par l'honorable sénateur Burchill, pour l'honorable sénateur Hugessen—

De Paul Henri Bouffard, de la cité de Québec, province de Québec, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "La Banque Mercantile du Canada".

L'honorable sénateur Paterson, présente le premier rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Marcotte, présente le premier rapport du comité permanent de l'Administration du service civil.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent de l'Administration du service civil demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MARCOTTE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Vaillancourt présente le premier rapport du Comité permanent des Ressources naturelles.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le Comité permanent des Ressources naturelles a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

C. VAILLANCOURT,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Fafard, présente le premier rapport du comité permanent des Édifices et des terrains publics.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Édifices et des terrains publics demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-FERNAND FAFARD,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Hugessen, présente le premier rapport du comité permanent des Transports et communications.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Transports et communications demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Bouffard, présente le premier rapport du comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son premier rapport, ainsi conçu:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

PAUL-H. BOUFFARD,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Crerar, présente le premier rapport du comité permanent des Finances.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Finances a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

T. A. CRERAR,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur McLean, présente le premier rapport du comité permanent des Relations commerciales du Canada.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. N. McLEAN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Wilson, présente le premier rapport du comité permanent de l'Immigration et du travail.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent de l'Immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Gouin, présente le premier rapport du comité permanent des Relations extérieures.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Relations extérieures a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L.-M. GOUIN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Lacasse, présente le premier rapport du comité permanent des Débats et des comptes rendus.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GUSTAVE LACASSE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1952.

Rapport sur les accords effectués sous l'empire de la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, pour l'année terminée le 31 mars 1952.

Rapport de l'Auditeur général du Canada concernant les comptes de la Commission des Champs de batailles pour l'année financière terminée le 31 mars 1952.

Rapport de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière 1951-1952.

Rapport du Commissaire des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Exemplaire photostatique).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (P), intitulé: "Loi concernant Interprovincial Pipe Line Company", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Baird propose que le Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Ressources naturelles.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Emmerson propose que le Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Wood propose que le Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement du chemin de fer de Saint-Jean", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Farris propose que le Bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation "Peace River Transmission Company Limited", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 2 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 2 décembre 1952

N° 1

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

27 novembre,—Deuxième lecture du Bill (R), intitulé: "Loi concernant la 'Beaver Fire Insurance Company'".—(L'honorable sénateur Beaubien pour l'honorable sénateur Taylor.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 2 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Santé publique et du bien-être	11.00 a.m.
	Le mercredi, 3 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi, 4 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
	Le vendredi, 5 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 7

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 2 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hayden,	Petten,
Baird,	Dupuis,	Horner,	Pratt,
Barbour,	DuTremblay,	Howard,	Quinn,
Basha,	Emmerson,	Howden,	Reid,
Beaubien,	Euler,	King,	Robertson,
Beauregard,	Fafard,	Kinley,	Roebuck,
Bishop,	Fallis,	Lacasse,	Ross,
Blais,	Farquhar,	Lambert,	Stambaugh,
Bouffard,	Farris,	MacKinnon,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	MacLennan,	Taylor,
Burke,	Godbout,	Marcotte,	Turgeon,
Calder,	Golding,	McDonald,	Vaillancourt,
Campbell,	Gouin,	McGuire,	Veniot,
Comeau,	Grant,	McIntyre,	Vien,
Davis,	Haig,	McKeen,	Wilson,
Dennis,	Hardy,	McLean,	Wood.
Doone,	Hawkins,	Paterson,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros six à douze, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Carrique Cordeau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Raymond Roger Cordeau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Frederick Kenneth Hare, de la cité de Montréal, province de Québec, professeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Alice Bates Hare, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Wavertree Harris McClure, de la ville d'Oakville, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marlin Hassard McClure, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Nicole Jeanne Andrée Marion Comys, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joris Willem Herman Comys, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Mattioli, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant des ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agnes Waugh Morrison Mattioli, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gabrielle Bertrand McCullough, de la cité de Montréal, province de Québec, caissière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Murwood Cyril McCullough, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 1er décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Katherine Jessie McArthur, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Henry Gordon McArthur, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros six à douze, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Veniot, du comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social, présente le rapport suivant de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit—

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social a l'honneur de faire rapport ainsi qu'il suit—

1. Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 600 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard du Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques", et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle a trait à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. J. VENIOT,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacLennan propose que le Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Kinley propose que le Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacKinnon propose que le Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Ressources naturelles.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Doone propose que le Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Pont et de prolongement de Chemins de fer de Saint-Jean", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Taylor propose que le Bill (R), intitulé: "Loi concernant la "Beaver Fire Insurance Company", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 3 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 3 décembre 1952

N° 1

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4

2 décembre,—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des divorces:

Rapport n° 6,—*re* pétition de Barbara Carrique Cordeau;
Rapport n° 7,—*re* pétition de Frederick Kenneth Hare;
Rapport n° 8,—*re* pétition de Frances Wavertree Harris McClure;
Rapport n° 9,—*re* pétition de Nicole Jeanne Andrée Marion Comys;
Rapport n° 10,—*re* pétition de Joseph Mattioli;
Rapport n° 11,—*re* pétition de Gabrielle Bertrand McCullough;
Rapport n° 12,—*re* pétition de Katherine Jessie McArthur.

—(L'honorable sénateur Aseltine).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 3 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi, 4 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
	Le vendredi, 5 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 8 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 9 décembre	
368	Bills privés	10.00 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Transport et communications	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
262	Régie interne et comptabilité	11.30 a.m.
	Le mercredi, 10 décembre	
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 8

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 3 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hawkins,	Paterson,
Baird,	Duffus,	Hayden,	Petten,
Barbour,	Dupuis,	Horner,	Pratt,
Basha,	Emmerson,	Howard,	Quinn,
Beaubien,	Euler,	Howden,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	King,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	Kinley,	Roebuck,
Blais,	Farquhar,	Lacasse,	Ross,
Burchill,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Burke,	Fraser,	MacKinnon,	Stevenson,
Calder,	Gershaw,	MacLennan,	Taylor,
Campbell,	Godbout,	Marcotte,	Turgeon,
Comeau,	Golding,	McDonald,	Vaillancourt,
Crerar,	Gouin,	McGuire,	Veniot,
Davies,	Grant,	McIntyre,	Vien,
Davis,	Haig,	McKeen,	Wilson,
Dennis,	Hardy,	McLean,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:—

De Jacob Hollwagon et autres personnes de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains de l'Ouest du Canada".

De Paul-Henri Bouffard, de la cité de Québec, province de Québec, Arthur Cross, de la cité de Montréal, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "La Banque Mercantile du Canada".

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le troisième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:—

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Conformément à la Règle 111, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son troisième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Paul-Henri Bouffard, de la cité de Québec, province de Québec, Arthur Cross, de la cité de Montréal, province de Québec, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "La Banque Mercantile du Canada".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (D), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Ross présente au Sénat un Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".

Ledit bill est alors lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Burchill, pour l'honorable sénateur Hugessen, présente au Sénat un Bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation "La Banque Mercantile du Canada".

Ledit bill est alors lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Liste des répartitions et ajustements des graines de semence, de fourrage, etc., et dettes pour assistance effectuées durant la période s'étendant du 26 février 1952 au 19 novembre 1952, en vertu des dispositions de la Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne, Chapitre 51 des Statuts du Canada, 1926-1927.

Ordonnances et Règlements statutaires. Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, en date du mercredi 26 novembre 1952. (Versions anglaise et française).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros six à douze, inclusivement.

Lesdits rapports sont adoptés séparément, sur division.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau";

Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare";

Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure";

Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Nicole Jeanne Andrée Marion Comys";

Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Mattioli";

Bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough";
Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur".

Lesdits bills sont lus séparément la première fois, sur division, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 4 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 4 décembre 1952

N° 1.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

24 novembre,—Deuxième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

3 décembre,—Deuxième lecture des bills de divorce suivants:—

Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau";
Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare";
Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure";
Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Nicole Jeanne Andrée Marion Comys";
Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Mattioli";
Bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough";
Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur".

—(L'honorable sénateur Aseltine).

Pour lundi, 8 décembre 1952

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation La Banque Mercantile du Canada."—(L'honorable sénateur Burchill pour l'honorable sénateur Hugessen).

Pour mardi, 9 décembre 1952

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 4 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
	Le vendredi, 5 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 8 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 9 décembre	
368	Bills privés	10.00 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Transport et communications	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
262	Régie interne et comptabilité	11.30 a.m.
	Le mercredi, 10 décembre	
368	Ressources naturelles	10.30 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi 11 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 12 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie,
Ottawa, 1952.

N° 9

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 4 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les honorables sénateurs

Les membres présents sont:

Aseltine,	Dennis,	Hardy,	McLean,
Baird,	Doone,	Hawkins,	Paterson,
Barbour,	Duffus,	Horner,	Petten,
Basha,	Dupuis,	Howard,	Pratt,
Beaubien,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Euler,	Hurtubise,	Reid,
Bishop,	Fafard,	King,	Robertson,
Blais,	Fallis,	Lacasse,	Roebuck,
Burchill,	Farquhar,	Lambert,	Ross,
Burke,	Farris,	MacKinnon,	Stambaugh,
Calder,	Fraser,	MacLennan,	Stevenson,
Campbell,	Gershaw,	Marcotte,	Taylor,
Comeau,	Godbout,	McDonald,	Turgeon,
Crerar,	Golding,	McGuire,	Vaillancourt,
Davies,	Grant,	McIntyre,	Wilson,
Davis,	Haig,	McKeen,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les rapports de ce comité portant les numéros treize à vingt-neuf, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Sarah Cohen Lintz, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Lintz, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Fernande Robitaille Viel, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Réal Viel, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de John Joseph Francis, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, aviateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Kathleen Maureen Francis, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Olga Andrews Martin, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Martin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lois Hattie Adelstein Green, de la cité de Montréal, province de Québec, dactylographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving I. Green, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Nellie Slade McCue, de la cité de Verdun, province de Québec, téléphoniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis John McCue, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Davis Brady, de la cité de Montréal, province de Québec, serveuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Joseph Leon Brady, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dominique Fiorito, de la cité de Montréal, province de Québec, musicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Whistler Gamble Fiorito, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Pearl Elmeda Staples, de la ville de Lennoxville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Henry Staples, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de James Arthur Bruce, de la cité de Westmount, province de Québec, marchand à sa retraite, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eunice Mary Gain Bruce, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 2 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Bernice Rosen Rapps, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Rapps, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Murray Cecil Day, de la cité de Montréal, province de Québec, mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vera Pearl Butler Day, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Elizabeth Florence Robson Hamilton, de la cité de Montréal, province de Québec, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William McLean Hamilton, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Winniefred Ann Maltby Gurlevitch, de la cité de Montréal, province de Québec, téléphoniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hyman Gurlevitch, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Claude-Audette-Isabelle Boulanger Douglas, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Robert Douglas, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gaston Courtemanche, de la cité de Lachine, province de Québec, camionneur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simonne Sansoucy Courtemanche, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 3 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Noran Bernstein Cohen, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Milton Cohen, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros treize à vingt-neuf, les deux précités inclusivement, soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Gershaw, du comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social, auquel a été déféré le Bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copies des Ordonnances édictées par le Commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest durant la période s'étendant du 26 décembre 1951 au 20 novembre 1952, tel que requis par l'article 13 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, Statuts du Canada, 1927.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Davis propose que le Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division:—

Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau";
Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare";
Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure";
Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Nicole Jeanne Andrée Marion Comys";
Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Mattioli";
Bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough";
Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur".

Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 8 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour lundi, 8 décembre 1952

Par l'honorable sénateur Doone:—

4 décembre,—Qu'un comité spécial du Sénat soit institué avec autorisation et instructions d'étudier les circonstances et conditions qui se rapportent à la vente et à la distribution au Canada de—

1. La littérature ordurière et indécente;

2. Les publications autrement répréhensibles en ce qu'elles favorisent le crime, y compris les histoires illustrées de crimes, ou "crime comics", s'inspirant du crime, ainsi que les tracts et périodiques qui suggèrent la trahison et la perversité;

3. Les dessins, articles, illustrations et photographies impudiques présentées comme œuvres d'art ou autrement mises en circulation.

Et, que, sans limiter le champ de son enquête, le comité soit aussi chargé de s'enquérir—

a) Des sources d'approvisionnement des matières ci-dessus indiquées;

b) Des méthodes et de l'étendue de leur distribution;

c) De la responsabilité relative des autorités quant à l'entrée de ces matières au pays ou de leur transmission;

d) De l'efficacité de la législation actuellement en vigueur pour réprimer l'entrée ou la transmission de ces matières;

e) De la responsabilité relative des autorités qui doivent appliquer la loi et exercer des procédures effectives en pareil cas.

Que ledit Comité soit composé des honorables sénateurs Bouffard, Burchill, David, Davis, Doone, Duffus, Fallis, Farquhar, Gershaw, Golding, Horner, Lacasse, McDonald, McGuire, McIntyre, Pratt, Quinn, Stambaugh, Stevenson, Vaillancourt, Wilson et Wood.

Et que le comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents et de se procurer les services et l'assistance qu'il jugera nécessaires pour la poursuite de son enquête.

Et que ledit comité rapporte ses conclusions à cette Chambre.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 8 décembre 1952

N° 1.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Gershaw.)

N° 2.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation La Banque Mercantile du Canada."—(L'honorable sénateur Burchill pour l'honorable sénateur Hugessen).

N° 3.

4 décembre,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport n° 13,—*re* pétition de Sarah Cohen Lintz;
Rapport n° 14,—*re* pétition de Fernande Robitaille Viel;
Rapport n° 15,—*re* pétition de John Joseph Francis;
Rapport n° 16,—*re* pétition d'Olga Andrews Martin;
Rapport n° 17,—*re* pétition de Lois Hattie Adelstein Green;
Rapport n° 18,—*re* pétition de Nellie Slade McCue;
Rapport n° 19,—*re* pétition de Jean Davis Brady;
Rapport n° 20,—*re* pétition de Dominique Fiorito;
Rapport n° 21,—*re* pétition de Pearl Elmeda Clarke Staples;
Rapport n° 22,—*re* pétition de James Arthur Bruce;
Rapport n° 23,—*re* pétition de Bernice Rosen Rapps;
Rapport n° 24,—*re* pétition de Murray Cecil Day;
Rapport n° 25,—*re* pétition d'Elizabeth Florence Robson Hamilton;
Rapport n° 26,—*re* pétition de Winniefred Ann Maltby Gurlevitch;
Rapport n° 27,—*re* pétition de Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas;
Rapport n° 28,—*re* pétition de Gaston Courtemanche;
Rapport n° 29,—*re* pétition de Norma Bernstein Cohen.

(L'honorable sénateur Aseltine).

Pour mardi, 9 décembre 1952

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 5 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 8 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 9 décembre	
368	Bills privés	10.00 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Transport et communications	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
262	Régie interne et comptabilité	11.30 a.m.
	Le mercredi, 10 décembre	
368	Ressources naturelles	10.30 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi, 11 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 12 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 10

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 8 décembre 1952

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Haig,	Paterson,
Baird,	Doone,	Hawkins,	Petten,
Barbour,	Duffus,	Hayden,	Quinn,
Basha,	Emmerson,	Horner,	Reid,
Beaubien,	Fafard,	Howden,	Robertson,
Beauregard,	Fallis,	Hugessen,	Roebuck,
Bishop,	Farquhar,	Kinley,	Ross,
Blais,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Burchill,	Gershaw,	MacKinnon,	Stevenson,
Burke,	Godbout,	MacLennan,	Turgeon,
Comeau,	Golding,	Marcotte,	Veniot,
Crerar,	Gouin,	McGuire,	Vien,
Davis,	Grant,	McIntyre,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément,

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:—

De Gérard Richer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose Galasso Richer.

De Zoe Audrey Birch Butler, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert George Butler, de Montréal, Québec.

De Hazel Margaret MacRury Jordan, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Howard Jordan.

De Stanley Gordon Fowler, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Josephine Murphy Fowler, autrement connue sous le nom de Mary Lillian Murphy Fowler.

De Mildred Isabel Lunan Aspell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph William Joseph Aspell, de Ville-Saint-Laurent.

De Hilda Irene Roddis Galbraith, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Galbraith, de Verdun, Québec.

De William Gordon Quinn, de Saint-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Machin Quinn, de Gales.

De Pauline-Liliane Baron Brumby, de Saint-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Lyon Keith Brumby, de Verdun, Québec.

De Florence Mae Mitchell Anderson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert James Anderson.

De Eileen Doris Martin Martin, de Waterloo, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erle Marvin Martin, de Sainte-Rose, Québec.

De William James Dunn, de Sept-Îles, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Madeleine Dufeignies Dunn, de Bruxelles, Belgique.

De Jack Gold, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Steiner Gold, de Los Angeles, Californie, États-Unis d'Amérique.

De Carrie Ruth Morbey Chenoy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Chenoy.

De Rachel Sturman Spirer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elias Spirer.

De Julia Hut Lutterman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Lutterman.

De Alfred Roger Holder, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Paule Dufresne Holder.

De Ruth Steirman Fernley, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harris Fernley.

De Annie Moulard Cumming Wright, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robin Wright, de Montréal, Québec.

De Alexander Hillcoat, de Longueuil, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Constance Hillcoat, de St. Catharines, Ontario.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trente à quarante-trois, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall, de la cité de Montréal, province de Québec, couturière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samoil Glicman Segal, autrement connu sous le nom de Samuel Glickman Segall, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Agnes Charlotte Quamme Higgins, de la cité de Lachine, province de Québec, diététicienne, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Benjamin Howard Higgins, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Agnes Mary Perkins Pereira, de la cité de Montréal, province de Québec, réceptionniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Woodrow Anthony Pereira, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosalia Marie Sepchuk Maniloff, de la ville de Ste-Adèle, province de Québec, hôtesse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor Maniloff, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myron-Armand Beaudoin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Isabell Dalzell Bennett, de la cité de Montréal, province de Québec, magasinier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Louis Bennett, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Costanza Marzitelli Boisvert, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mario Boisvert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gladys Emily Miller Young, de la ville de Hampstead, province de Québec, ménagère, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Harold Young, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $100, et qu'un excédent de paiement de $25 soit remboursé à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 4 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Françoise Ernout Fisher, de la cité de Paris, France, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Thomson Fisher, de la ville Mont-Royal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 5 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Girvan Hill, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lewis Gogger Hill, de Otterburn Park, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 5 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Fernand Ratelle, de la cité de Montréal, province de Québec, manœuvre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rachel Lépine Ratelle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 5 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Charles Meela Voyinovitch Seifert, de la cité de Montréal, province de Québec, écrivain, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hyman Seifert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 5 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lily Isenberg Kwavnick, de la cité de Montréal, province de Québec, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bennie Kwavnick, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 5 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Doreen Mae Walmough, dite Watmough Colson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Pierre Joseph Colson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trente à quarante-trois, les deux précités inclusivement, soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Rapport du Secrétaire d'État du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1952. (Version française).
Rapport de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest pour l'année finissant le 31 mars 1952.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

(B-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz";
(C-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel";
(D-1), intitulé: "Loi pour faire droit à John Joseph Francis";
(E-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin";
(F-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green";
(G-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue";
(H-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Davis Brady";
(I-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Dominique Fiorito";
(J-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples";
(K-1), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bruce";
(L-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps";
(M-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Cecil Day";
(N-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton";
(O-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch";
(P-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas";
(Q-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Courtemanche";
(R-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen";

Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont lus séparément la première et la deuxième fois, sur division, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Doone propose, appuyé par l'honorable sénateur Emmerson:—

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué avec autorisation et instructions d'étudier les circonstances et conditions qui se rapportent à la vente et à la distribution au Canada de—

1. La littérature ordurière et indécente;

2. Les publications autrement répréhensibles en ce qu'elles favorisent le crime, y compris les histoires illustrées de crimes, ou "crime comics", s'inspirant du crime, ainsi que les tracts et périodiques qui suggèrent la trahison et la perversité;

3. Les dessins, articles, illustrations et photographies impudiques présentées comme œuvres d'art ou autrement mises en circulation.

Et, que, sans limiter le champ de son enquête, le comité soit aussi chargé de s'enquérir—

a) Des sources d'approvisionnement des matières ci-dessus indiquées;

b) Des méthodes et de l'étendue de leur distribution;

c) De la responsabilité relative des autorités quant à l'entrée de ces matières au pays ou de leur transmission;

d) De l'efficacité de la législation actuellement en vigueur pour réprimer l'entrée ou la transmission de ces matières;

e) De la responsabilité relative des autorités qui doivent appliquer la loi et exercer des procédures effectives en pareil cas.

Que ledit Comité soit composé des honorables sénateurs Bouffard, Burchill, David, Davis, Doone, Duffus, Fallis, Farquhar, Gershaw, Golding, Horner, Lacasse, McDonald, McGuire, McIntyre, Pratt, Quinn, Stambaugh, Stevenson, Vaillancourt, Wilson et Wood.

Et que le comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents et de se procurer les services et l'assistance qu'il jugera nécessaires pour la poursuite de son enquête.

Et que ledit comité rapporte ses conclusions à cette Chambre.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation La Banque Mercantile du Canada" soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros treize à vingt-neuf, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport suivant de la Commission du Service civil du Canada relativement à des changements de rémunérations à certains membres du personnel du Sénat:—

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Le 22 juillet 1952.

À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL

Conformément aux dispositions des articles 61 et 12 de la Loi du Service civil, la Commission du Service civil, à la demande du Sénat, soumet à son approbation le rapport dont voici la teneur:

Il est recommandé que les changements de rémunérations qui suivent soient approuvées, à compter du 1er avril 1952:

Adjoint du gentilhomme huissier de la verge noire—

Rémunération actuelle,						
Annuelle	3830	3970	4110	4250	4390	4520
Revisée tel qu'il suit						
Annuelle	4180	4320	4460	4520		

MAÎTRE DE POSTE ADJOINT, SÉNAT;
CHEF DES MESSAGERS PARLEMENTAIRES, SÉNAT;
CURATEUR, CHAMBRE DE LECTURE, SÉNAT;

Rémunération actuelle,				
Annuelle	2710	2850	2990	3130
Revisée tel qu'il suit				
Annuelle	2780	2920	3060	3130

NOTE: Le taux de salaire des titulaires doit être changé au taux plus élevé qui le suit immédiatement dans leur catégorie respective s'ils reçoivent actuellement un traitement qui n'est pas compris dans les catégories de salaires modifiées.

C. H. BLAND,
Président.

S. G. NELSON,
Commissaire.

A. J. BOUDREAU,
Commissaire.

Respectueusement soumis,

ÉLIE BEAUREGARD,
Président du Sénat.

Ordonné: Que ledit rapport soit soumis au comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 9 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de question d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 9 décembre 1952

No 1.

8 décembre,—Troisième lecture des bills de divorce suivants:—

(B-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz";
(C-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel";
(D-1), intitulé: "Loi pour faire droit à John Joseph Francis";
(E-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin";
(F-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green";
(G-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue";
(H-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Davis Brady";
(I-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Dominique Fiorito";
(J-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples";
(K-1), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bruce";
(L-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps";
(M-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Cecil Day";
(N-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton";
(O-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch";
(P-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas";
(Q-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Courtemanche";
(R-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen";

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 2.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Reid.)

No 3.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross).

No 4.

8 décembre,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport no 30,—*re* pétition de Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall;
Rapport no 31,—*re* pétition d'Agnes Charlotte Quamme Higgins;
Rapport no 32,—*re* pétition d'Agnes Mary Perkins Pereira;

Rapport nº 33,—*re* pétition de Rosalia Marie Sepchuk Maniloff;
Rapport nº 34,—*re* pétition d'Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin;
Rapport nº 35,—*re* pétition de Doris Isabell Dalzell Bennett;
Rapport nº 36,—*re* pétition de Costanza Marzitelli Boisvert;
Rapport nº 37,—*re* pétition de Gladys Emily Miller Young;
Rapport nº 38,—*re* pétition de Françoise Ernout Fisher ;
Rapport nº 39,—*re* pétition de Margaret Girvan Hill;
Rapport nº 40,—*re* pétition de Fernand Ratelle;
Rapport nº 41,—*re* pétition de Charles Meela Voyinovitch Seifert;
Rapport nº 42,—*re* pétition de Lily Isenberg Kwavnick;
Rapport nº 43,—*re* pétition de Doreen Mae Walmough dit Watmough Colson.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 9 décembre	
368	Bills privés	10.00 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Transport et communications	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	10.30 a.m.
262	Régie interne et comptabilité	11.30 a.m.
	Le mercredi, 10 décembre	
368	Ressources naturelles	10.30 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
262	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	2.00 p.m.
	Le jeudi, 11 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 12 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 11

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 9 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Haig,	McLean,
Baird,	Davis,	Hawkins,	Paterson,
Barbour,	Dennis,	Hayden,	Petten,
Basha,	Duffus,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Emmerson,	Howard,	Reid,
Beauregard,	Euler,	Howden,	Robertson,
Bishop,	Fafard,	Hugessen,	Roebuck,
Blais,	Fallis,	King,	Ross,
Bouffard,	Farquhar,	Kinley,	Stambaugh,
Buchanan,	Farris,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	MacKinnon,	Turgeon,
Burke,	Godbout,	MacLennan,	Vaillancourt,
Calder,	Golding,	Marcotte,	Veniot,
Comeau,	Gouin,	McGuire,	Vien,
Crerar,	Grant,	McIntyre,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Que M. Harold Horton Emerson, Rédacteur des débats et Chef des sténographes officiels du Sénat, prenne sa retraite le premier jour de janvier 1953, et qu'une pension lui soit accordée conformément aux dispositions de la Loi de la pension du service civil.

2. Que, au lieu d'une allocation de retraite avec traitement, il soit accordé à M. Emerson une gratification égale à la différence entre six mois de traitement et le montant de la pension couvrant cette période.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son troisième rapport, comme suit:

Votre Comité recommande que Basil Philip Lake, sténographe officiel senior du Sénat, soit promu au poste de Rédacteur des débats et Chef de la division des sténographes officiels du Sénat, à compter du 1er janvier 1953.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Que A. Douglas Vaisey soit employé comme sténographe officiel temporaire, au Sénat, au taux de $410 par mois, à compter du 1er janvier 1953.

2. Que Gérard Lemire soit employé comme greffier de comité (temporaire) à un traitement de $9 par jour, à compter du 1er janvier 1953.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le cinquième rapport de ce comité.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son cinquième rapport, comme suit:

1. Que Albert Smith, employé du service du ménage retraité, reçoive une gratification de $295.
2. Que Matthew Ward, employé du service du ménage retraité, reçoive une gratification de $210.
3. Que Mme Susanne Boxall, employée du service du ménage retraitée, reçoive une gratification de $135.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son sixième rapport, comme suit:

Votre Comité recommande que John Abbott Hinds, Greffier de comité senior, soit promu au poste de Greffier en chef adjoint des Comités (Sénat), à compter du 1er janvier 1953.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son septième rapport, comme suit:

Pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 8 décembre 1952, votre Comité a pris en considération le rapport suivant de la Commission du Service civil:
"A Son Excellence le Gouverneur général en conseil.

"Conformément aux dispositions des articles 61 et 12 de la Loi du Service civil, la Commission du Service civil, à la demande du Sénat, soumet à son approbation le rapport dont voici la teneur:

"Il est recommandé que les changements de rémunérations qui suivent soient approuvées, pour s'effectuer à compter du 1er avril 1952:

Adjoint du gentilhomme huissier de la verge noire—

Rémunération actuelle,						
Annuelle:	3830	3970	4110	4250	4390	4520
Revisée pour devenir						
Annuelle:	4180	4320	4460	4520		

MAÎTRE DE POSTE ADJOINT, SÉNAT;
CHEF DES MESSAGERS PARLEMENTAIRES, SÉNAT;
CURATEUR, CHAMBRE DE LECTURE, SÉNAT;

Rémunération actuelle,				
Annuelle:	2710	2850	2990	3130
Revisée pour devenir				
Annuelle:	2780	2920	3060	3130

"NOTE: Le taux de salaire des titulaires doit être porté au taux plus élevé qui le suit immédiatement dans leur catégorie respective, s'ils reçoivent actuellement un traitement qui n'est pas compris dans les catégories de salaires modifiées.

"Est annexée au présent une copie d'un rapport se rapportant aux rémunérations ci-dessus.

C. H. BLAND,
Président.

S. G. NELSON,
Commissaire.

A. J. BOUDREAU,
Commissaire."

Respectueusement soumis.

ÉLIE BEAUREGARD,
Président du Sénat.

Votre Comité recommande que soient approuvées les modifications de taux de salaire.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le Comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son huitième rapport, comme suit:

Votre Comité recommande que Mlle Marguerite McDonald, Commis Grade III, soit mise à la retraite, conformément aux dispositions de la Loi de la pension du Service civil, à compter du 1er avril 1953.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit Rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Saint John Bridge and Railway Extension Company (Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean)", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation la "Peace River Transmission Company Limited", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (R), intitulé: "Loi concernant la "Beaver Fire Insurance Company", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (P), intitulé: "Loi concernant la "Interprovincial Pipe Line Company", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément la troisième fois:—

(B-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz";
(C-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel";
(D-1), intitulé: "Loi pour faire droit à John Joseph Francis";
(E-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin";
(F-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green";
(G-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue";
(H-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Davis Brady";
(I-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Dominique Fiorito";
(J-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples";
(K-1), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bruce";
(L-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps";
(M-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Cecil Day";
(N-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton";
(O-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch";
(P-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas";
(Q-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Courtemanche";
(R-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen";

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en commu-

niquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trente à quarante-trois, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont adoptés séparément, sur division.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 10 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 10 décembre 1952

N° 1.

9 décembre,—Troisième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

9 décembre,—Troisième lecture du Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Saint John Bridge and Railway Extension Company (Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean)."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

9 décembre,—Troisième lecture du Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

9 décembre,—Troisième lecture du Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

9 décembre,—Troisième lecture du Bill (P), intitulé: "Loi concernant la 'Interprovincial Pipe Line Company.' "—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 6.

9 décembre,—Prise en considération du rapport du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation la 'Peace River Transmission Company Limited.' "—(L'honorable sénateur Bouffard.)

N° 7.

9 décembre,—Prise en considération du rapport du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (R), intitulé: "Loi concernant la 'Beaver Fire Insurance Company.' "—(L'honorable sénateur Bouffard.)

N° 8.

9 décembre,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent de la régie interne et de la comptabilité:

Deuxième rapport;
Troisième rapport;
Quatrième rapport;
Cinquième rapport;
Sixième rapport;
Septième rapport;
Huitième rapport.

—(L'honorable sénateur Paterson.)

N° 9.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross).

N° 10.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Reid.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 10 décembre	
368	Ressources naturelles	10.30 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Santé publique et bien-être	11.00 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
262	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	2.00 p.m.
	Le jeudi, 11 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi, 12 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 15 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 16 décembre	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 12

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 10 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Barbour, Basha, Beaubien, Beauregard, Bishop, Blais, Buchanan, Burchill, Burke, Calder, Comeau, Crerar, Davies, Davis, Dennis, Duffus, Emmerson, Euler, Fafard, Fallis, Farquhar, Farris, Fraser, Gershaw, Godbout, Golding, Gouin, Grant, Haig, Hawkins, Horner, Howard, Howden, Hugessen, King, Kinley, Lambert, MacKinnon, MacLennan, Marcotte, McGuire, McIntyre, McLean, Paterson, Petten, Quinn, Reid, Robertson, Roebuck, Ross, Stambaugh, Stevenson, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wilson, Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Stambaugh, du Comité spécial institué avec autorisation et instructions d'étudier les circonstances et conditions qui se rapportent à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente, présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le Comité spécial institué en vue d'étudier les circonstances et instructions qui se rapportent à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente a l'honneur de faire rapport—

Le Comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. STAMBAUGH,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Farris, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Farris, auquel a été déféré le Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Veniot, du comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social", auquel a été déféré le Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 1, ligne 18.* Après le mot "substances", insérer "manufacturé, vendu ou représenté comme".

2. *Page 2, lignes 23 et 24.* Aux mots "qui peuvent être employés ou qui sont représentés pour être employés", substituer "manufacturés, vendus ou représentés comme pouvant être employés".

3. *Page 2, ligne 25.* Supprimer l'alinéa (i).

4. *Page 2, ligne 28.* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

5. *Page 2, lignes 29 et 30.* Supprimer l'alinéa (ii).

6. *Page 2, ligne 2.* Après le mot "substances", supprimer "pouvant être employé ou représenté pour être employé" et y substituer "manufacturé, vendu ou représenté comme pouvant être employé".

7. *Page 2, ligne 37.* Après le mot "article", insérer "manufacturé, vendu ou".

8. *Page 2, ligne 37.* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

9. *Page 2, ligne 40.* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

10. *Page 2, ligne 40.* Supprimer les mots "fabriquer pour la vente".

11. *Page 2, ligne 40.* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

12. *Page 1, ligne 16.* A la suite de l'alinéa c), insérer ce qui suit comme alinéa *d*):

"*d*) "conditions non hygiéniques" signifie des conditions ou circonstances de nature à contaminer des substances alimentaires, des drogues ou des cosmétiques par le contact de choses malpropres ou ordurières ou à les rendre nuisibles à la santé". *n*)

et lettres *e*), *f*), *g*), *h*), *i*), *j*), *k*), *l*), *m*) et *n*) inclusivement les définitions subséquentes.

13. *Page 3, ligne 23.* Supprimer les mots "dans un endroit insalubre ou".

14. *Page 4, lignes 2 et 3.* Supprimer les mots "dans un endroit insalubre ou".

15. *Page 4, ligne 6.* Supprimer les mots "dans un endroit insalubre ou".

16. *Page 4, lignes 42 et 43.* Supprimer les mots "dans un endroit insalubre ou".

17. *Page 5, ligne 14.* Après le mot "distribution", insérer "d'échantillons".

18. *Page 5, ligne 30.* Supprimer les mots "en un local insalubre et".

19. *Page 5, lignes 38 et 39.* Supprimer les mots "dans un local insalubre ou".

20. *Page 6, ligne 19.* Après le mot "moment", insérer "raisonnable".

21. *Page 6, ligne 20.* Supprimer l'alinéa *a*) de la sous-clause (1) et lettrer *a*), *b*), c) et *d*) les alinéas subséquents.

22. *Page 6, ligne 24.* Aux mots "il croit raisonnablement", substituer "il a des motifs raisonnables pour croire".

23. *Page 6, ligne 27.* Après le mot "règlements", placer une virgule et insérer "examiner cet article et en prendre des échantillons,".

24 et 25. *Page 6, lignes 31 et 32.* Supprimer les mots "croit raisonnablement contenir" et substituer "a des motifs raisonnables pour croire que ce récipient ou colis contient".

26. *Page 6, ligne 35.* Supprimer "ou b)".

27. *Page 6, lignes 35 et 36.* Supprimer les mots "croit raisonnablement contenir" et substituer "a des motifs raisonnables pour croire que ce livre, document ou autre registre contient".

28. *Page 6, lignes 36, 37, 38.* Aux mots "relatives à un article auquel s'applique la présente loi ou les règlements", substituer "se rapportant à l'application de la présente loi à l'égard d'un article que visent la présente loi ou les règlements,".

29. *Page 7, ligne 1.* Après le mot "détenir", insérer ", pour le temps qui peut être nécessaire".

30. *Page 7, ligne 24.* Après le mot "doit", insérer "en connaissance de cause".

31. *Page 7, ligne 33.* Après le mot "endroit", insérer "convenable".

32. *Page 8, lignes 31, 32, 33 et 34.* Supprimer l'alinéa *a*) de la sous-clause (1) et lettrer *a*), *b*), *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *i*), *j*), *k*), *l*) et *m*) inclusivement les alinéas subséquents.

33. *Page 8, ligne 38.* Après le mot "prescrite", insérer "s'y trouve,".

34. *Page 9, ligne 6.* Aux mots "en vue", substituer "afin".

35. *Page 9, ligne 9.* Supprimer les mots "en vue de protéger la santé publique ou".

36. *Page 9, lignes 22 et 23.* Supprimer les mots "et pour la protection de la santé publique", et substituer "de la santé du consommateur ou acheteur ou pour prévenir tout dommage à sa santé".

37. *Page 10, lignes 11 et 12.* Supprimer les mots "l'une des Annexes ou en retranchant quoi que ce soit", et substituer "l'une des Annexes, dans l'intérêt de la santé du consommateur ou acheteur, ou pour prévenir tout dommage à sa santé, ou retranchant quoi que ce soit de ces Annexes."

38. *Page 11, lignes 8 et 9.* Après le mot "l'accusé", supprimer "s'il est trouvé coupable, est passible des frais de poursuite seulement", et substituer "doit être acquitté".

39. *Page 11, ligne 45.* Après le mot "l'alinéa", supprimer "*d*)" et substituer "*e*)".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Vaillancourt, du comité permanent des Ressources naturelles, auquel a été déféré le Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Vaillancourt, du comité permanent des Ressources naturelles, auquel a été déféré le Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (S-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall".

Bill (T-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins".

Bill (U-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Pereira".

Bill (V-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff".

Bill (W-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin".

Bill (X-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett".

Bill (Y-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert".

Bill (Z-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young".

Bill (A-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher".

Bill (B-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill".

Bill (C-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Ratelle".

Bill (D-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert".

Bill (E-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnick".

Bill (F-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dite Watmough Colson".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois.

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copie du rapport de la Commission mixte internationale des Eaux limitrophes, en date du 26 novembre 1951.

Atlas montrant les limites internationales entre les États-Unis et le Passage canadien Tongass vers le Mont St-Elias, annexé au rapport de la Commission internationale mixte des Eaux limitrophes, ministère des Mines et relevés techniques, 1952.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, il est—
Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Buchanan soit ajouté à la liste des sénateurs qui composent le comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Saint John Bridge and Railway Extension Company (Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean)", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (P), intitulé: "Loi concernant la "Interprovincial Pipe Line Company", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation la "Peace River Transmission Company Limited", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (R), intitulé: "Loi concernant la "Beaver Fire Insurance Company", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le huitième rapport du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 11 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 11 décembre 1952

No 1.

10 décembre,—Troisième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 2.

10 décembre,—Troisième lecture du Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 3.

10 décembre,—Troisième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 4.

10 décembre,—Troisième lecture du Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 5.

10 décembre,—Troisième lecture des bills de Divorce suivants:—

Bill (S-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall".

Bill (T-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins".

Bill (U-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Pereira".

Bill (V-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff".

Bill (W-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin".

Bill (X-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett".

Bill (Y-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert".

Bill (Z-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young".

Bill (A-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher".

Bill (B-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill".

Bill (C-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Ratelle".

Bill (D-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert".

Bill (E-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnick".

Bill (F-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dite Watmough Colson".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

10 décembre,—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent de la santé publique et du bien-être au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques."—(L'honorable sénateur Veniot.)

N° 7.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

N° 8.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 11 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi, 12 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 15 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 16 décembre	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 13

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 11 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Hawkins,	Pratt,
Baird,	Dennis,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Doone,	Howard,	Reid,
Basha,	Duffus,	Howden,	Robertson,
Beaubien,	Emmerson,	King,	Roebuck,
Beauregard,	Euler,	Kinley,	Ross,
Bishop,	Fafard,	Lambert,	Stambaugh,
Blais,	Farquhar,	MacKinnon,	Stevenson,
Buchanan,	Farris,	MacLennan,	Taylor,
Burchill,	Fraser,	Marcotte,	Turgeon,
Burke,	Gershaw,	McGuire,	Vaillancourt,
Calder,	Godbout,	McIntyre,	Veniot,
Comeau,	Golding,	McLean,	Wilson,
Crerar,	Grant,	Paterson,	Wood.
Davies,	Haig,	Petten,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Acte Final de la deuxième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies. Signé à Paris le 7 février 1952.

Accord pour le règlement des différends résultant de l'application des dispositions de l'Article 15 (a) du Traité de Paix avec le Japon. Signé à Washington le 13 juin 1952.

Protocole prolongeant la durée de l'Accord sur les stations météorologiques flottantes de l'Atlantique du Nord du 12 mai 1949. Signé à Montréal le 19 juin 1952. (Recueil des traités, 1952, nº 10).

Échange de notes remettant en vigueur la Convention entre Sa Majesté et le Président Fédéral de la République d'Autriche, relative aux Actes de procédure en matière civile et commerciale, signée à Londres le 31 mars 1931. Signées à Vienne le 18 janvier 1952.

Échange de lettres entre le Canada et les Pays-Bas constituant un accord visant à sauvegarder les droits des détenteurs de bonne foi d'obligations du Canada qui ont été volées à leurs propriétaires néerlandais pendant la seconde guerre mondiale. Signées à Ottawa le 10 avril 1952.

Échange de notes entre le Canada et la Nouvelle-Zélande constituant un accord modifiant l'Accord du 16 août 1950 relatif aux services aériens reliant les deux pays. Signées à Wellington le 29 septembre 1952.

Échange de notes entre le Canada et l'Espagne constituant un accord relatif au règlement de créances commerciales. Signées à Madrid le 29 janvier 1952. (Recueil des traités, 1952, nº 2).

Échange de notes entre le Canada et le Royaume-Uni ayant pour objet d'étendre à la Guyane Anglaise et à Sainte-Lucie l'Accord conclu le 6 juin 1946 à l'égard de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu. Signées à Ottawa les 9 et 22 mai 1952.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'établissement d'un secteur de tir sur le Lac Érié. Signées à Ottawa les 26 avril, 22 octobre et 15 novembre 1951.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le C.A.R.C. et la U.S.A.F. et relatif au ravitaillement des stations météorologiques mixtes de l'Arctique. Signées à Ottawa les 9 octobre et 12 décembre 1951 et le 7 février 1952.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (K), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales et abrogeant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, ainsi que la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément la troisième fois, sur division:—

Bill (S-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall".

Bill (T-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins".

Bill (U-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Pereira".

Bill (V-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff".

Bill (W-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin".

Bill (X-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett".

Bill (Y-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert".

Bill (Z-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young".

Bill (A-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher".

Bill (B-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill".

Bill (C-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Ratelle".

Bill (D-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert".

Bill (E-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnick".

Bill (F-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dite Watmough Colson".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des amendements apportés par le comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 15 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour le lundi, 15 décembre 1952

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre,—Que si, au cours de la présente session, la nécessité se produit, durant un ajournement du Sénat, et que l'honorable Président soit d'avis de réunir le Sénat avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, l'honorable Président soit autorisé à appeler les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, à se réunir à une date antérieure à celle que la motion d'ajournement avait fixée; et le défaut de réception, par un ou plusieurs sénateurs, de l'appel de l'honorable Président, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre,—Que, à compter de ce jour jusqu'au 3 février 1953, les Règles 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles s'appliquent aux bills publics.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 15 décembre 1952

N° 1.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

N° 2.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 12 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 15 décembre	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 16 décembre	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 14

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 15 décembre 1952

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Howden,	Reid,
Baird,	Doone,	Hugessen,	Robertson,
Barbour,	Duffus,	Kinley,	Roebuck,
Basha,	Emmerson,	Lambert,	Ross,
Beauregard,	Fafard,	MacKinnon,	Stambaugh,
Bishop,	Farquhar,	MacLennan,	Stevenson,
Blais,	Golding,	Marcotte,	Taylor,
Buchanan,	Gouin,	McIntyre,	Turgeon,
Burchill,	Grant,	Paterson,	Veniot,
Comeau,	Hawkins,	Petten,	Vien,
Crerar,	Hayden,	Pratt,	Wilson,
Davies,	Horner,	Quinn,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable sénateur Aseltine—

De Julius E. Bergbusch, Alexander Graf, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, et Leonard J. F. Koss, de Rosenfeld, dans la province du Manitoba, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "The Evangelican Lutheran Synod of Western Canada".

Par l'honorable sénateur Wood—

De George Herbert Barr, et autres personnes, de la cité de Regina, dans la province de la Saskatchewan, demandant d'être constituées en une corporation sous le nom de "Canadian Pipelines Limited".

L'honorable sénateur Asetline, du comité permanent des Divorces présente les rapports de ce comité portant les numéros quarante-quatre à soixante-treize, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 8 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Gordon, de la cité de Montréal, province de Québec, vérificateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grace McCausland Gordon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 8 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Helen Isabelle Hammond Dadson, de la cité de Toronto, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William James Dadson, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 8 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Harold Gordon McFarlane, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gladys Patricia Hopley McFarlane, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 8 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dezso Ferenc Cross, de la cité de Montréal, province de Québec, médecin, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Veronica Iris Collier Cross, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Eric Ernest Auclair, de la cité de Montréal, province de Québec, pompier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Gauthier Auclair, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Napoléon-Jean-Paul Chayer, de la cité de Montréal, province de Québec, contremaître, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Durocher Chayer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Josephte-Gilberte Bélanger Byrne, de la cité de Westmount, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michel John Gerald Joseph Byrne, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Nina Difiore Statner, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Statner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Tillie Tietlebaum Victor, de la cité de Montréal, province de Québec, téléphoniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcus Victor, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Elina Iacurto Floyd, de la cité de Montréal, province de Québec, finisseuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Floyd, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 9 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jennie Miller Solomon, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Solomon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Elia Kuczerian, de la cité de Montréal, province de Québec, mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Yvette Cliche Kuczerian, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth-Audrey-Lorraine Beauchamp Ladéroute, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Raymond Ladéroute, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Phyllis Newman Lunan, de la cité de Montréal, province de Québec, gérante, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Gordon Lunan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Helen Doreen Cave Crawshaw, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Frederick Crawshaw, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Armand Frenette, de la cité de Montréal, province de Québec, dentiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reine-Estelle Lafond Frenette, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Brown Boyaner, de la cité d'Outremont, province de Québec, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melvin Boyaner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Eileen Mercedes Hudson Walsh, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Walsh, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Madeleine McCartney Ratcliff, de la ville Montréal-Nord, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Ray Ratcliff, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mikolaj Paraskiewicz, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le MERCREDI 10 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Georges Chaput, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Véronique Boileau Chaput, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Anna Carsh Laing, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Symon Laing, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Beatrice Miriam Kert Beloff, de la cité de Montréal, province de Québec, décoratrice d'intérieur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec H. Benjamin Beloff, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de John Alexander Stronach, de la cité de Montréal, province de Québec, technicien en radiologie, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Shirley Florence June Carter Stronach, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le JEUDI 11 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Raymond Gélinas, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Bouchard Gélinas, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président suppléant.

Le VENDREDI 12 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Anna Madeline Patterson Cotter, de la cité de Toronto, province d'Ontario, monteuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Edward Cotter, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 12 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Claudia-Marie Boudreau Leblanc, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martin Willard Leblanc, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 12 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-et-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lily Belzberg Bigman, de la cité de Québec, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Bigman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG.
Président adjoint.

Le VENDREDI 12 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Arthur Lesage, de la cité de Québec, province de Québec, employé civil, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary-Noëlla-Irène Bédard Lesage, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG.
Président adjoint.

Le VENDREDI 12 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Minnie Gruhn Boon, de la cité de Westmount, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William John Boon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quarante-quatre à soixante-treize, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copie du Communiqué officiel émis par la Conférence Économique du Commonwealth concernant la désignation du Titre royal.

Copie du Communiqué officiel émis à Londres, le 11 décembre 1952, à la clôture de la Conférence Économique du Commonwealth.

Rapport de l'enquête sur les Services des Ouvrages de l'Armée, ministère de la Défense nationale, par G. S. Currie, ainsi que le câblogramme du Ministre de la Défense nationale en autorisant le dépôt sur la Table, et le memorandum du Chef de l'État-Major général au ministre de la Défense nationale, après avoir été avisé que ledit Rapport devait être déposé sur la Table.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que les documents déposés sur la Table, ce jour, soient imprimés sous forme d'appendice au Compte rendu officiel des Débats du Sénat:—

Copie du Communiqué officiel émis par la Conférence Économique du Commonwealth concernant la désignation du Titre royal.

Copie du Communiqué officiel émis à Londres, le 11 décembre 1952, à la clôture de la Conférence Économique du Commonwealth.

Rapport de l'enquête sur les Services des Ouvrages de l'Armée, ministère de la Défense nationale, par G. S. Currie, ainsi que le câblogramme du ministre de la Défense nationale en autorisant le dépôt sur la Table, et le memorandum du Chef de l'État-Major général au ministre de la Défense nationale, après avoir été avisé que ledit Rapport devait être déposé sur la Table.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que si, au cours de la présente session, la nécessité se produit, durant un ajournement du Sénat, et que l'honorable Président soit d'avis de réunir le Sénat avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, l'honorable Président soit autorisé à appeler les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, à se réunir à une date antérieure à celle que la motion d'ajournement avait fixée; et le défaut de réception, par un ou plusieurs sénateurs, de l'appel de l'honorable Président, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé au troisième jour de février 1953.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 16 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 16 décembre 1952

N° 1.

25 novembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

N° 2.

15 décembre,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:—

Rapport n° 44,—*re* pétition de Robert Gordon;
Rapport n° 45,—*re* pétition de Helen Isabelle Hammond Dadson;
Rapport n° 46,—*re* pétition de Harold Gordon McFarlane;
Rapport n° 47,—*re* pétition de Dezso Ferenc Cross;
Rapport n° 48,—*re* pétition de Eric Ernest Auclair;
Rapport n° 49,—*re* pétition de Napoléon Jean-Paul Chayer;
Rapport n° 50,—*re* pétition de Marie Josephte Gilberte Bélanger Byrne;
Rapport n° 51,—*re* pétition de Nina Difiore Statner;
Rapport n° 52,—*re* pétition de Tillie Tietlebaum Victor;
Rapport n° 53,—*re* pétition de Elina Iacurto Floyd;
Rapport n° 54,—*re* pétition de Jennie Miller Solomon;
Rapport n° 55,—*re* pétition de Elia Kuczerian;
Rapport n° 56,—*re* pétition de Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute;
Rapport n° 57,—*re* pétition de Phyllis Newman Lunan;
Rapport n° 58,—*re* pétition de Helen Doreen Cave Crawshaw;
Rapport n° 59,—*re* pétition de Armand Frenette;
Rapport n° 60,—*re* pétition de Florence Brown Boyaner;
Rapport n° 61,—*re* pétition de Eileen Mercedes Hudson Walsh;
Rapport n° 62,—*re* pétition de Madeleine McCartney Ratcliff;
Rapport n° 63,—*re* pétition de Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz;
Rapport n° 64,—*re* pétition de Georges Chaput;
Rapport n° 65,—*re* pétition de Florence Anna Carsh Laing;
Rapport n° 66,—*re* pétition de Beatrice Miriam Kert Beloff;
Rapport n° 67,—*re* pétition de John Alexander Stronach;
Rapport n° 68,—*re* pétition de Raymond Gélinas;
Rapport n° 69,—*re* pétition de Anna Madeline Patterson Cotter;
Rapport n° 70,—*re* pétition de Claudia Marie Boudreau Leblanc;
Rapport n° 71,—*re* pétition de Lily Belzberg Bigman;
Rapport n° 72,—*re* pétition de Joseph Arthur Lesage;
Rapport n° 73,—*re* pétition de Minnie Gruhn Boon.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour mardi, 3 février 1953

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 16 décembre	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
262	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	2.00 p.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 15

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 16 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Hayden,	Pratt,
Baird,	Davis,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Doone,	Howden,	Reid,
Basha,	Duffus,	Hugessen,	Robertson,
Beauregard,	Dupuis,	Kinley,	Roebuck,
Bishop,	Emmerson,	Lambert,	Ross,
Blais,	Euler,	MacKinnon,	Stambaugh,
Bouffard,	Fafard,	MacLennan,	Stevenson,
Buchanan,	Farquhar,	Marcotte,	Taylor,
Burchill,	Golding,	McIntyre,	Turgeon,
Calder,	Gouin,	McLean,	Veniot,
Campbell,	Grant,	Paterson,	Vien,
Comeau,	Hawkins,	Petten,	Wilson,
Crerar,			Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel", présente un rapport.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 16 décembre 1952.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel", a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 600 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard dudit bill, et que la Règle 100 soit suspendue dans la mesure où elle se rapporte à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros soixante-quatorze à quatre-vingt, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jane Louttit Dormer, de Point La Nim, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Henry Dormer, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Roger Loiselle, de la cité de Montréal, province de Québec, soudeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Odelie Côté Loiselle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-seizième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de William Oscar Gilbert, de la cité de Montréal, province de Québec, peintre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Violet Cecilia Black Gilbert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de George Magner, de la cité de Montréal, province de Québec, pharmacien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Murray Magner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Teodora Szablity Szentirmai, de la cité de Montréal, province de Québec, couturière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Szentirmai, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Arthur Piché, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur de camion, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Morris Piché, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 15 décembre 1952.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Léon-Honoré Beauregard, de la cité de Montréal, province de Québec, commis ferroviaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Flora Lilly Turner Beauregard, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la prière formulée par cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande qu'une somme de $50, provenant des taxes parlementaires versées en vertu de la Règle 140, soit payée à M. H. Budyk, C.R., avocat de la défenderesse, et que le reliquat soit remboursé au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros soixante-quatorze à quatre-vingt, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Doone, du Comité spécial du Sénat institué en vue d'étudier les circonstances et conditions qui se rapportent à la vente et la distribution au Canada de la littérature ordurière et indécente, présente un rapport.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 16 décembre 1952.

Le Comité spécial du Sénat institué en vue d'étudier les circonstances et conditions de la vente et de la distribution de la littérature ordurière et indécente au Canada, a l'honneur de faire rapport ainsi qu'il suit:—

1. Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses délibérations au jour

le jour, et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle a trait à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. HAYES DOONE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—
Deux exemplaires de la *Gazette du Canada,* Partie II, Ordonnances et règlements statutaires, décrétés le 10 décembre 1952.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif au bail concernant la base de Goose Bay. (Anglais et français).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé du Trône lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, ainsi que sur la motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Hawkins, demandant—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quarante-quatre à soixante-treize, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont adoptés séparément, sur division.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill (G-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon";

Bill (H-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Hammond Dadson";

Bill (I-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon McFarlane";

Bill (J-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dezso Ferenc Cross";

Bill (K-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Ernest Auclair";

Bill (L-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Napoléon-Jean-Paul Chayer";

Bill (M-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Josephte Gilberte Bélanger Byrne";

Bill (N-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Nina Difiore Statner";

Bill (O-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Tillie Tietlebaum Victor";

Bill (P-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Elina Iacurto Floyd";

Bill (Q-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Miller Solomon";

Bill (R-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Elia Kuczerian";

Bill (S-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute";

Bill (T-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Newman Lunan";

Bill (U-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Doreen Cave Crawshaw";

Bill (V-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Frenette";

Bill (W-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Brown Boyaner";

Bill (X-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Mercedes Hudson Walsh";

Bill (Y-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine McCartney Ratcliff";

Bill (Z-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz";

Bill (A-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Chaput";

Bill (B-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Anna Carsh Laing";

Bill (C-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Miriam Kert Beloff";

Bill (D-3), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alexander Stronach";

Bill (E-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Gélinas";

Bill (F-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Madeline Patterson Cotter";

Bill (G-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Claudia Marie Boudreau Leblanc";

Bill (H-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Belzberg Bigman";

Bill (I-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Arthur Lesage";

Bill (J-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Gruhn Boon".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en commu-

niquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Comme il est six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

(Amendements: Voir les Journaux du Sénat)

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose que lesdits amendements soient agréés.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 17 décembre 1952

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 17 décembre 1952

N° 1.

16 décembre,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour l'agrément des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel".—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

16 décembre,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport n° 74,—*re* pétition de Jane Louttit Dormer;
Rapport n° 75,—*re* pétition de Roger Loiselle;
Rapport n° 76,—*re* pétition de William Oscar Gilbert;
Rapport n° 77,—*re* pétition de George Magner;
Rapport n° 78,—*re* pétition de Teodora Szablity Szentirmai;
Rapport n° 79,—*re* pétition d'Arthur Piché;
Rapport n° 80,—*re* pétition de Léon Honoré Beauregard.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour mardi, 3 février 1953

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 17 décembre	
262	Banques et commerce.....	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 16

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 17 décembre 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Horner,	Quinn,
Baird,	Davis,	Howard,	Reid,
Barbour,	Doone,	Howden,	Robertson,
Beauregard,	Duffus,	Hugessen,	Roebuck,
Bishop,	Dupuis,	Hurtubise,	Ross,
Blais,	Emmerson,	Kinley,	Stambaugh,
Bouffard,	Euler,	Lambert,	Stevenson,
Buchanan,	Fafard,	MacKinnon,	Taylor,
Burchill,	Farquhar,	Marcotte,	Turgeon,
Calder,	Golding,	McIntyre,	Vaillancourt,
Campbell,	Gouin,	McLean,	Vien,
Comeau,	Grant,	Petten,	Wilson,
Crerar,	Hawkins,	Pratt,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément lues et reçues:—

De Julius E. Bergbusch, Alexander Graf, de la cité de Saskatoon, province de la Saskatchewan, et Leonard J. F. Koss, de Rosenfeld, province du Manitoba, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "The Evangelican Lutheran Synod of Western Canada".

De George Herbert Barr, et autres personnes, de la cité de Regina, province de la Saskatchewan, demandant d'être constituées en une corporation sous le nom de "Canadian Pipelines Limited".

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Liste des permis émis en vertu de l'article 4, paragraphe 2 de la Loi et des Règlements de l'Immigration, pour la période s'étendant du 1er janvier 1952 au 15 novembre 1952, inclusivement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion visant à l'agrément des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (O), intitulé: "Loi concernant le droit criminel".

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros soixante-quatorze à quatre-vingt, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont adoptés séparément, sur division.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (K-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Louttit Dormer";
Bill (L-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Loiselle";
Bill (M-3), intitulé: "Loi pour faire droit à William Oscar Gilbert";
Bill (N-3), intitulé: "Loi pour faire droit à George Magner";
Bill (O-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Teodora Szablity Szentirmai";
Bill (P-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Piché".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi, le troisième jour de février 1953, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 3 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 3 février 1953

No 1.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 4 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 6 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1952.

N° 17

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 3 février 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Howard,	Petten,
Baird,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Barbour,	Fafard,	Hugessen,	Reid,
Basha,	Farquhar,	Isnor,	Robertson,
Beaubien,	Gershaw,	King,	Roebuck,
Beauregard,	Golding,	Kinley,	Ross,
Bishop,	Gouin,	Lambert,	Stambaugh,
Blais,	Grant,	MacKinnon,	Stevenson,
Bouffard,	Haig,	MacLennan,	Turgeon,
Burchill,	Hardy,	McDonald,	Vaillancourt,
Burke,	Hawkins,	McIntyre,	Veniot,
Dennis,	Hayden,	McKeen,	Vien,
Doone,	Horner,	Paterson,	Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
Ottawa

Le 15 janvier 1953.

Honorables Membres du Sénat,

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session du Parlement. Je vous remercie sincèrement pour cette adresse.

VINCENT MASSEY.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:—

Le LUNDI 12 janvier 1953.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres à l'égard des travaux d'impression du Parlement et que les membres suivants: Messieurs Argue, Ashbourne, Bertrand, Beyerstein, Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Blackmore, Boivin, Bonnier, Breton, Bryce, Cameron, Cardiff, Cauchon, Cavers, Charlton, Cruickshank, Darrock, Dechêne, Dickey, Mme Fairclough, Messieurs Ferguson, Ferrie, Follwell, Fontaine, Gingras, Gour (Russell), Harkness, Healy, Hees, Hetland, Hodgson, Hunter, Lefrançois, MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria), Maltais, McDonald, (Parry-Sound-Muskoka), McIvor, McLean (Huron-Perth), McWilliam, Montgomery, Murray (Oxford), Robertson, Rochefort, Rowe, Shaw, Simmons, Sinnott, Stanfield, Stuart (Charlotte), Studer, Tustin, Weaver, Whitman et Wright représenteront la Chambre audit comité mixte des travaux d'impression du Parlement.

ATTESTÉ.

Greffier de la Chambre des communes.
LÉON-J. RAYMOND,

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:—

Le LUNDI 12 janvier 1953.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que M. l'Orateur et Messieurs Beyerstein, Blackmore, Brown (Essex-Ouest), Carroll, Carter, Conacher, Coyle, Dechêne, Demers, Dinsdale, Eudes, Gauthier (Lapointe), Gingues, Goode, Hellyer, Henderson, Higgins, Hunter, Jones, Kirk (Antigonish-Guysboro), Knight, LaCroix, Laing, Léger, MacLean (Queens), MacNaught, McIlraith, McMillan, Meeker, Noseworthy, Pearkes, Proudfoot, Ratelle, Rochefort, Ross (Hamilton-Est), Rowe, Smith (Moose-Mountain), Smith (York-Nord), Tustin, Valois, Ward, White (Middlesex-Est),

Whiteside et Winkler ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre des communes au sein du comité mixte des deux Chambres à l'égard de la Bibliothèque.

ATTESTÉ.

LÉON-J. RAYMOND,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:—

Le LUNDI 12 janvier 1953.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur M. l'Orateur et Messieurs Casselman, Cruickshank, Dewar, Ferguson, Gauthier (Sudbury), Gour (Russell), Hansell, Harkness, Langlois (Berthier-Maskinongé), Little, McDonald (Edmonton-Est), MacNaught, Massé, McCulloch, McGregor, Ratelle, Richard (Ottawa-Est), Riley, Rochefort, Simmons, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, Ward, Warren et White (Hastings-Peterborough) pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du Restaurant, en ce qui commande les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre des communes dans le comité mixte des deux Chambres à l'égard du Restaurant.

ATTESTÉ.

LÉON-J. RAYMOND,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les bills suivants,

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills, sans amendement:

Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau".
Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare".
Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure".
Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Nicole Jeanne Andrée Marion Comys".
Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Mattioli".
Bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough".
Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur".
Bill (B-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz".
Bill (C-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel".
Bill (D-1), intitulé: "Loi pour faire droit à John Joseph Francis".
Bill (E-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin".
Bill (F-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green".
Bill (G-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue".
Bill (H-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Davis Brady".

Bill (I-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Dominique Fiorito".

Bill (J-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples".

Bill (K-1), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bruce".

Bill (L-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps".

Bill (M-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Cecil Day".

Bill (N-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton".

Bill (O-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch".

Bill (P-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas".

Bill (Q-1), intitulé: "Loi poru faire droit à Gaston Courtemanche".

Bill (R-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen".

Bill (S-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall".

Bill (T-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins".

Bill (U-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Pereira".

Bill (V-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff".

Bill (W-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin".

Bill (X-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett".

Bill (Y-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert".

Bill (Z-1), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young".

Bill (A-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher".

Bill (B-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill".

Bill (C-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Ratelle".

Bill (D-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert".

Bill (E-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnich".

Bill (F-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dit Watmough Colson".

Bill (G-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon".

Bill (H-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Hammond Dadson".

Bill (I-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon McFarlane".

Bill (J-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dezso Ferenc Cross".

Bill (K-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Ernest Auclair".

Bill (L-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Napoléon-Jean-Paul Chayer".

Bill (M-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Josephte Gilberte Bélanger Byrne".

Bill (N-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Nina Difiore Statner".

Bill (O-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Tillie Tietlebaum Victor".

Bill (P-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Elina Iacurto Floyd".

Bill (Q-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Miller Solomon".

Bill (R-2), intitulé: Loi pour faire droit à Elia Kuczerian".

Bill (S-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute".

Bill (T-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Newman Lunan".

Bill (U-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Doreen Cave Crawshaw".

Bill (V-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Frenette".

Bill (W-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Brown Boyaner".

Bill (X-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Mercedes Hudson Walsh".

Bill (Y-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine McCartney Ratcliff".

Bill (Z-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz".

Bill (A-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Chaput".

Bill (B-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Anna Carsh Laing".

Bill (C-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Miriam Kert Beloff".

Bill (D-3), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alexander Stronach".

Bill (E-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Gélinas".

Bill (F-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Madeline Patterson Cotter".

Bill (G-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Claudia Marie Boudreau Leblanc".

Bill (H-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Belzberg Bigman".

Bill (I-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Arthur Lesage".

Bill (J-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Gruhn Boon".

Bill (K-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Louttit Dormer".

Bill (L-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Loiselle".

Bill (M-3), intitulé: "Loi pour faire droit à William Oscar Gilbert".

Bill (N-3), intitulé: "Loi pour faire droit à George Magner".

Bill (O-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Teodora Szablity Szentirmai".

Bill (P-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Piché".

La Chambre des communes, par son greffier, transmet également un message aux fins de retourner les témoignages, etc., déposés devant le Comité permanent des divorces auquel ont été renvoyées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de divorce susmentionnés.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada",

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le bill (G), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction",

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le bill (H), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933",

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le bill (P), intitulé: "Loi concernant la *Interprovincial Pipe Line Company*",

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le bill (Q), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Peace River Transmission Company Limited*",

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le bill (R), intitulé: "Loi concernant la *Beaver Fire Insurance Company*",

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message avec un bill (101), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur la députation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message avec un bill (104), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable sénateur Haig, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces—

De Lena Herman Besner, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicholas Besner.

De Shirley William Bales, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Kerr Bales.

De Sidney William Donald Butler, de Saint-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Grace Oke Butler.

De Hazel Loisette Robinson Darby, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Tedder Darby, de Macon, Georgie, États-Unis d'Amérique.

De Andrew Percy Bell, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Aline Bell, de Fayetville, New-York, États-Unis d'Amérique.

De Jacob Titsch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Magdalena Kermerle Titsch, de Toronto, Ontario.

De Vincent John Laviolette, de Saint-Hubert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Seems Laviolette, de Mount-Hamilton, Ontario.

De Leonard James Chadwick, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Pouliot Chadwick, d'Outremont, Québec.

De Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emile Roy, autrement connu sous le nom d'Emile King.

De Nathan Bodanis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dinah Serlin Bodanis, de Toronto, Ontario.

De Blima Blossom Wendy Weitzman Thompson, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Leslie Thompson, de Mont-Royal, Québec.

De Rebecca Bowman Lefloch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Gerard Lefloch.

De Elsie Smith Gray, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Francis Gray, de L'Abord-à-Plouffe, Québec.

D'Adélard Gilbert, de Ville Saint-Michel, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zélia Dufour Gilbert, de Jonquière, Québec.

De Frederick Arthur Tait, de Saint-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Blanche Andrew Tait.

De Gordon Earl Page, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Mary O'Neill Page, de Calgary, Alberta.

De Hellon May English, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Denzil Howard English, de Wrightville, Québec.

De Paul Edward Tremblay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Julia Audrey Oliver Tremblay.

De Georgina-Julia-Rose Charland, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Jules-Lauréat Charland, de Val-Morin, Québec.

De Florence Trudy Nugent Barnett, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Thomas Barnett.

De Anna Kobitowich Gordon, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Gordon.

De Joseph Edgar Roger Roland Bisaillon, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Berthe Laurette Baril Bisaillon.

De Merle Minnie Esther Hoffman Nevard, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Herbert Nevard.

De Pauline Tratenberg Goldman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Goldman.

De Yaroslava Glucka Levandosky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Valdmir Levandosky.

De Milorad Aragian, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mara Menicanin Aragian, de Hamilton, Ontario.

De Margaret Bell Favreau, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bennett Favreau, de Westmount, Québec.

De Kenneth Angus Eaton Hewitt, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Meloche Hewitt, de Montréal, Québec.

De Doris Esther Kimel Schwartz, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moisha Schwartz.

De Catherine Lois MacLeod McPhee, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce McPhee.

De Alice Beatrice Cutler Murdoch, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Alexander Murdoch, de Montréal, Québec.

De Lillian Mary Caluori Morris, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Graham Morris.

De Clarence Albert Edwards, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eleanor Moore Kerr Edwards, de Toronto, Ontario.

De Annie Bray Hodgson, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorne Andrew Frazer Hodgson, de St-Eustache, Québec.

De Mary Rose Anne Rihel Kowalski, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael R. Kowalski.

De Ruth Sanel Kolofsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Julius Kolofsky.

De Jessie Allan Purdie McCulloch, de Glasgow, Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aaron McCulloch, de Shawinigan Falls, Québec.

De Alice Mary Barakett Zion, de Trois-Rivières, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abraham Beverley Zion, de Montréal, Québec.

De Verna Kirstine Dam Credico, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicholas Credico, de Montréal, Québec.

De Harold Speevak, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Toba Bluma Zimman Speevak, autrement connue sous le nom de Bernice Zimman Speevak.

De Dorina Perelroizen Wallerstein, autrement connue sous le nom de Dorina Perlraizen Wallerstein, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laszlo Wallerstein.

De Maryln Irene Damer Brophey, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Allard Brophey, de Montréal, Québec.

De Lionel Jobin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emilia Thibert Jobin.

De Nick Sauchuk, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yaraslawe (Slouca) Senyk Sauchuk.

De Rolande Lortie Nugent, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorne Henry Nugent.

De Horst Wilhelm Wossidlo, de Granby, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanne d'Arc Catudal Wossidlo.

De Jean-Paul Gauthier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Lacombe Gauthier.

De Alice Cecilia Anne Magniac Parker, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Alexander Parker.

De Elizabeth Smaga Melnitzky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Melnitzky.

De Joseph Nagy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Moran Nagy, de Hamilton, Ontario.

De William Flookes, de Laval-Ouest, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eileen Mary Harney Flookes, de Montréal, Québec.

De Adele Roberta Jeffrey, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Kennedy Jeffrey, de Montréal, Québec.

De Hans (Johann) Mueller, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Monique Paquette Mueller, de Hamilton, Ontario.

De Beatrice Gotlieb Slobotsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Slobotsky.

De Thomas John Rivet, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agnes Ethel Prudence Rivet.

De Delia Fleurette Ayotte Martin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander James Martin.

De Yukiko Takeuchi Zusko, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Zusko.

De Anna Cibula Reynolds, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Howard Joseph Reynolds, de Ville St-Laurent, Québec.

De Dorothy Green Wainer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Wainer.

De Marjorie Euretta Adams Mattinson, de Hamilton, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Steel Mattinson, de Montréal, Québec.

De Doris Ethel Taylor, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Ord Taylor.

De Celia Tarnofsky Edgar, de Hampstead, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isaac Edgar, de St-Laurent, Québec.

De Thomasine Elaine Mansfield Black, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Black.

De Marjorie Joy Hartley Tanner, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Allen Tanner, de Montréal, Québec.

De Mary Elizabeth Irene Gray Brideau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Joseph Brideau, de Westmount, Québec.

De Freda Smolar Brown, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Brown.

De Florence Mildred Fine Crelinsten, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Crelinsten.

De Kathleen Snell Meloche, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Jean-Charles Meloche.

De Domina Emerius Lefebvre, de Longueiul, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeanne Mercille Lefebvre.

De Margot Fairbanks Duff Pratt, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Joseph Pratt.

De Edith Lorraine McBurney Robinson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Reginald Robinson.

De Gordon Hamilton McKinney, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isabella May Robinson McKinney, de Londres, Angleterre.

De Diane Parent Leblanc, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gilbert Leblanc.

De Claude Arlington Root, de Wesmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Elizabeth Gilloran Root.

De Thelma Heinz Finlay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leslie Finlay.

De Susan Klamka Migicovsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joel Migicovsky.

De Mayo Arthur Perrin Harrigan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Newcombe Layton Harrigan, de Great Village, Nouvelle-Écosse.

De Sadie Denenberg Rockman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul David Rockman.

De Henry George Maxham, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Elizabeth Crossley Maxham.

De Beryl Mildred Taylor Leckie, de Shawinigan Falls, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Alan Leckie, de la ville de Parent, Québec.

De Audrey Madeline Crothers Walklate, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Thomas Walklate, de la ville de Valois, Québec.

De Therese Monette Lax, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Lax.

De Margaret Parker Graves, de Ville St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Arthur Graves, de Montréal, Québec.

De Robert Edward Francis Clements, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Teresa Tillett Clements.

De Rodolphe Beaulieu, de Longueuil, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanne Simpson Beaulieu.

De Marthe Rolland Paquette, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Paquette, de Rosemere, Québec.

De Marguerita Downie Couture, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Couture.

De Diana Barbara Boone Guinness, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anthony W. Guinness.

De Marguerite Rita Stevenson Laferme, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Leo Laferme, de Ste-Anne-de-Bellevue, Québec.

De Joseph Willie Brais, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose Delima Montpetit Brais.

De Rita Frost Siversky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Siversky.

De Joseph McLish, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Valeda Desjardins McLish.

De Robert Pratte, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louise Fowler Pratte.

De Paul Roy Portelance, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcelle Gauthier Portelance.

De Rose Brownstien Lazarus, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Lazarus.

De Anne O'Connor Shapiro, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abraham Shapiro, de Québec, P.Q.

De Mildred Ermine Bradshaw Moore, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Francis Fitzgibbon Moore.

De Beatrice Sylvia Aston Sutton, de Colford, comté de Glos, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maurice Edward Sutton, de Montréal, Québec.

De Sarah Ida Rishikof Neidik, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ben Neidik, autrement connu sous le nom de Simcha Benny Neidik.

De Marie-Claire-Marcelle-Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie-Claire-Marcelle-Suzanne Langlois Cockell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lester Ellwood Crowe, autrement connu sous le nom de Lester Ellwood Cockell, de Westmount, Québec.

De Jessie Hazel Kerr Coolon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Milton Forest Coolon, de Verdun, Québec.

De Bessie Mabel Witcomb Elson, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Herman Elson.

De Joseph-Octave-Léopold Richer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hélène Marshall Richer.

De Eileen Margaret Amos Trudeau, de Sainte-Dorothée, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Charles-Aurèle Trudeau, de Montréal, Québec.

De Marie-Émilie-Marguerite Béchard, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edmond-Georges Béchard, de Montréal, Québec.

De Rita Rabinovitch Abrams, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Barney Abrams.

De Peggy Louise Miller McCallum, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roderick William McCallum, de Lachine, Québec.

De Bernard Gordon Smith, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anita Grenier Smith.

De John Stewart Hannah, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joyce Barton Launceton Hannah.

De Mildred Hannah Earle, de Carbonear, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Guy Earle.

De Bernice Catherine MacDonald Crawford, de Beebe, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Godfrey John Crawford.

De Marjorie Evelyn Lee Stevens, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melville Henry Stevens, de Montréal, Québec.

De Marie-Jeannette-Laure Lafrenière Lucas, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Clayton Lucas.

De Roland Masson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Morin Masson.

De Lucille Hudon Donnelly, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Henry Donnelly, de Westmount, Québec.

De Olive Spencer Thompson, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Thompson, de Westmount, Québec.

De Dorothy Sanger Anderson Morris, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aubrey Benning Morris.

De Agnes Jackson Stroud Earle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph Simpson Earle, de Morin Heights, Québec.

De Romuald Frégeau, de Lévis, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Morneau Frégeau, de Montréal, Québec.

De Jean Shelvington Parnell Adams, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Leslie Adams, de Montréal, Québec.

De Margaret Violet Creasor McKenna, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis James McKenna, autrement connu sous le nom de Frank James McKenna, de Montréal, Québec.

De Edwin George Godden, de Saint-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Muriel Noelle Godden.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur Roebuck—

De Stanley Frank Konopka, et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Alliance Polonaise du Canada".

Par l'honorable sénateur Isnor—

De Walter Callow, et autres, de la cité de Halifax, province de Nouvelle-Écosse, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League".

Par l'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Hayden—

De "The Detroit and Windsor Subway Company", demandant l'adoption d'une loi qui autorise la Compagnie à disposer de ses pouvoirs et biens, en totalité ou en partie, en faveur d'une autorité, d'un corps ou d'une commission publique.

Par l'honorable sénateur Hugessen—

De Frank Breadon Common fils, et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Canadian Reinsurance Company".

Par l'honorable sénateur Vien—

Des Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Fransciscains, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution.

Par l'honorable sénateur Wilson—

De Florence F. Loudon, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à considérer une certaine demande de brevet portant le numéro de série 527,454, concernant une invention intitulée "Dispositifs de supports de rideaux", et à agir en conséquence.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 24 décembre 1952 (versions anglaise et française).

Exemplaire du rapport annuel du ministère des Ressources et du Développement économique pour l'année financière terminée le 31 mars 1952 (versions anglaise et française).

Textes suivants de la Conférence internationale du Travail:

Convention 101: Convention concernant les congés payés dans l'agriculture, 1952 (versions anglaise et française).

Convention 102: Convention concernant la norme minimum de la sécurité sociale, 1952 (versions anglaise et française).

Convention 103: Convention concernant la protection de la maternité (revisée en 1952), adoptée par la conférence à sa trente-cinquième session, Genève, 28 juin 1952 (versions anglaise et française).

Recommandation 93: Recommandation concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence à sa trente-cinquième session, Genève, 26 juin 1952 (versions anglaise et française).

Recommandation 94: Recommandation concernant la consultation et la collaboration entre employeurs et travailleurs sur le plan de l'entreprise, adoptée par la conférence à sa trente-cinquième session, Genève, 26 juin 1952 (versions anglaise et française).

Recommandation 95: Recommandation concernant la protection de la maternité, adoptée par la conférence à sa trente-cinquième session, Genève, 28 juin 1952 (versions anglaise et française).

Exemplaires des ordonnances rendues par le Commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest durant la période s'étendant du 20 novembre 1952 au 12 janvier 1953, tel que requis par l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927 (version anglaise).

Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le projet d'aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud, 1952 (version anglaise).

Exemplaires de la *Gazette du Canada,* Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 14 janvier 1953 (versions anglaise et française).

Rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1952 (version anglaise).

Exemplaires de la *Gazette du Canada,* Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 28 janvier 1953 (versions anglaise et française).

Liste des permis de liqueurs alcooliques émis durant la période s'étendant du 1er janvier 1952 au 31 décembre 1952, en conformité de l'article 93 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927 (version anglaise).

Arrêté ministériel C.P., 4505, en date du 19e jour de novembre 1952, ajoutant la drogue "Chlorate de sodium" à l'annexe de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés (versions anglaise et française).

Arrêté ministériel C.P., 4619, en date du 10e jour de décembre 1952, portant nouvelle modification aux Règlements d'exécution de la Loi sur les aliments et drogues (versions anglaise et française).

Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Volume 1).

Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Volume II, États financiers des Corporations de la Couronne).

Prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1954.

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le quatrième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:—

Le MARDI 3 février 1953.

Conformément à la Règle 111, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son quatrième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné les pétitions suivantes, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Julius E. Bergbusch, Alexander Graf, de la cité de Saskatoon, province de Saskatchewan, et Leonard J. F. Koss, de Rosenfeld, province de Manitoba, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Synode Évangélique Luthérien de l'Ouest du Canada".

De Jacob Rollwagen et autres personnes, de la cité de Winnipeg, province de Manitoba, et autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Blais présente au Sénat un Bill (Q-3), intitulé: "Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi des statistiques".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose qu'il soit—

Résolu, Que Son Honneur le Président soit prié d'exprimer à Sa Majesté la Reine, à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et à Sa Majesté le Roi des Belges la profonde sympathie du Sénat du Canada aux peuples du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique qui ont été si cruellement éprouvés par l'épouvantable désastre dont ils ont été les victimes. Nous croyons que les Canadiens désireraient ardemment manifester de façon tangible leur sympathie aux sinistrés et serons heureux d'appuyer toute proposition que le Gouvernement du Canada pourra présenter à cette fin au Parlement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 4 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 4 février 1953

No 1.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

No 2.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (101), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur la députation."—(L'honorable sénateur Stevenson.)

No 3.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (104), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 4.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental."—(L'honorable sénateur Blais.)

No 5.

3 février,—Deuxièmement lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 6.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique."—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 4 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
258	Ordres permanents	2.45 p.m.
	Le jeudi, 5 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le vendredi, 6 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 18

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 4 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Horner,	Petten,
Baird,	Dupuis,	Howard,	Quinn,
Barbour,	Emmerson,	Howden,	Reid,
Basha,	Euler,	Hugessen,	Robertson,
Beaubien,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Beauregard,	Farquhar,	King,	Ross,
Bishop,	Gershaw,	Kinley,	Stambaugh,
Blais,	Golding,	Lambert,	Stevenson,
Bouffard,	Gouin,	MacKinnon,	Turgeon,
Burchill,	Grant,	MacLennan,	Vaillancourt,
Burke,	Haig,	McDonald,	Veniot,
Calder,	Hardy,	McIntyre,	Vien,
Dennis,	Hawkins,	McKeen,	Wilson.
Doone,	Hayden,	Paterson,	

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (102), intitulé: "Loi sur la désignation et les titres royaux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation La Banque Mercantile du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les rapports de ce comité portant les numéros quatre-vingt et un à quatre-vingt-trois, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marilyn Irene Damer Brophey, de la ville St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Allard Brophey.
2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-deuxième rapport, comme suit—

1. Relativement à la pétition de Christina Pollock Yetman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Yetman.
2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-troisième rapport, comme suit—

Votre Comité recommande que la durée du temps pour la réception des pétitions pour Bills de Divorce, qui expira le 31 décembre 1952, soit prolongée au lundi 9 février 1953.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Lesdits rapports sont adoptés.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit—

Le MERCREDI 4 février 1953.

Le comité des Ordres permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport ainsi qu'il suit—

Votre Comité recommande que le délai fixé par la Règle 110 concernant la déposition de pétitions pour Bills d'intérêt privé (autres que les pétitions pour Bills de Divorces), soit prolongé jusqu'au 9 février 1953.

Le tout respectueusement soumis.

A. L. BEAUBIEN,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine présente au Sénat un Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "Synode Evangélique Luthérien de l'Ouest du Canada".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Stevenson propose que le Bill (101), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur la députation", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (104), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

APPENDICE

(Rapport du comité des Banques et du Commerce, déposé le 16 décembre 1952, et adopté le 17 décembre 1952.)

Le MARDI, 16 décembre 1952.

Le Comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le Bill "O", intitulé: "Loi concernant le droit criminel", a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 25 novembre 1952, étudié ledit Bill, et il a maintenant l'honneur d'en faire rapport avec les amendements suivants:

1. *Page 3, ligne 6:* Retrancher le mot "recorder", et y substituer "juge municipal de la cité, selon le cas,"

2. *Page 9, ligne 39:* Après le chiffre "8", insérer "(1)".

3. *Page 10:* Ajouter à la sous-clause (1) de la clause 8 les sous-clauses suivantes:

"(2) Lorsqu'une cour, un juge, juge de paix ou magistrat déclare sommairement une personne coupable d'un outrage au tribunal, commis devant le tribunal, et lui impose une peine à cet égard, cette personne peut appeler de la peine imposée.

(3) Lorsqu'une cour ou un juge déclare sommairement une personne coupable d'un outrage au tribunal non commis devant le tribunal, et qu'une peine est imposée à cet égard, cette personne peut appeler

a) de la déclaration de culpabilité, ou

b) de la peine imposée.

(4) Appel en vertu du présent article peut être interjeté à la cour d'appel de la province où les procédures ont été exercées, et, pour les objets du présent article, les dispositions de la Partie XVIII s'appliquent *mutatis mutandis.*"

4. *Page 18, ligne 16:* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne s'applique pas à la version française.

5. *Page 20, ligne 2:* Après les mots "Sa Majesté", insérer "ou lui cause quelque blessure corporelle en vue de la tuer ou détruire, ou la rend infirme ou la blesse ou l'emprisonne ou la détient;"

6. *Page 20, lignes 12 à 15:* Retrancher l'alinéa *e*), et lettrer à nouveau comme alinéas *e*) et *f*) les alinéas *f*) et *g*).

7. *Page 20, ligne 36:* Retrancher "*f*) ou *g*)", et substituer "ou *f*)".

8. *Page 21:* Après la clause 48, insérer le titre "ACTES PROHIBÉS".

8A. *Pages 21 et 22:* Transposer les clauses 49 et 52 et les renuméroter en conséquence.

8B. *Pages 24, lignes 31 à 36:* Retrancher la clause 62.

9. *Page 21, ligne 39:* Retrancher le mot "ou".

10. *Page 21, ligne 44:* Après le mot "trahison", insérer "ou".

11. *Page 21, ligne 44:* Insérer ce qui suit comme alinéa c) à la sous-clause (1) de la clause 50:

"c) conspire avec un agent d'un État autre que le Canada pour communiquer des informations ou pour accomplir un acte susceptible de nuire à la sécurité du Canada."

12. *Page 22, ligne 38:* Après le mot "quiconque", insérer "de propos délibéré".

13. *Page 24, ligne 9:* Renuméroter comme clause "61" la sous-clause (5) de la clause 60.

14. *Page 24, ligne 9:* Retrancher les mots "Nonobstant le paragraphe (4), nul n'est censé", et y substituer "Nonobstant le paragraphe (4) de l'article 60, nul n'est censé'.

15. *Page 24, ligne 26:* Renuméroter comme clause "62", la clause "61".

16. *Page 24, lignes 31 à 36:* Retrancher la clause 62.

17. *Page 25, ligne 2:* Après le mot "quiconque", insérer "de propos délibéré".

18. *Page 25, ligne 16:* Après les mots "forces canadiennes", ajouter "ou".

19. *Page 25, ligne 19:* Après le mot "Canada", retrancher "ou" et mettre un point final.

20. *Page 25, ligne 20:* Retrancher l'alinéa c).

21. *Page 27, lignes 9 à 11:* Retrancher les alinéas *a*) et *b*), et y substituer les suivants:

"*a*) défie, ou tente par quelque moyen de provoquer une autre personne à se battre en duel,

b) tente de provoquer quelqu'un à défier une autre personne de se battre en duel, ou

c) accepte un défi de se battre en duel,"

22. *Page 28, ligne 38:* Après le mot "objet", insérer "dangereux".

23. *Page 29, lignes 15 à 19:* Retrancher *a*) et y substituer le suivant:

"*a*) fabrique ou a en sa possession ou sous ses soins ou son contrôle, une substance explosive qu'il ne fabrique pas ou n'a pas en sa possession ou sous ses soins ou son contrôle pour des fins légitimes, ou".

24. *Page 40, ligne 23:* Au mot "ou", substituer "à".

25. *Page 43, ligne 18:* Retrancher les mots "fabrique une preuve aux fins d'une", et y substituer "fabrique quoi que ce soit dans le dessein de faire servir cette chose comme preuve dans une".

26. *Page 44, ligne 10:* Retrancher le mot "ou".

27. *Page 48, lignes 5 à 17:* Retrancher la clause 134 et y substituer la suivante:

"134. Nonobstant toute disposition de la présente loi ou de quelque autre loi du Parlement du Canada, lorsqu'un prévenu est accusé d'une infraction visée par l'article 136, l'article 137 ou le paragraphe (1) ou (2) de l'article 138, le juge, si la seule preuve qui implique le prévenu est le témoignage, rendu sous serment, de la personne du sexe féminin à l'égard de qui il est allégué que l'infraction a été commise et que ce témoignage n'est pas corroboré sur un détail important, doit informer le jury qu'il n'est pas prudent de déclarer le prévenu coupable en l'absence d'une preuve qui corrobore sur un point important, le témoignage de cette personne du sexe féminin, mais que le jury a droit de déclarer le prévenu coupable s'il est convaincu, au delà d'un doute raisonnable, que le témoignage de cette personne est véridique."

28. *Page 50, ligne 45:* Aux mots "ou étant employée à bord d'un navire", substituer "employée au transport de passagers payants, ou étant employée à bord d'un tel navire".

29. *Page 53, ligne 22:* Après le mot "grossier", ajouter: "; mais le présent article ne s'applique pas à une personne qui se sert de la poste afin de transmettre ou de livrer quelque chose que mentionne le paragraphe (4) de l'article 151".

30. *Page 54, lignes 12 et 13:* Retrancher les mots "ou est susceptible de mettre en danger".

31. *Page 54, lignes 13 et 14:* Retrancher les mots "ou est susceptible de rendre".

32. *Page 54, lignes 16 à 21:* Retrancher la sous-clause (2) et substituer la suivante:

"(2) Aucune procédure couvrant une infraction que vise le présent article ne doit être intentée après une année à compter du moment où l'infraction a été commise."

33. *Page 54, ligne 45:* Ajouter la sous-clause (3) suivante à la clause 159:

"(3) Aucune procédure ne doit être intentée sous l'autorité du présent article sans le consentement du procureur général."

34. *Page 62, lignes 35 à 37:* Retrancher tous les mots qui suivent "subpœna".

35. *Page 62, ligne 37:* Ajouter la sous-clause (3) suivante à la clause 174:

"(3) Aucun témoignage rendu par une personne sous l'autorité du présent article ne peut servir ou être reçu en preuve au cours de procédures criminelles contre cette personne, sauf dans le cas de parjure commis en rendant ce témoignage."

36. *Pages 73 et 74:* Retrancher la sous-clause (2) de la clause 186, et y substituer ce qui suit:

"(2) Commet une infraction, quiconque, ayant une obligation légale au sens du paragraphe (1), omet, sans excuse légitime dont la preuve lui incombe, de remplir cette obligation, si

a) à l'égard d'une obligation imposée par l'alinéa *a*) ou *b*) du paragraphe (1),

(i) la personne envers laquelle l'obligation doit être remplie se trouve dans le dénuement ou dans le besoin, ou

(ii) le manquement de remplir l'obligation met en danger la vie de la personne envers laquelle cette obligation doit être remplie, ou expose, ou est de nature à exposer, à un péril permanent la santé de cette personne; ou

b) à l'égard d'une obligation imposée par l'alinéa *c*) du paragraphe (1), le manquement de remplir l'obligation met en danger la vie de la personne envers laquelle cette obligation doit être remplie, ou cause, ou est de nature à causer, un tort permanent à la santé de cette personne.

(3) Quiconque commet une infraction visée au paragraphe (2) est coupable

a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans; ou

b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité."

37. *Page 74, ligne 3:* Renuméroter comme sous-clause (4) la sous-clause actuelle (3).

38. *Page 75, lignes 1 à 11:* Retrancher la clause 191, et y substituer ce qui suit:

"191. (1) Est coupable de négligence criminelle quiconque
a) en faisant quelque chose, ou
b) en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir,
met une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui."

(2) Aux fins du présent article, l'expression "devoir" ou "obligation" signifie une obligation imposée par la loi."

39. *Page 79, ligne 26:* Au mot "s'il", substituer "si, par là, il".

40. *Page 81:* Avant la clause 221, insérer le titre: "AUTOMOBILES, ENDROITS DANGEREUX ET NAVIRES INNAVIGABLES".

41. *Page 81, ligne 18:* Après le mot "l'aide", insérer "lorsqu'une personne a été blessée".

42. *Page 81, ligne 26:* Après le mot "l'aide", insérer "lorsqu'une personne a été blessée".

43. *Page 83, ligne 39:* Après le mot "quiconque", insérer "sans justification légitime".

44. *Page 84, ligne 8:* Au mot "ou", substituer "et".

45. *Page 84, ligne 13:* Au mot "ou", substituer "et".

46. *Page 106, ligne 9:* Après le mot "canadienne", insérer "ou".

47. *Page 107, lignes 1 à 14:* Retrancher l'alinéa *b*) et substituer ce qui suit:
"*b* ont été volés dans les douze mois qui ont précédé le commencement des procédures,
et cette preuve peut être considérée pour établir que l'accusé savait que les biens faisant l'objet des procédures étaient des biens volés."

48. *Page 107, ligne 22:* Au mot "obtenus", substituer "volés".

49. *Page 113, lignes 10 et 11:* Retrancher l'alinéa *a*) et substituer ce qui suit:
"*a*) une lettre ou un écrit qu'il sait contenir une menace de causer la mort ou d'infliger des blessures à quelqu'un; ou"

50. *Page 124, ligne 33:* Retrancher les mots "ou par tout autre moyen".

51. *Page 125, ligne 22:* Retrancher le mot "indû".

52. *Page 132, ligne 17:* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne s'applique pas à la version française.

53. *Page 152, ligne 8:* Au chiffre "51", substituer le chiffre "49".

54. *Page 152, ligne 9:* Au chiffre "52", substituer le chiffre "51".

55. *Page 158, lignes 28 et 29:* retrancher les mots "ou à toute autre loi du Parlement du Canada".

56. *Page 158, lignes 33 et 34:* Retrancher les mots "ou à toute autre loi du Parlement du Canada".

57. *Page 159, lignes 37 à 44*: Retrancher la sous-clause (1) de la clause 432, et y substituer la suivante:—

"432. (1) Lorsqu'une chose saisie aux termes de l'article 431 ou en vertu d'un mandat décerné conformément à l'article 429, est portée devant un juge de paix, ce dernier doit, à moins que le poursuivant ne convienne d'une autre procédure, détenir cette chose ou en ordonner la détention, en prenant raisonnablement soin d'en assurer la conservation jusqu'à la conclusion de toute enquête ou jusqu'à ce que sa production soit requise aux fins d'une enquête préliminaire ou d'un procès; mais rien ne doit être détenu sous l'autorité du présent article durant une période excédant trois mois après la date de la saisie, à moins que, avant l'expiration de cette période, des procédures n'aient été entamées au cours desquelles la chose faisant l'objet de la détention peut être requise."

58. *Page 160*: A la suite de la sous-clause (4) de la clause 432, ajouter la sous-clause suivante:—

"(5) Lorsqu'une chose est détenue aux termes du paragraphe (1), un juge d'une cours supérieure de juridiction criminelle ou d'une cour de juridiction criminelle, peut, sur demande sommaire de la part d'une personne qui a un intérêt dans la chose détenue, après un avis de trois jours francs au procureur général, ordonner qu'il soit permis à la personne par qui ou de la part de qui la demande est faite, d'examiner n'importe quelle chose ainsi détenue."

59. *Page 160*: A la suite de la nouvelle sous-clause (5) de la clause 432, ajouter la nouvelle sous-clause suivante:—

"(6) Une ordonnance rendue en vertu du paragraphe (5), doit être rendue aux termes que le juge estime nécessaires ou désirables pour sauvegarder et préserver n'importe quelle chose à l'égard de laquelle l'ordonance est rendue pour toute fin pour laquelle cette chose peut subséquemment être requise."

60. *Page 165, lignes 23 à 27*: Retrancher la sous-clause (1), et y substituer la suivante:—

"(1) Lorsqu'un mandat pour l'arrestation d'un accusé ne peut pas être exécuté conformément à l'article 445, un juge de paix dans le ressort duquel l'accusé se trouve ou est présumé se trouver, doit, sur demande, et sur preuve sous serment ou par affidavit de la signature du juge de paix qui a décerné le mandat, autoriser l'exécution du mandat dans les limites de sa juridiction, en apposant à l'endos du mandat un visa qui peut être selon la formule 25."

61. *Page 167, lignes 1 à 9*: Retrancher la clause 449, et y substituer la suivante:—

"449. Lorsqu'un prévenu accusé d'un acte criminel est devant un juge de paix, le juge de paix doit, en conformité de la présente Partie, enquêter sur l'accusation ainsi que sur toute autre accusation portée contre cette personne."

62. *Page 167, lignes 35 et 36*: Retrancher les mots "n'a rien répondu", et y substituer les mots "n'a pas fait de choix".

63. *Page 167, ligne 42*: Retrancher les mots "n'a rien répondu" et y substituer les mots "n'a pas fait de choix".

64. *Page 168, ligne 17*: Après le mot "détermine", insérer les mots "sans dépôt".

65. *Page 168, ligne 26*: Au mot "dénonciateur", substituer le mot "poursuivant".

66. *Page 169, ligne 2*: Après le mot "ajournée", insérer les mots "avec le consentement du poursuivant et de l'accusé ou de son procureur".

67. *Page 169, lignes 20 à 22*: Retrancher l'alinéa *i*), et y substituer le suivant:—

i) recevoir une preuve de la part du poursuivant ou de l'accusé, selon le cas, après avoir entendu les témoignages rendus pour le compte de l'un ou l'autre d'entre eux;".

68. *Page 155, ligne 18*: Un amendement apporté à la version anglaise ne s'applique pas à la version française du bill.

69. *Page 169, ligne 38*: Après le mot "interroger", ajouter le mot "et".

70. *Page 170, ligne 31:* A la suite du mot "procès", insérer ce qui suit:— "Vous devez comprendre clairement que vous n'avez rien à espérer d'une promesse de faveur qui a pu vous être faite, non plus que rien à craindre d'une menace qui a pu vous être adressée pour vous induire à faire un aveu ou vous reconnaître coupable, mais tout ce que vous direz maintenant pourra servir de preuve contre vous lors de votre procès, nonobstant la promesse ou la menace."

71. *Page 160, ligne 19:* Un amendement apporté à la version anglaise ne s'applique pas à la version française du bill.

72. *Page 177, ligne 40:* Retrancher les mots "ou qu'il ne répond rien".

73. *Page 178, lignes 5 et 6:* Aux mots "n'a rien répondu", substituer" n'a pas fait de choix".

74. *Page 178, ligne 12:* Aux mots "n'a rien répondu", substituer les mots "n'a pas fait de choix".

75. *Page 178, lignes 46 et 47:* Retrancher les mots "mais il n'est pas nécessaire que les témoins signent leurs dépositions".

76. *Page 179.* A la suite de la sous-clause (4) de la clause 474, ajouter la nouvelle sous-clause suivante:

"(5) Lorsqu'un accusé a choisi, en vertu de l'article 450 ou 468, d'être jugé par un juge sans jury, il peut, à tout moment avant qu'une date ait été fixée pour son procès, ou subséquemment avec le consentement écrit du procureur général ou de l'avocat agissant de sa part, changer son choix afin d'être jugé par un juge avec jury, en produisant au greffier du tribunal un écrit exprimant son choix, ainsi que le consentement, si le consentement est requis; et lorsqu'une déclaration du choix est produite conformément au présent paragraphe, l'accusé doit être jugé devant un tribunal de juridiction compétent avec jury et non autrement".

77. *Page 180, ligne 41:* Aux mots "rien répondu", substituer "pas déclaré son choix".

78. *Page 184, ligne 34:* Retrancher les mots "au Canada".

79. *Page 187, ligne 27:* Après le mot "détails", insérer "et, sans restreindre la généralité des dispositions précédentes, elle peut ordonner que le poursuivant fournisse des détails".

80. *Page 193, ligne 18:* Aux mots "articles 50 à 53", substituer "articles 49, 50, 51 et 53".

81. *Page 202, ligne 29:* Après le mot "mêler," insérer "complètement".

82. *Page 206, ligne 26:* Après le mot "juge", insérer ", dans une cause entendue sans jury,".

83. *Page 206, ligne 43:* Après le mot "quiconque", insérer "autre que lui-même ou un autre membre du jury,".

84. *Page 207, ligne 43:* Retrancher le mot "poursuivant", et y substituer "procureur général ou l'avocat agissant de sa part".

85. *Page 208, ligne 27:* Après le mot "jury", insérer "ainsi que toute procédure y incidente".

86. *Page 210, lignes 31 à 42:* Renuméroter la sous-clause (4) de la clause 569 comme nouvelle clause 570.

87. *Page 210, lignes 43 à 48:* Retrancher la clause 570.

88. *Page 211, ligne 34:* Après le mot "condamnation" insérer "au Canada".

89. *Page 211, ligne 37:* Après le mot "culpabilité" insérer "au Canada".

90. *Page 216, lignes 47 et 48:* Retrancher les mots "nécessaire et opportun".

91. *Page 217:* Ajouter ce qui suit comme nouvelle sous-clause (2) à la clause 589:

"(2) Dans les procédures en vertu du présent article, les parties ou leur procureur ont droit d'interroger ou de contre-interroger les témoins et, dans une instruction visée par l'alinéa *e*) du paragraphe premier, ont droit d'être présents à l'instruction et de fournir des témoignages et d'être entendus."

92. *Page 217:* Renuméroter comme sous-clauses (3) et (4) les sous-clauses actuellement numérotées (2) et (3).

93. *Page 218, lignes 29 à 35:* Retrancher le sous-alinéa (ii), et renuméroter les sous-alinéas suivants comme alinéas (ii) et (iii).

94. *Page 218, ligne 40:* Au mot "à" substituer: au sous-alinéa (ii) de".

95. *Page 219, ligne 19:* Retrancher les mots "ou (ii).

96. *Page 234, ligne 5:* Retrancher le mot "ou".

97. *Page 234, ligne 10:* Après le mot "commis", ajouter le mot "ou".

98. *Page 234:* A la sous-clause (3), ajouter le nouvel alinéa suivant:

"*d*) de biens au sujet desquels il existe une contestation quant au droit de propriété ou de possession par des réclamants autres que l'accusé."

99. *Page 237, lignes 11 à 13:* Retrancher l'alinéa *a*).

100. *Page 237, lignes 14 à 19:* Renuméroter les alinéas *b*) et *c*) comme alinéas *a*) et *b*).

101. *Page 246:* A l'article 670, insérer la nouvelle sous-clause (4) comme suit:

"(4) Les dispositions de l'article 669 et des paragraphes (1), (2) et (3) du présent article doivent être mentionnées au verso de tout engagement contracté en vertu de la présente loi."

102. *Pages 249 et 250:* Retrancher la clause 679, et y substituer la suivante:

"679. (1) Lorsqu'un bref de *fieri facias* a été décerné sous le régime de la présente Partie et qu'il appert, d'un certificat dans un rapport du shérif, qu'il est impossible de trouver suffisamment de biens, effets, terrains et bâtiments pour satisfaire au bref, ou que le produit de l'exécution du bref n'est pas suffisant pour satisfaire au bref, un juge de la cour peut, à la demande du procureur général ou de l'avocat agissant en son nom, déterminer la date et l'endroit où les cautions devront démontrer pourquoi un mandat de dépôt ne serait pas émis contre eux.

(2) Il doit être donné aux cautions un avis de sept jours francs de la date et de l'endroit déterminés pour l'audition conformément au paragraphe (1).

(3) Lors de l'audition mentionnée au paragraphe (1), le juge doit s'enquérir des circonstances de la cause, et, à sa discrétion, il peut

a) Ordonner la libération du montant dont cette caution est responsable; ou

b) rendre, à l'égard de cette caution, et de son emprisonnement, l'ordonnance qu'il estime appropriée aux circonstances, et émettre un mandat de dépôt d'après la formule 24.

(4) Un montant de dépôt émis aux termes du présent article autorise le shérif à mettre en état d'arrestation la personne à l'égard de laquelle le mandat a été émis et à l'enfermer dans une prison de la division territoriale où le bref a été décerné ou dans la prison la plus rapprochée de la cour, jusqu'à ce que satisfaction soit faite ou jusqu'à ce qu'expire la période d'emprisonnement que le juge a déterminée.

(5) Au présent article, et à l'article 677, "procureur général" désigne, lorsque s'applique le paragraphe (2) de l'article 626, le procureur général du Canada."

103, 104 et 105. *Page 255, lignes 6, 7 et 8:* Retrancher les mots "poser comme condition pour l'annulation de la condamnation, ordonnance ou autre procédure", et y substituer ", en annulant la condamnation, ordonnance ou autre procédure, ordonner".

106. *Page 259, ligne 31:* Après le mot "tenu", insérer ", sauf par voie de réplique,".

107. *Page 260, ligne 29:* Après le mot "niée", insérer le mot "ou".

108. *Page 262, lignes 21 et 22:* Retrancher les mots "mais il n'est pas nécessaire que les témoins signent leurs dépositions".

109. *Page 269, ligne 14:* Après le mot "rendue" insérer "pour le montant que détermine le juge ou le juge de paix;".

110. *Pages 270, 271 et 272:* Retrancher la clause 727, et y substituer la clause suivante:

"727. (1) Lorsque, conformément à la présente Partie, un appel a été interjeté d'une condamnation ou d'une ordonnance rendue à l'encontre d'un défendeur, ou d'une ordonnance rejetant une dénonciation, la cour d'appel doit entendre et juger l'appel en tenant un procès *de novo;* et, à cette fin, les dispositions des articles 701 à 716, dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec les articles 720 à 732, s'appliquent *mutatis mutandis.*

(2) La cour d'appel peut, aux fins d'entendre et de juger un appel, permettre que le témoignage d'un témoin recueilli devant une cour de poursuites sommaires, afin que ce témoignage soit lu s'il a été authentiqué conformément à l'article 453, et

a) si l'appelant et l'intimé consentent,

b) si la cour d'appel est convaincue que l'on ne peut pas raisonnablement compter sur la présence du témoin; ou

c) si, en raison du caractère formel des témoignages, ou autrement, le tribunal est convaincu que la partie adverse ne subira aucun préjudice;

et toute preuve lue en vertu du présent paragraphe a la même force et le même effet que si le témoin avait rendu son témoignage devant la cour d'appel.

(3) Lorsqu'un appel est interjeté d'une sentence, la cour d'appel doit, à moins que la sentence n'en soit une fixée par la loi, étudier la justesse de la sentence dont appel est interjeté, et peut, d'après cette preuve, s'il en est, selon qu'elle croit opportun de l'exiger ou de la recevoir, par ordonnance,

a) rejeter l'appel, ou

b) modifier la sentence dans les limites prescrites par la loi pour l'infraction dont l'intimé a été déclaré coupable.

(4) Les dispositions suivantes s'appliquent à l'égard d'appels, savoir:

a) lorsqu'un appel est fondé sur une objection à une dénonciation ou à quelque procédure, jugement ne doit pas être rendu en faveur de l'appelant

(i) pour un prétendu vice de fond ou de forme y contenu, ou

(ii) pour une divergence entre la dénonciation ou procédure et sauf s'il est démontré la preuve présentée au procès;

(iii) que l'objection a été formulée au procès, et

(iv) qu'un ajournement du procès a été refusé quoique la divergence mentionnée au sous-alinéa (ii) ait trompé l'appelant ou l'ait induit en erreur; et

b) lorsqu'un appel est fondé sur un défaut dans une condamnation ou ordonnance, jugement ne doit pas être rendu en faveur de l'appelant, mais la cour doit établir une ordonnance remédiant au défaut.

111. *Page 275, lignes 2 et 3:* Retrancher les mots "meurt ou résigne ses fonctions", et y substituer "meurt, résigne ses fonctions ou se trouve dans l'impossibilité d'agir."

112. *Page 302, formule 24:* Après le mot "enfermer", au troisième paragraphe, insérer "durant une période de————ou".

113. *Page 302, formule 24:* Au troisième paragraphe, retrancher les mots "ou jusqu'à ce que————soient élargis suivant le cours de la loi".

114. *Page 302, formule 24:* Retrancher le quatrième paragraphe.

115. *Page 305, formule 28, ligne 1:* Après le chiffre "638", ajouter les chiffres "669, 670,".

116. *Page 305, formule 28:* Immédiatement à la suite de la première ligne, ajouter ce qui suit:

"(N.B. Les dispositions des articles 669 et 670 (1), (2) et (3) doivent être inscrites au verso d'un engagement. Voir article 670 (4))".

Le tout respectueusement soumis,

SALTER A. HAYDEN,
Président.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 5 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 5 février 1953

N° 1.

4 février,—Troisième lecture du Bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation La Banque Mercantile du Canada."—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 2.

4 février,—Troisième lecture du Bill (104), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

3 décembre,—Deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Ross.)

N° 4.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental."—(L'honorable sénateur Blais.)

N° 5.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique."—(L'honorable sénateur Robertson.)

Pour mardi, 10 février 1953

N° 1.

4 février,—Deuxième lecture du Bill (102), intitulé: "Loi sur la désignation et les titres royaux."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

4 février,—Deuxième lecture du Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation le Synode Evangélique Luthérien de l'Ouest du Canada."—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 6 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 9 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mercredi, 11 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le jeudi, 12 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le vendredi, 13 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 19

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 5 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hawkins,	McKeen,
Baird,	Duffus,	Horner,	Paterson,
Barbour,	Dupuis,	Howard,	Petten,
Basha,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Beaubien,	Euler,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	Isnor,	Robertson,
Bishop,	Farquhar,	King,	Roebuck,
Blais,	Gershaw,	Kinley,	Ross,
Bouffard,	Golding,	Lambert,	Stambaugh,
Burchill,	Gouin,	MacKinnon,	Stevenson,
Burke,	Grant,	MacLennan,	Turgeon,
Calder,	Haig,	McDonald,	Vaillancourt,
Crerar,	Hardy,	McIntyre,	Veniot,
Dennis,			Vien.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (D), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la défense nationale", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

La pétition suivante est présentée,

Par l'honorable sénateur Crerar:

De l'honorable James L. Ilsley, l'honorable F.-Philippe Brais, et autres, demandant d'être constitués en une corporation portant nom: "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".

Les pétitions suivantes sont lues séparément et reçues:—

De Walter Callow et autres, de la cité de Halifax, province de Nouvelle-Écosse, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League".

Des Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution.

De Florence F. Loudon, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à considérer une certaine demande de brevet portant le numéro de série 527,454, concernant une invention intitulée "Dispositifs de supports de rideaux", et à agir en conséquence.

De Frank Breadon Common fils, et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Canadian Reinsurance Company".

De "The Detroit and Windsor Subway Company", demandant l'adoption d'une loi qui autorise la Compagnie à disposer de ses pouvoirs et biens, en totalité ou en partie, en faveur d'une autorité, d'un corps ou d'une commission publique.

De Stanley Frank Konopka, et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Alliance Polonaise du Canada".

L'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Hayden, présente au Sénat un Bill (U-3), intitulé: "Loi concernant The Detroit and Windsor Subway Company".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation Canadian Reinsurance Company".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Vien présente au Sénat un Bill (W-3), intitulé: "Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Isnor présente au Sénat un Bill (X-3), intitulé: "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Wilson, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck

Que le comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la *Loi de l'Immigration* (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son fonctionnement et son application, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris:

a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada,
b) le type d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants,
c) le nombre d'immigrants susceptibles d'être admis au Canada,
d) les moyens, les ressources et les capacités du Canada d'absorber, d'employer et de soutenir ces immigrants, et
e) les termes et conditions propres à leur admission;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.

L'honorable sénateur Haig soulève le point d'ordre suivant: "Que la motion n'a pas été soumise au comité permanent de l'Immigration et du Travail, et par conséquent n'est pas conforme aux règles."

Son honneur le Président décide que le point d'ordre est fondé, et déclare que ladite motion n'est pas recevable.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque Mercantile du Canada", soit maintenant lu une troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Horner, appuyé par l'honorable sénateur Quinn, propose que soit retranché le mot "maintenant", et que les mots "six mois à compter de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après débat,
Et étant posée la question sur la motion en amendement, elle est—
Rejetée.

Étant posée la question sur la motion principale pour la troisième lecture du bill,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le bill (104), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.
Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Ross propose que le bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (R-3), intitulé "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi, dixième jour de février 1953, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 10 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 10 février 1953

N° 1.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental."—(L'honorable sénateur Blais.)

N° 2.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

4 février,—Deuxième lecture du Bill (102), intitulé: "Loi sur la désignation et les titres royaux."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

4 février,—Deuxième lecture du Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation le Synode Evangélique Luthérien de l'Ouest du Canada."—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

5 février,—Deuxième lecture du Bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la défense nationale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

5 février,—Deuxième lecture du Bill (U-3), intitulé: "Loi concernant "The Detroit and Windsor Sudway Company."—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 8.

5 février,—Deuxième lecture du Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation *Canadian Reinsurance Company.*"—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 9.

5 février,—Deuxième lecture du Bill (W-3), intitulé: "Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains."—(L'honorable sénateur Vien.)

N° 10.

5 février,—Deuxième lecture du Bill (X-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League."—(L'honorable sénateur Isnor.)

N° 12.

5 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 6 février	
148	Divorces	10.30 a.m
	Le lundi, 9 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 10 février	
262	Immigration et du travail	10.30 a.m.
	Le mercredi, 11 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le jeudi, 12 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le vendredi, 13 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 20

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 10 février 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Horner,	McLean,
Baird,	Dupuis,	Howard,	Paterson,
Barbour,	Emmerson,	Howden,	Petten,
Basha,	Euler,	Hugessen,	Pratt,
Beaubien,	Fafard,	Isnor,	Quinn,
Beauregard,	Farquhar,	King,	Reid,
Bishop,	Gershaw,	Kinley,	Robertson,
Blais,	Godbout,	Lambert,	Roebuck,
Bouffard,	Golding,	MacKinnon,	Ross,
Burchill,	Gouin,	MacLennan,	Stambaugh,
Burke,	Grant,	Marcotte,	Stevenson,
Crerar,	Haig,	McDonald,	Turgeon,
Dennis,	Hardy,	McGuire,	Veniot,
Dessureault,	Hawkins,	McIntyre,	Vien,
Doone,	Hayden,	McKeen,	Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (N), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément,

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:—

De Joseph Georges Roger Dufort, de St-Jean, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Georgianna Rosina Décarie Dufort, de Montréal, Québec.

De Hazel Irene McKay Puttee, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Kenneth Puttee.

De Taschereau Pierre Charles Joseph Rodier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Elizabeth Gray Rodier.

De Frances Louise Devenish, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Frederick Devenish, de Montréal, Québec.

De Theresa Hynes Gnatiuk, de Sydney, Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor Gnatiuk, de Lachine, Québec.

De Clara Doris Jacobovitch Shepherd, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph Shepherd.

De Margaret Aziz Salhany, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gergie Salhany.

De Georgina Gibbons Bastien, de Rawdon, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gérald Bastien, de Montréal, Québec.

De Janina Jenny Spaiches Remeikis, de Ville-LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stasys Remeikis, de Montréal, Québec.

De Charlotte Freeman Pelletier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edgar Ahuntsic Pelletier.

De Helen Vera Cater Morgan, de Hampstead, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Cameron Morgan, de Montréal, Québec.

De Annie Smilovitch King, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth M. King.

De Joseph Henri Jacques Gaston Lareault, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Thérèse Louise Françoise Glageol Lareault.

De Sarah Juliet Montgomery Scott, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Haston Scott.

De Gladys Ola McLellan, de Farnham, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Malcolm Cecil McLellan.

De Joseph-Marcel Plourde, de Joliette, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aline Beaudry Plourde.

De Gittel Gershonowitch Hammer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moses Hammer, autrement connu sous le nom de Morris ou Maurice Hammer.

De Pearle Elizabeth McLeod Martin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Ian Martin, de Westmount, Québec.

De Marjorie Joan LeRiche Dunphy, de Hampstead, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Murdock Dunphy, de Granby, Québec.

De Muriel Doreen Southall Fisher, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Terence Oliver Fisher, de Montréal, Québec.

De Myrtle Norma Epps Stewart, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Maclean Stewart.

De Reine Cesarine Berthe Leborgne Deyglun, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henri Deyglun, de Montréal, Québec.

De Marguerite Evelyn Lucy Watts Paterson, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ross Herbert Paterson, de Montréal, Québec.

De Henryka Ziernicka Bogdan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Waldemar Jan Bogdan.

De Joyce Elizabeth Purves Jones, de Ville-LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Emrys Jones, de Verdun, Québec.

De Morris Fishman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Alice Ruth Ward Fishman.

De Joseph Victor Gérard Fontaine, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Emma Cecilia Bertrand Fontaine.

De James Alexander Dougherty, de Otterburn-Park, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Shirley Frances McKnight Dougherty, de Montréal, Québec.

De Mary Gordon Wilson LaForest, de Ville Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Maurice LaForest.

De Gabrielle Laure Joséphine Girard Steinbach, de Québec, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernst Friedrich Martin Arnold Steinbach.

De Howard Douglas Wardle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec June Shelagh Wardle.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les rapports de ce comité portant les numéros quatre-vingt-quatre à cent treize, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marguerite-Irène Bastien Taschereau, de la cité de Québec, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry-Edward Taschereau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William Gordon Quinn, de la cité de St-Lambert, province de Québec, lithographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Machin Quinn, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Brennan, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gwendolyn-Neath Hatton Brennan, autrement connue sous le nom de Gwendolyn Neath Brennan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Henry Collingwood, de la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, directeur de compagnie, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Phyllis Beatrice Hickman Collingwood, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Douglas Malcolm Stephen, de la cité de Verdun, province de Québec, inspecteur-électricien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Electa Mary Thompson Stephen, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Lane Taylor, du village de Catalina, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Taylor, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Stanley Fordon Fowler, de la cité de Montréal, province de Québec, photographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Josephine Murphy Fowler, autrement connue sous le nom de Mary Lillian Murphy Fowler, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ethel Florence Flack Towne, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Henry Towne, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Katherine Randell Clarke, de la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Derry Rae Clarke, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ralph Wellington Goodyear, du village de Musgrave-Harbour, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Cuff Goodyear, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Donalda-Gagnon Fontaine, de la cité de Montréal, province de Québec, logeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Fontaine, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Sylvaine Alain Dahlstrom, de la cité de Montréal, province de Québec, téléphoniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sven Godfrid Dahlstrom, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth Schwartz Cohen, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Seymour Cohen, de la ville de Mont-Royal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

MERCREDI, 4 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Annie Mislovitch Cohen, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Cohen, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk, de Hove, comté de Sussex, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Werkzeig, autrement connu sous le nom de Sam Werk, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Antonio Proietti, de la cité de Montréal, province de Québec, marchand de fourrures, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Staiguill Proietti, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son centième rapport, comme suit:—

1. Relativement à le pétition de Ida Hier Blant, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Blant, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hilda Irene Roddis Galbraith, de la cité de Montréal, province de Québec, commis de banque, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Galbraith, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ivy Helen Jean Morton Starke, de Station Ste-Marguerite, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Drake Starke, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Barney Flegal, de la cité de Montréal, province de Québec, musicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth-Marie-Isabelle-Leonora Miller Flegal, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie Renee Emond Walker, de la ville de Mont-Royal, province de Québec, aide-infirmière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Constantin Phillip Walker, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Edwin George Chafe, de la cité de Montréal, province de Québec, expéditeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Aimée-Béatrice-Henriette Cinq-Mars Chafe, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Phyllis Violet Perlson Wright, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Paul Wright, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Eadie Kerr Britton, de la cité de Montréal, province de Québec, gérante de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon William Britton, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de George Robert Stirling Henry, de la cité de St-Lambert, province de Québec, ingénieur-mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theo Alice Lamb Henry, autrement connue sous le nom de Theo Alice MacFarlane Henry, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers, de la cité de Westmount, province de Québec, opératrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Allan Crothers, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Pauline-Liliane Baron Brumby, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Lyon Keith Brumby, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Madeleine Blain Cousineau, de la cité de Montréal, province de Québec, surveillante, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Cousineau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Angelina Maria Di Battista Gill, de la cité de Lachine, province de Québec, opératrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Leo Gill, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, 6 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Charles Snoade Hilder, de la cité de Montréal, province de Québec, artiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Audrie Gertrude Warren Hilder, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre-vingt-quatre à cent treize, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Wilson, présente au Sénat un Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon".

Ledit bill est lu la première fois, et—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blais propose que le Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à une période ultérieure de la présente séance.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (102), intitulé: "Loi sur la désignation et les titres royaux", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose que le Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation le Synode Évangélique Luthérien de l'Ouest du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la défense nationale", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (U-3), intitulé: "Loi concernant "The Detroit and Windsor Subway Company", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation *Canadian Reinsurance Company*", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Vien propose que le Bill (W-3), intitulé: "Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (X-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat se reporte alors à l'article deux de l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 11 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour le jeudi, 12 février 1953

Par l'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Wilson.

10 février,—Que le comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la *Loi de l'Immigration* (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son fonctionnement et son application, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris:

a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada,

b) le type d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que, l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants,

c) le nombre d'immigrants susceptibles d'être admis au Canada,

d) les moyens, les ressources et les capacités du Canada d'absorber, d'employer et de soutenir ces immigrants, et

e) les termes et conditions propres à leur admission;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 11 février 1953

N° 1.

10 février,—Troisième lecture du Bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la défense nationale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

5 février,—Deuxième lecture du Bill (X-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League."—(L'honorable sénateur Isnor.)

N° 5.

5 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

10 février—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des divorces:—

Rapport n° 84,—*re* pétition de Marguerite Irène Bastien Taschereau;
Rapport n° 85,—*re* pétition de William Gordon Quinn;
Rapport n° 86,—*re* pétition de Joseph Brennan;
Rapport n° 87,—*re* pétition de Henry Collingwood;
Rapport n° 88,—*re* pétition de Douglas Malcolm Stephen;
Rapport n° 89,—*re* pétition de Mary Lane Taylor;
Rapport n° 90,—*re* pétition de Stanley Fordon Fowler;
Rapport n° 91,—*re* pétition de Ethel Florence Flack Towne;
Rapport n° 92,—*re* pétition de Mary Katherine Randall Clarke;
Rapport n° 93,—*re* pétition de Ralph Wellington Goodyear;
Rapport n° 94,—*re* pétition de Donalda Gagnon Fontaine;
Rapport n° 95,—*re* pétition de Marie Sylvaine Alain Dahlstrom;
Rapport n° 96,—*re* pétition de Ruth Schwartz Cohen;
Rapport n° 97,—*re* pétition de Annie Mislovitch Cohen;

Rapport nº 98,—*re* pétition de Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk;
Rapport nº 99,—*re* pétition de Antonio Proietti;
Rapport nº 100,—*re* pétition de Ida Hier Blant;
Rapport nº 101,—*re* pétition de Hilda Irene Roddis Galbraith;
Rapport nº 102,—*re* pétition de Ivy Helen Jean Morton Starke;
Rapport nº 103,—*re* pétition de Barney Flegal;
Rapport nº 104,—*re* pétition de Marie Renee Emond Walker;
Rapport nº 105,—*re* pétition de Edwin George Chafe;
Rapport nº 106,—*re* pétition de Phyllis Violet Perlson Wright;
Rapport nº 107,—*re* pétition de Margaret Eadie Kerr Britton;
Rapport nº 108,—*re* pétition de George Robert Stirling Henry;
Rapport nº 109,—*re* pétition de Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers;
Rapport nº 110,—*re* pétition de Pauline Lilliane Baron Brumby;
Rapport nº 111,—*re* pétition de Madeleine Blain Cousineau;
Rapport nº 112,—*re* pétition de Angelina Maria di Battista Gill;
Rapport nº 113,—*re* pétition de Charles Snoade Hilder.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le jeudi, 12 février 1953

Nº 1.

10 février,—Deuxième lecture du Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada."—(L'honorable sénateur Robertson.)

Nº 2.

10 février,—Deuxième lecture du Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon."—(L'honorable sénateur Turgeon pour l'honorable sénateur Wilson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 11 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de la littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	11.00 a.m.
	Le jeudi, 12 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
258	Ordres permanents	2.45 p.m.
	Le vendredi, 13 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 14 février	
148	Divorces	10.30 a.m

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 21

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mecredi 11 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Howard,	Petten,
Baird,	Dupuis,	Howden,	Pratt,
Barbour,	Emmerson,	Hugessen,	Quinn,
Basha,	Euler,	Isnor,	Reid,
Beaubien,	Fafard,	King,	Robertson,
Beauregard,	Farquhar,	Kinley,	Roebuck,
Bishop,	Farris,	Lambert,	Ross,
Blais,	Gershaw,	MacKinnon,	Stambaugh,
Bouffard,	Godbout,	MacLennan,	Stevenson,
Burchill,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Burke,	Gouin,	McDonald,	Vaillancourt,
Calder,	Grant,	McGuire,	Veniot,
Crerar,	Haig,	McIntyre,	Vien,
Dennis,	Hardy,	McKeen,	Wilson,
Dessureault,	Hawkins,	McLean,	Wood.
Doone,	Horner,	Paterson,	

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général (à l'administration).

L'honorable Président lit alors ladite communication, comme suit:—

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Ottawa, le 11 février 1953.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 11 février, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

J. F. DELAUTE,
Le Secrétaire du Gouverneur général,
(à l'administration).

L'honorable
le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

La pétition suivante est lue et reçue:—

Du très honorable James L. Ilsley, l'honorable F. Philippe Brais, et autres personnes, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le sixième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:—

Le MERCREDI 11 février 1953.

Conformément à la Règle 11, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son sixième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

Du très honorable James L. Ilsley, de l'honorable F. Philippe Brais, et autres personnes, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le septième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:—

Le MERCREDI 11 février 1953.

Conformément à la Règle 11, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son septième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De George Herbert Barr, et autres personnes, de la cité de Regina, province de Saskatchewan, demandant d'être constituées en une corporation sous le nom de "Canadian Pipelines Limited".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Wood présente au Sénat un Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Pipelines Limited".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et son activité connexe au cours de l'année se terminant le 31 mars 1952. (Version anglaise).

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la défense nationale", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à une période ultérieure de la présente séance.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Isnor propose que le Bill (X-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (Z), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens".

Après plus ample débat, et—
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est retiré.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre-vingt-quatre à cent treize, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (Z-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Irène Bastien Taschereau";
Bill (A-4), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gordon Quinn";
Bill (B-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Brennan";
Bill (C-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Collingwood";
Bill (D-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Malcolm Stephen";
Bill (E-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lane Taylor";
Bill (F-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Fowler";
Bill (G-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Flack Towne";
Bill (H-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Katherine Randell Clarke";
Bill (I-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wellington Goodyear";
Bill (J-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Donalda Gagnon Fontaine";
Bill (K-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Sylvaine Alain Dahlstrom";
Bill (L-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Schwartz Cohen";
Bill (M-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mislovitch Cohen";
Bill (N-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk";
Bill (O-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Proietti";
Bill (P-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hier Blant";

Bill (Q-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Roddis Galbraith";
Bill (R-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Jean Morton Starke";
Bill (S-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Barney Flegal";
Bill (T-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Renée Emond Walker";
Bill (U-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Chafe";
Bill (V-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Violet Perlson Wright"";
Bill (W-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Eadie Kerr Britton";
Bill (X-4), intitulé: "Loi pour faire droit à George Robert Stirling Henry";
Bill (Y-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers";
Bill (Z-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Liliane Baron Brumby";
Bill (A-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Blain Cousineau";
Bill (B-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelina Maria Di Battista Gill";
Bill (C-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Snoade Hilder".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois.
Avec la permission du Sénat, lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Le Sénat se reporte au deuxième article de l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (R-3), il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Quelque temps après, le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge-en-chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—
"C'est le désir du très honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit comme suit les titres des bills à sanctionner:

Loi pour faire droit à Barbara Carrique Cordeau.
Loi pour faire droit à Frederick Kenneth Hare.
Loi pour faire droit à Frances Wavertree Harris McClure.
Loi pour faire droit à Nicole Jeanne Andrée Marion Comys.
Loi pour faire droit à Joseph Mattioli.
Loi pour faire droit à Gabrielle Bertrand McCullough.
Loi pour faire droit à Katherine Jessie McArthur.
Loi pour faire droit à Sarah Cohen Lintz.
Loi pour faire droit à Fernande Robitaille Viel.
Loi pour faire droit à John Joseph Francis.
Loi pour faire droit à Olga Andrews Martin.
Loi pour faire droit à Lois Hattie Adelstein Green.
Loi pour faire droit à Nellie Slade McCue.
Loi pour faire droit à Jean Davis Brady.
Loi pour faire droit à Dominique Fiorito.
Loi pour faire droit à Pearl Elmeda Clarke Staples.
Loi pour faire droit à James Arthur Bruce.
Loi pour faire droit à Bernice Rosen Rapps.
Loi pour faire droit à Murray Cecil Day.
Loi pour faire droit à Elizabeth Florence Robson Hamilton.
Loi pour faire droit à Winnifred Ann Maltby Gurlevitch.
Loi pour faire droit à Marie Claude Audette Isabelle Boulanger Douglas.
Loi pour faire droit à Gaston Courtemanche.
Loi pour faire droit à Norma Bernstein Cohen.
Loi pour faire droit à Mina Eisenthal Hamerman Segal, autrement connue sous le nom de Mina Eisenthal Segall.
Loi pour faire droit à Agnes Charlotte Quamme Higgins.
Loi pour faire droit à Agnes Mary Perkins Pereira.
Loi pour faire droit à Rosalia Marie Sepchuk Maniloff.
Loi pour faire droit à Anne Reddie Banks Carruthers Beaudoin.
Loi pour faire droit à Doris Isabell Dalzell Bennett.
Loi pour faire droit à Costanza Marzitelli Boisvert.
Loi pour faire droit à Gladys Emily Miller Young.
Loi pour faire droit à Françoise Ernout Fisher.
Loi pour faire droit à Margaret Girvan Hill.
Loi pour faire droit à Fernand Ratelle.
Loi pour faire droit à Charles Meela Voyinovitch Seifert.
Loi pour faire droit à Lily Isenberg Kwavnich.
Loi pour faire droit à Doreen Mae Walmough, dit Watmough Colson.
Loi pour faire droit à Robert Gordon.
Loi pour faire droit à Helen Isabelle Hammond Dadson.
Loi pour faire droit à Harold Gordon McFarlane.
Loi pour faire droit à Dezso Ferenc Cross.
Loi pour faire droit à Eric Ernest Auclair.
Loi pour faire droit à Napoléon-Jean-Paul Chayer.
Loi pour faire droit à Marie Josephte Gilberte Bélanger Byrne.
Loi pour faire droit à Nina Difiore Statner.
Loi pour faire droit à Tillie Tietlebaum Victor.
Loi pour faire droit à Elina Iacurto Floyd.
Loi pour faire droit à Jennie Miller Solomon.
Loi pour faire droit à Elia Kuczerian.
Loi pour faire droit à Ruth Audrey Lorraine Beauchamp Ladéroute.

Loi pour faire droit à Phyllis Newman Lunan.
Loi pour faire droit à Helen Doreen Cave Crawshaw.
Loi pour faire droit à Armand Frenette.
Loi pour faire droit à Florence Brown Boyaner.
Loi pour faire droit à Eileen Mercedes Hudson Walsh.
Loi pour faire droit à Madeleine McCartney Ratcliff.
Loi pour faire droit à Kathleen Mary Wilkinson Paraskiewicz.
Loi pour faire droit à Georges Chaput.
Loi pour faire droit à Florence Anna Carsh Laing.
Loi pour faire droit à Beatrice Miriam Kert Beloff.
Loi pour faire droit à John Alexander Stronach.
Loi pour faire droit à Raymond Gélinas.
Loi pour faire droit à Anna Madeline Patterson Cotter.
Loi pour faire droit à Claudia Marie Boudreau Leblanc.
Loi pour faire droit à Lily Belzberg Bigman.
Loi pour faire droit à Joseph Arthur Lesage.
Loi pour faire droit à Minnie Gruhn Boon.
Loi pour faire droit à Jane Louttit Dormer.
Loi pour faire droit à Roger Loiselle.
Loi pour faire droit à William Oscar Gilbert.
Loi pour faire droit à George Magner.
Loi pour faire droit à Teodora Szablity Szentirmai.
Loi pour faire droit à Arthur Piché.
Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada.
Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction.
Loi concernant la "Interprovincial Pipe Line Company" .
Loi constituant en corporation la "Peace River Transmission Company Limited".
Loi concernant la "Beaver Fire Insurance Company".
Loi modifiant la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, 1933.
Loi modifiant la Loi de 1952 sur la députation.
Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt.
Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires.
Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.
Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.
Loi sur la désignation et les titres royaux.
Loi modifiant la Loi sur la défense nationale.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Après quoi, il a plu au très honorable Député du Gouverneur général de se retirer.

La Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 12 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour le jeudi, 12 février 1953

N° 1.

Par l'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Wilson.

10 février,—Que le comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la *Loi de l'Immigration* (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son fonctionnement et son application, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris:

a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada,

b) le type d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que, l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants,

c) le nombre d'immigrants susceptibles d'être admis au Canada,

d) les moyens, les ressources et les capacités du Canada d'absorber, d'employer et de soutenir ces immigrants, et

e) les termes et conditions propres à leur admission;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.

N° 2.

Par l'honorable sénateur McLean.

10 février,—Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 12 février 1953

N° 1.

11 février—Troisième lecture des bills de divorce suivants:—

Bill (Z-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Irène Bastien Taschereau";

Bill (A-4), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gordon Quinn";

Bill (B-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Brennan";

Bill (C-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Collingwood";

Bill (D-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Malcolm Stephen";

Bill (E-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lane Taylor";

Bill (F-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Fowler";

Bill (G-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Flack Towne";

Bill (H-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Katherine Randell Clarke";

Bill (I-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wellington Goodyear";

Bill (J-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Donalda Gagnon Fontaine";

Bill (K-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Sylvaine Alain Dahlstrom";

Bill (L-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Schwartz Cohen";

Bill (M-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mislovitch Cohen";

Bill (N-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk";

Bill (O-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Proietti";

Bill (P-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hier Blant";

Bill (Q-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Roddis Galbraith";

Bill (R-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Jean Morton Starke";

Bill (S-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Barney Flegal";

Bill (T-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Renée Emond Walker";

Bill (U-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Chafe";

Bill (V-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Violet Perlson Wright";

Bill (W-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Eadie Kerr Britton";

Bill (X-4), intitulé: "Loi pour faire droit à George Robert Stirling Henry";

Bill (Y-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers";

Bill (Z-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Liliane Baron Brumby";

Bill (A-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Blain Cousineau";

Bill (B-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelina Maria Di Battista Gill";

Bill (C-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Snoade Hilder".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 2.

3 février,—Deuxième lecture du Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 3.

10 février,—Deuxième lecture du Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 4.

10 février,—Deuxième lecture du Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon."—(L'honorable sénateur Turgeon pour l'honorable sénateur Wilson.)

Pour mardi, 17 février 1953

11 février,—Deuxième lecture du Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Pipelines Limited."—(L'honorable sénateur Wood.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 12 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
258	Ordres permanents	2.45 p.m.
	Le vendredi, 13 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 14 février	
148	Divorces	10.30 a.m
	Le lundi, 16 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 17 février	
148	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 18 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Bills privés	10.30 a.m.
	Le jeudi, 19 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 20 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 22

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 12 février 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Howden,	Petten,
Baird,	Dupuis,	Hugessen,	Pratt,
Barbour,	Emmerson,	Isnor,	Quinn,
Basha,	Euler,	King,	Reid,
Beaubien,	Fafard,	Kinley,	Robertson,
Beauregard,	Farquhar,	Lambert,	Roebuck,
Bishop,	Gershaw,	MacKinnon,	Ross,
Blais,	Godbout,	MacLennan,	Stambaugh,
Burchill,	Golding,	Marcotte,	Stevenson,
Burke,	Grant,	McDonald,	Turgeon,
Calder,	Haig,	McGuire,	Vaillancourt,
Crerar,	Hawkins,	McIntyre,	Veniot,
Dennis,	Hayden,	McKeen,	Wilson,
Dessureault,	Horner,	McLean,	Wood.
Doone,	Howard,	Paterson,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur McKeen:

De Anselme Samoisette, agent exécutif d'assurance, et de Wilfrid Gagnon, industriel, tous deux de la cité d'Outremont, province de Québec, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Merit Plan Insurance Company".

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent quatorze à cent vingt-cinq, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI le 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rolph Julian La France, de Ville-Saint-Pierre, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Jean McArthur La France, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI le 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jack Gold, de la cité de Montréal, province de Québec, marchand, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Steiner Gold, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI le 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hazel Margaret MacRury Jordan, de la cité de Verdun, province de Québec, commis de banque, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Howard Jordan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI le 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Anne Agnes Costigan Entwistle, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Desmond Arthur Entwistle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI le 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rachel Sturman Spirer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elias Spirer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Agnes Kathleen Small Finlayson, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Musgrave Finlayson, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Pearl Irene Balogh Katona, de la cité de Brantford, province d'Ontario, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leslie Steven Katona, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Zoe Audrey Birch Butler, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert George Butler, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Bessie Mewhirter Mitchell Cameron, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward William John Cameron, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elsie Smith Gray, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Francis Gray, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rita Lowsky Blatt, de la cité d'Outremont, province de Québec, institutrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Morris Blatt, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 9 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-cinquième rapport, comme suit: —

1. Relativement à la pétition de Anna Shulemson Heymann, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gunter Heymann, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent quatorze à cent vingt-cinq, les deux précités inclusivement, soient pris en considération lundi prochain.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité permanent des ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier comme suit:

Le JEUDI 12 février 1953.

Le Comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

1. Votre comité a étudié la pétition suivante;

Du très honorable James L. Ilsley, de l'honorable F.-Philippe Brais, et autres, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".

2. Votre comité a aussi étudié le sixième rapport de l'examinateur des pétitions de bills privés, présenté le 11 février 1953, et informant le Sénat que les prescriptions de la règle 107 n'ont pas été observées.

3. Votre comité constate qu'il n'a été publié aucun avis relatif à la présentation d'une pétition au Parlement mais considérant que les pétitionnaires désirent la constitution d'une corporation aux seules fins de gérer et distribuer le Fonds de secours canadien contre les désastres, afin de faire face aux circonstances critiques et aux besoins survenant au Canada à la suite d'inondations, d'incendies, de tempêtes, de tremblements de terre, de pestilence ou autres désastres, afin d'alléger les pertes et les souffrances par là causées, et d'aider à réparer les dommages qui en résultent; et considérant qu'il a été démontré à votre comité qu'aucun intérêt n'en souffrira, ni qu'aucun droit ne sera lésé si le bill est adopté sans publication d'avis; votre comité recommande qu'il soit sursis à la règle 107 en ce qui concerne ladite pétition, et que l'on permette à ce bill de suivre sa procédure.

Le tout respectueusement soumis,

A. L. BEAUBIEN,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copie du texte de la Note (11 février 1953) remise par l'Ambassade du Canada à Washington au Département d'État des États-Unis d'Amérique, au sujet du maintien et de l'extension des restrictions apportées par les États-Unis aux importations de produits laitiers. (Versions anglaise et française.)

L'honorable sénateur Wilson propose, appuyée par l'honorable sénateur Turgeon

Que le comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la *Loi de l'Immigration* (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son fonctionnement et son application, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris:

a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada,
b) le type d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que, l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants,
c) le nombre d'immigrants susceptibles d'être admis au Canada,
d) les moyens, les ressources et les capacités du Canada d'absorber, d'employer et de soutenir ces immigrants, et
e) les termes et conditions propres à leur admission;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

L'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler, propose:

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que le texte de la Note remise par l'Ambassade du Canada à Washington au Département d'État des États-Unis d'Amérique, au sujet du maintien et de l'extension des restrictions apportées par les États-Unis aux importations de produits laitiers, soit imprimé comme appendice au rapport officiel des Débats du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:—

Bill (Z-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Irène Bastien Taschereau";

Bill (A-4), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gordon Quinn";

Bill (B-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Brennan";

Bill (C-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Collingwood";

Bill (D-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Malcolm Stephen";

Bill (E-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lane Taylor";

Bill (F-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Fowler";

Bill (G-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Flack Towne";

Bill (H-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Katherine Randell Clarke";

Bill (I-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wellington Goodyear";

Bill (J-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Donalda Gagnon Fontaine";

Bill (K-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Sylvaine Alain Dahlstrom";

Bill (L-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Schwartz Cohen";

Bill (M-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mislovitch Cohen";

Bill (N-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk";

Bill (O-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Proietti";

Bill (P-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hier Blant";

Bill (Q-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Roddis Galbraith";

Bill (R-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Jean Morton Starke";

Bill (S-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Barney Flegal";

Bill (T-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Renée Emond Walker";

Bill (U-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Chafe";

Bill (V-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Violet Perlson Wright";

Bill (W-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Eadie Kerr Britton";

Bill (X-4), intitulé: "Loi pour faire droit à George Robert Stirling Henry";

Bill (Y-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers";

Bill (Z-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Liliane Baron Brumby";

Bill (A-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Blain Cousineau";

Bill (B-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelina Maria Di Battista Gill";

Bill (C-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Snoade Hilder".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit ajourné à lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Wilson, propose que le Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain à 8 heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 16 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 16 février 1953

N° 1.

10 février,—Deuxième lecture du Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

12 février,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport n° 114,—*re* pétition de Rolph Julian La France;
Rapport n° 115,—*re* pétition de Jack Gold;
Rapport n° 116,—*re* pétition de Hazel Margaret MacRury Jordan;
Rapport n° 117,—*re* pétition de Anne Agnes Costigan Entwistle;
Rapport n° 118,—*re* pétition de Rachel Sturman Spirer;
Rapport n° 119,—*re* pétition de Agnes Kathleen Small Finlayson;
Rapport n° 120,—*re* pétition de Pearl Irene Balogh Katona;
Rapport n° 121,—*re* pétition de Zoe Audrey Birch Butler;
Rapport n° 122,—*re* pétition de Bessie Mewhirter Mitchell Cameron;
Rapport n° 123,—*re* pétition de Elsie Smith Gray;
Rapport n° 124,—*re* pétition de Rita Lowsky Blatt;
Rapport n° 125,—*re* pétition de Anna Shulemson Heymann.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Pour mardi, 17 février 1953

11 février,—Deuxième lecture du Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Pipelines Limited."—(L'honorable sénateur Wood.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 13 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 14 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 16 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 17 février	
148	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 18 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Bills privés	10.30 a.m.
	Le jeudi, 19 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le vendredi, 20 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 23

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 16 février 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Horner,	McLean,
Baird,	Dupuis,	Howden,	Paterson,
Barbour,	Emmerson,	Hugessen,	Petten,
Basha,	Fafard,	Isnor,	Pratt,
Beaubien,	Fallis,	King,	Quinn,
Beauregard,	Farquhar,	Kinley,	Reid,
Bishop,	Gershaw,	MacKinnon,	Robertson,
Blais,	Godbout,	MacLennan,	Roebuck,
Buchanan,	Golding,	Marcotte,	Ross,
Burke,	Grant,	McDonald,	Stambaugh,
Comeau,	Haig,	McGuire,	Turgeon,
Crerar,	Hardy,	McIntyre,	Veniot,
Dennis,	Hawkins,	McKeen,	Wilson,
Doone,			Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des Communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (A-1), intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque Merçantile du Canada", et aux fins d'informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent vingt-six à cent trente-quatre, inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier comme suit:

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Frederick Arthur Tait, de Ville Saint-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Blanche Andrew Tait.

2. Demande ayant été présentée pour obtenir la permission de retirer la pétition, le comité recommande que permission soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis,

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Cécile Léa Sauvé Rhéaume, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Rhéaume, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Georges Fréderick Shaw, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur de camion, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Ruth Barry Shaw, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de John Arthur Dorsay, de la cité de Montréal, province de Québec, garçon de wagons-lits, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lydia Filion Dorsay, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trentième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Green Wainer, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Wainer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mildred Isabel Lunan Aspell, de la cité de Toronto, province d'Ontario, dactylographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph William Joseph Aspell, de Ville-St-Laurent, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Minnie Martz Kurtzman, de la cité de Montréal, province de Québec, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Matthew Kurtzman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Smaga Melnitzky, de la cité de Montréal, province de Québec, assortisseuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Melnitzky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alexander Hillcoat, de la cité de Longueuil, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Constance Reilly Hillcoat, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des divorces portant les numéros cent vingt-six à cent trente-quatre, inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 11 février 1953. (Versions anglaise et française).

Rapport sur l'administration de l'aide à la vieillesse au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Versions anglaise et française).

Rapport sur l'administration des allocations aux personnes aveugles au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Versions anglaise et française).

Arrêté ministériel C.P. 4670, en date du 22e jour de décembre 1952, ajoutant la drogue "Salicylamide" à l'Annexe de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou aliments brevetés. (Versions anglaise et française).

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi de la citoyenneté canadienne".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Kinley propose que le bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion—
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des divorces portant les numéros cent quatorze à cent vingt-cinq, inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill (E-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolph Julian La France".

Bill (F-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Gold".

Bill (G-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Margaret MacRury Jordan".

Bill (H-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Agnes Costigan Entwistle".

Bill (I-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Sturman Spirer".

Bill (J-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Kathleen Small Finlayson".

Bill (K-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Irene Balogh Katona".

Bill (L-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoe Audrey Birch Butler".

Bill (M-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mewhirter Mitchell Cameron".

Bill (N-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Smith Gray".

Bill (O-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Lowsky Blatt".

Bill (P-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shulemson Heymann".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 17 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 17 février 1953

N° 1.

16 février—Troisième lecture des bills de divorce suivants:—

Bill (E-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolph Julian La France".

Bill (F-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Gold".

Bill (G-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Margaret MacRury Jordan".

Bill (H-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Agnes Costigan Entwistle".

Bill (I-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Sturman Spirer".

Bill (J-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Kathleen Small Finlayson".

Bill (K-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Irene Balogh Katona".

Bill (L-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoe Audrey Birch Butler".

Bill (M-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mewhirter Mitchell Cameron".

Bill (N-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Smith Gray".

Bill (O-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Lowsky Blatt".

Bill (P-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shulemson Heymann".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

11 février,—Deuxième lecture du Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Pipelines Limited."—(L'honorable sénateur Wood.)

N° 3.

16 février—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport n° 126,—*re* pétition de Frederick Arthur Tait;

Rapport n° 127,—*re* pétition de Cécile Léa Sauvé Rhéaume;

Rapport n° 128,—*re* pétition de George Frederick Shaw;

Rapport n° 129,—*re* pétition de John Arthur Dorsay;

Rapport n° 130,—*re* pétition de Dorothy Green Wainer;

Rapport n° 131,—*re* pétition de Mildred Isabel Lunan Aspell;

Rapport n° 132,—*re* pétition de Minnie Martz Kurtzman;

Rapport n° 133,—*re* pétition de Elizabeth Smaga Melnitzky;

Rapport n° 134,—*re* pétition de Alexander Hillcoat.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 4.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennents qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Pour le mercredi, 18 février 1953

16 février,—Deuxième lecture du Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne."—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 17 février	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 18 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Bills privés	10.30 a.m.
	Le jeudi, 19 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi, 20 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 24

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 17 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hardy,	McIntyre,
Baird,	Duffus,	Hawkins,	McLean,
Barbour,	Dupuis,	Horner,	Petten,
Basha,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Beaubien,	Euler,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	Isnor,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	King,	Roebuck,
Blais,	Farquhar,	Kinley,	Ross,
Buchanan,	Gershaw,	Lambert,	Stambaugh,
Burke,	Godbout,	MacKinnon,	Turgeon,
Calder,	Golding,	MacLennan,	Vaillancourt,
Comeau,	Gouin,	Marcotte,	Veniot,
Crerar,	Grant,	McDonald,	Wilson,
Dennis,	Haig,	McGuire,	Wood.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et reçue:—

D'Anselme Samoisette, agent exécutif d'assurance, et de Wilfrid Gagnon, industriel, tous deux de la cité d'Outremont, province de Québec, ainsi que d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Merit Plan Insurance Company".

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "*Canadian Reinsurance Company*", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:—

Bill (E-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolph Julian La France".

Bill (F-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Gold".

Bill (G-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Margaret MacRury Jordan".

Bill (H-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Agnes Costigan Entwistle".

Bill (I-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Sturman Spirer".

Bill (J-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Kathleen Small Finlayson".

Bill (K-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Irene Balogh Katona".

Bill (L-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoe Audrey Birch Butler".

Bill (M-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mewhirter Mitchell Cameron".

Bill (N-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Smith Gray".

Bill (O-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Lowsky Blatt".

Bill (P-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shulemson Heymann".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Wood propose que le Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation Canadian Pipelines Limited", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent vingt-six à cent trente-quatre, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (R-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Léa Sauvé Rhéaume".
Bill (S-5), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Shaw".
Bill (T-5), intitulé: "Loi pour faire droit à John Arthur Dorsay".
Bill (U-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Green Wainer".
Bill (V-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Isabel Lunan Aspell".
Bill (W-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Martz Kurtzman".
Bill (X-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Smaga Melnitzky".
Bill (Y-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Hillcoat".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—
Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 18 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 18 février 1953

N° 1.

17 février,—Troisième lecture du Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

17 février,—Troisième lecture du Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation *Canadian Reinsurance Company.*"—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 3.

17 février,—Troisième lecture des bills de Divorce suivants:—
Bill (R-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Léa Sauvé Rhéaume".
Bill (S-5), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Shaw".
Bill (T-5), intitulé: "Loi pour faire droit à John Arthur Dorsay".
Bill (U-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Green Wainer".
Bill (V-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Isabel Lunan Aspell".
Bill (W-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Martz Kurtzman".
Bill (X-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Smaga Melnitzky".
Bill (Y-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Hillcoat".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

16 février,—Deuxième lecture du Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Gershaw.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 18 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Bills privés	10.30 a.m.
	Le jeudi, 19 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
262	Immigration et travail	12.00 midi
	Le vendredi, 20 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 23 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 24 février	
148	Immigration et travail	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 février	
262	Transports et communication	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 26 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 25

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 18 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hawkins,	Petten,
Baird,	Duffus,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Dupuis,	Howard,	Reid,
Basha,	Emmerson,	Howden,	Robertson,
Beaubien,	Euler,	Isnor,	Roebuck,
Beauregard,	Fafard,	King,	Ross,
Bishop,	Fallis,	Lambert,	Stambaugh,
Blais,	Farquhar,	MacKinnon,	Stevenson,
Buchanan,	Gershaw,	MacLennan,	Turgeon,
Burke,	Godbout,	Marcotte,	Vaillancourt,
Calder,	Golding,	McDonald,	Veniot,
Comeau,	Gouin,	McGuire,	Vien,
Crerar,	Grant,	McIntyre,	Wilson,
Dennis,	Haig,	McKeen,	Wood.
Dessureault,	Hardy,	McLean,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent trente-cinq à cent quarante-neuf, les deux précités inclusivement.

Lesdits bills sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le SAMEDI 14 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Georgina Gibbons Bastien, de la ville de Rawdon, province de Québec, emballeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Gerald Anthony Bastien, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 14 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alice Martha Sharkey MacInnes, de la cité de Montréal, province de Québec, acheteuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Scott MacInnes, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 14 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gittel Gorshonowitch Hammer, de la cité de Montréal, province de Québec, institutrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moses Hammer, autrement connu sous le nom de Morris ou Maurice Hammer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 14 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Louise Devenish, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Frederick Devenish, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 14 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marguerite Evelyn Lucy Watts Paterson, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario représentante de commerce, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ross Herbert Paterson, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 14 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Édouard-Charles Pichette, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Emerbuge-Bernadette-Yvette Champagne Pichette, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Cecilia Rachel Baird, de la cité de Toronto, province d'Ontario, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Baird, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Verna Kirstine Dam Credico, de la cité de Westmount, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicholas Credico, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Diane Parent Leblanc, de la cité de Montréal, province de Québec, comptable demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gilbert Leblanc, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Blima Blossom Wendy Weitzman Thompson, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Leslie Thompson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Edgar-Roger-Roland Bisaillon, de la cité de Westmount, province de Québec, soudeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Berthe-Laurette Baril Bisaillon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Catherine Lois MacLeod McPhee, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Stormont McPhee, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dessie Fowler Taylor, de la ville de Orangeville, province d'Ontario, domestique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rex Taylor, de la ville de Topsail, province de Terre-Neuve, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Trudy Nugent Barnett, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Thomas Barnett, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 16 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gordon Dampierre Ross, de la cité de Québec, province de Québec, représentant de commerce, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Eva Fernande Bastien Ross, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est,

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent trente-cinq à cent quarante-neuf, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Bills d'intérêt privé", auquel a été déféré le Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation le Synode Évangélique Luthérien de l'Ouest du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (U-3), intitulé: "Loi concernant "The Detroit and Windsor Subway Company", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (W-3), intitulé: "Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre au Sénat dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 2, lignes 6 à 10*: Retrancher la clause 3 et y substituer la suivante:

"3. Ladite loi est en outre modifiée par l'adjonction de l'article suivant à la suite de l'article 15:

"16. Les dispositions suivantes de la Partie 1 de la *Loi des Compagnies* s'appliquent *mutatis mutandis* à la Corporation, savoir: le paragraphe (1) de l'article 14, sauf les alinéas *t*) et *u*) et l'article 20.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Lambert propose que ledit amendement soit maintenant pris en considération.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit amendement est alors agréé.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (X-3), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Crerar présente au Sénat un Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund Incorporated".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Vien propose que le Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation *Canadian Reinsurance Company*", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:—

Bill (R-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Léa Sauvé Rhéaume".
Bill (S-5), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Shaw".
Bill (T-5), intitulé: "Loi pour faire droit à John Arthur Dorsay".
Bill (U-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Green Wainer".
Bill (V-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Isabel Lunan Aspell".
Bill (W-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Martz Kurtzman".
Bill (X-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Smaga Melnitzky".
Bill (Y-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Hillcoat".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—
Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 19 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 19 février 1953

N° 1.

18 février—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport n° 135,—*re* pétition de Georgina Gibbons Bastien;
Rapport n° 136,—*re* pétition de Alice Martha Sharkey MacInnes;
Rapport n° 137,—*re* pétition de Gittel Garshonowitch Hammer;
Rapport n° 138,—*re* pétition de Frances Louise Devenish;
Rapport n° 139,—*re* pétition de Marguerite Evelyn Lucy Watts Paterson;
Rapport n° 140,—*re* pétition de Joseph Édouard Charles Pichette;
Rapport n° 141,—*re* pétition de Cecilia Rachel Baird;
Rapport n° 142,—*re* pétition de Verna Kirstine Dam Credico;
Rapport n° 143,—*re* pétition de Diane Parent Leblanc;
Rapport n° 144,—*re* pétition de Blima Blossom Wendy Weitzman Thompson;
Rapport n° 145,—*re* pétition de Joseph Edgar Roger Roland Bisaillon;
Rapport n° 146,—*re* pétition de Catherine Lois MacLeod McPhee;
Rapport n° 147,—*re* pétition de Dessie Fowler Taylor;
Rapport n° 148,—*re* pétition de Florence Trudy Nugent Barnett;
Rapport n° 149,—*re* pétition de Gordon Dampierre Ross.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

16 février,—Deuxième lecture du Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Ross.)

Pour le mercredi, 25 février 1953.

18 février,—Deuxième lecture du Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated."—(L'honorable sénateur Crerar.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 19 février	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
262	Immigration et travail	12.00 midi
262	Relations commerciales du Canada	à l'ajournement du Sénat
	Le vendredi, 20 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 23 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 24 février	
368	Immigration et travail	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 février	
262	Transports et communication	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	11.00 a.m.

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 26 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 26

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 19 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Hardy,	McIntyre,
Baird,	Doone,	Hawkins,	McKeen,
Barbour,	Duffus,	Horner,	McLean,
Basha,	Dupuis,	Howard,	Petten,
Beaubien,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Euler,	Hugessen,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Blais,	Fallis,	King,	Ross,
Buchanan,	Farquhar,	Lambert,	Stambaugh,
Burke,	Gershaw,	MacKinnon,	Stevenson,
Calder,	Godbout,	MacLennan,	Turgeon,
Comeau,	Golding,	Marcotte,	Vaillancourt,
Crerar,	Grant,	McDonald,	Veniot,
Davis,	Haig,	McGuire,	Vien,
Dennis,			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture lundi prochain.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Aseltine, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation le Synode Évangélique Luthérien de l'Ouest du Canada", soient remboursées à MM. Gowling, MacTavish & Co., Ottawa, procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Isnor, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill (X-3), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League*", soient remboursées à MM. McDonald, Joyal & Co., Ottawa, procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Blais, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental", soient remboursées à MM. Huncan, Johnson & Co., Edmonton, Alberta, procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Vien, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill (W-3), intitulé: "Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains", soient remboursées à M. Lucien Roux, C.R., Montréal, Québec, procureur des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Suivant l'ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du Comité permanent des divorces portant les numéros cent trente-cinq à cent quarante-neuf.

Lesdits rapports sont adoptés sur division.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (A-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Gibbons Bastien";

Bill (B-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Martha Sharkey MacInnes";

Bill (C-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Gittel Gershonowitch Hammer";

Bill (D-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Louise Devenish";

Bill (E-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Evelyn Lucy Watts Paterson";

Bill (F-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Édouard Charles Pichette";

Bill (G-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Rachel Baird";

Bill (H-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Verna Kirstine Dam Credico";

Bill (I-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Parent Leblanc";

Bill (J-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Blima Blossom Wendy Weitzman Thompson";

Bill (K-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edgar Roger Roland Bisaillon";

Bill (L-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Lois MacLeod McPhee";

Bill (M-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Dessie Fowler Taylor";

Bill (N-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Trudy Nugent Barnett";

Bill (O-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Dampierre Ross".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose que le Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au Comité permanent de l'Immigration et du travail.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 23 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 23 février 1953

N° 1.

19 février,—Troisième lecture du Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

19 février,—Troisième lecture du Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon."—(L'honorable sénateur Wilson.)

N° 3.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Doone.)

Pour le mercredi, 25 février 1953.

18 février,—Deuxième lecture du Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated."—(L'honorable sénateur Crerar.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 20 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 23 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 24 février	
368	Immigration et travail	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 février	
262	Transports et communication	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	11.00 a.m.
	Le jeudi, 26 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Trafic touristique	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 27

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 23 février 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Grant,	McDonald,
Baird,	Davis,	Haig,	McGuire,
Barbour,	Dennis,	Horner,	McIntyre,
Basha,	Doone,	Howden,	Petten,
Beaubien,	Duffus,	Hugessen,	Quinn,
Beauregard,	Dupuis,	Isnor,	Reid,
Bishop,	Emmerson,	King,	Roebuck,
Blais,	Fafard,	Kinley,	Ross,
Bouffard,	Gershaw,	Lambert,	Turgeon,
Buchanan,	Godbout,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Burchill,	Golding,	MacLennan,	Veniot,
Burke,	Gouin,	Marcotte,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, du Comité permanent des divorces, présente les rapports de ce Comité portant les numéros 150 à 166, inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier comme suit:

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Maxwell Monieson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Patricia Annie Morgan Monieson;

2. Demande ayant été faite pour obtenir autorisation de retirer la pétition, le Comité recommande qu'autorisation soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Fernande Bastien Ross, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Dampierre Ross;

2. Demande ayant été faite pour obtenir autorisation de retirer la pétition, le Comité recommande qu'autorisation soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 21 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lillian Mary Caluori Morris, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Graham Morris;

2. Demande ayant été faite pour obtenir autorisation de retirer la pétition, le Comité recommande qu'autorisation soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Rose Anne Rihel Kowalski, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael R. Kowalski, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Walter Critch, de la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Viola Gauthier Critch, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Edwin George Godden, de la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Muriel Noelle Palliser Godden, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lottie Mendelman Brand, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Milton Brand, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jacob Titsch, de la cité de Montréal, province de Québec, sableur de planchers, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Magdalena Kemerle Titsch, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous important égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Andrew Percy Bell, de la cité de Verdun, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Aline Bell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent cinquante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Eileen Doris Martin Martin, de la ville de Waterloo, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erle Marvin Martin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Annie Moulard Cumming Wright, de la cité de Verdun, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robin Wright, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William James Dunn, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur d'autobus, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Madeleine Dufeignies Dunn, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Marion Oickle Joudrey, de la ville de Bridgewater, province de Nouvelle-Écosse, infirmière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cecil Owen Joudrey, de Ville-La-Salle, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alena Estella Welch Ball, de la cité de Lachine, province de Québec, opératrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Rex Ball, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Rogers Guérin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moïse-Léo-Paul Guérin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Richard Alfred Sutton, de la cité de Montréal, province de Québec, mouleur en acier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Matilda David Sutton, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 13 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Edgar Choquette, de la cité de Montréal, province de Québec, fabricant d'outils, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simone-Alice Ducharme Choquette, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du Comité des divorces portant les numéros 150 à 166, inclusivement, soient pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable, sénateur Lambert propose que le bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.
Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'ordre du jour, l'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Wilson, propose que le bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.
Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté;
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill auquel il désire le concours du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 24 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le mercredi, 25 février 1953.

Par l'honorable sénateur Reid:

23 février,—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Un comité connu sous le nom de "Commission de législation internationale" a-t-il établi au sein des Nations Unies, afin d'assister l'Assemblée Générale des Nations Unies à poursuivre sa tâche d'encourager le développement progressif et la codification des lois internationales, ce comité ayant pour l'un de ses objets la question de juridiction en haute mer et sur les eaux cotières?

2. Le Canada est-il directement représenté dans ce comité et, dans la négative, quelle raison peut être invoquée pour laisser le Canada de côté d'un comité de pareille importance?

3. Les Nations Unies ont-elles jusqu'à présent reçu des rapports sur les enquêtes de ce comité?

4. Dans l'affirmative, ces rapports ont-ils été imprimés pour distribution et sont-ils à la disposition des sénateurs et des députés?

ORDRE DU JOUR

Mardi, 24 février 1953

No 1.

23 février,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport nº 150,—*re* pétition de Maxwell Monieson;
Rapport nº 151,—*re* pétition de Fernande Bastien Ross;
Rapport nº 152,—*re* pétition de Lillian Mary Caluori Morris;
Rapport nº 153,—*re* pétition de Mary Rose Anne Rihel Kowalski;
Rapport nº 154,—*re* pétition de Walter Critch;
Rapport nº 155,—*re* pétition de Edwin George Godden;
Rapport nº 156,—*re* pétition de Lottie Mendelman Brand;
Rapport nº 157,—*re* pétition de Jacob Titsch;
Rapport nº 158,—*re* pétition de Andrew Percy Bell;
Rapport nº 159,—*re* pétition de Eileen Doris Martin Martin;
Rapport nº 160,—*re* pétition de Annie Moulard Cumming Wright;
Rapport nº 161,—*re* pétition de William James Dunn;
Rapport nº 162,—*re* pétition de Jean Marion Oickle Joudrey;
Rapport nº 163,—*re* pétition de Alena Estella Welch Ball;
Rapport nº 164,—*re* pétition de Elizabeth Rogers Guérin;
Rapport nº 165,—*re* pétition de Richard Alfred Sutton;
Rapport nº 166,—*re* pétition de Doris Edgar Choquette.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 2.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Horner.)

Pour le mercredi, 25 février 1953.

18 février,—Deuxième lecture du Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated."—(L'honorable sénateur Crerar.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 24 février	
368	Immigration et travail	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 février	
262	Transports et communication	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le jeudi, 26 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Trafic touristique	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 28

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 24 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Grant,	McGuire,
Baird,	Dennis,	Haig,	McIntyre,
Barbour,	Doone,	Hayden,	McLean,
Basha,	Duffus,	Horner,	Petten,
Beaubien,	Dupuis,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Hugessen,	Reid,
Bishop,	Euler,	Isnor,	Robertson,
Blais,	Fafard,	King,	Roebuck,
Bouffard,	Fallis,	Kinley,	Ross,
Buchanan,	Farquhar,	Lambert,	Turgeon,
Burchill,	Gershaw,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Burke,	Godbout,	MacLennan,	Veniot,
Calder,	Golding,	Marcotte,	Vien,
Comeau,	Gouin,	McDonald,	Wilson,
Crerar,			Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Wilson, du comité permanent de l'Immigration et du travail, présente le rapport suivant:—

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit—

Le MARDI 24 février 1953.

Le comité permanent de l'Immigration et du travail a l'honneur de présenter le rapport suivant—

1. Votre Comité recommande qu'autorisation lui soit accordée de faire imprimer 600 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses procès-verbaux concernant le Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", et que la Règle 100 soit suspendue en ce qui concerne ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Wilson, du comité permanent de l'Immigration et du travail, auquel a été déféré le Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit—

1. *Page 2, ligne 19:* Aux mots "a été" substituer "était".

2. *Page 10, ligne 16:* Un amendement, apporté à la version anglaise du Bill, ne s'applique pas à la version française.

3. *Page 16, ligne 13:* Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne s'applique pas à la version française.

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson présente au Sénat un Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934".

Ledit bill est alors lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent cinquante à cent soixante-six, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill (P-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Anne Rihel Kowalski";

Bill (Q-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Critch";

Bill (R-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Godden";

Bill (S-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Lottie Mendelman Brand";

Bill (T-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Titsch";

Bill (U-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Percy Bell";

Bill (V-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Doris Martin Martin";

Bill (W-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Moulard Cumming Wright";

Bill (X-6), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Dunn";

Bill (Y-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Marion Oickle Joudrey";

Bill (Z-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Alena Estella Welch Ball";

Bill (A-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Rogers Guerin";

Bill (B-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Alfred Sutton";

Bill (C-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Edgar Choquette".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—
Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 25 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le mercredi, 25 février 1953.

Par l'honorable sénateur Reid:

23 février,—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Un comité connu sous le nom de "Commission de législation internationale" a-t-il établi au sein des Nations Unies, afin d'assister l'Assemblée Générale des Nations Unies à poursuivre sa tâche d'encourager le développement progressif et la codification des lois internationales, ce comité ayant pour l'un de ses objets la question de juridiction en haute mer et sur les eaux cotières?

2. Le Canada est-il directement représenté dans ce comité et, dans la négative, quelle raison peut être invoquée pour laisser le Canada de côté d'un comité de pareille importance?

3. Les Nations Unies ont-elles jusqu'à présent reçu des rapports sur les enquêtes de ce comité?

4. Dans l'affirmative, ces rapports ont-ils été imprimés pour distribution et sont-ils à la disposition des sénateurs et des députés?

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 25 février 1953

No 1.

24 février,—Troisième lecture des bills de divorce suivants:

Bill (P-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Anne Rihel Kowalski";

Bill (Q-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Critch";

Bill (R-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Godden";

Bill (S-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Lottie Mendelman Brand";

Bill (T-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Titsch";

Bill (U-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Percy Bell";

Bill (V-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Doris Martin Martin";

Bill (W-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Moulard Cumming Wright";

Bill (X-6), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Dunn";

Bill (Y-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Marion Oickle Joudrey";

Bill (Z-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Alena Estella Welch Ball";

Bill (A-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Rogers Guerin";

Bill (B-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Alfred Sutton";

Bill (C-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Edgar Choquette".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 2.

24 février,—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent de l'immigration et du travail au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne".—(L'honorable sénateur Wilson.)

No 3.

24 février,—Deuxième lecture du Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934".—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 4.

18 février,—Deuxième lecture du Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".—(L'honorable sénateur Crerar.)

No 5.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par

lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Burchill.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 25 février	
262	Transports et communication	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le jeudi, 26 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Trafic touristique	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	11.30 a.m.
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 29

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 25 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable JAMES H. KING, C.P., Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Haig,	McIntyre,
Baird,	Dennis,	Hardy,	McLean,
Barbour,	Doone,	Hayden,	Petten,
Basha,	Duffus,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Dupuis,	Howard,	Reid,
Beauregard,	Emmerson,	Howden,	Robertson,
Bishop,	Euler,	Hugessen,	Roebuck,
Blais,	Fafard,	Isnor,	Ross,
Bouffard,	Fallis,	King,	Stevenson,
Buchanan,	Farquhar,	Kinley,	Turgeon,
Burchill,	Gershaw,	Lambert,	Vaillancourt,
Burke,	Godbout,	MacKinnon,	Veniot,
Calder,	Golding,	MacLennan,	Vien,
Comeau,	Gouin,	Marcotte,	Wilson,
Crerar,	Grant,	McDonald,	Wood.

Le Greffier informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:—

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur King préside à titre de Président.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que la motion est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur King prend le fauteuil.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent soixante-six à cent quatre-vingt-trois, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:

Le SAMEDI 21 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jessie Hazel Kerr Coolon, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Milton Forest Coolon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 21 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lawrence Christopher Bell, de la cité de Montréal, province de Québec, marin, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Louise Osborne Bell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 21 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Valorie Leslie Hylda Carson Wallis, du village de Hudson, province de Québec, fermière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Macdonell Wallis, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 21 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jessie Allan Purdie McCulloch, de la cité de Glasgow, Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aaron McCulloch, de la cité de Shawinigan-Falls, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 21 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-et-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alice Mary Barakett Zion, de la cité de Trois-Rivières, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abraham Beverley Zion, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marcel Clark, de la cité de Montréal, province de Québec, agent d'immeubles, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Dussault Clark, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Sender Mines, de la cité de Montréal, province de Québec, opérateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Chaja Mines, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert-Joseph-Albert Pratte, de la cité de Montréal, province de Québec, manœuvre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Louise E. Fowler Pratte, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Leonard James Chadwick, de la cité de Verdun, province de Québec, dessinateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Pouliot Chadwick, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Merle Minnie Esther Hoffman Nevard, de la cité de Montréal, province de Québec, technicienne, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Herbert Nevard, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Ethel Taylor, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Ord Taylor, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gordon Earl Page, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Mary O'Neill Page, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Yaroslava Glucka Levandosky, de la cité de Montréal, province de Québec, fille de table, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vladmir Levandosky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Adélard Gilbert, de Ville-Saint-Michel, province de Québec, menuisier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zélia Dufour Gilbert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Celia Tarnofsky Edgar, de la ville de Hampstead, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isaac Edgar, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William Flookes, du village de Laval-Ouest, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eileen Mary Harney Flookes, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 23 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Kathleen Ada Styles Labonté, de la cité de Montréal, province de Québec, infirmière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Josua-Aimé-Georges Labonté, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (E-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hazel Kerr Coolon";

Bill (F-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurence Christopher Bell";

Bill (G-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Valorie Leslie Hylda Carson Wallis";

Bill (H-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Allan Purdie McCulloch";

Bill (I-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Barakett Zion";

Bill (J-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Clark";

Bill (K-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Sender Mines";

Bill (L-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Joseph Albert Pratte";

Bill (M-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard James Chadwick";

Bill (N-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Minnie Esther Hoffman Nevard";

Bill (O-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Ethel Taylor";

Bill (P-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Earl Page";

Bill (Q-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Yaroslava Glucka Levandosky";

Bill (R-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelard Gilbert";

Bill (S-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Tarnofsky Edgar";

Bill (T-7), intitulé: "Loi pour faire droit à William Flookes";

Bill (U-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ada Styles Labonte.

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont alors, sur division, lus séparément la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation Canadian Pipelines Limited", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec deux amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits bills sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 1, ligne 15:* Au mot "Canadian", substituer le mot "Mid-Continent".

2. *Dans le titre:* Au mot "Canadian", substituer le mot "Mid-Continent".

Avec la permission du Sénat,
Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Échange de notes entre le Canada et l'Italie constituant un Accord relatif à la délivrance de visas, comportant des entrées multiples, aux représentants diplomatiques, fonctionnaires et non-immigrants. Signées à Rome le 10 octobre 1952. (Versions anglaise et française).

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à la construction et à l'utilisation par l'aviation des États-Unis d'installations de communications à Terre-Neuve. Signées à Ottawa les 4 et 8 novembre 1952. (Versions anglaise et française).

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'extension et à la coordination du réseau continental de défense par radar. Signées à Washington le 1er août 1951. (Versions anglaise et française).

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord au sujet de l'attribution de canaux de télévision. Signées à Ottawa le 23 avril et 23 juin 1952. (Versions anglaise et française).

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément le troisième fois:—

Bill (P-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Anne Rihel Kowalski";

Bill (Q-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Critch";

Bill (R-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Godden";

Bill (S-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Lottie Mendelman Brand";

Bill (T-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Titsch";

Bill (U-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Percy Bell";
Bill (V-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Doris Martin Martin";
Bill (W-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Moulard Cumming Wright";
Bill (X-6), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Dunn";
Bill (Y-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Marion Oickle Joudrey";
Bill (Z-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Alena Estella Welch Ball";
Bill (A-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Rogers Guerin";
Bill (B-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Alfred Sutton";
Bill (C-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Edgar Choquette".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent de l'Immigration et du travail au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à une période ultérieure de la présente séance.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Crerar propose que le Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du Commerce.

Se reportant à l'article trois de l'Ordre du jour,

L'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Crerar.)

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 26 février 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 26 février 1953

N° 1.

25 février,—Troisième lecture des bills de divorce suivants:

Bill (E-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hazel Kerr Coolon";
Bill (F-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurence Christopher Bell";
Bill (G-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Valorie Leslie Hylda Carson Wallis";
Bill (H-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Allan Purdie McCulloch";
Bill (I-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Barakett Zion";
Bill (J-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Clark";
Bill (K-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Sender Mines";
Bill (L-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Joseph Albert Pratte";
Bill (M-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard James Chadwick";
Bill (N-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Minnie Esther Hoffman Nevard";
Bill (O-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Ethel Taylor";
Bill (P-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Earl Page";
Bill (Q-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Yaroslava Glucka Levandosky";
Bill (R-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Adélard Gilbert";
Bill (S-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Tarnofsky Edgar";
Bill (T-7), intitulé: "Loi pour faire droit à William Flookes";
Bill (U-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ada Styles Labonté.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

12 février,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler:—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.—(L'honorable sénateur Burchill.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 26 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Trafic touristique	10.30 a.m.
Chambre des Communes n° 16	La bibliothèque du Parlement	11.00 a.m.
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 30

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 26 février 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Grant,	McDonald,
Baird,	Davis,	Haig,	McIntyre,
Barbour,	Dennis,	Hardy,	McLean,
Basha,	Doone,	Horner,	Petten,
Beaubien,	Duffus,	Howard,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Howden,	Reid,
Bishop,	Euler,	Isnor,	Robertson,
Blais,	Fafard,	King,	Roebuck,
Bouffard,	Fallis,	Kinley,	Ross,
Buchanan,	Farquhar,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Fraser,	MacKinnon,	Turgeon,
Burke,	Gershaw,	MacLennan,	Vien,
Calder,	Golding,	Marcotte,	Wilson,
Comeau,			Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent du Trafic touristique, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent du Trafic touristique a l'honneur de présenter son premier rapport dans les termes suivants—

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Kinley, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Buchanan, il est—
Ordonné: Qu'au comité permanent du Trafic touristique soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur les opérations des diverses agences intéressées à favoriser le tourisme au Canada, et que le Comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, ordonnances et règlements statutaires. Le mercredi 25 février, 1953.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus la troisième fois:—

Bill (E-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hazel Kerr Coolon";
Bill (F-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurence Christopher Bell";
Bill (G-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Valorie Leslie Hylda Carson Wallis";
Bill (H-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Allan Purdie McCulloch";
Bill (I-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Barakett Zion";
Bill (J-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Clark";

Bill (K-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Sender Mines";

Bill (L-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Joseph Albert Pratte";

Bill (M-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard James Chadwick";

Bill (N-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Minnie Esther Hoffman Nevard";

Bill (O-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Ethel Taylor";

Bill (P-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Earl Page";

Bill (Q-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Yaroslava Glucka Levandosky";

Bill (R-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Adélard Gilbert";

Bill (S-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Tarnofsky Edgar";

Bill (T-7), intitulé: "Loi pour faire droit à William Flookes";

Bill (U-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ada Styles Labonté.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McLean, appuyé par l'honorable sénateur Euler—

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative, et—
Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Résolu: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi, le 17 mars, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 17 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 17 mars 1953

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 27 février	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 2 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 3 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mercredi, 4 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le jeudi, 5 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 6 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 9 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 10 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mercredi, 11 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

CONVOCATION DES COMITÉS

	Le jeudi, 12 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 13 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mercredi, 18 mars	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi, 19 mars	
368	Trafic touristique	11.00 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 31

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 17 mars 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Golding,	McDonald,
Baird,	Davis,	Gouin,	McIntyre,
Barbour,	Dennis,	Haig,	Paterson,
Basha,	Doone,	Hardy,	Robertson,
Beaubien,	Duff,	Hawkins,	Roebuck,
Beauregard,	Duffus,	Horner,	Ross,
Bishop,	Dupuis,	Howard,	Stambaugh,
Blais,	Emmerson,	Isnor,	Stevenson,
Bouffard,	Fafard,	King,	Taylor,
Buchanan,	Fallis,	Kinley,	Turgeon,
Campbell,	Farquhar,	Lambert,	Vaillancourt,
Comeau,	Gershaw,	MacKinnon,	Veniot,
Crerar,	Godbout,	Marcotte,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (L), intitulé: "Loi concernant la Saint John Bridge and Railway Extension Company (Compagnie de Pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean),

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (M), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La pétition suivante est présentée,

Par l'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces:—

De Hanus Braun, autrement connu sous le nom de John Browne, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hana Singer Browne.

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le huitième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, ainsi conçu:—

Le MARDI 17 mars 1953

Conformément à la Règle 11, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son huitième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

D'Anselme Samoisette, agent exécutif d'assurance, et de Wilfrid Gagnon, industriel, tous deux de la cité d'Outremont, dans la province de Québec, ainsi que d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Merit Plan Insurance Company".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des Pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent-quatre-vingt-quatre à deux-cent-trente-et-un, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rolande Jacqueline Lortie Nugent, de la cité de Montréal, province de Québec, téléphoniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorne Henry Nugent, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-cinquième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Alice Cecilia Anne Magniac Parker, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Alexander Parker, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Thérèse Monette Lax, de la cité de Montréal, province de Québec, physiothérapiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Lax, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Paul-Edward Tremblay, de la cité de Montréal, province de Québec, lithographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Julia Audrey Oliver Tremblay, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Maurice Léveillé, de la cité de Montréal, province de Québec, machiniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Lefebvre Léveillé, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Bernard Gordon Smith, de la cité de Montréal, province de Québec, comptable, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anita Grenier Smith, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Anne O'Connor Shapiro, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abraham Shapiro, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Beryl Mildred Taylor Leckie, de la cité de Shawinigan-Falls, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Alan Leckie, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Eileen Margaret Amos Trudeau, du village de Sainte-Dorothée, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Charles-Aurèle Trudeau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 26 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Mae Mitchell Anderson, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert James Anderson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Sidney William Donald Butler, de la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, marchand, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Grace Oke Butler, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Adèle Roberta Jeffrey, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Kennedy Jeffrey, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Bell Favreau, de la cité de Verdun, province de Québec, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bennet Favreau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lena Herman Besner, de la cité de Lachine, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicholas Besner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Muriel Luella Sproston Kerr, de Ville-Saint-Laurent, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurin Jacques Kerr, autrement connu sous

le nom de James Lawrence Kerr, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth Steirman Fernley, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harris Fernley, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux centième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Milorad Aragian, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mara Menicanin Aragian, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Kenneth Angus Eaton Hewitt, de Ville-Saint-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Meloche Hewitt, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Delia-Fleurette Ayotte Martin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander James Martin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Clarence Albert Edwards, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eleanor Moore Kerr Edwards, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 27 février 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Issie Adler, de la cité de Montréal, province de Québec, marchand de fourrures, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Seller Adler, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 2 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Shelvington Parnell Adams, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Leslie Adams, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 2 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Peggy Louise Miller McCallum, de la cité de Montréal, province de Québec, caissière de banque, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roderick William McCallum, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 2 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean-Paul Gauthier, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Lacombe Gauthier, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 2 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Bernice Catherine MacDonald Crawford, de la ville de Beebe, province de Québec, institutrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Godfrey John Crawford, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 2 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Horst Wilhelm Wossidlo, de la cité de Granby, province de Québec, dessinateur de jardins, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanne d'Arc Catudal Wossidlo, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 2 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Nick Sauchuk, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yaraslawe (Slouca) Senyk Sauchuk, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 3 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rita Forst Siversky, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Siversky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 3 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Beatrice Gotlieb Slobotsky, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Slobotsky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 3 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Georgina-Julia-Rose Charland, de la cité de Verdun, province de Québec, hôtesse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Jules-Lauréat Charland, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 3 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Violet Creasor McKenna, de la cité de Toronto, province d'Ontario, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis James McKenna, autrement connu sous le nom de Frank James McKenna, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 3 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Kathleen Snell Méloche, de la cité de Montréal, province de Québec, caissière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Jean-Charles Méloche, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $75.00, ainsi que la remise d'un excédent de paiement de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 4 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Henry George Maxham, de la cité de Montréal, province de Québec, enquêteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Elizabeth Crossley Maxham, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 4 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marjorie Evelyn Lee Stevens, de la cité de Toronto, province d'Ontario, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melville Henry Stevens, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 4 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Queenie Isabel Brambell Muchan, de la cité de Montréal, province de Québec, dactylographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Muchan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 4 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Bessie Mabel Witcomb Elson, de la cité de Verdun, province de Québec, commis de publicité, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Herman Elson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 4 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Catherine Maine McKenzie Woods, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Woods, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $75.00, ainsi que la remise d'un excédent de paiement de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 4 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Edward Francis Clements, de la cité de Montréal, province de Québec, steward, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Teresa Tillett Clements, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 5 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Agnès Jackson Stroud Earle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph Simpson Earle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 5 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Elizabeth Irene Gray Brideau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert-Joseph Brideau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 5 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Claire-Marcelle-Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie-Claire-Marcelle-Suzanne Langlois Cockell, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lester Ellwood Crowe, autrement connu sous le nom de Lester Ellwood Cockell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 6 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Janina Jenny Spaiches Remeikis, de Ville-La-Salle, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stasys Remeikis, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 6 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth Sanel Kolofsky, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Julius Kolofsky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 6 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Pauline Tratenberg Goldman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Goldman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $75.00, ainsi que la remise d'un excédent de paiement de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 6 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Molly Klau Lust, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Clark Lust, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Charlotte Freeman Pelletier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edgar Ahuntsic Pelletier, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trentième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Olive Spencer Thompson, de la cité de Verdun, province de Québec, correspondante d'affaires, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Thompson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 9 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Sanger Anderson Morris, de la cité de Montréal, province de Québec, infirmière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aubrey Benning Morris, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent quatre-vingt-quatre à cent trente-et-un, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires (anglais) de la Convention conclue entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la conservation des pêcheries de flétan de l'océan Pacifique septentrional et de la mer de Béring. Signée à Ottawa le 2 mars 1953.

Exemplaires (français) du rapport annuel du ministère des Affaires des anciens combattants pour l'exercice terminé le 31 mars 1952.

Exemplaire (anglais) du quarante-huitième rapport annuel de la Commission des Transports du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952.

Exemplaires (anglais et français) de la Partie II de la *Gazette du Canada,* Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 11 mars 1953.

Exemplaires (anglais et français) du rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952.

Exemplaires (anglais et français) du rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952.

Exemplaires (anglais et français) du rapport annuel du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952.

Exemplaires (anglais et français) du rapport au Parlement des vérificateurs des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur McKeen, présente au Sénat un Bill (R-9), intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Plan Insurance Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 18 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 18 mars 1953

No 1.

17 mars—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des Divorces:

Rapport n° 184,—*re* pétition de Rolande Jacqueline Lortie Nugent;
Rapport n° 185,—*re* pétition de Alice Cecilia Anne Magniac Parker;
Rapport n° 186,—*re* pétition de Thérèse Monette Lax;
Rapport n° 187,—*re* pétition de Paul Edward Tremblay;
Rapport n° 188,—*re* pétition de Maurice Leveillé;
Rapport n° 189,—re pétition de Bernard Gordon Smith;
Rapport n° 190,—*re* pétition de Anne O'Connor Shapiro;
Rapport n° 191,—*re* pétition de Beryl Mildred Taylor Leckie;
Rapport n° 192,—*re* pétition de Eileen Margaret Amos Trudeau;
Rapport n° 193,—*re* pétition de Florence Mae Mitchell Anderson;
Rapport n° 194,—re pétition de Sidney William Donald Butler;
Rapport n° 195,—*re* pétition de Adele Roberta Jeffrey;
Rapport n° 196,—*re* pétition de Margaret Bell Favreau;
Rapport n° 197,—*re* pétition de Lena Herman Besner;
Rapport n° 198,—*re* pétition de Muriel Luella Sproston Kerr;
Rapport n° 199,—*re* pétition de Ruth Steirman Fernly;
Rapport n° 200,—*re* pétition de Milorad Aragian;
Rapport n° 201,—*re* pétition de Kenneth Angus Eaton Hewitt;
Rapport n° 202,—*re* pétition de Delia Fleurette Ayotte Martin;
Rapport n° 203,—*re* pétition de Clarence Albert Edwards;
Rapport n° 204,—*re* pétition de Issie Adler;
Rapport n° 205,—*re* pétition de Jean Shelvington Parnell Adams;
Rapport n° 206,—*re* pétition de Peggy Louise Miller McCallum;
Rapport n° 207,—*re* pétition de Jean Paul Gauthier;
Rapport n° 208,—*re* pétition de Bernice Catherine MacDonald Crawford;
Rapport n° 209,—*re* pétition de Horst Wilhelm Wossidlo;
Rapport n° 210,—*re* pétition de Nick Sauchuk;
Rapport n° 211,—*re* pétition de Rita Frost Siversky;
Rapport n° 212,—*re* pétition de Beatrice Gotlieb Slobotsky;
Rapport n° 213,—*re* pétition de Georgina Julia Rose Charland;
Rapport n° 214,—re pétition de Margaret Violet Creasor McKenna;
Rapport n° 215,—*re* pétition de Kathleen Snell Meloche;
Rapport n° 216,—*re* pétition de Henry George Maxham;
Rapport n° 217,—*re* pétition de Marjorie Evelyn Lee Stevens;
Rapport n° 218,—*re* pétition de Queenie Isabel Brambell Muchan;
Rapport n° 219,—*re* pétition de Bessie Mabel Witcomb Elson;
Rapport n° 220,—*re* pétition de Catherine Maine McKenzie Woods;
Rapport n° 221,—*re* pétition de Robert Edward Francis Clements;
Rapport n° 222,—*re* pétition de Agnes Jackson Stroud Earle;
Rapport n° 223,—*re* pétition de Mary Elizabeth Irene Gray Brideau;

Rapport n° 224,—*re* pétition de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Cockell;

Rapport n° 225,—*re* pétition de Janina Jenny Spaiches Remeikis;

Rapport n° 226,—*re* pétition de Ruth Sanel Kolofsky;

Rapport n° 227,—*re* pétition de Pauline Tratenberg Goldman;

Rapport n° 228,—*re* pétition de Molly Klau Lust;

Rapport n° 229,—*re* pétition de Charlotte Freeman Pelletier;

Rapport n° 230,—*re* pétition de Olive Spencer Thompson;

Rapport n° 231,—*re* pétition de Dorothy Sanger Anderson Morris;

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

17 mars,—Deuxième lecture du Bill (R-9), intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Plan Insurance Company*".—(L'honorable sénateur Beaubien pour l'honorable sénateur McKeen.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 18 mars	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le jeudi, 19 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Trafic touristique	11.00 a.m.
	Le vendredi, 20 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 32

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 18 mars 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Gouin,	Nicol,
Baird,	Davis,	Haig,	Paterson,
Barbour,	Dennis,	Hardy,	Pirie,
Basha,	Doone,	Hawkins,	Robertson,
Beaubien,	Duff,	Hayden,	Roebuck,
Beauregard,	Duffus,	Horner,	Ross,
Bishop,	Dupuis,	Howard,	Stambaugh,
Blais,	Emmerson,	Isnor,	Stevenson,
Bouffard,	Euler,	King,	Taylor,
Buchanan,	Fafard,	Kinley,	Turgeon,
Burke,	Fallis,	Lambert,	Vaillancourt,
Calder,	Farquhar,	MacKinnon,	Veniot,
Campbell,	Gershaw,	Marcotte,	Vien,
Comeau,	Godbout,	McDonald,	Wilson,
Crerar,	Golding,	McIntyre,	Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (Q-3), intitulé: "Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (T-3), intitulé: "Loi constituant en corporation le Synode Évangélique Luthérien de l'Ouest du Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (U-3), intitulé: "Loi concernant "The Detroit and Windsor Subway Company",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (V-3), intitulé: "Loi constituant en corporation *Canadian Reinsurance Company*",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (W-3), intitulé: "Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (X-3), intitulé "Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (Y-3), intitulé: "Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les bills suivants,

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills, sans modification:—

Bill (Z-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Irène Bastien Taschereau".

Bill (A-4), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gordon Quinn".

Bill (B-4), intitulé: "Loi pour faire drot à Joseph Brennan".

Bill (C-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Collingwood".

Bill (D-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Malcolm Stephen".

Bill (E-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lane Taylor".

Bill (F-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Fowler".

Bill (G-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Flack Towne".

Bill (H-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Katherine Randell Clarke".

Bill (I-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wellington Goodyear".

Bill (J-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Donalda Gagnon Fontaine".

Bill (K-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Sylvaine Alain Dahlstrom".

Bill (L-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Schwartz Cohen".

Bill (M-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mislovitch Cohen".

Bill (N-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk".

Bill (O-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Proietti".

Bill (P-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Hier Blant".

Bill (Q-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Roddis Galbraith".

Bill (R-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Jean Morton Starke".

Bill (S-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Barney Flegal".

Bill (T-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Renée Emond Walker".

Bill (U-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Chafe".

Bill (V-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Violet Perlson Wright".

Bill (W-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Eadie Kerr Britton".

Bill (X-4), intitulé: "Loi pour faire droit à George Robert Stirling Henry".

Bill (Y-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers".

Bill (Z-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Lilian Baron Brumby".

Bill (A-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Blain Cousineau".

Bill (B-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelina Maria Di Battista Gill".

Bill (C-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Snoade Hilder".

Bill (E-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolph Julian La France".

Bill (F-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Gold".

Bill (G-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Margaret MacRury Jordan".

Bill (H-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Agnes Costigan Entwistle".

Bill (I-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Sturman Spirer".

Bill (J-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Kathleen Small Finlayson".

Bill (K-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Irene Balogh Katona".

Bill (L-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoe Audrey Birch Butler".

Bill (M-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mewhirter Mitchell Cameron".

Bill (N-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Smith Gray".

Bill (O-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Lowsky Blatt".

Bill (P-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shulemson Heymann".

Bill (R-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Léa Sauvé Rhéaume".

Bill (S-5), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Shaw".

Bill (T-5), intitulé: "Loi pour faire droit à John Arthur Dorsay".

Bill (U-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Green Wainer".

Bill (V-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Isabel Lunan Aspell".

Bill (W-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Martz Kurtzman".

Bill (X-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Smaga Melnitzky".

Bill (Y-5), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Hillcoat".

Bill (A-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Gibbons Bastien".

Bill (B-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Martha Sharkey MacInnes".

Bill (C-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Gittel Gershonowitch Hammer".

Bill (D-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Louise Devenish".

Bill (E-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Evelyn Lucy Watts Paterson".

Bill (F-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Édouard Charles Pichette".

Bill (G-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Rachel Baird".

Bill (H-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Verna Kirstine Dam Credico".

Bill (I-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Parent Leblanc".

Bill (J-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Blima Blossom Wendy Weitzman Thompson".

Bill (K-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edgar Roger Roland Bisaillon".

Bill (L-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Lois MacLeod McPhee".

Bill (M-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Dessie Fowler Taylor".

Bill (N-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Trudy Nugent Barnett".

Bill (O-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Dampierre Ross".

Bill (P-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Anne Rihel Kowalski".

Bill (Q-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Critch".

Bill (R-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Godden".

Bill (S-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Lottie Mendelman Brand".

Bill (T-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Titsch".

Bill (U-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Percy Bell".

Bill (V-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Doris Martin Martin".

Bill (W-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Moulard Cumming Wright".

Bill (X-6), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Dunn".

Bill (Y-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Marion Oickle Joudrey".

Bill (Z-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Alena Estella Welch Ball".

Bill (A-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Rogers Guerin".

Bill (B-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Alfred Sutton".

Bill (C-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Edgar Choquette".

Bill (E-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hazel Kerr Coolon".

Bill (F-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurence Christopher Bell".

Bill (G-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Valorie Leslie Hylda Carson Wallis".

Bill (H-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Allan Purdie McCulloch".

Bill (I-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Barakett Zion".

Bill (J-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Clark".

Bill (K-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Sender Mines".

Bill (L-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Joseph Albert Pratte".

Bill (M-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard James Chadwick".

Bill (N-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Minnie Esther Hoffman Nevard".

Bill (O-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Ethel Taylor".

Bill (P-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Earl Page".

Bill (Q-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Yaroslava Glucka Levandosky".

Bill (R-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Adélard Gilbert".

Bill (S-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Tarnofsky Edgar".

Bill (T-7), intitulé: "Loi pour faire droit à William Flookes".

Bill (U-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ada Styles Labonte".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet également un message par lequel elle retourne les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de Divorces susmentionnés.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent trente-deux à deux cent quarante-cinq, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 9 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Domina Emerius Lefebvre, de la cité de Longueuil, province de Québec, téléphoniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeanne-Jeannette Mercille Lefebvre, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage, le sénateur George Henry Ross dissident.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 10 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Helen Vera Cater Morgan, de la ville de Hampstead, province de Québec, marchande, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Cameron Morgan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 12 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lionel Jobin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emilia Thibert Jobin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Theresa Hynes Gnatiuk, de la cité de Sydney, province de Nouvelle-Écosse, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor Gnatiuk, de la cité de Lachine, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI 13 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Anna Kobitowich Gordon, de la cité de Toronto, province d'Ontario, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Gordon, de la cité de Verdun, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 10 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emile Roy, autrement connu sous le nom d'Emile King, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Vincent John Laviolette, de la ville de St-Hubert, province de Québec, maître-d'hôtel, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Seems Laviolette, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Eileen Arthur Osborne Prescott, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Joseph Prescott, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Aziz Salhany, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gergie Salhany, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Parker Graves, de Ville-Saint-Laurent, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Arthur Graves, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le LUNDI 16 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Audrey Jane Clements Patterson, de la cité de Verdun, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Thomas Patterson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 17 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Shirley Livingston Marsan, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Olive May Gerrard Marsan.

2. Permission ayant été demandée de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées en vertu de la Règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 17 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Maria Josepha Henderickx De Grauwe, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leo De Grauwe.

2. Permission ayant été demandée de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées en vertu de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 17 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Roland Masson, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur d'autobus, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Morin Masson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE.
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent trente-deux à deux cent quarante-cinq, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Crerar, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated", soient remboursées au "Manitoba Relief Fund", moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaire (anglais) du rapport de la Commission du Service civil sur les positions exclues, en tout ou en partie, de l'opération de la Loi du Service civil au cours de l'année civile 1952, sous l'empire de l'Article 59 de ladite loi, Chapitre 22, S.R.C., 1927.

Exemplaires (anglais) du rapport des procès-verbaux tenus en vertu de la Loi favorisant et aidant la construction d'une route transcanadienne, Chapitre 40, Statuts du Canada, 1949, (seconde session), pour l'année financière terminée le 31 mars 1952.

Copie du budget (capital) de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année civile 1952, en vertu de la Loi de l'administration financière, Paragraphe 2 de l'article 80.

Exemplaire (anglais) du rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 1952 en vertu de la Loi concernant l'asséchement et la mise en valeur des terrains marécageux en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du Prince-Édouard.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent quatre-vingt-quatre à deux cent trente-et-un, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (V-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Jacqueline Lortie Nugent";

Bill (W-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Parker";

Bill (X-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Thérèse Monette Lax";

Bill (Y-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edward Tremblay";

Bill (Z-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Leveillé";

Bill (A-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Gordon Smith";

Bill (B-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne O'Connor Shapiro";

Bill (C-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beryl Mildred Taylor Leckie";

Bill (D-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Margaret Amos Trudeau";

Bill (E-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mae Mitchell Anderson";

Bill (F-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney William Donald Butler";

Bill (G-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Roberta Jeffrey";

Bill (H-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bell Favreau";

Bill (I-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Herman Besner";

Bill (J-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Luella Sproston Kerr";

Bill (K-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Steirman Fernley";

Bill (L-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Milorad Aragian";

Bill (M-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Angus Eaton Hewitt";

Bill (N-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Fleurette Ayotte Martin";

Bill (O-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Albert Edwards";

Bill (P-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Issie Adler";

Bill (Q-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Shelvington Parnell Adams";

Bill (R-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Louise Miller McCallum";

Bill (S-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Paul Gauthier";

Bill (T-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Catherine MacDonald Crawford";

Bill (U-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Horst Wilhelm Wossidlo";

Bill (V-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Nick Sauchuk";

Bill (W-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Frost Siversky";

Bill (X-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Gotlieb Slobotsky";

Bill (Y-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Julia Rose Charland";

Bill (Z-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Violet Creasor McKenna";

Bill (A-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Snell Meloche";

Bill (B-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Maxham";

Bill (C-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn Lee Stevens";

Bill (D-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isabel Brambell Muchan";

Bill (E-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mabel Witcomb Elson";

Bill (F-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Maine McKenzie Woods";

Bill (G-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Francis Clements";

Bill (H-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Jackson Stroud Erle";

Bill (I-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Irene Gray Brideau";

Bill (J-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Cockell";

Bill (K-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Janina Jenny Spaiches Remeikis";

Bill (L-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Sanel Kolofsky";

Bill (M-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Tratenberg Goldman";

Bill (N-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Klau Lust";

Bill (O-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Freeman Pelletier";

Bill (P-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Spencer Thompson";

Bill (Q-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sanger Anderson Morris".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur McKeen, propose que le Bill (R-9), intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Plan Insurance Company*", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 19 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 19 mars 1953

N° 1.

18 mars,—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:—

Rapport n° 232,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre;
Rapport n° 233,—*re* pétition de Helen Vera Cater Morgan;
Rapport n° 234,—*re* pétition de Lionel Jobin;
Rapport n° 235,—*re* pétition de Theresa Hynes Gnatiuk;
Rapport n° 236,—*re* pétition de Anna Kobitowich Gordon;
Rapport n° 237,—*re* pétition de Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connu sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King;
Rapport n° 238,—*re* pétition de Vincent John Laviolette;
Rapport n° 239,—*re* pétition de Eileen Arthur Osborne Prescott;
Rapport n° 240,—*re* pétition de Margaret Aziz Salhany;
Rapport n° 241,—*re* pétition de Margaret Parker Graves;
Rapport n° 242,—*re* pétition de Audrey Jane Clements Patterson;
Rapport n° 243,—*re* pétition de Shirley Livingston Marson;
Rapport n° 244,—*re* pétition de Maria Josepha Henderickx De Grauwe;
Rapport n° 245,—*re* pétition de Roland Masson.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

18 mars,—Deuxième lecture des bills de divorce suivants:

Bill (V-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Jacqueline Lortie Nugent";

Bill (W-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Parker";

Bill (X-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Thérèse Monette Lax";

Bill (Y-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edward Tremblay";

Bill (Z-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Leveillé";

Bill (A-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Gordon Smith";

Bill (B-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne O'Connor Shapiro";

Bill (C-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beryl Mildred Taylor Leckie";

Bill (D-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Margaret Amos Trudeau";

Bill (E-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mae Mitchell Anderson";

Bill (F-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney William Donald Butler";

Bill (G-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Roberta Jeffrey";

Bill (H-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bell Favreau";

Bill (I-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Herman Besner";

Bill (J-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Luella Sproston Kerr";

Bill (K-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Steirman Fernley";

Bill (L-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Milorad Aragian";

Bill (M-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Angus Eaton Hewitt";

Bill (N-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Fleurette Ayotte Martin";

Bill (O-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Albert Edwards";

Bill (P-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Issie Adler";

Bill (Q-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Shelvington Parnell Adams";

Bill (R-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Louise Miller McCallum";

Bill (S-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Paul Gauthier";

Bill (T-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Catherine MacDonald Crawford";

Bill (U-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Horst Wilhelm Wossidlo";

Bill (V-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Nick Sauchuk";

Bill (W-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Frost Siversky";

Bill (X-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Gotlieb Slobotsky";

Bill (Y-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Julia Rose Charland";

Bill (Z-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Violet Creasor McKenna";

Bill (A-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Snell Meloche";

Bill (B-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Maxham";

Bill (C-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn Lee Stevens";

Bill (D-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isabel Brambell Muchan";

Bill (E-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mabel Witcomb Elson";

Bill (F-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Maine McKenzie Woods";

Bill (G-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Francis Clements";

Bill (H-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Jackson Stroud Erle";

Bill (I-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Irene Gray Brideau";

Bill (J-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Cockell";

Bill (K-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Janina Jenny Spaiches Remeikis";

Bill (L-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Sanel Kolofsky";

Bill (M-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Tratenberg Goldman";

Bill (N-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Klau Lust";

Bill (O-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Freeman Pelletier";

Bill (P-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Spencer Thompson";

Bill (Q-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sanger Anderson Morris".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 19 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Trafic touristique	11.00 a.m.
	Le vendredi, 20 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 23 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 24 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 26 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 27 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 28 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 33

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 19 mars 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Haig,	Nicol,
Baird,	Davis,	Hardy,	Paterson,
Barbour,	Dennis,	Hawkins,	Pirie,
Basha,	Doone,	Hayden,	Robertson,
Beaubien,	Duff,	Horner,	Roebuck,
Beauregard,	Duffus,	Howard,	Ross,
Bishop,	Dupuis,	Isnor,	Stambaugh,
Blais,	Emmerson,	King,	Stevenson,
Bouffard,	Euler,	Kinley,	Taylor,
Buchanan,	Fafard,	Lambert,	Turgeon,
Burke,	Fallis,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Calder,	Farquhar,	Marcotte,	Veniot,
Campbell,	Gershaw,	McDonald,	Wilson,
Comeau,	Godbout,	McIntyre,	Wood.
Crerar,	Golding,	McLean,	

PRIÈRES.

L'honorable Président donne lecture d'une communication qu'il a reçue, dont voici la teneur:—

AMBASSADE ROYALE DES PAYS-BAS

Le 13 mars 1953.

Monsieur l'Orateur,

Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai l'honneur de vous transmettre, au nom de Sa Majesté la reine Juliana, l'expression des remerciements les plus sincères de Sa Majesté pour la sympathie que la Chambre des communes du Canada a exprimée à la nation hollandaise, qui vient d'être si profondément atteinte par de désastreuses inondations.

L'ambassadeur du Canada à La Haye a transmis à Sa Majesté le texte de la résolution que la Chambre des communes du Canada a adoptée à l'unanimité le lundi 2 février 1953. J'ai maintenant le plaisir de vous transmettre les remerciements les plus sincères de Sa Majesté.

Votre très dévoué,

A. H. J. LOVINK.

A l'honorable Élie Beauregard,
Président du Sénat,
Ottawa.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent du Trafic touristique, présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 19 mars 1953.

Le comité permanent du Trafic touristique a l'honneur de faire rapport ainsi qu'il suit—

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 600 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations, et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle concerne ladite impression.

Après débat, il est—
Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 18 mars 1953.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale", a l'honneur de faire rapport comme il suit—

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations à l'égard dudit bill, et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle concerne ladite impression.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent trente-deux à deux cent quarante-cinq, les deux précités inclusivement.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Ross, il est—
Ordonné: Que le rapport de divorce portant le nº 232, concernant la pétition de Domina Emerius Lefebvre, soit retournée au comité permanent des Divorces, pour plus ample examen.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Ross, il est—
Ordonné: Que le rapport de divorce portant le nº 234, concernant la pétition de Lionel Jobin, soit retournée au comité permanent des Divorces, pour plus ample examen.

Tous les autres rapports sont, sur division, adoptés séparément.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la deuxième fois:—

Bill (V-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Jacqueline Lortie Nugent";

Bill (W-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Parker";

Bill (X-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Thérèse Monette Lax";

Bill (Y-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edward Tremblay";

Bill (Z-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Leveillé";

Bill (A-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Gordon Smith";

Bill (B-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne O'Connor Shapiro";

Bill (C-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beryl Mildred Taylor Leckie";

Bill (D-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Margaret Amos Trudeau";

Bill (E-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mae Mitchell Anderson";

Bill (F-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney William Donald Butler";

Bill (G-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Roberta Jeffrey";

Bill (H-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bell Favreau";

Bill (I-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Herman Besner";

Bill (J-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Luella Sproston Kerr";

Bill (K-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Steirman Fernley";

Bill (L-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Milorad Aragian";

Bill (M-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Angus Eaton Hewitt";

Bill (N-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Fleurette Ayotte Martin";

Bill (O-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Albert Edwards";

Bill (P-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Issie Adler";

Bill (Q-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Shelvington Parnell Adams";

Bill (R-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Louise Miller McCallum";

Bill (S-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Paul Gauthier";

Bill (T-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Catherine MacDonald Crawford";

Bill (U-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Horst Wilhelm Wossidlo";

Bill (V-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Nick Sauchuk";

Bill (W-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Frost Siversky";

Bill (X-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Gotlieb Slobotsky";

Bill (Y-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Julia Rose Charland";

Bill (Z-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Violet Creasor McKenna";

Bill (A-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Snell Meloche";

Bill (B-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Maxham";

Bill (C-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn Lee Stevens";

Bill (D-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isabel Brambell Muchan";

Bill (E-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mabel Witcomb Elson";

Bill (F-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Maine McKenzie Woods";

Bill (G-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Francis Clements";

Bill (H-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Jackson Stroud Erle";

Bill (I-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Irene Gray Brideau";

Bill (J-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Cockell";

Bill (K-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Janina Jenny Spaiches Remeikis";

Bill (L-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Sanel Kolofsky";

Bill (M-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Tratenberg Goldman";

Bill (N-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Klau Lust";

Bill (O-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Freeman Pelletier";

Bill (P-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Spencer Thompson";

Bill (Q-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sanger Anderson Morris".

Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajournée jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 23 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 23 mars 1953

Pour mardi, 24 mars 1953

N° 1.

19 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent sur le trafic touristique.—(L'honorable sénateur Buchanan.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 20 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 21 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 23 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 24 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi, 26 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 28 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 34

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 23 mars 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Barbour, Basha, Beaubien, Beauregard, Bishop, Buchanan, Burchill, Burke, Comeau, Crerar, Davies, Davis, Duff, Duffus, Dupuis, Emmerson, Fafard, Fallis, Farquhar, Farris, Gershaw, Godbout, Golding, Haig, Hawkins, Horner, Howard, Isnor, King, Kinley, Lambert, MacKinnon, Marcotte, McDonald, McIntyre, McLean, Paterson, Pirie, Pratt, Quinn, Reid, Robertson, Roebuck, Ross, Stambaugh, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wilson, Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières",

Et aux fins d'informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements auxquels elle désire le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:

1. *Page 5, ligne 29:* Immédiatement après "(ii)", insérer ce qui suit: "sans excuse légitime, dont la preuve lui incombe,"

2. *Page 5, ligne 39:* Remplacer les mots "fait opposition ou met" par les mots "résiste ou met volontairement".

3. *Page 5, ligne 44:* Remplacer "de" par "d'au plus".

4. *Page 5, ligne 45:* Remplacer "de" par "d'au plus".

5. *Page 6, ligne 2:* Remplacer "de" par "d'au plus".

6. *Page 6, ligne 2:* Remplacer "de" par "d'au plus".

7. *Page 6, ligne 7:* Remplacer "de" par "d'au plus".

8. *Page 6, ligne 8:* Remplacer "de" par "d'au plus".

9. *Page 6, ligne 11:* Remplacer "de" par "d'au plus" et "d'un" par "d'au plus un".

10. *Page 6, ligne 11:* Remplacer "de" par "d'au plus" et "d'un" par "d'au plus un".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (I), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands",

Et aux fins d'informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent quarante-six à deux cent soixante-quatre, inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 18 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Clara Doris Jacobovitch Shepherd, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph Shepherd, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MERCREDI 18 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Esther Kimel Schwartz, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moisha Schwartz, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 19 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hans (Johann) Mueller, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur de taxi, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Monique Paquette Mueller, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 19 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quarante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Henri-Jacques-Gaston Lareault, de la cité de Montréal, province de Québec, boucher, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Thérèse-Louise-Françoise Flageol Lareault, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI 19 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Nagy, de la cité de Montréal, province de Québec, dessinateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Moran Nagy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Aimé-Arthur Roy, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, propriétaire d'autobus, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Elizabeth Smith Roy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Sarah Juliet Montgomery Scott, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Haston Scott, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Ethel Flood Harding, de la cité de Victoria, province de Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Harding, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Carrie Ruth Morbey Chenoy, de la cité de Montréal, province de Québec, commis-vérificateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Chenoy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Beatrice Sylvia Aston Sutton, de Clements End Green, Colford, comté de Gloucester, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maurice Edward Sutton, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Irene Toth Nagy, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Nagy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Henryka Ziernicka Bogdan, de la cité de Montréal, province de Québec, servante, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Waldemar Jan Bogdan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mildred Ermine Bradshaw Moore, de la cité de Montréal, province de Québec, fille de table, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Francis Fitzgibbon Moore, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 20 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent cinquante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Shirley William Bales, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Kerr Bales, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 21 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marjorie Joy Hartley Tanner, de Ville-Saint-Laurent, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Allen Tanner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 21 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-et-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Thomasine Elaine Mansfield Black, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Black, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 21 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Patricia Mary Kearney Hollett, de Ville-Émard, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Sydney Allan Hollett, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 21 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margot Fairbanks Duff Pratt, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Joseph Pratt, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 21 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marguerite-Rita Stevenson LaFerme, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert-Léo LaFerme, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des divorces portant les numéros deux cent quarante-six à deux cent soixante-quatre, inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill (S-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Vera Cater Morgan";

Bill (T-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Hynes Gnatiuk";

Bill (U-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kobitowich Gordon";

Bill (V-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King";

Bill (W-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincent John Laviolette";

Bill (X-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Arthur Osborne Prescott";

Bill (Y-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Aziz Salhany";

Bill (Z-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Parker Graves";

Bill (A-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Jane Clements Patterson";

Bill (B-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Masson".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaire (anglais) du rapport annuel du Département des impressions et de la papeterie publiques, pour l'année terminée le 31 mars 1952, tel que requis par l'article 37 du chapitre 162, S.R.C.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 24 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 24 mars 1953

N° 1.

23 mars,—Troisième lecture des bills de divorces suivants:—

Bill (S-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Vera Cater Morgan";

Bill (T-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Hynes Gnatiuk";

Bill (U-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kobitowich Gordon";

Bill (V 9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King";

Bill (W-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincent John Laviolette";

Bill (X-9, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Arthur Osborne Prescott";

Bill (Y-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Aziz Salhany";

Bill (Z-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Parker Graves";

Bill (A-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Jane Clements Patterson";

Bill (B-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Masson".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

23 mars,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

19 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent sur le trafic touristique.—(L'honorable sénateur Buchanan.)

N° 4.

23 mars,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport n° 246,—*re* pétition de Clara Doris Jacobovitch Shepherd;

Rapport n° 247,—*re* pétition de Doris Esther Kimel Schwartz;

Rapport n° 248,—*re* pétition de Hans (Johann) Mueller;

Rapport n° 249,—*re* pétition de Joseph Jacques Gaston Lareault;

Rapport n° 250,—*re* pétition de Joseph Nagy;

Rapport n° 251,—*re* pétition de Aimé Arthur Roy;

Rapport n° 252,—*re* pétition de Sarah Juliet Montgomery Scott;

Rapport n° 253,—*re* pétition de Mary Ethel Flood Harding;

Rapport n° 254,—*re* pétition de Carrie Ruth Morbey Chenoy;

Rapport nº 255,—*re* pétition de Beatrice Sylvia Aston Sutton;
Rapport nº 256,—*re* pétition de Irene Toth Nagy;
Rapport nº 257,—*re* pétition de Henryka Ziernicka Bogdan;
Rapport nº 258,—*re* pétition de Mildred Ermine Bradshaw Moore;
Rapport nº 259,—*re* pétition de Shirley William Bales;
Rapport nº 260,—*re* pétition de Marjorie Joy Hartley Tanner;
Rapport nº 261,—*re* pétition de Thomasine Elaine Mansfield Black;
Rapport nº 262,—*re* pétition de Patricia Mary Kearney Hollett;
Rapport nº 263,—*re* pétition de Margo Fairbanks Duff Pratt;
Rapport nº 264,—*re* pétition de Marguerite Rita Stevenson LaFerme.

—(L'honorable sénateur Aseltine).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 24 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 25 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi, 26 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 28 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 35

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 24 mars 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

PRIÈRES.

Aseltine,	Dessureault,	Hawkins,	Paterson,
Baird,	Duff,	Hayden,	Petten,
Barbour,	Duffus,	Horner,	Pirie,
Basha,	Dupuis,	Howard,	Pratt,
Beaubien,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Euler,	Hushion,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Isnor,	Robertson,
Blais,	Fallis,	King,	Roebuck,
Buchanan,	Farquhar,	Kinley,	Ross,
Burchill,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Burke,	Gershaw,	MacKinnon,	Stevenson,
Calder,	Godbout,	Marcotte,	Taylor,
Comeau,	Golding,	McDonald,	Turgeon,
Crerar,	Gouin,	McGuire,	Vaillancourt,
Davies,	Haig,	McIntyre,	Veniot,
Davis,	Hardy,	McLean,	Wilson,
			Wood.

L'honorable Président présente au Sénat le premier rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent soixante-cinq à deux cent soixante-huit, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 23 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de James Alexander Dougherty, du village de Otterburn Park, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Shirley Frances McNight Dougherty, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Marcel Plourde, de la cité de Joliette, province de Québec, électricien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aline Beaudry Plourde, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande la remise au pétitionnaire des taxes parlementaires versées en vertu de la Règle 140, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Morris Fishman, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Alice Ruth Ward Fishman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le LUNDI 23 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Yvon Perras, de la ville de Hampstead, province de Québec, avocat, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Fontaine Perras, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux soixante-cinq à deux cent soixante-huit, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:—

Bill (S-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Vera Cater Morgan";

Bill (T-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Hynes Gnatiuk";

Bill (U-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kobitowich Gordon";

Bill (V 9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King";

Bill (W-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincent John Laviolette";

Bill (X-9, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Arthur Osborne Prescott";

Bill (Y-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Aziz Salhany";

Bill (Z-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Parker Graves";

Bill (A-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Jane Clements Patterson";

Bill (B-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Masson".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages reçus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (E), intitulé: "Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat accepte les amendements qu'elle a apportés à ce bill, sans autre modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du rapport du comité permanent du Trafic touristique.

L'honorable sénateur Buchanan propose que ce rapport soit agréé.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent quarante-six à deux cent soixante-quatre, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 25 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 25 mars 1953

No 1.

24 mars,—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des divorces:

Rapport nº 265,—*re* pétition de James Alexander Dougherty;
Rapport nº 266,—*re* pétition de Joseph-Marcel Plourde;
Rapport nº 267,—*re* pétition de Morris Fishman;
Rapport nº 268,—*re* pétition de Yvon Perras.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 2.

24 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour l'adoption du rapport du comité permanent du Trafic touristique.—(L'honorable sénateur Gershaw).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 25 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi, 26 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 28 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 36

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 25 mars 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable JAMES H. KING, C.P., Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Hardy,	Paterson,
Baird,	Dessureault,	Hawkins,	Petten,
Barbour,	Duff,	Hayden,	Pirie,
Basha,	Duffus,	Horner,	Pratt,
Beaubien,	Dupuis,	Howard,	Quinn,
Bishop,	Emmerson,	Howden,	Reid,
Blais,	Euler,	Hushion,	Robertson,
Bouffard,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Buchanan,	Fallis,	King,	Ross,
Burchill,	Farquhar,	Kinley,	Stambaugh,
Burke,	Farris,	Lambert,	Stevenson,
Calder,	Gershaw,	Marcotte,	Taylor,
Comeau,	Godbout,	McDonald,	Turgeon,
Crerar,	Golding,	McGuire,	Vaillancourt,
Davies,	Gouin,	McIntyre,	Veniot,
Davis,	Haig,	McLean,	Wilson,
			Wood.

Le Greffier informe la Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:—

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur King préside à titre de Président.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que la motion est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur King prend le fauteuil.

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, il est—

Résolu, Qu'une Humble Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets dévoués et fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, apportons à Votre Majesté le témoignage du profond et sincère chagrin que vous cause le décès de Sa Majesté la Reine Marie. Nous pleurons la perte de Sa Majesté, dont la bonté, la bienveillance, et la grande et bienfaisante influence qu'elle a exercée pendant de nombreuses années, lui avaient conquis notre respect et notre admiration à tous, et chacun de nous éprouve un sentiment de perte personnelle, sentiment qui, nous nous permettons de le dire avec le plus grand respect et la plus grande déférence, fait nôtre la douleur de Votre Majesté.

Nous demandons au Dieu consolateur de consoler Votre Majesté et les membres de la famille royale dans votre deuil et nous le prions d'accorder longue vie à Votre Majesté, afin qu'elle continue, comme ses grands prédécesseurs, à rendre des services éminents à la collectivité.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, il est—

Résolu, Que l'honorable Président signe ladite Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, au nom du Sénat, et—

Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par l'honorable Président du Sénat.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (R-9), intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Plan Insurance Company*", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec deux amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 1, ligne 19:* Retrancher le mot "Plan".

2. Dans le titre: Retrancher le mot "Plan".

Avec la permission du Sénat,
Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Que ledit bill, tel que modifié, soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent soixante-cinq à deux cent soixante-huit, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (C-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Doris Jacobovitch Shepherd";

Bill (D-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Esther Kimel Schwartz";

Bill (E-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Hans (Johann) Mueller";

Bill (F-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henri Jacques Gaston Lareault";

Bill (G-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nagy";

Bill (H-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Aime Arthur Roy";

Bill (I-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Juliet Montgomery Scott";

Bill (J-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ethel Flood Harding";

Bill (K-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Ruth Morbey Chenoy";

Bill (L-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Sylvia Aston Sutton";

Bill (M-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Toth Nagy";

Bill (N-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Henryka Ziernicka Bogdan";

Bill (O-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Ermine Bradshaw Moore";

Bill (P-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley William Bales";

Bill (Q-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Joy Hartley Tanner";

Bill (R-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomasine Elaine Mansfield Black";

Bill (S-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Mary Kearney Hollett";

Bill (T-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Fairbanks Duff Pratt";

Bill (U-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Rita Stevenson LaFerme";

Bill (V-10), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander Dougherty";

Bill (W-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Morris Fishman";

Bill (X-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvon Perras".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—
Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du rapport du comité permanent du Trafic touristique.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 26 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 26 mars 1953

No 1.

25 mars,—Troisième lecture du Bill (R-9), tel que modifié, intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Plan Insurance Company*".—(L'honorable sénateur McKeen.)

No 2.

25 mars,—Deuxième lecture des bills de divorce suivants:—

Bill (C-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Doris Jacobovitch Shepherd";

Bill (D-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Esther Kimel Schwartz";

Bill (E-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Hans (Johann) Mueller";

Bill (F-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henri Jacques Gaston Lareault";

Bill (G-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nagy";

Bill (H-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Aime Arthur Roy";

Bill (I-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Juliet Montgomery Scott";

Bill (J-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ethel Flood Harding";

Bill (K-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Ruth Morbey Chenoy";

Bill (L-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Sylvia Aston Sutton";

Bill (M-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Toth Nagy";

Bill (N-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Henryka Ziernicka Bogdan";

Bill (O-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Ermine Bradshaw Moore";

Bill (P-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley William Bales";

Bill (Q-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Joy Hartley Tanner";

Bill (R-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomasine Elaine Mansfield Black";

Bill (S-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Mary Kearney Hollett";

Bill (T-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Fairbanks Duff Pratt";

Bill (U-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Rita Stevenson LaFerme";

Bill (V-10), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander Dougherty";

Bill (W-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Morris Fishman";

Bill (X-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvon Perras".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 3.

24 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour l'adoption du rapport du comité permanent du Trafic touristique.—(L'honorable sénateur Beaubien pour l'honorable sénateur Isnor.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 26 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 27 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 28 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 30 mars	
148	Divorces	2.00 p.m.
	Le mercredi, 1er avril	
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 37

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 26 mars 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Haig,	Petten,
Baird,	Dennis,	Hardy,	Pirie,
Barbour,	Dessureault,	Hawkins,	Pratt,
Basha,	Duff,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Duffus,	Howden,	Reid,
Beauregard,	Dupuis,	Hushion,	Robertson,
Bishop,	Emmerson,	King,	Roebuck,
Blais,	Euler,	Kinley,	Ross,
Bouffard,	Fafard,	Lambert,	Stambaugh,
Buchanan,	Fallis,	MacKinnon,	Stevenson,
Burchill,	Farquhar,	Marcotte,	Taylor,
Burke,	Farris,	McDonald,	Turgeon,
Calder,	Gershaw,	McGuire,	Vaillancourt,
Comeau,	Godbout,	McIntyre,	Veniot,
Crerar,	Golding,	McLean,	Wilson,
Davies,	Gouin,	Paterson,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale, rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 4, ligne 30:* Après le mot "Canada", insérer ", seulement".

2. *Page 6, lignes 6 et 7:* Aux mots "créer", substituer "causer".

3. *Page 7, ligne 19:* Après le mot "armées", insérer "et utilisé par la Société de la Croix-Rouge Canadienne".

4. *Page 7, lignes 45 et 46:* Retrancher les mots "ou de quelque société de secours mutuel ou œuvre de bienfaisance".

5. *Page 8, ligne 2:* Après "l'université", retrancher la virgule et le mot "société".

6. *Page 12, lignes 29 à 38:* Retrancher la sous-clause (1) et y substituer la suivante:

"(1) L'enregistrement d'une marque de commerce est invalide si

a) la marque de commerce n'était pas enregistrable à la date de l'enregistrement;

b) la marque de commerce n'est pas distinctive à l'époque où sont entamées les procédures contestant la validité de l'enregistrement; ou

c) la marque de commerce a été abandonnée;

et, subordonnément à l'article 17, elle est invalide si le demandeur de l'enregistrement n'était pas la personne ayant droit d'obtenir l'enregistrement."

7. *Page 12, ligne 41:* Après le mot "devenue", retrancher "généralement".

8. *Page 16, ligne 18:* Après le mot "chiffres", ajouter "et".

9. *Page 16, ligne 19:* Au mot "constituer", substituer "être".

10. *Page 17, ligne 22:* Aux mots "les noms des pays de l'Union dans lesquels", substituer "le nom d'un pays de l'Union dans lequel".

11. *Page 19, ligne 35:* Après le mot "date", insérer ", laquelle période ne doit pas être prolongée;"

12. *Page 23, lignes 9 à 16:* Retrancher la sous-clause (3) et substituer la suivante:

"(2) Une demande d'étendre l'état déclaratif des marchandises ou services à l'égard desquels une marque de commerce est déposée à l'effet d'une demande d'enregistrement d'une marque de commerce à l'égard des marchandises ou services spécifiés dans la requête de modification."

13. *Page 23, lignes 17 à 24:* Retrancher la sous-clause (3).

14. *Page 24, lignes 17 à 21:* Retrancher les cinq premières lignes de la clause 44. (1), et substituer ce qui suit:

"44. (1) Le registraire peut, à tout moment, et doit, sur la demande écrite présentée après trois années à compter de la date de l'enregistrement, par une personne qui verse les droits prescrits, à moins qu'il ne voie une raison valable à l'effet contraire, donner au propriétaire inscrit un".

15. *Page 27, ligne 4:* Après le mot "fins", insérer "ou de l'une quelconque des manières".

16. *Page 27, ligne 8:* A la suite du mot "fins" ajouter "ou en quelque autre desdites manières.".

17. *Page 30, lignes 1 à 39:* Retrancher la clause 51 et y substituer la suivante:

"51. (1) Lorsqu'il est démontré à une cour de juridiction compétente qu'une marque de commerce enregistrée ou un nom commercial a été appliqué à des marchandises importées au Canada ou qui sont sur le point d'être distribuées au Canada de telle façon que la distribution de ces marchandises serait contraire à la présente loi, ou qu'une indication de lieu d'origine a été illégalement appliquée à des marchandises, la cour peut rendre une ordonnance décrétant la garde provisoire des marchandises, en attendant un prononcé final sur la légalité de leur importation ou distribution, dans une action intentée dans le délai prescrit par l'ordonnance.

(2) Avant que soit rendue une ordonnance sous le régime du paragraphe (1), le demandeur ou pétitionnaire doit être requis de fournir une garantie, au montant que fixe la cour, destinée à répondre de tous dommages que le propriétaire ou consignataire des marchandises peut subir en raison de l'ordonnance et de tout montant pouvant devenir imputable aux marchandises pendant qu'elles demeurent sous garde selon l'ordonnance.

(3) Lorsque, aux termes du jugement dans toute semblable action déterminant de façon définitive la légalité de l'importation ou de la distribution des marchandises, l'importation ou distribution en est interdite soit absolument, soit de façon conditionnelle, un privilège couvrant des charges contre ces marchandises ayant pris naissance avant la date d'une ordonnance rendue sous le régime du présent article n'a d'effet que dans la mesure compatible avec la fidèle exécution du jugement.

(4) Lorsque, au cours d'une pareille action, la cour trouve que cette importation est contraire à la présente loi, ou que cette distribution serait contraire à la présente loi, elle peut rendre une ordonnance prohibant l'importation future de marchandises auxquelles a été appliquée cette marque de commerce, ce nom commercial ou cette indication de lieu d'origine.

(5) Une ordonnance prévue au paragraphe (1) ou (4) peut être rendue à la demande de toute personne intéressée soit dans une action ou autrement, et soit sur avis ou *ex parte*."

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent soixante-neuf à deux cent soixante-douze, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 24 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joyce Elizabeth Purves Jones, de Ville LaSalle, province de Québec, machiniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Emrys Jones, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 24 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marjorie Euretta Adams Mattinson, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, acheteuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Steel Mattinson, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 24 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Myrtle Norma Epps Stewart, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Maclean Stewart, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 24 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Alexandre-Hyppolit McLish, de la cité de Montréal, province de Québec, préposé au bagage, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Joséphine-Valéda Desjardins McLish, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent soixante-neuf à deux cent soixante-douze, les deux précités inclusivement, soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, appuyé par l'honorable sénateur Lambert, le rapport suivant de la Commission du Service civil concernant l'organisation de la Bibliothèque du Parlement, déposé sur la Table du Sénat le mardi 24 mars 1953, est approuvé:—

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Aux honorables membres des Chambres du Parlement

En conformité des articles 9 et 61 de la Loi du Service civil, il plaît à la Commission du Service civil de se joindre à la Bibliothèque du Parlement pour solliciter l'adoption du rapport suivant:

Il est recommandé que l'organisation de la Bibliothèque du Parlement soit modifiée par la création, à compter du 1er janvier 1953, d'un poste permanent de bibliothécaire, classe 2, LP-A-15.

Le nouveau poste LP-A-15, bibliothécaire, classe 2, doit être rempli, à compter du 1er janvier 1953, par la promotion de M. Stewart Rogers, actuellement bibliothécaire, classe 1, et titulaire du poste LP-A-12, M. J. W. MacLeod, présentement titulaire d'un emploi exempt des dispositions de la loi, doit être nommé au poste LP-A-12, bibliothécaire, classe 1, à compter de la date à laquelle M. Rogers l'aura quitté.

Afin que M. MacLeod n'ait pas à subir de réduction de traitement, il est recommandé, en vertu de l'article 59 de la Loi du Service civil, que le poste LP-A-12, bibliothécaire, classe 1, soit soustrait à l'application de l'article 13 de la loi pour que la nomination de M. MacLeod comporte, à compter de la date à laquelle elle aura pris effet, une échelle de traitement se rapprochant le plus possible de la rémunération qu'il touche à l'heure actuelle. Ladite exemption ne s'applique qu'à la nomination de M. MacLeod; à tous autres égards, le poste en question demeure assujéti aux dispositions de la Loi du Service civil.

Ci-joint la copie d'un rapport au sujet de ce qui précède.

Le président,
C. H. BLAND.
Le commissaire,
A. J. BOUDREAU.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (R-9), intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Plan Insurance Company*", tel que modifié, est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:—

Bill (C-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Doris Jacobovitch Shepherd";

Bill (D-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Esther Kimel Schwartz";

Bill (E-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Hans (Johann) Mueller";

Bill (F-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henri Jacques Gaston Lareault";

Bill (G-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nagy";

Bill (H-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Aime Arthur Roy";

Bill (I-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Juliet Montgomery Scott";

Bill (J-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ethel Flood Harding";

Bill (K-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Ruth Morbey Chenoy";

Bill (L-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Sylvia Aston Sutton";

Bill (M-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Toth Nagy";

Bill (N-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Henryka Ziernicka Bogdan";

Bill (O-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Ermine Bradshaw Moore";

Bill (P-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley William Bales";

Bill (Q-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Joy Hartley Tanner";

Bill (R-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomasine Elaine Mansfield Black";

Bill (S-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Mary Kearney Hollett";

Bill (T-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Fairbanks Duff Pratt";

Bill (U-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Rita Stevenson LaFerme";

Bill (V-10), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander Dougherty":

Bill (W-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Morris Fishman";

Bill (X-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvon Perras".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du rapport du comité permanent du Trafic touristique.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 31 mars 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 31 mars 1953

N° 1.

26 mars,—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale".—(L'honorable sénateur Bouffard.)

N° 2.

26 mars,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des Divorces:

Rapport n° 269,—*re* pétition de Joyce Elizabeth Purves Jones;
Rapport n° 270,—*re* pétition de Marjorie Euretta Adams Mattinson;
Rapport n° 271,—*re* pétition de Myrtle Norma Epps Stewart;
Rapport n° 272,—*re* pétition de Joseph Alexandre Hyppolit McLish.

—(L'honorable sénateur Ross.)

N° 3.

24 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour l'adoption du rapport du comité permanent du Trafic touristique.—(L'honorable sénateur Reid.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 27 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le samedi, 28 mars	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le lundi, 30 mars	
148	Divorces	2.00 p.m.
	Le mercredi, 1er avril	
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le mardi, 14 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le mercredi, 15 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 16 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 17 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

148	Divorces	10.30 a.m.
	Le jeudi, 18 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.

N° 38

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 31 mars 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Hawkins,	Quinn,
Baird,	Dennis,	Horner,	Reid,
Barbour,	Duff,	Howard,	Robertson,
Basha,	Duffus,	Howden,	Roebuck,
Beaubien,	Emmerson,	King,	Ross,
Beauregard,	Euler,	Lambert,	Stevenson,
Bishop,	Fafard,	MacKinnon,	Taylor,
Blais,	Fallis,	Marcotte,	Turgeon,
Buchanan,	Farquhar,	McDonald,	Vaillancourt,
Burke,	Farris,	McGuire,	Vien,
Calder,	Gershaw,	McIntyre,	Wilson,
Comeau,	Golding,	McLean,	Wood.
Crerar,	Haig,	Petten,	

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général (à l'administration).

L'honorable Président lit alors ladite communication, comme suit:—

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Ottawa, le 30 mars 1953.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mardi 31 mars, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

J. F. DELAUTE,
Le Secrétaire du Gouverneur général,
(à l'administration).

L'honorable
le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (292), intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1953", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (291), intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (105), intitulé: "Loi sur la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (279), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le mardi 14 avril 1953.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le mardi 14 avril 1953.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le mardi 14 avril 1953.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le mardi 14 avril 1953.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le mardi 14 avril 1953.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (S-3), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la statistique",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent trente-deux et deux cent soixante-treize à deux cent quatre-vingt-un, inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 30 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Domina Emerius Lefebvre, de la cité de Longueuil, province de Québec, opérateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeanne-Jeannette Mercille Lefebvre.
2. Le Comité, pour obtempérer à l'Ordre de renvoi du 19 mars 1953, a considéré de nouveau son deux cent trente-deuxième rapport.
3. Le Comité recommande de nouveau l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage, l'honorable sénateur George Henry Ross étant dissident.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 26 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Taschereau-Pierre-Charles-Joseph Rodier, de la cité de Montréal, province de Québec, importateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Elizabeth Gray Rodier, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le JEUDI 26 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Paul-Eugène Blais, de la cité de Montréal, province de Québec, facteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martha Louise Wollmitz Spriestersbach Blais, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité recommande que cette pétition ne soit pas accordée.
3. Le Comité recommande qu'une somme de $50.00 soit extraite des taxes parlementaires payées en vertu de la Règle 140 et versée à M. Oxorn, procureur de la défenderesse, et que le reliquat soit remboursé au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le VENDREDI 27 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Berniece Gertrude Doran, de la cité de Prince-Albert, province de la Saskatchewan, commise dactylographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James John Doran, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI 27 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Mildred Fine Crelinsten, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Crelinsten, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 28 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gérard Richer, de la ville St-Michel, province de Québec, tailleur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose (Maria-Rosa) Galasso Richer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 28 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Thomas-John Rivet, de la cité de Montréal, province de Québec, mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agnès-Ethel-Prudence Rivet, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 28 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent soixante-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorina Perelroizen Wallerstein, autrement connue sous le nom de Dorina Perlraizen Wallerstein, de la cité de Montréal, province de Québec, contre-maîtresse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laszlo Wallerstein, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président suppléant.

Le SAMEDI 28 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gabrielle Laure Josephine Girard Steinbach, de la cité de Québec, province de Québec, serveuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernst Friedrich Martin Arnold Steinbach, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI 28 mars 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Reine-Césarine-Berthe Leborgne Deyglun, de la cité de Westmount, province de Québec, écrivain, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henri-Félix Deyglun, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent trente-deux et deux cent soixante-treize à deux cent quatre-vingt-un, inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur McLean, du comité permanent des Relations commerciales du Canada présente le rapport suivant de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 26 mars 1953.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de faire rapport dans les termes suivants—

1. Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations relativement à l'enquête qu'il poursuit dans le but de constater ce qui, à son avis, serait de nature à permettre plus ample application de l'Article 2 du Traité Nord-Atlantique, et que la Règle 100 soit suspendue à l'égard de ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

A. N. McLEAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Ordonnances et règlements statutaires, le mercredi 25 mars 1953. (Versions anglaise et française.)

Copie du rapport du Séquestre des biens ennemis pour l'année civile 1952, tel que requis par le paragraphe 3 du Chapitre 24, 1947. (Version anglaise.)

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent soixante-neuf à deux cent soixante-douze, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (Y-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Purves Jones";

Bill (Z-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Euretta Adams Mattinson";

Bill (A-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Norma Epps Stewart";

Bill (B-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexandre Hyppolit McLish".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—
Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du rapport du comité permanent du Trafic touristique.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Se reportant à l'Ordre antérieur,

L'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (292), intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année Financière expirant le 31 mars 1953", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.
Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Se reportant à l'Ordre antérieur,

L'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (291), intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.
Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Se reportant à l'Ordre antérieur,

L'honorable sénateur Farris propose que le Bill (105), intitulé: "Loi sur la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Se reportant à l'Ordre antérieur,

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (279), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge-en-chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

"C'est le désir du très honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit comme suit les titres des bills à sanctionner:

Loi pour faire droit à Marguerite Irène Bastien Taschereau.
Loi pour faire droit à William Gordon Quinn.
Loi pour faire droit à Joseph Brennan.
Loi pour faire droit à Henry Collingwood.
Loi pour faire droit à Douglas Malcolm Stephen.
Loi pour faire droit à Mary Lane Taylor.
Loi pour faire droit à Stanley Gordon Fowler.
Loi pour faire droit à Ethel Florence Flack Towne.
Loi pour faire droit à Mary Katherine Randell Clarke.
Loi pour faire droit à Ralph Wellington Goodyear.
Loi pour faire droit à Donalda Gagnon Fontaine.
Loi pour faire droit à Marie Sylvaine Alain Dahlstrom.
Loi pour faire droit à Ruth Schwartz Cohen.
Loi pour faire droit à Annie Mislovitch Cohen.
Loi pour faire droit à Minnie Miki Simon Werkzeig, autrement connue sous le nom de Minnie Miki Simon Werk.
Loi pour faire droit à Antonio Proietti.
Loi pour faire droit à Ida Hier Blant.
Loi pour faire droit à Hilda Irene Roddis Galbraith.
Loi pour faire droit Ivy Helen Jean Morton Starke.
Loi pour faire droit à Barney Flegal.
Loi pour faire droit à Marie Renée Emond Walker.
Loi pour faire droit à Edwin George Chafe.
Loi pour faire droit à Phyllis Violet Perlson Wright.
Loi pour faire droit à Margaret Eadie Kerr Britton.
Loi pour faire droit à George Robert Stirling Henry.
Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Thelma Webb Crothers.
Loi pour faire droit à Pauline Lilian Baron Brumby.
Loi pour faire droit à Madeleine Blain Cousineau.
Loi pour faire droit à Angelina Maria Di Battista Gill.
Loi pour faire droit à Charles Snoade Hilder.
Loi pour faire droit à Rolph Julian La France.
Loi pour faire droit à Jack Gold.
Loi pour faire droit à Hazel Margaret MacRury Jordan.
Loi pour faire droit à Anne Agnes Costigan Entwistle.
Loi pour faire droit à Rachel Sturman Spirer.

Loi pour faire droit à Agnes Kathleen Small Finlayson.
Loi pour faire droit à Pearl Irene Balogh Katona.
Loi pour faire droit à Zoe Audrey Birch Butler.
Loi pour faire droit à Bessie Mewhirter Mitchell Cameron.
Loi pour faire droit à Elsie Smith Gray.
Loi pour faire droit à Rita Lowsky Blatt.
Loi pour faire droit à Anna Shulemson Heymann.
Loi pour faire droit à Cécile-Léa Sauvé Rhéaume.
Loi pour faire droit à George Frederick Shaw.
Loi pour faire droit à John Arthur Dorsay.
Loi pour faire droit à Dorothy Green Wainer.
Loi pour faire droit à Mildred Isabel Lunan Aspell.
Loi pour faire droit à Minnie Martz Kurtzman.
Loi pour faire droit à Elizabeth Smaga Melnitzky.
Loi pour faire droit à Alexander Hillcoat.
Loi pour faire droit à Georgina Gibbons Bastien.
Loi pour faire droit à Alice Martha Sharkey MacInnes.
Loi pour faire droit à Gittel Gershonowitch Hammer.
Loi pour faire droit à Frances Louise Devenish.
Loi pour faire droit à Marguerite Evelyn Lucy Watts Paterson.
Loi pour faire droit à Joseph Édouard Charles Pichette.
Loi pour faire droit à Cecilia Rachel Baird.
Loi pour afire droit à Verna Kirstine Dam Credico.
Loi pour faire droit à Diana Parent Leblanc.
Loi pour faire droit à Blima Blossom Wendy Weitzman Thompson.
Loi pour faire droit à Joseph Edgar Roger Roland Bisaillon.
Loi pour faire droit à Catherine Lois MacLeod McPhee.
Loi pour faire droit à Dessie Fowler Taylor.
Loi pour faire droit à Florence Trudy Nugent Barnett.
Loi pour faire droit à Gordon Dampierre Ross.
Loi pour faire droit à Mary Rose Anne Rihel Kowalski.
Loi pour faire droit à Walter Critch.
Loi pour faire droit à Edwin George Godden.
Loi pour faire droit à Lottie Mendelman Brand.
Loi pour faire droit à Jacob Titsch.
Loi pour faire droit à Andrew Percy Bell.
Loi pour faire droit à Eileen Doris Martin Martin.
Loi pour faire droit à Annie Moulard Cumming Wright.
Loi pour faire droit à William James Dunn.
Loi pour faire droit à Jean Marion Oickle Joudrey.
Loi pour faire droit à Alena Estella Welch Ball.
Loi pour faire droit à Elizabeth Rogers Guerin.
Loi pour faire droit à Richard Alfred Sutton.
Loi pour faire droit à Doris Edgar Choquette.
Loi pour faire droit à Jessie Hazel Kerr Coolon.
Loi pour faire droit à Laurence Christopher Bell.
Loi pour faire droit à Valorie Leslie Hylda Carson Wallis.

Loi pour faire droit à Jessie Allan Purdie McCulloch.
Loi pour faire droit à Alice Mary Barakett Zion.
Loi pour faire droit à Marcel Clark.
Loi pour faire droit à Sender Mines.
Loi pour faire droit à Robert Joseph Albert Pratte.
Loi pour faire droit à Leonard James Chadwick.
Loi pour faire droit à Merle Minnie Esther Hoffman Nevard.
Loi pour faire droit à Doris Ethel Taylor.
Loi pour faire droit à Gordon Earl Page.
Loi pour faire droit à Yaroslava Glucka Levandosky.
Loi pour faire droit à Adélard Gilbert.
Loi pour faire droit à Celia Tarnofsky Edgar.
Loi pour faire droit à William Flookes.
Loi pour faire droit à Kathleen Ada Styles Labonte.
Loi constituant en corporation La Banque Mercantile du Canada.
Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada.
Loi concernant la Saint John Bridge and Railway Extension Company (Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean).
Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.
Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains du Canada Occidental.
Loi constituant en corporation le Synode Évangélique Luthérien de l'Ouest du Canada.
Loi concernant "The Detroit and Windsor Subway Company".
Loi constituant en corporation *Canadian Reinsurance Company.*
Loi concernant les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains.
Loi constituant en corporation "The Callow Veterans' and Invalids' Welfare League".
Loi concernant un certain brevet et une certaine demande de brevet de Florence F. Loudon.
Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands.
Loi tendant à assurer la protection des pêcheries côtières.
Loi modifiant la Loi sur la statistique.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Président de la Chambre des communes alors adresse la parole au très honorable Député du Gouverneur général, comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1953.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954.

"Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills",

Le Greffier ayant donné lecture des titres de ces bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills".

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu au très honorable Député du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 1er avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 1er avril 1953

No 1.

31 mars,—Troisième lecture des bills de divorce suivants:—

Bill (Y-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Purves Jones";

Bill (Z-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Euretta Adams Mattinson";

Bill (A-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Norma Epps Stewart";

Bill (B-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexandre Hyppolit McLish".

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 2.

31 mars,—Prise en considération des rapports suivants du Comité permanent des divorces:

Rapport nº 272,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre;

Rapport nº 273,—*re* pétition de Taschereau Pierre Charles Joseph Rodier;

Rapport nº 274,—*re* pétition de Paul Eugène Blais;

Rapport nº 275,—*re* pétition de Berniece Gertrude Doran;

Rapport nº 276,—*re* pétition de Florence Mildred Fine Crelinsten;

Rapport nº 277,—*re* pétition de Gérard Richer;

Rapport nº 278,—*re* pétition de Thomas John Rivet;

Rapport nº 279,—*re* pétition de Dorina Perelroizen Wallerstein, autrement connue sous le nom de Dorina Perlraizen Wallerstein;

Rapport nº 280,—*re* pétition de Gabrielle Laure Josephine Girard Steinbach;

Rapport nº 281,—*re* pétition de Reine Cesarine Berthe Leborgne Deyglun.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 3.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (279), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 4.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 5.

24 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour l'adoption du rapport du comité permanent du Trafic touristique.—(L'honorable sénateur Buchanan.)

Pour le mardi, 14 avril 1953.

N° 1.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 1er avril	
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le mardi, 14 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le mercredi, 15 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 16 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 17 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 39

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 1er avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable JAMES H. KING, C.P., Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duff,	Hawkins,	Quinn,
Baird,	Duffus,	Horner,	Reid,
Basha,	Dupuis,	Howard,	Robertson,
Beaubien,	Emmerson,	Isnor,	Roebuck,
Beauregard,	Euler,	King,	Ross,
Bishop,	Fafard,	Lambert,	Stevenson,
Blais,	Fallis,	MacKinnon,	Taylor,
Buchanan,	Farquhar,	Marcotte,	Turgeon,
Burke,	Farris,	McDonald,	Vaillancourt,
Calder,	Gershaw,	McGuire,	Vien,
Crerar,	Godbout,	McIntyre,	Wilson,
Davis,	Golding,	McLean,	Wood.
Dennis,	Haig,	Petten,	

Le Greffier informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:—

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur King préside à titre de Président.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que la motion est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur King prend le fauteuil.

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, il est—

Ordonné: Que l'exposé, lu ce jour, de M. L. D. Wilgress, Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le comité permanent des Relations extérieures, faisant une revue de la situation internationale, soit imprimé sous forme d'appendice aux Procès-verbaux et au Compte rendu officiel des débats du Sénat.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Copies de la Convention Générale intervenue entre le Gouvernement du Canada et celui de la Belgique concernant le passage des troupes canadiennes à travers la Belgique et leur séjour dans ce pays. (Versions anglaise et française.)

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois.

Bill (Y-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Purves Jones";

Bill (Z-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Euretta Adams Mattinson";

Bill (A-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Norma Epps Stewart";

Bill (B-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexandre Hyppolit McLish".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du rapport du comité permanent des Divorces portant le numéro deux cent-trente-deux.

Après débat sur ledit rapport,
L'honorable sénateur Aseltine propose que ledit rapport soit adopté.

L'honorable sénateur Vien, appuyé par l'honorable sénateur Wilson, propose, en amendement, que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais que considération dudit rapport soit renvoyée au mercredi 15 avril prochain.

Étant posée la question sur la motion en amendement, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent soixante-treize à deux cent quatre-vingt-un, inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (D-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Taschereau Pierre Charles Joseph Rodier";

Bill (E-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Berniece Gertrude Doran";

Bill (F-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mildred Fine Crelinsten";

Bill (G-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerard Richer";

Bill (H-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Rivet";

Bill (I-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorina Perelroizen Wallerstein, autrement connue sous le nom de Dorina Perlraizen Wallerstein";

Bill (J-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriele Laure Josephine Girard Steinbach";

Bill (K-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Reine Cesarine Berthe Leborgne Deyglun".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—
Avec la permission du Sénat.
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (279), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit renvoyé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit renvoyé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour l'adoption du rapport du Comité permanent du Trafic touristique.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Robertson propose que le deuxième Ordre du jour du 14 avril prochain, pour la deuxième lecture du Bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles", soit avancé et inscrit à l'Ordre du jour d'aujourd'hui.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour,

L'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi, quatorzième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 14 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 14 avril 1953

N° 1.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (279), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

1er avril,—Deuxième lecture du Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Robertson.)

Pour le mercredi, 15 avril 1953

31 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 272,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 14 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le mercredi, 15 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 16 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le vendredi, 17 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 21 avril	
262	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 40

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 14 avril 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Barbour,	Dupuis,	Grant,	McLean,
Basha,	Emmerson,	Haig,	Petten,
Beaubien,	Euler,	Hardy,	Quinn,
Beauregard,	Fafard,	Hawkins,	Reid,
Bishop,	Farquhar,	Horner,	Robertson,
Blais,	Fraser,	Isnor,	Roebuck,
Burchill,	Gershaw,	Lambert,	Ross,
Crerar,	Godbout,	MacKinnon,	Stevenson,
Daigle,	Golding,	MacLennan,	Taylor,
Dennis,	Gouin,	Marcotte,	Vaillancourt,
Dessureault,			Veniot.

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport de la Commission du Service civil concernant la position de Bibliothécaire adjoint, Bibliothèque du Parlement.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle renvoie le Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Mid-Continent Pipelines Limited",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels elle sollicite son agrément.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 2, ligne 18.* Retrancher les mots "ou à l'extérieur".

2. *Page 2, ligne 24.* Retrancher les mots "et/ou internationaux".

3. *Page 2, ligne 32.* Après le mot "que", retrancher les mots "le pipe-line ou les" et insérer les mots "tous les"; retrancher le mot "principaux".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique nord", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation de mines d'or", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Ordonnances et Règlements statutaires, le mercredi 8 avril 1953. (Versions anglaise et française).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (279), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, sur division, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour une deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour une deuxième lecture du Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour une deuxième lecture du Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour une deuxième lecture du Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 15 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le jeudi, 16 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le mardi, 21 avril 1953

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 15 avril 1953

N° 1.

1er avril,—Deuxième lecture du Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

14 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation 'Mid-Continent Pipelines Limited' ".—(L'honorable sénateur Wood.)

N° 8.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 11.

31 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 272,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le jeudi, 16 avril 1953

N° 1.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies."—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 15 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Relations commerciales du Canada	à l'ajournement du Sénat
	Le jeudi, 16 avril	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi, 17 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 21 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le jeudi, 23 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 41

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 15 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Barbour,	Dennis,	Grant,	McLean,
Basha,	Dessureault,	Haig,	Petten,
Beaubien,	Dupuis,	Hardy,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Hawkins,	Reid,
Bishop,	Euler,	Hayden,	Robertson,
Blais,	Fafard,	Horner,	Roebuck,
Burchill,	Farquhar,	Hushion,	Ross,
Calder,	Fraser,	Isnor,	Stevenson,
Campbell,	Gershaw,	Lambert,	Taylor,
Crerar,	Godbout,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Daigle,	Golding,	MacLennan,	Veniot,
Davis,	Gouin,	Marcotte,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages aux fins de retourner les bills suivants,

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills, sans modification:—

Bill (V-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Jacqueline Lortie Nugent".

Bill (W-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Parker".

Bill (X-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Thérèse Monette Lax".

Bill (Y-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edward Tremblay".

Bill (Z-7), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Léveillé".

Bill (A-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Gordon Smith".

Bill (B-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne O'Connor Shapiro".

Bill (C-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beryl Mildred Taylor Leckie".

Bill (D-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Margaret Amos Trudeau".

Bill (E-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mae Mitchell Anderson".

Bill (F-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney William Donald Butler".

Bill (G-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Roberta Jeffrey".

Bill (H-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bell Favreau".

Bill (I-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Herman Besner".

Bill (J-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Luella Sproston Kerr".

Bill (K-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Steirman Fernley".

Bill (L-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Milorad Aragian".

Bill (M-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Angus Eaton Hewitt".

Bill (N-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Fleurette Ayotte Martin".

Bill (O-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Albert Edwards".

Bill (P-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Issie Adler".

Bill (Q-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Shelvington Parnell Adams".

Bill (R-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Louise Miller McCallum".

Bill (S-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Paul Gauthier".

Bill (T-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Catherine MacDonald Crawford".

Bill (U-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Horst Wilhelm Wossidlo".

Bill (V-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Nick Sauchuk".

Bill (W-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Frost Siversky".

Bill (X-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Gotlieb Slobotsky".

Bill (Y-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Julia Rose Charland".

Bill (Z-8), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Violet Creasor McKenna".

Bill (A-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Snell Meloche".

Bill (B-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Maxham".

Bill (C-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn Lee Stevens".

Bill (D-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isabel Brambell Muchan".

Bill (E-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Mabel Witcomb Elson".

Bill (F-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Maine McKenzie Woods".

Bill (G-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Francis Clements".

Bill (H-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Jackson Stroud Earle".

Bill (I-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Irene Gray Brideau".

Bill (J-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Cockell".

Bill (K-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Janina Jenny Spaiches Remeikis".

Bill (L-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Sanel Kolofsky".

Bill (M-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Tratenberg Goldman".

Bill (N-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Klau Lust".

Bill (O-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Freeman Pelletier".

Bill (P-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Spencer Thompson".

Bill (Q-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sanger Anderson Morris".

Bill (S-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Vera Cater Morgan".

Bill (T-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Hynes Gnatiuk".

Bill (U-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kobitowich Gordon".

Bill (V-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King".

Bill (W-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincent John Laviolette".

Bill (X-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Arthur Osborne Prescott".

Bill (Y-9), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Aziz Salhany".

Bill (Z-9), intitulé: "Loi pour afire droit à Margaret Parker Graves".

Bill (A-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Jane Clements Patterson".

Bill (B-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Masson".

Bill (C-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Doris Jacobovitch Shepherd".

Bill (D-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Esther Kimel Schwartz".

Bill (E-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Hans (Johann) Mueller".

Bill (F-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henri Jacques Gaston Lareault".

Bill (G-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nagy".

Bill (H-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Arthur Roy".

Bill (I-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Juliet Montgomery Scott".

Bill (J-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ethel Flood Harding".

Bill (K-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Ruth Morbey Chenoy".

Bill (L-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Sylvia Aston Sutton".

Bill (M-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Toth Nagy".

Bill (N-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Henryka Ziernicka Bogdan".

Bill (O-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Ermine Brashaw Moore".

Bill (P-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley William Bales".

Bill (Q-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Joy Hartley Tanner".

Bill (R-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomasine Elaine Mansfield Black".

Bill (S-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Mary Kearney Hollett".

Bill (T-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Fairbanks Duff Pratt".

Bill (U-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Rita Stevenson LaFerme".

Bill (V-10), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander Dougherty".

Bill (W-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Morris Fishman".

Bill (X-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvon Perras".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet également un message par lequel elle retourne les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de divorces susmentionnés.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (Z-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (R-9), intitulé: "Loi constituant en corporation *Merit Insurance Company*",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, le rapport suivant de la Commission du Service civil concernant la position de Bibliothécaire adjoint, Bibliothèque du Parlement, déposé sur la Table le mardi 14 avril 1953, est approuvé:—

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

1er avril 1953.

Aux honorables membres des Chambres du Parlement:

En conformité des dispositions de l'article 61 de la Loi du service civil, il plaît à la Commission du service civil de se joindre à la Bibliothèque du Parlement pour solliciter l'adoption du rapport suivant, à compter du 1er avril 1953:

Il est recommandé que, en conformité des dispositions de l'article 12 de la Loi du service civil, les classes suivantes:

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (ANGLAIS), BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (FRANÇAIS), BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

qui prévoient le traitement actuel de:

$4,980 5,180 5,380 5,620

soient ainsi modifiées:

$5,540 5,800 6,060 6,300 6,480

Il est aussi recommandé que, conformément aux dispositions de l'article 59 de la Loi du service civil, le poste LP-A-3 soit soustrait aux dispositions de l'article 14 de la Loi du service civil, pour que M. R. M. Hamilton puisse toucher un traitement annuel de $6,480, soit le traitement maximum prévu pour la classe de bibliothécaire adjoint de la Bibliothèque du Parlement, mais qu'à tous autres égards le poste en question demeure assujéti aux dispositions de ladite Loi.

Ci-joint la copie d'un rapport concernant ce qui précède.

Le président,
C. H. BLAND.

Le commissaire,
S. G. NELSON.

Le commissaire,
A. J. BOUDREAU.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-5), intitulé: "Loi constituant en corporation "Mid-Continent Pipelines Limited".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté les amendements qu'elle a apportés à ce bill, sans autre modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique nord", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du rapport suivant du comité permanent des Divorces:—

Rapport nº 232,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre, il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 16 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le jeudi, 16 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, c) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le mardi, 21 avril 1953

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 16 avril 1953

N° 1.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques." —(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies."—(L'honorable sénateur Robertson.)

Pour le mercredi, 22 avril 1953

31 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 272,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 16 avril	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi, 17 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 21 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le mercredi, 22 avril	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi, 23 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 42

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 16 avril 1952

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Barbour,	Dennis,	Hawkins,	Petten,
Basha,	Dessureault,	Hayden,	Quinn,
Beaubien,	Emmerson,	Horner,	Reid,
Beauregard,	Euler,	Hushion,	Robertson,
Bishop,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Blais,	Farquhar,	King,	Ross,
Burchill,	Fraser,	Lambert,	Stevenson,
Calder,	Gershaw,	MacKinnon,	Taylor,
Campbell,	Golding,	MacLennan,	Vaillancourt,
Crerar,	Gouin,	Marcotte,	Veniot,
Daigle,	Grant,	McLean,	Vien,
Davis,	Haig,	Paterson,	Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Haig, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent quatre-vingt-deux à deux cent quatre-vingt-huit, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hanus Braun, autrement connu sous le nom de John Browne, de la cité de Montréal, province de Québec, agent, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hana Singerova Browne, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hazel Loisette Robinson Darby, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Tedder Darby, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Pearle Elizabeth McLeod Martin, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Ian Martin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Susan Klamka Migicovsky, de la cité de Montréal, province de Québec, étudiante, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joel Migicovsky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Olive Margaret Searle Pfeffer, de la cité de Montréal, province de Québec, commise aux ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Hyman Pfeffer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alfred Roger Holder, de la cité de Montréal, province de Québec, technicien en aéronautique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Paule Dufresne Holder, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MARDI 14 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Willie Brais, de la cité de Lachine, province de Québec, pilote, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose-Delima Montpetit Brais, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent quatre-vingt-deux à deux cent quatre-vingt huit, les deux précités inclusivement, soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (105), intitulé: "Loi sur la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (226), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (227), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec certains amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 5, ligne 19.* Retrancher le chiffre "11".

2. *Page 5, ligne 21.* Après "1953", insérer "et l'article 11 de la présente loi est censé être entré en vigueur le 1er jour d'avril 1953,"

3. *Page 10, ligne 2.* Après le mot "saindoux", insérer le mot "margarine".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sénateur Wilson, du comité permanent de l'Immigration et du travail, présente le rapport suivant de ce comité:

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Le comité permanent de l'Immigration et du travail a l'honneur de faire rapport dans les termes suivants:—

Relativement à l'Ordre de renvoi du 12 février 1953, chargeant le Comité d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'Immigration, etc., le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 600 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations, et que la Règle 100 soit suspendue en ce qui concerne ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique nord", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 21 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le mardi, 21 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le mardi, 21 avril 1953

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 21 avril 1953

N° 1.

16 avril,—Troisième lecture du Bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 6.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 7.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 8.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 9.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 10.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies."—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 11.

16 avril,—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 282,—*re* pétition de Hanus Braun autrement connu sous le nom de John Browne;

Rapport n° 283,—*re* pétition de Hazel Loisette Robinson Darby;

Rapport n° 284,—*re* pétition de Pearle Elizabeth McLeod Martin;

Rapport n° 285,—re pétition de Susan Klamka Migicovsky;

Rapport n° 286,—*re* pétition de Olive Margaret Searle Pfeffer;

Rapport n° 287,—*re* pétition de Alfred Roger Holder;

Rapport n° 288,—*re* pétition de Joseph Willie Brais.

—(L'honorable sénateur Haig.)

Pour le mercredi, 22 avril 1953

N° 1.

16 avril,—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 2.

31 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 272,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 17 avril	
148	Divorces	10.30 a.m.
	Le mardi, 21 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le mercredi, 22 avril	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 23 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 43

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 21 avril 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davies,	Gouin,	McLean,
Barbour,	Davis,	Grant,	Paterson,
Basha,	Dennis,	Haig,	Petten,
Beaubien,	Duffus,	Hawkins,	Pirie,
Beauregard,	Dupuis,	Hayden,	Quinn,
Bishop,	Emmerson,	Horner,	Reid,
Blais,	Fafard,	Hushion,	Ross,
Bouffard,	Farquhar,	Isnor,	Stambaugh,
Burchill,	Farris,	King,	Taylor,
Campbell,	Fraser,	Lambert,	Turgeon,
Comeau,	Gershaw,	MacLennan,	Vaillancourt,
Crerar,	Godbout,	Marcotte,	Veniot,
Daigle,	Golding,	McDonald,	Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Indiens",

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934",

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec certains amendements auxquels elle désire le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:

1. Page 3, ligne 2: Retrancher ", tous,".

2. Page 3, lignes 24 à 33: Retrancher le paragraphe (3) et y substituer ce qui suit:

"(3) Le paragraphe deux s'applique aussi à tous les autres navires à vapeur dont la jauge brute est de cinq mille tonneaux ou plus qui entreprennent un voyage, en dehors d'un port, n'étant pas un voyage en eaux intérieures."

3. Page 4, lignes 1 à 6: Retrancher le paragraphe (6) et y substituer ce qui suit:

"(6) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, dans la mesure et aux conditions qu'il lui est loisible de prescrire, stipuler

a) qu'un navire naviguant sur les Grands lacs ou sur le fleuve Saint-Laurent en amont de l'issue inférieure du canal de Lachine et du pont Victoria à Montréal,

b) qu'un navire de charge dont la jauge brute est de cinq cents tonneaux ou plus mais n'excède pas cinq mille tonneaux entreprenant un voyage en dehors d'un port, et

c) qu'un navire dont la jauge brute est de moins de cinq cents tonneaux opérant le remorquage d'un autre navire dont la jauge brute est de cinq cents tonneaux ou plus ou opérant le remorquage de tout autre objet flottant qui a une dimension en tout sens de cent cinquante pieds ou plus, doit être muni d'une installation radiotéléphonique."

4. Page 4, entre les lignes 14 et 15: Insérer ce qui suit, à titre d'article 3:

"3. (1) L'article 411 de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"411. Personne ne doit établir une station de radio, ni installer, mettre en service ou avoir en sa possession un appareil de radio consistant en une combinaison raisonnablement complète et suffisante de dispositifs distincts de radio, destinée à être utilisée, ou susceptible de l'être, comme station de radio à bord d'un navire canadien ou d'un bâtiment possédant un permis au Canada, si ce n'est en vertu et conformité d'un permis accordé à cet égard par le Ministre sous l'autorité de la présente loi ou de la Loi sur la radio, 1938."

(2) Le paragraphe (1) de l'article 412 de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"412. (1) Quiconque établit une station de radio, ou installe, met en service ou a en sa possession un appareil de radio sur un bâtiment en violation des dispositions de la présente loi ou de règlements établis sous l'autorité des présentes, est passible, sur déclaration som-

maire de culpabilité, d'une amende d'au plus cinquante dollars et, après déclaration de culpabilité sur mise en accusation, d'une amende d'au plus cinq cents dollars et d'un emprisonnement d'au plus douze mois et, dans l'un ou l'autre cas, tout appareil de radio installé ou mis en service sans permis est sujet à confiscation au profit de Sa Majesté."

5. Pages 4, 5, 6 et 7: Renuméroter les articles 3, 4, 5, 6 et 7 comme articles 4, 5, 6, 7 et 8, respectivement.

6. Page 6, ligne 49: Retrancher ", tous,".

7. Page 7, lignes 20 à 29: Retrancher le paragraphe (7) et y substituer ce qui suit:

"(7) Le paragraphe (6) s'applique aussi à tous les autres navires à vapeur dont la jauge brute est de cinq mille tonneaux ou plus qui entreprennent un voyage, en dehors d'un port, n'étant pas un voyage en eaux intérieures."

8. Page 7, lignes 45 à 50: Retrancher le paragraphe (10) et y substituer ce qui suit:

"(10) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, dans la mesure et aux conditions qu'il lui est loisible de prescrire, stipuler

a) qu'un navire naviguant sur les Grands lacs ou sur le fleuve Saint-Laurent en amont de l'issue inférieure du canal de Lachine et du pont Victoria à Montréal,

b) qu'un navire de charge dont la jauge brute est de cinq cents tonneaux ou plus mais n'excède pas cinq mille tonneaux entreprenant un voyage en dehors d'un port, et

c) qu'un navire dont la jauge brute est de moins de cinq cents tonneaux opérant le remorquage d'un autre navire dont la jauge brute est de cinq cents tonneaux ou plus ou opérant le remorquage de tout autre objet flottant qui a une dimension en tout sens de cent cinquante pieds ou plus,

doit être muni d'une installation radiotéléphonique."

9. Page 8, entre les lignes 8 et 9: Insérer ce qui suit, à titre d'article 9:

"9. (1) L'article 416 de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"416. Personne ne doit établir une station de radio, ni installer, mettre en service ou avoir en sa possession un appareil de radio consistant en une combinaison raisonnablement complète et suffisante de dispositifs distincts de radio, destinée à être utilisée, ou susceptible de l'être, comme station de radio à bord d'un navire canadien ou d'un bâtiment possédant un permis au Canada, si ce n'est en vertu et conformité d'un permis accordé à cet égard par le Ministre sous l'autorité de la présente loi ou de la Loi sur la radio."

(2) Le paragraphe (1) de l'article 417 de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"417.(1) Quiconque établit une station de radio, ou installe, met en service ou a en sa possession un appareil de radio sur un bâtiment en violation des dispositions de la présente loi ou de règlements établis sous l'autorité des présentes, est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus cinquante dollars et, après déclaration de culpabilité sur mise en accusation, d'une amende d'au plus cinq cents dollars et d'un emprisonnement d'au plus douze mois, et, dans l'un ou l'autre cas, tout appareil de radio installé ou mis en service sans permis est sujet à confiscation au profit de Sa Majesté."

10. Pages 8 et 9: Renuméroter les articles 8, 9, 10, 11 et 12 comme articles 10, 11, 12, 13 et 14, respectivement.

11. Page 9, immédiatement après la ligne 30: Insérer ce qui suit, à titre d'article 15:

"15. L'article 3 de la présente loi est censé être entré en vigueur le 31 mars 1953."

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne",

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec certains amendements auxquels elle désire le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:

1. Page 1, entre les lignes 16 et 17: Insérer ce qui suit, à titre de paragraphe (3):

"(3) L'alinéa *f*) dudit article 2 est abrogé et remplacé par le suivant:

"*f*) "greffier" ou "greffier du tribunal" comprend tout fonctionnaire qui exerce la charge de protonotaire, de registraire ou de greffier d'un tribunal ayant juridiction d'après la présente loi et, lorsqu'une personne est désignée par le gouverneur en conseil pour agir comme tribunal aux fins de la présente loi, l'expression signifie tout semblable fonctionnaire agréé par le Ministre et disponible pour aider ladite personne à titre de greffier de cette dernière ou, si nul semblable fonctionnaire n'est ainsi agréé, signifie cette personne;"

2. Page 1, lignes 17 et 18: Renuméroter les paragraphes (3) et (4) comme (4) et (5).

3. Page 5, lignes 12 à 18: Retrancher le paragraphe (2) de l'article 6.

4. Page 5, lignes 19 et 25: Renuméroter les paragraphes (3) et (4) comme (2) et (3); et

Page 6, ligne 7: Renuméroter le paragraphe (5) comme (4).

5. Page 9, entre les lignes 29 et 30: Insérer ce qui suit, à titre de paragraphe (3):

"(3) L'alinéa *f*) dudit article 2 est abrogé et remplacé par le suivant:

"*f*) "greffier" ou "greffier du tribunal" comprend tout fonctionnaire qui exerce la charge de protonotaire, de registraire ou de greffier d'un tribunal ayant juridiction d'après la présente loi et, lorsqu'une personne est désignée par le gouverneur en conseil pour agir comme tribunal aux fins de la présente loi, l'expression signifie tout semblable fonctionnaire agréé par le Ministre et disponible pour aider ladite personne à titre de greffier de cette dernière ou, si nul semblable fonctionnaire n'est ainsi agréé, signifie cette personne;"

6. Page 9, lignes 30 et 31: Renuméroter les paragraphes (3) et (4) comme (4) et (5).

7. Page 13, lignes 5 à 11: Retrancher le paragraphe (2) de l'article 17.

8. Page 13, lignes 12, 16 et 46: Renuméroter les paragraphes (3), (4) et (5) comme (2), (3) et (4), respectivement.

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques",

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté ce Bill avec un amendement auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le Greffier comme suit:

1. Page 11, ligne 22: Insérer, au commencement de la ligne, ce qui suit: "la partie contre laquelle il est produit peut exiger la présence de l'analyste aux fins de contre-interrogatoire,"

Ordonné: Que ledit amendement soit pris en considération demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (335), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces présente le deux cent trente-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent trente-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lionel Jobin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emilia Thibert Jobin.

2. Le comité a, pour obtempérer à l'Ordre de renvoi du 19 mars 1953, étudié de nouveau ce deux cent trente-quatrième rapport, et il a entendu des témoignages supplémentaires.

3. Le comité recommande de nouveau l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis,

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est, sur division, adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent quatre-vingt-neuf à deux cent quatre-vingt-dix-neuf, inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier comme suit:

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gladys Ola McLellan, de la ville de Farnham, province de Québec, opératrice de machine à coudre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Malcolm Cecil McLellan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Freda Smolar Brown, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Brown, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marguerita Downie Couture, de la cité de Montréal, province de Québec, aide-machiniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Couture, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Howard Douglas Wardle, de la cité de Montréal, province de Québec, technicien en instruments, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec June Shelagh Flindall Wardle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rose Brownstien Lazarus, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Lazarus, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rebecca Bowman LeFloch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Gerald LeFloch, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de John Stewart Hannah, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant du service, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joyce Barton Launceston Hannah, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Harold Speevak, de la cité de Montréal, province de Québec, professeur de danse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Toba Bluma Zimman Speevak, autrement connue sous le nom de Bernice Zimman Speevak, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le VENDREDI, 17 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rita Rabinovitch Abrams, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Barney Abrams, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marcel-Roland Veilleux, de la cité de Shawinigan-Falls, province de Québec, opérateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ghislaine Rochette Veilleux, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deux cent quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Gordon Wilson LaForest, de la cité de Montréal, province de Québec, receptionniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred-Maurice LaForest, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. ROSS,
Président adjoint.

Avec la permission du Sénat,
Lesdits rapports sont, sur division, adoptés.

L'honorable sénateur Lambert dépose sur la Table:

Copie d'un arrêté en conseil rendu sous le régime de la Loi sur les pouvoirs d'urgence, ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1953-604, approuvé le 17 avril 1953: concernant le contrôle du commerce maritime à destination de la Chine continentale et de la Corée du Nord (en anglais et en français).

Copie d'un Accord revisant et renouvelant l'Accord international sur le blé, conclu à Washington le 13 avril 1953. (Version anglaise.)

Copie du rapport annuel du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1952. (Versions anglaise et française.)

Suivant l'Ordre du jour,

Le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent quatre-vingt-deux à deux cent quatre-vingt-huit, inclusivement.

Lesdits rapports sont, sur division, adoptés séparément.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces présente les bills suivants:

Bill (L-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Hanus Braun, autrement connu sous le nom de John Browne;

Bill (M-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Loisette Robinson Darby";

Bill (N-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearle Elizabeth McLeod Martin";

Bill (O-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Susan Klamba Migicovsky";

Bill (P-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Margaret Searle Pfeffer";

Bill (Q-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roger Holder";

Bill (R-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Willie Brais";

Bill (S-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ola Taylor McLellan";

Bill (T-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Smolar Brown";

Bill (U-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita Downie Couture";

Bill (V-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Howard Douglas Wardle";

Bill (W-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Brownstien Lazarus";

Bill (X-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Bowman LeFloch";

Bill (Y-11), intitulé: "Loi pour faire droit à John Stewart Hannah";

Bill (Z-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Speevak";

Bill (A-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Rabinovitch Abrams";

Bill (B-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Roland Veilleux";

Bill (C-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gordon Wilson LaForest";

Bill (D-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Lionel Jobin";

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et—

Avec la permission du Sénat,
Lesdits bills sont, sur division, lus séparément les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés—
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le bill (107), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les postes", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hawkins propose que le bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gershaw propose que le bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique nord", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Burchill propose que le bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et
Renvoyé au Comité permanent des transports et communications.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 22 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le mercredi, 22 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le mercredi, 22 avril 1953

No 1.

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:

21 avril,—Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'une copie de l'Accord conclu par la Grande-Bretagne agissant pour le Canada, et par les États-Unis d'Amérique, et affectant les eaux de la rivière Columbia dans la Colombie-Britannique, en 1906 ou 1907.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 22 avril 1953

N° 1.

21 avril,—Troisième lecture du Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

16 avril,—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 3.

31 mars,—Prise en considération du rapport du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 272,—*re* pétition de Domina Emerius Lefebvre.

—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

31 mars,—Deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 5.

21 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques."—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 6.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 7.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 8.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 9.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 10.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 11.

21 avril,—Prise en considération de l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 12.

21 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 13.

21 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934."—(L'honorable sénateur Lambert.)

Pour le jeudi, 23 avril 1953

N° 1.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (335), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 3.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Lambert.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 22 avril	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 23 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 44

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 22 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Grant,	Paterson,
Barbour,	Dessureault,	Haig,	Petten,
Basha,	Dupuis,	Hawkins,	Pirie,
Beaubien,	Emmerson,	Hayden,	Quinn,
Beauregard,	Euler,	Horner,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Hushion,	Robertson,
Blais,	Fallis,	Isnor,	Roebuck,
Bouffard,	Farquhar,	King,	Ross,
Burchill,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Campbell,	Fraser,	MacLennan,	Stevenson,
Comeau,	Gershaw,	Marcotte,	Taylor,
Crerar,	Godbout,	McDonald,	Turgeon,
Daigle,	Golding,	McLean,	Vaillancourt,
Davies,	Gouin,	Nicol,	Veniot,
Davis,			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport suivant.

Le MERCREDI 22 avril 1953.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (228), de la Chambre des communes, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", a l'honneur de faire rapport dans les termes suivants:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 500 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations à l'égard dudit bill, et que la Règle 100 soit suspendue dans la mesure où elle a trait à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hayden, auquel a été déféré le Bill (279), de la Chambre des communes, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (110), intitulé: "Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que les amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", soit maintenant agréé.

En amendement, l'honorable sénateur Robertson propose que lesdits amendements ne soient pas agréés, mais qu'ils soient déférés immédiatement à un comité plénier.

Étant posée la question sur cette motion modificative,
Elle est résolue par l'affirmative.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour l'étude desdits amendements.

(En comité)

Amendement nº 1 est lu et agréé.

Amendement nº 2 est lu et agréé.

Amendement nº 3 est lu.

Après débat, l'honorable sénateur Robertson propose que l'amendement nº 3 soit retranché.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est agréée, sur division.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance ,et—
L'honorable sénateur Golding, dudit comité plénier, rapporte que le comité, après l'étude desdits amendements, l'a chargé d'informer le Sénat qu'il a agréé les 1er et 2e amendements mais n'a pas accepté le 3e amendement.

Le rapport dudit comité plénier est alors agréé, sur division.
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Robertson propose alors que le Bill, tel que modifié, soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du rapport du comité permanent des Divorces portant le numéro 232.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Aseltine, il est—
Ordonné: Que ce rapport portant le nº 232, relativement à la pétition de Domina Emerius Lefebvre, soit renvoyé au comité permanent des Divorces, pour plus ample considération.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion visant la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique nord", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 23 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le jeudi, 23 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le jeudi, 23 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

21 avril,—Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'une copie de l'Accord conclu par la Grande-Bretagne agissant pour le Canada, et par les États-Unis d'Amérique, et affectant les eaux de la rivière Columbia dans la Colombie-Britannique, en 1906 ou 1907.

Pour le mardi, 28 avril 1953

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 23 avril 1953

N° 1.

31 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Haig.)

N° 2.

21 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques."—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 3.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 4.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 5.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 6.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 7.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 8.

21 avril,—Prise en considération de l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 9.

21 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 10.

21 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 11.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (335), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 12.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 13.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 14.

22 avril,—Deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes."—(L'honorable sénateur Lambert.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 23 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Transport et des communications	11.00 a.m.
	Le vendredi, 24 avril	
148	Divorces	2.00 p.m.
	Le mardi, 28 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 30 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 45

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 23 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Grant,	Paterson,
Barbour,	Dennis,	Haig,	Petten,
Basha,	Dessureault,	Hawkins,	Pirie,
Beaubien,	Dupuis,	Hayden,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Horner,	Reid,
Bishop,	Euler,	Hushion,	Roebuck,
Blais,	Fafard,	Isnor,	Ross,
Bouffard,	Fallis,	King,	Stambaugh,
Burchill,	Farquhar,	Lambert,	Stevenson,
Campbell,	Farris,	MacLennan,	Taylor,
Comeau,	Fraser,	Marcotte,	Turgeon,
Crerar,	Gershaw,	McDonald,	Vaillancourt,
Daigle,	Godbout,	McLean,	Veniot,
Davies,	Golding,	Nicol,	Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (330), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine, Président du comité permanent des Divorces, présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 23 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois-centième rapport, comme suit:

Durant la présente session, 344 pétitions de divorce ont été présentées au Sénat, et le comité permanent des Divorces en a disposé comme suit:

Pétitions entendues et recommandées	282
Pétitions entendues et rejetées	3
Pétitions retirées	12
Pétitions dont il n'a pas été disposé	47
Total	344

Des pétitions recommandées durant la présente session du Parlement, 96 furent présentées par les époux, et 186 par les épouses.

Des pétitions recommandées, 8 furent présentées par des pétitionnaires domiciliés en la province de Terre-Neuve, et 274 par des pétitionnaires domiciliés en la province de Québec.

Le comité a tenu 49 séances. Durant 21 jours, deux comités ont siégé.

Le comité a recommandé que partie des taxes parlementaires soit remise à l'égard de 13 pétitions.

Les taxes versées au Parlement à l'égard de pétitions en divorce entendues et recommandées durant la session de 1952-1953 se sont chiffrées par $57,520.00.

Si tous les bills de divorce qu'a recommandés le comité et qui sont présentement à divers stades devant le Parlement, reçoivent la Sanction Royale, le nombre de dissolutions de mariages qu'a accordées le Parlement durant les dix dernières sessions s'établit comme suit:

1945	179
1946	290
1947	348
1947-48	292
1949, 1re session	184
1949, 2e session	166
1950	240
1951	294
1952	312
1952-53	282

Religion des pétitionnaires et défendeurs durant la présente session:

	Catholique Romaine	Anglicane	Hébraïque	United Church	Presbytérienne
Pétitionnaires:	80	50	48	51	21
Défendeurs:	82	49	51	42	16

	Baptiste	Méthodiste	Grecque Orthodoxe	Autre ou non déclarée
Pétitionnaires:	6	0	6	20
Défendeurs:	5	1	6	30

Statistiques couvrant le nombre de divorces accordés au Canada durant les années 1948 à 1952 inclusivement:

	1948	1949	1950	1951	1952
Canada	6,881	5,934	5,373	5,163	5,562
Île du Prince-Édouard	49	20	13	10	9
Terre-Neuve			5	4	3
Nouvelle-Écosse	78	181	199	187	188
Nouveau-Brunswick	211	202	194	156	200
Québec	292	350	234	290	309
Ontario	3,107	2,396	2,228	2,102	2,130
Manitoba	477	411	309	361	338
Saskatchewan	333	289	280	226	223
Alberta	651	594	534	589	630
Colombie-Britannique	1,683	1,491	1,377	1,339	1,532

L'état suivant indique le nombre de divorces accordés aux époux et aux épouses, respectivement, durant les années mentionnées:

	Époux	Épouses
1948.....	2,643	4,238
1949.....	2,259	3,675
1950.....	2,100	3,273
1951.....	2,010	3,153
1952.....	2,188	3,374

Votre comité soumet les mêmes recommandations que dans ses rapports de 1950, 1951 et 1952. Il regrette que le Parlement n'ait pas jugé à propos de résoudre le problème des divorces accordés par le Parlement, en instituant des

cours ou des tribunaux convenables qui pourraient entendre les nombreuses causes provenant de Québec et de Terre-Neuve. Il est désirable que des mesures appropriées soient prises à cet égard dans un proche avenir.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935".

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion visant la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Reid propose que le Bill (293), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique nord", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain .

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (335), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 24 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le vendredi, 24 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le vendredi, 24 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

21 avril,—Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'une copie de l'Accord conclu par la Grande-Bretagne agissant pour le Canada, et par les États-Unis d'Amérique, et affectant les eaux de la rivière Columbia dans la Colombie-Britannique, en 1906 ou 1907.

Pour le lundi, 27 avril 1953

Par l'honorable sénateur Lambert:

23 avril,—Que, de ce jour jusqu'à la fin de la présente session, les Règles 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les Bills publics.

Pour le mardi, 28 avril 1953

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Vendredi, 24 avril 1953

N° 1.

31 mars,—Troisième lecture du Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

21 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques."—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 3.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 4.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 5.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 6.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 7.

21 avril,—Prise en considération de l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 8.

21 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 9.

21 avril,—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 10.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (335), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 11.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 12.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 13.

22 avril,—Deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes."—(L'honorable sénateur Lambert.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 24 avril	
148	Divorces	2.30 p.m.
	Le mardi, 28 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 29 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
	Le jeudi, 30 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 46

PROCÊS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 24 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Daigle,	Isnor,	Reid,
Barbour,	Davis,	King,	Robertson,
Basha,	Emmerson,	Lambert,	Roebuck,
Beaubien,	Fallis,	MacKinnon,	Ross,
Beauregard,	Gershaw,	MacLennan,	Stambaugh,
Bishop,	Godbout,	McDonald,	Stevenson,
Blais,	Golding,	McLean,	Taylor,
Burchill,	Haig,	Paterson,	Turgeon,
Comeau,	Hawkins,	Pirie,	Veniot,
Crerar,	Horner,	Quinn,	Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Haig, du comité permanent des Divorces, présente le rapport de ce comité portant le numéro trois cent un.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le VENDREDI 24 avril 1953.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mildred Hannah Earle, de la ville de Carbonear, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Guy Earle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est, sur division, adopté.

L'honorable sénateur Haig, Président suppléant du comité des Divorces, présente le bill suivant:

Bill (E-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Hannah Earle."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
Lebit bill est alors, sur division, lu la deuxième et la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Lambert dépose sur la Table:

Exemplaire (anglais) du rapport concernant les opérations en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, pour l'année de récolte 1951-1952, ministère de l'Agriculture.

Exemplaire d'un rapport exigé par l'article 69 de la Loi sur les Indiens, en ce qui concerne les prêts accordés en vertu des dispositions de cet article durant l'année financière 1952-1953. (Anglais).

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du mercredi, 22 avril 1953. (Versions anglaise et française).

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (223), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques".

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Davis propose que le Bill (329), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est lu la deuxième fois, et la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacLennan propose que le Bill (331), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", soit lu une deuxième fois.

Après débat, et
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", soit lu une deuxième fois.

Après débat, et
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill (J), intitulé: "Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques".

Ledit amendement est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes à ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (Q-5), intitulé: "Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes à ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934".

L'honorable sénateur Lambert propose que les amendements ne soient pas adoptés présentement, mais qu'ils soient renvoyés au Comité permanent des Transports et communications.

Ladite motion est adoptée et il est ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (335), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit Bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Isnor propose que le Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 27 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le lundi, 27 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, c) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

MOTION

Pour le lundi, 27 avril 1953

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:

21 avril,—Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'une copie de l'Accord conclu par la Grande-Bretagne agissant pour le Canada, et par les États-Unis d'Amérique, et affectant les eaux de la rivière Columbia dans la Colombie-Britannique, en 1906 ou 1907.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Lambert:

23 avril,—Que, de ce jour jusqu'à la fin de la présente session, les Règles 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les Bills publics.

Pour le mardi, 28 avril 1953

Par l'honorable sénateur Robertson:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 27 avril 1953

N° 1.

14 avril,—Deuxième lecture du Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 3.

22 avril,—Deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes."—(L'honorable sénateur Lambert.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 28 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 29 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Transport et des communications	10.30 a.m.
	Le jeudi, 30 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 47

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 27 avril 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Haig,	Pirie,
Barbour,	Dennis,	Hawkins,	Quinn,
Basha,	Duffus,	Horner,	Reid,
Beaubien,	Emmerson,	Isnor,	Ross,
Beauregard,	Fafard,	King,	Stambaugh,
Bishop,	Fallis,	Lambert,	Stevenson,
Blais,	Gershaw,	MacKinnon,	Taylor,
Burchill,	Godbout,	MacLennan,	Turgeon,
Comeau,	Golding,	McDonald,	Vaillancourt,
Crerar,	Gouin,	Paterson,	Veniot,
Davies,			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, avec un Bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Stambaugh:

De Abram W. Friesen, de la ville de Rosthern, province de Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Canadian Co-operative Credit Society Limited".

Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, il est—
Ordonné: Que l'Accord portant revision et renouvellement de l'Accord international sur le blé, déposé le mardi 21 avril 1953, soit imprimé comme Addendum au Rapport officiel des Débats du Sénat, ainsi que comme addendum aux Procès-verbaux du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Reid, il est—
Ordonné: Que soit émis un Ordre du Sénat pour la production d'une copie D'un Accord conclu, entre la Grande-Bretagne agissant au nom du Canada, et les États-Unis d'Amérique, concernant les eaux du Fleuve Columbia, en Colombie-Britannique, en 1906 ou 1907.

Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Qu'à compter de ce jour jusqu'à la fin de la présente session, les Règles 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles s'appliquent aux bills publics.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacKinnon propose que le bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 28 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour le mardi, 28 avril 1953

No 1.

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

No. 2.

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris

a) Instruments de cuivre
b) Cornemuses
c) Cors et clairons
d) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?

a) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?

b) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?

Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

MOTION

Pour le mardi, 28 avril 1953

Par l'honorable sénateur Lambert:

14 avril,—*Résolu*: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 28 avril 1953

No 1.

21 avril,—Deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Lambert.)

No 2.

22 avril,—Deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes."—(L'honorable sénateur Lambert.)

No 3.

27 avril,—Deuxième lecture du Bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit".—(L'honorable sénateur Lambert.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 28 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
148	Divorces	2.30 p.m.
	Le mercredi, 29 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Transport et des communications	10.30 a.m.
262	Régie interne et de la comptabilité	11.30 a.m.
	Le jeudi, 30 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie,
Ottawa, 1953.

ADDENDUM

AUX

PROCÈS-VERBAUX

DU SÉNAT DU CANADA

MARDI 27 AVRIL 1953

CONSEIL INTERNATIONAL DU BLÉ
CONTINUATION DE LA
HUITIÈME SESSION—2 FÉVRIER 1953
WASHINGTON, D. C.

Document No. 8/75 (Fr.)
(Revisé)
10 avril 1953

ACCORD PORTANT REVISION ET RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

ACCORD PORTANT REVISION ET RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

Les Gouvernements signataires du présent Accord,

Attendu que l'Accord International sur le Blé, ouvert à la signature à Washington le 23 mars 1949, a été conclu dans le but de surmonter les sérieuses difficultés causées aux producteurs et aux consommateurs par de lourds excédents comme par de graves pénuries de blé, et

Attendu qu'il est souhaitable que l'Accord International sur le Blé soit renouvelé, avec certaines modifications, pour une nouvelle période, et

Ayant décidé de conclure à cet effet le présent Accord portant révision et renouvellement de l'Accord International sur le Blé,

Sont convenus de ce qui suit:

PREMIÈRE PARTIE—GÉNÉRALITÉS

ARTICLE I

Objet

Le présent Accord a pour objet d'assurer des approvisionnements de blé aux pays importateurs et des marchés de blé aux pays exportateurs, à des prix équitables et stables.

ARTICLE II

Définitions

1. Aux fins du présent Accord:

"Comité Consultatif des Équivalences de Prix" désigne le Comité constitué en vertu de l'article XV.

"Boisseau" équivaut à soixante livres avoirdupois.

"Frais de détention" désigne les frais de magasinage, d'intérêt et d'assurance encourus par le détenteur du blé.

"C. et f." signifie coût et fret.

"Conseil" désigne le Conseil International du Blé constitué par l'article XIII.

"Année agricole" désigne la période du 1er août au 31 juillet, sauf à l'article VII, où ce terme désigne, pour l'Australie, la période du 1er décembre au 30 novembre, et, pour les États-Unis d'Amérique, la période du 1er juillet au 30 juin.

"Comité Exécutif" désigne le Comité constitué par l'article XIV.

"Pays exportateur" désigne, suivant le contexte, soit (i) le Gouvernement d'un pays figurant à l'Annexe B de l'article III qui a accepté le présent Accord ou y a accédé et ne s'en est pas retiré, soit (ii) ce pays lui-même et les territoires auxquels s'appliquent les droits et obligations que son Gouvernement a assumés aux termes du présent Accord.

"F.a.q." signifie qualité moyenne marchande.

"F. o. b." signifie franco bord navire de mer.

"Quantité garantie" désigne, lorsque cette expression se rapporte à un pays importateur, ses achats garantis pour une année agricole donnée, et, lorsqu'elle se rapporte à un pays exportateur, ses ventes garanties pour une année agricole donnée.

"Pays importateur" désigne, suivant le contexte, soit (i) le Gouvernement d'un pays figurant à l'Annexe A de l'article III qui a accepté le présent Accord ou y a accédé et ne s'en est pas retiré, soit (ii) ce pays lui-même et les territoires auxquels s'appliquent les droits et obligations que son Gouvernement a assumés aux termes du présent Accord.

"Frais de marché" désigne tous les frais usuels d'acquisition, de marché, d'affrètement, ainsi que les frais du transitaire.

"Tonne métrique" équivaut à 36.74371 boisseaux.

"Blé de l'ancienne récolte" désigne le blé récolté plus de deux mois avant le début de l'année agricole en cours par le pays exportateur intéressé.

"Territoire", lorsque cette expression se rapporte à un pays exportateur ou à un pays importateur, désigne tout territoire auquel s'appliquent les droits et les obligations que le Gouvernement de ce pays a assumés aux termes du présent Accord, conformément aux dispositions de l'article XXIII.

"Transaction" désigne, suivant le contexte, une vente pour importation dans un pays importateur, de blé exporté ou destiné à être exporté par un pays exportateur, ou la quantité de ce blé ainsi vendu. Lorsqu'il est question dans le présent Accord d'une transaction entre un pays exportateur et un pays importateur, il est entendu que ce terme désigne non seulement les transactions entre le Gouvernement d'un pays exportateur et le Gouvernement d'un pays importateur, mais aussi les transactions entre négociants et les transactions entre un négociant et le Gouvernement d'un pays exportateur ou d'un pays importateur. Dans cette définition, le terme Gouvernement est considéré comme désignant le Gouvernement de tout territoire auquel s'appliquent les droits et obligations que tout Gouvernement assume en acceptant le présent Accord ou en y accédant en vertu de l'article XXIII.

"Engagement non rempli" désigne, lorsqu'il s'agit d'un pays exportateur, la différence entre les quantités inscrites au compte dudit pays dans les registres du Conseil, pour une année agricole donnée, conformément aux dispositions de l'article IV, et les ventes garanties de ce pays; et, lorsqu'il s'agit d'un pays importateur, la différence entre les quantités inscrites au compte dudit pays dans les registres du Conseil pour une année agricole donnée, conformément aux dispositions de l'article IV, et telle portion de ses achats garantis pour ladite année agricole qu'il est en droit d'acheter, à un moment donné, compte tenu du paragraphe 9 de l'article III.

"Blé" désigne le blé en grain et, sauf à l'article VI, la farine de blé.*

2. Sauf décision contraire du Conseil, soixante-douze unités en poids de farine de blé sont considérées comme équivalentes à cent unités en poids de blé en grain, dans tous les calculs relatifs aux achats garantis ou aux ventes garanties.

DEUXIÈME PARTIE—DROITS ET OBLIGATIONS

Article III

Achats garantis et ventes garanties

1. Les quantités de blé figurant à l'Annexe A du présent article pour chaque pays importateur représentent, sous réserve de toute augmentation ou réduction effectuées conformément aux dispositions de la troisième Partie du présent Accord, les achats garantis de ce pays pour chacune des trois années agricoles couvertes par le présent Accord.

*"Blé" signifie "froment"; "farine de blé" signifie "farine de froment".

2. Les quantités de blé figurant à l'Annexe B du présent article pour chaque pays exportateur représentent, sous réserve de toute augmentation ou réduction effectuées conformément aux dispositions de la troisième Partie du présent Accord, les ventes garanties de ce pays pour chacune des trois années agricoles couvertes par le présent Accord.

3. Les achats garantis d'un pays importateur représentent la quantité maximum de blé que le Conseil, sous réserve de déduction du montant des transactions inscrites dans ses registres, conformément aux dispositions de l'article IV, au titre de ces achats garantis,

a) peut demander à ce pays importateur, aux termes de l'article V, d'acheter aux pays exportateurs à des prix compatibles avec les prix minima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, ou

b) peut demander aux pays exportateurs, aux termes de l'article V, de vendre à ce pays importateur à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article.

4. Les ventes garanties d'un pays exportateur représentent la quantité maximum de blé que le Conseil, sous réserve de déduction du montant des transactions inscrites dans ses registres, conformément à l'article IV, au titre de ces ventes garanties,

a) peut demander à ce pays exportateur, aux termes de l'article V, de vendre aux pays importateurs à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, ou

b) peut demander aux pays importateurs, aux termes de l'article V, d'acheter à ce pays exportateur à des prix compatibles avec les prix minima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article.

5. Si un pays importateur éprouve des difficultés à exercer son droit d'acheter la quantité correspondant à ses engagements non remplis à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, ou bien si un pays exportateur éprouve des difficultés à exercer son droit de vendre la quantité correspondant à ses engagements non remplis à des prix compatibles avec les prix minima ainsi stipulés ou déterminés, il pourra recourir à la procédure prévue à l'article V.

6. Aux termes du présent Accord, les pays exportateurs ne sont soumis à aucune obligation de vendre du blé, à moins qu'ils ne soient requis de le faire, comme prévu à l'article V, à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article. Aux termes du présent Accord, les pays importateurs ne sont soumis à aucune obligation d'acheter du blé, à moins qu'ils ne soient requis de le faire, comme prévu à l'article V, à des prix compatibles avec les prix minima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article.

7. La quantité de farine de blé que fournira le cas échéant le pays exportateur et qu'acceptera le pays importateur, au titre de leurs quantités garanties respectives, sera, sous réserve des dispositions de l'article V, déterminée par accord entre le vendeur et l'acheteur, pour chaque transaction.

8. Les pays exportateurs et les pays importateurs sont libres de remplir leurs engagements au titre de leurs quantités garanties par les voies du commerce privé ou autrement. Aucune disposition du présent Accord ne sera interprétée comme dispensant un négociant privé de se conformer aux lois ou règlements auxquels il est soumis par ailleurs.

9. Aucun pays importateur n'achètera, au titre du présent Accord, sans la permission du Conseil, plus de 90 pour cent de sa quantité garantie pour toute année agricole avant le 28 février de ladite année agricole.

ANNEXE A DE L'ARTICLE III

Achats garantis

Année agricole 1er août au 31 juillet	1953-54	1954-55	1955-56	Équivalent en boisseaux pour chaque année agricole
	milliers de tonnes métriques			
Allemagne	1,500	1,500	1,500	55,115,565
Arabie Saoudite	60	60	60	2,204,623
Autriche	250	250	250	9,185,927
Belgique	615	615	615	22,597,382
Bolivie	95	95	95	3,490,652
Brésil	360	360	360	13,227,736
Ceylan	255	255	255	9,369,646
Costa Rica	25	35	35	1,286,030
Cuba	202	202	202	7,422,229
Danemark	50	50	50	1,837,185
Égypte	400	400	400	14,697,484
Équateur	35	35	35	1,286,030
Espagne	145	145	145	5,327,838
Grèce	350	350	350	12,860,299
Guatemala	25	25	25	918,593
Haïti	45	45	45	1,653,467
Honduras	15	15	15	551,156
Inde	1,500	1,500	1,500	55,115,565
Indonésie	142	142	142	5,217,607
Irlande	275	275	275	10,104,520
Islande	11	11	11	404,181
Israël	21	215	215	7,899,898
Italie	850	850	850	31,232,154
Japon	1,000	1,000	1,000	36,743,710
Liban	75	75	75	2,755,778
Liberia	2	2	2	73,487
Mexique	415	415	415	15,248,640
Nicaragua	10	10	10	367,437
Norvège	230	230	230	8,451,053
Nouvelle-Zélande	160	160	160	5,788,994
Panama	20	20	20	734,874
Pays-Bas	675	675	675	24,802,004
Pérou	185	185	185	6,797,586
Philippines	236	236	236	8,671,515
Portugal	175	175	175	6,430,149
République Dominicaine	26	26	26	955,336
Royaume-Uni	4,819	4,819	4,819	177,067,939
Salvador	20	20	20	734,874
Suède	25	25	25	918,593
Suisse	215	215	215	7,899,898
Union Sud-Africaine	320	320	320	11,757,987
Venezuela	170	170	170	6,246,431
TOTAL (42 pays)	16,208	16,208	16,208	595,542,052

ANNEXE B DE L'ARTICLE III

Ventes garanties

Année agricole 1er août au 31 juillet	1953-54	1954-55	1955-56	Équivalent en boisseaux pour chaque année agricole
	milliers de tonnes métriques			
Australie*	2,041	2,041	2,041	75,000,000
Canada	6,804	6,804	6,804	250,000,000
États-Unis d'Amérique	7,353	7,353	7,353	270,174,615
France	10	10	10	367,437
TOTAL	16,208	16,208	16,208	595,542,052

* Si, en raison d'une récolte insuffisante, l'Australie invoque les dispositions de l'article X, il sera reconnu que, du fait de leur situation géographique, certains marchés dépendent traditionnellement de l'Australie pour satisfaire leurs besoins en blé, en grain et en farine de blé. La nécessité de satisfaire à ces besoins constituera l'un des facteurs dont le Conseil tiendra compte pour déterminer l'aptitude de l'Australie à effectuer livraison pour une année agricole quelconque de ses ventes garanties aux termes du présent Accord.

ARTICLE IV

Enregistrement des transactions au titre des quantités garanties

1. Le Conseil tient, pour chaque année agricole, les registres des transactions et parties de transactions en blé qui font partie des quantités garanties figurant aux Annexes A et B de l'article III.

2. Une transaction ou partie de transaction en blé en grain conclue entre un pays exportateur et un pays importateur est inscrite dans les registres du Conseil au titre des quantités garanties de ces pays pour une année agricole:

a) à condition (i) que le prix ne soit ni supérieur au maximum ni inférieur au minimum stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article pour cette année agricole, et (ii) que le pays exportateur et le pays importateur ne soient pas convenus que cette transaction ne doit pas être imputée sur leurs quantités garanties; et

b) dans la mesure où (i) le pays exportateur et le pays importateur intéressés ont l'un et l'autre des engagements non remplis pour cette année agricole, et où (ii) la période de chargement spécifiée dans la transaction est comprise dans cette année agricole.

3. Une transaction ou partie de transaction portant sur l'achat ou la vente de blé peut de plein droit être consignée dans les registres du Conseil au titre des quantités garanties des pays exportateurs et importateurs intéressés, conformément aux conditions stipulées dans le présent article, même si ladite transaction a été conclue avant que les deux pays ou l'un d'entre eux aient déposé leurs instruments d'acceptation du présent Accord.

4. Si un contrat commercial ou un accord gouvernemental sur la vente et l'achat de farine de blé stipule,—ou si le pays exportateur et le pays importateur intéressés informent le Conseil qu'ils sont convenus,—que le prix de ladite farine de blé est compatible avec les prix stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, l'équivalent en blé en grain de cette farine de blé sera, sous réserve des conditions prescrites aux alinéas *a*) (ii) et *b*) du paragraphe 2 du présent article, inscrit dans les registres du Conseil

au titre des quantités garanties de ces pays. Si le contrat commercial ou l'accord gouvernemental ne contient pas de stipulation de cette nature, et si le pays exportateur et le pays importateur intéressés ne reconnaissent pas que le prix de la farine de blé est compatible avec les prix stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, l'un ou l'autre de ces pays pourra, à moins qu'ils ne soient convenus que l'équivalent en blé en grain de cette farine de blé ne sera pas inscrit dans les registres du Conseil au titre de leurs quantités garanties, prier le Conseil de trancher la question. Si le Conseil, après avoir examiné cette requête, décide que le prix de ladite farine de blé est compatible avec les prix stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, l'équivalent en blé en grain de ladite farine de blé sera inscrit au titre des quantités garanties du pays exportateur et du pays importateur intéressés, sous réserve des conditions fixées à l'alinéa *b*) du paragraphe 2 du présent article. Si le Conseil, après avoir examiné cette requête, décide que le prix de ladite farine de blé est incompatible avec les prix stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, l'équivalent en blé en grain de la farine de blé ne sera pas ainsi enregistré.

5. Sous réserve que les conditions stipulées aux paragraphes 2 et 4 du présent article, à l'exception de l'alinéa *b*) (ii) du paragraphe 2, soient remplies, le Conseil peut autoriser l'enregistrement de transactions au titre des quantités garanties pour une année agricole, si *a*) la période de chargement prévue dans la transaction est comprise dans un délai raisonnable, ne dépassant pas un mois, à fixer par le Conseil, avant le début ou après la fin de ladite année agricole, et si *b*) le pays exportateur et le pays importateur intéressés sont d'accord.

6. Le Conseil établit un règlement intérieur s'appliquant à la notification et à l'enregistrement des transactions qui font partie des quantités garanties, conformément aux dispositions suivantes:

a) Toute transaction ou partie de transaction, entre un pays exportateur et un pays importateur, réunissant les conditions prescrites aux paragraphes 2, 3 ou 4 du présent article pour être imputables sur les quantités garanties de ces pays, est notifiée au Conseil, de la manière que le Conseil décide dans son règlement intérieur, dans les délais et avec les renseignements prévus, par un seul ou par l'un et l'autre de ces deux pays.

b) Toute transaction ou partie de transaction notifiée conformément aux dispositions de l'alinéa *a*) est inscrite dans les registres du Conseil au titre des quantités garanties du pays exportateur et du pays importateur entre lesquels cette transaction est conclue.

c) L'ordre dans lequel les transactions et parties de transactions sont inscrites dans les registres du Conseil au titre des quantités garanties est fixé par le Conseil dans son règlement intérieur.

d) Le Conseil, dans un délai qui devra être prescrit dans son règlement intérieur, notifie à chaque pays exportateur et à chaque pays importateur l'inscription dans ses registres de toute transaction ou partie de transaction au titre de ses quantités garanties.

e) Si, dans le délai que prescrit le Conseil dans son règlement intérieur, le pays importateur ou le pays exportateur intéressé élève, à un titre quelconque, une objection contre l'inscription d'une transaction dans les registres du Conseil au titre de sa quantité garantie, le Conseil procède à un nouvel examen de la question et, s'il décide que l'objection est fondée, rectifie ses registres en conséquence.

f) Si un pays, qu'il soit exportateur ou importateur, estime improbable que la quantité totale de blé déjà inscrite dans les registres du Conseil au titre de sa quantité garantie pour l'année agricole en cours puisse

être chargée dans le cours de cette année agricole, ce pays peut demander au Conseil de réduire en conséquence les montants inscrits dans ses registres. Le Conseil examine la question et s'il décide que la requête est justifiée, rectifie ses registres en conséquence.

g) Toute quantité de blé achetée par un pays importateur à un pays exportateur et revendue à un autre pays importateur peut, par voie d'accord entre les pays importateurs intéressés, être inscrite au titre de la partie non couverte des achats garantis du pays importateur auquel ce blé est finalement revendu, à condition qu'une réduction correspondante soit apportée au montant inscrit au titre des achats garantis du premier pays importateur.

h) Le Conseil adresse à tous les pays exportateurs et importateurs chaque semaine, ou à tout autre intervalle de temps qu'il pourra prescrire dans son règlement intérieur, un relevé des montants inscrits dans ses registres au titre des quantités garanties.

i) Le Conseil adresse notification immédiate à tous les pays exportateurs et importateurs lorsque les engagements relatifs à la quantité garantie d'un pays exportateur ou d'un pays importateur, pour une année agricole donnée, sont remplis.

7. Tout pays exportateur et tout pays importateur pourra bénéficier, dans l'accomplissement de ses engagements au titre de sa quantité garantie, d'une marge de tolérance que le Conseil déterminera pour ce pays, en prenant pour base sa quantité garantie et les autres facteurs appropriés.

Article V

Exercice des Droits

1. *a*) Tout pays importateur qui éprouve des difficultés à acheter la quantité représentant ses engagements non remplis pour une année agricole donnée, à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu dudit article, peut demander au Conseil de l'aider à effectuer les achats désirés.

b) Dans les trois jours qui suivent la réception d'une requête formulée en vertu de l'alinéa *a*), le Secrétaire du Conseil notifie à ceux des pays exportateurs qui ont des engagements non remplis pour l'année agricole en question le montant de la quantité représentant les engagements non remplis du pays importateur qui a demandé l'aide du Conseil, et les invite à offrir de mettre du blé en vente à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article.

c) Si, dans les quatorze jours qui suivent la notification faite par le Secrétaire du Conseil en vertu de l'alinéa *b*), le total des engagements non remplis du pays importateur intéressé, ou telle part de ce total que le Conseil estime raisonnable au moment où la demande en a été faite, ne fait pas l'objet d'une offre de vente, le Conseil détermine aussitôt que possible,

(i) les quantités

ainsi que, s'il en est prié,

(ii) la qualité et le type

du blé en grain ou de la farine de blé (ou du blé en grain et de la farine de blé) que chacun ou l'un quelconque des pays exportateurs est requis d'offrir de mettre en vente à ce pays importateur, et dont le chargement doit avoir lieu au cours de l'année agricole en cause ou dans tels délais ultérieurs ne dépassant pas un mois que le Conseil peut fixer.

Le Conseil se prononce au sujet de (i) et (ii) ci-dessus après avoir reçu l'assurance, si celle-ci est demandée, que cette farine de blé ou ce blé en grain est destiné à la consommation du pays importateur ou à son commerce normal ou traditionnel; pour prendre sa décision, le Conseil tient également compte de toute circonstance que le pays exportateur et le pays importateur peuvent soumettre à son examen, y compris, en ce qui concerne la proportion de farine de blé;

(iii) des programmes de développement industriel de tout pays et

(iv) du volume global et des proportions respectives qu'atteignent traditionnellement et normalement les importations de farine de blé en grain, ainsi que de la qualité et du type de farine de blé et de blé en grain qu'importe le pays importateur intéressé.

d) Tout pays exportateur qui est requis, sur décision du Conseil prise en vertu de l'alinéa *c*), d'offrir de mettre en vente au pays importateur des quantités de blé en grain ou de farine de blé (ou de blé en grain et de farine de blé) doit, dans les trente jours qui suivent cette décision, offrir de vendre à ce pays importateur ces quantités, lesquelles doivent être chargées au cours de la période prévue à l'alinéa *c*) à des prix compatibles avec les prix maxima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, et, à moins que ces pays n'en décident autrement, d'un commun accord, aux conditions généralement en usage entre eux à cette époque pour le choix de la devise à utiliser pour le règlement: S'il n'y a pas eu jusqu'alors de relations commerciales entre le pays exportateur et le pays importateur intéressé, et si ces pays ne peuvent convenir de la devise à utiliser pour le règlement, le Conseil tranche la question.

e) En cas de désaccord entre un pays exportateur et un pays importateur soit au sujet de la quantité de farine de blé sur laquelle doit porter une transaction donnée, négociée en exécution de la décision prise par le Conseil en vertu de l'alinéa *c*), soit au sujet de la relation entre le prix de ladite farine de blé et les prix maxima du blé en grain stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, soit au sujet des conditions auxquelles le blé en grain ou la farine de blé (ou le blé en grain et la farine de blé) seront achetés et vendus, la question est déférée au Conseil pour décision.

2. *a*) Tout pays exportateur qui éprouve des difficultés à vendre la quantité représentant ses engagements non remplis pour une année agricole donnée, à des prix compatibles avec les prix minima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, peut demander au Conseil de l'aider à effectuer les ventes désirées.

b) Dans les trois jours qui suivent la réception d'une requête formulée en vertu de l'alinéa *a*), le Secrétaire du Conseil notifie à ceux des pays importateurs qui ont des engagements non remplis pour l'année agricole en question le montant de la quantité représentant les engagements non remplis du pays exportateur qui a demandé l'aide du Conseil, et les invite à proposer d'acheter du blé à des prix compatibles avec les prix minima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article.

c) Si, dans les quatorze jours qui suivent la notification faite par le Secrétaire du Conseil en vertu de l'alinéa *b*), le total des engagements non remplis du pays exportateur intéressé, ou telle part de ce total que le Conseil estime raisonnable au moment où la demande en a été faite, n'est pas acheté, le Conseil détermine, aussitôt que possible,

(i) les quantités

ainsi que, s'il en est prié,

(ii) la qualité et le type

du blé en grain ou de la farine de blé (ou du blé en grain et de la farine de blé) que chacun ou l'un quelconque des pays importateurs est requis de proposer d'acheter à ce pays exportateur, et dont le chargement doit avoir lieu au cours de l'année agricole en cause ou dans tels délais ultérieurs ne dépassant pas un mois que le Conseil peut fixer.

Pour prendre sa décision au sujet de (i) et (ii) ci-dessus, le Conseil tient compte de toute circonstance que le pays exportateur et le pays importateur peuvent soumettre à son examen, y compris, en ce qui concerne la proportion de farine de blé:

(iii) des programmes de développement industriel de tout pays, et

(iv) du volume global et des proportions respectives qu'atteignent, traditionnellement et normalement, les importations de farine de blé et de blé en grain, ainsi que de la qualité et du type de farine de blé et de blé en grain qu'importent les pays importateurs intéressés.

d) Tout pays importateur qui est requis, sur décision du Conseil prise en vertu de l'alinéa c) de proposer d'acheter au pays exportateur des quantités de blé en grain ou de farine de blé (ou de blé en grain et de farine de blé) doit, dans les trente jours qui suivent cette décision proposer d'acheter à ce pays exportateur ces quantités, lesquelles doivent être chargées au cours de la période prévue à l'alinéa c), à des prix compatibles avec les prix minima stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, et, à moins que ces pays n'en décident autrement d'un commun accord, aux conditions généralement en usage entre eux à cette époque pour le choix de la devise à utiliser pour le règlement. S'il n'y a pas eu jusqu'alors de relations commerciales entre le pays exportateur et le pays importateur intéressés, et si ces pays ne peuvent convenir de la devise à utiliser pour le règlement, le Conseil tranche la question.

e) En cas de désaccord entre un pays exportateur et un pays importateur, soit au sujet de la quantité de farine de blé sur laquelle doit porter une transaction donnée, négociée en exécution de la décision prise par le Conseil en vertu de l'alinéa c), soit au sujet de la relation entre le prix de ladite farine de blé et les prix minima du blé en grain stipulés à l'article VI ou déterminés en vertu des dispositions dudit article, soit au sujet des conditions auxquelles le blé en grain ou la farine de blé (ou le blé en grain et la farine de blé) seront achetés ou vendus, la question est déférée au Conseil pour décision.

3. Aux fins du présent article, Port Churchill n'est pas un port d'expédition.

Article VI

Prix

1. *a*) Pendant la durée du présent Accord, les prix minimum et maximum sont:

Minimum	$1.55
Maximum	$2.05

en dollars canadiens, par boisseau, à la parité du dollar canadien, déterminée pour les besoins du Fonds Monétaire International à la date du 1er mars 1949, pour le blé Manitoba Northern nº 1 en vrac

en magasin Fort William/Port Arthur. Les prix de base minimum et maximum, et leurs équivalents mentionnés ci-après, ne comprennent pas les frais de détention et de marché que l'acheteur et le vendeur seraient convenus de fixer.

b) Les frais de détention dont conviennent l'acheteur et le vendeur ne sont imputables au vendeur qu'après une date fixée d'un commun accord et stipulée dans le contrat aux termes duquel le blé est vendu.

2. Le prix maximum équivalent du blé en vrac pour:

a) le blé Manitoba Northern nº 1 en magasin Vancouver est le prix maximum du blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article;

b) le blé Manitoba Northern nº 1 f.o.b. Port Churchill, Manitoba, est le prix équivalent du prix c. et f. pays de destination du prix maximum pour le blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur;

c) le blé f.a.q. en magasin ports australiens de l'Océan est le prix maximum pour le blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, converti en devise australienne au cours du change en vigueur;

d) le blé de France, échantillon (poids spécifique minimum: soixante-seize kilogrammes par hectolitre; teneur minimum en protéine: dix pour cent; maximum d'impuretés et d'humidité: deux pour cent et quinze pour cent respectivement) en magasin ports français est le prix maximum pour le blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, converti en devise française au cours du change en vigueur;

e) le blé Hard Winter nº 1 f.o.b. ports des États-Unis d'Amérique Golfe/côte Atlantique, est le prix équivalent du prix c. et f. pays de destination du prix maximum pour le blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés; et

f) le blé Soft White ou le blé Hard Winter nº 1 en magasin ports de la côte Pacifique des États-Unis d'Amérique, est le prix maximum du blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction du taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

3. Le prix minimum équivalent du blé en vrac pour:

a) le blé Manitoba Northern nº 1 f.o.b. Vancouver,

b) le blé Manitoba Northern nº 1 f.o.b. Port Churchill, Manitoba,

c) le blé f.a.q. f.o.b. Australie,

d) le blé de France, échantillon (poids spécifique minimum: soixante-seize kilogrammes par hectolitre; teneur minimum en protéine: dix pour cent; maximum d'impuretés et d'humidité: deux pour cent et quinze pour cent respectivement), f.o.b. ports français,

e) le blé Hard Winter nº 1 f.o.b. ports des États-Unis d'Amérique Golfe/côte Atlantique, et

f) le blé Soft White ou le blé Hard Winter nº 1 f.o.b. ports de la côte du Pacifique des États-Unis d'Amérique,

est respectivement:

le prix f.o.b. Vancouver, Port Churchill, Australie, France, ports des États-Unis d'Amérique Golfe/côte Atlantique et ports de la côte Pacifique des États-Unis d'Amérique, équivalent au prix c. et f. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du prix minimum du blé Manitoba Northern nº 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant, dans ceux des pays importateurs où sont reconnues des différences de qualité, les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

4. Le Comité Exécutif peut, en consultation avec le Comité Consultatif des Équivalences de Prix, fixer les prix minimum et maximum équivalents pour le blé à des points autres que ceux qui sont stipulés ci-dessus; il peut également reconnaître toute formule de définition de blé autre que celles mentionnées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, et en déterminer les prix minimum et maximum équivalents, étant entendu que, pour toute nouvelle formule de définition de blé dont le prix équivalent n'est pas encore déterminé, les prix minimum et maximum seront provisoirement déterminés d'après les prix minimum et maximum de la formule de définition de blé spécifiée au présent article, ou reconnue ultérieurement par le Comité Exécutif en consultation avec le Comité Consultatif des Équivalences de Prix, qui se rapproche le plus de ladite nouvelle définition, par l'addition d'une prime appropriée ou par la déduction d'un escompte approprié.

5. Si un pays exportateur quelconque ou un pays importateur quelconque fait remarquer au Comité Exécutif qu'un prix équivalent établi conformément aux dispositions des paragraphes 2, 3 ou 4 du présent article n'est plus, à la lumière des tarifs de transport, des taux de change, des primes ou des escomptes en vigueur, un prix équitable, le Comité Exécutif examine la question et peut, en consultation avec le Comité Consultatif des Équivalences de Prix, opérer tel ajustement qu'il juge souhaitable.

6. En cas de contestation sur le choix de la prime ou de l'escompte approprié pour l'application des dispositions des paragraphes 4 et 5 du présent article, en ce qui concerne toute formule de définition de blé stipulée aux paragraphes 2 ou 3, ou reconnue en vertu du paragraphe 4 du présent article, le Comité Exécutif, en consultation avec le Comité Consultatif des Équivalences de Prix, tranche le différend à la demande du pays exportateur ou du pays importateur intéressé.

7. Toutes les décisions du Comité Exécutif prises en vertu des dispositions des paragraphes 4, 5 et 6 du présent article lient tous les pays exportateurs et tous les pays importateurs, étant entendu que tout pays qui se considère comme désavantagé par l'une quelconque de ces décisions peut demander qu'une session du Conseil soit convoquée pour en reprendre l'examen.

8. Afin d'encourager et d'accélérer la conclusion de leurs transactions sur le blé à des prix mutuellement acceptables à la lumière de toutes les conditions du moment, les pays exportateurs et les pays importateurs, tout en se réservant une complète liberté d'action dans la fixation et l'application de leur politique intérieure en matière d'agriculture et de prix, s'efforceront de ne pas faire usage de cette politique, à l'égard des transactions sur le blé que les pays exportateurs et les pays importateurs sont disposés à effectuer, de façon telle que le libre jeu des prix entre le prix maximum et le prix minimum en soit entravé. Si un pays exportateur ou un pays importateur estime qu'il est lésé dans ses

intérêts par suite d'une telle politique, il peut porter le cas à l'attention du Conseil, qui procède à une enquête et établit un rapport sur la plainte dont il est saisi.

Article VII

Stocks

1. Afin d'assurer des fournitures de blé aux pays importateurs, chaque pays exportateur s'efforcera de maintenir, à la fin de son année agricole, les stocks de blé de l'ancienne récolte à un niveau suffisant pour permettre l'exécution certaine, au cours de toute année agricole, de ses engagements au titre des ventes garanties aux termes du présent Accord.

2. Si la récolte d'un pays exportateur est insuffisante, le Conseil consacre une attention particulière aux efforts déployés par ce pays exportateur pour maintenir des stocks suffisants, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 1 du présent article, avant de relever ce pays de l'une quelconque des obligations que lui impose l'article X.

3. Afin d'éviter, au début et à la fin d'une année agricole, des achats disproportionnés de blé, qui pourraient porter préjudices à la stabilisation des prix visée par le présent Accord et rendre difficile l'accomplissement des obligations de tous les pays exportateurs et de tous les pays importateurs, les pays importateurs s'efforceront d'assurer le maintien, à toute époque, de stocks suffisants.

4. Si un pays importateur fait appel en vertu de l'article XII, le Conseil consacre une attention particulière aux efforts déployés par ce pays importateur pour maintenir des stocks suffisants, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 3 du présent article, avant de se prononcer favorablement sur cet appel.

Article VIII

Informations à fournir au Conseil

Les pays exportateurs et les pays importateurs notifient au Conseil, dans les délais que celui-ci prescrit, telle information qu'il peut demander pour les besoins de l'administration du présent Accord.

TROISIÈME PARTIE—AJUSTEMENT DES QUANTITÉS GARANTIES

Article IX

Ajustements dans le cas de non participation ou de retrait de certains pays

1. S'il apparaît une différence quelconque entre le total des achats garantis figurant à l'Annexe A de l'article III et le total des ventes garanties figurant à l'Annexe B de l'article III, du fait qu'un ou plusieurs pays figurant à l'Annexe A ou à l'Annexe B *a*) ne signent pas l'Accord, ou *b*) ne déposent pas un instrument d'acceptation, ou *c*) se retirent du présent Accord en vertu des dispositions des paragraphes 5, 6 ou 7 de l'article XXII, ou *d*) sont exclus du présent Accord en vertu de l'article XIX, ou *e*) sont déclarés par le Conseil, selon les dispositions de l'article XIX, en défaut pour tout ou partie de leurs quantités garanties aux termes du présent Accord, le Conseil, sans préjudice

du droit reconnu à tout pays, au paragraphe 6 de l'article XXII, de se retirer du présent Accord, ajuste les quantités garanties restantes de façon que le total d'une Annexe soit égal à celui de l'autre Annexe.

2. Sauf décision contraire du Conseil prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les pays exportateurs et des deux tiers des voix exprimées par les pays importateurs, l'ajustement prévu par le présent article sera effectué par la réduction, au prorata des quantités garanties à l'Annexe A ou à l'Annexe B, selon le cas, à concurrence du montant nécessaire pour que le total d'une Annexe soit égal à celui de l'autre Annexe.

3. Pour opérer l'ajustement prévu par le présent article, le Conseil ne perdra pas de vue que, d'une manière générale, il est désirable de maintenir le total des achats garantis et le total des ventes garanties à un niveau aussi élevé que possible.

Article X

Ajustements en cas de récolte insuffisante ou de nécessité de sauvegarder la balance des paiements ou les réserves monétaires

1. Tout pays exportateur ou tout pays importateur craignant qu'une récolte insuffisante, dans le cas d'un pays exportateur, ou que la nécessité de sauvegarder sa balance des paiements ou ses réserves monétaires, dans le cas d'un pays importateur, l'empêche d'exécuter ses obligations en vertu du présent Accord, pour une année agricole donnée, en réfère le plus tôt possible au Conseil et présente au Conseil une demande d'exemption totale ou partielle de ses obligations pour ladite année agricole. Toute demande présentée au Conseil conformément au présent paragraphe est examinée sans délai.

2. Si la demande concerne une récolte insuffisante, le Conseil, avant de se prononcer sur la demande d'exemption, étudie la situation des approvisionnements du pays qui lui en a référé.

3. Si la demande concerne la balance des paiements ou les réserves monétaires, le Conseil s'enquiert et tient compte non seulement de tous les éléments qu'il juge appropriés, mais aussi de l'avis du Fonds Monétaire International, dans la mesure où la question intéresse un pays membre du Fonds, au sujet de l'existence et de l'étendue de la nécessité à laquelle se réfère le paragraphe 1 du présent article.

4. Pour se prononcer sur une demande d'exemption présentée en vertu du présent article, le Conseil applique le principe selon lequel le pays intéressé procédera, dans la mesure maximum de ses possibilités, à des ventes pour remplir ses obligations en vertu du présent Accord, s'il s'agit d'un pays exportateur, et à des achats pour remplir ses obligations en vertu du présent Accord, s'il s'agit d'un pays importateur.

5. Le Conseil décide si la requête du pays qui lui en a référé est fondée. S'il estime que cette requête est fondée, il décide dans quelle mesure et à quelles conditions le pays qui lui en a référé peut être dispensé d'exécuter les engagements pris au titre de sa quantité garantie pour l'année agricole en question. Le Conseil informe de sa décision le pays qui lui en a référé.

6. Si le Conseil décide que le pays qui lui en a référé doit être exempté de tout ou partie de sa quantité garantie pour l'année agricole en question, la procédure suivante est appliquée:

a) Le Conseil invite, si le pays qui lui en a référé est un pays importateur, les autres pays importateurs, ou, si le pays qui lui en a référé est un pays exportateur, les autres pays exportateurs, à augmenter leurs

quantités garanties pour l'année agricole en question jusqu'à concurrence du montant de la quantité dont est exempté le pays qui en a référé au Conseil. Toute augmentation des quantités garanties aux termes du présent alinéa doit être approuvée par le Conseil.

b) Si le montant de la quantité dont est exempté le pays importateur ne peut être complètement compensé suivant la procédure prévue à l'alinéa *a*) du présent paragraphe, le Conseil invite les pays exportateurs, si le pays qui lui en a référé est un pays importateur, ou les pays importateurs, si le pays qui lui en a référé est un pays exportateur, à accepter une réduction de leurs quantités garanties pour l'année agricole en question, jusqu'à concurrence de la quantité garantie dont est exempté le pays qui en a référé, compte tenu de tous ajustements opérés en vertu de l'alinéa *a*) du présent paragraphe.

c) Si le total des offres reçues par le Conseil de la part des pays exportateurs et importateurs, visant, soit à augmenter leurs quantités garanties en vertu de l'alinéa *a*) du présent paragraphe, soit à réduire leurs quantités garanties en vertu de l'alinéa *b*) du présent paragraphe, dépasse le montant de la quantité garantie dont est exempté le pays qui en a référé au Conseil, leurs quantités garanties sont, sauf décision contraire du Conseil, augmentées ou réduites, selon le cas, au prorata, pourvu que l'augmentation ou la réduction de la quantité garantie d'un de ces pays ne dépasse pas son offre.

d) Si le montant de la quantité garantie dont est exempté le pays qui en a référé au Conseil ne peut être complètement compensé de la façon prévue aux alinéas *a*) et *b*) du présent paragraphe, le Conseil réduit les quantités garanties pour l'année agricole en question, figurant à l'Annexe A de l'article III si le pays qui lui en a référé est un pays exportateur, ou à l'Annexe B de l'article III si le pays qui lui en a référé est un pays importateur, du montant nécessaire pour que le total d'une Annexe soit égal à celui de l'autre Annexe. A moins que les pays exportateurs, en cas de réduction à l'Annexe B, ou les pays importateurs, en cas de réduction à l'Annexe A, n'en décident autrement, la réduction est effectuée au prorata, compte tenu de toute réduction déjà effectuée en vertu de l'alinéa *b*) du présent paragraphe.

Article XI

Ajustements par consentement mutuel des quantités garanties

1. Le Conseil peut, à la demande des pays exportateurs et importateurs dont les quantités garanties se trouveraient modifiées de ce fait, approuver, pour la période de validité de l'Accord qui reste à courir, l'augmentation des quantités garanties à l'une des Annexes de l'article III, concurremment avec une augmentation équivalente, pour ladite période, des quantités garanties à l'autre Annexe.

2. Une pays exportateur peut transférer une partie de sa quantité garantie à un autre pays exportateur et un pays importateur peut transférer une partie de sa quantité garantie à un autre pays importateur pour la durée d'une ou de plusieurs années agricoles, sous réserve de l'approbation du Conseil à la majorité des voix exprimées par les pays exportateurs et à la majorité des voix exprimées par les pays importateurs.

3. La quantité garantie de tout pays accédant au présent Accord en vertu de l'article XXI est compensée par des ajustements correspondants, en plus ou en moins, des quantités garanties d'un ou de plusieurs pays figurant aux Annexes A et B de l'article III. Lesdits ajustements ne sont pas approuvés tant que chaque pays exportateur ou importateur dont la quantité garantie est modifiée de ce fait n'a pas signifié son assentiment.

ARTICLE XII

Achats supplémentaires en cas de besoins critiques

En vue de subvenir à des besoins critiques qui se manifestent ou menacent de se manifester sur son territoire, un pays importateur peut faire appel au Conseil pour lui demander de l'aider à obtenir des approvisionnements de blé en sus de ses achats garantis. Après examen de cette demande, le Conseil, à condition qu'il reconnaisse qu'une telle crise ne peut être résolue d'autre manière, peut réduire au prorata les quantités garanties des autres pays importateurs, afin de fournir la quantité de blé qu'il juge nécessaire pour remédier à la crise créée par ces besoins critiques. La majorité des deux tiers des voix exprimées par les pays exportateurs et des deux tiers des voix exprimées par les pays importateurs est nécessaire pour décider toute réduction des achats garantis, effectuée en vertu du présent paragraphe.

QUATRIÈME PARTIE—ADMINISTRATION

ARTICLE XIII

Le Conseil

A. Acte Constitutif

1. Le Conseil International du Blé, constitué en vertu de l'Accord International sur le Blé, ouvert à la signature à Washington le 23 mars 1949, continue à exister aux fins d'administration du présent Accord.

2. Tout pays exportateur et tout pays importateur est membre votant du Conseil et peut être représenté aux réunions par un délégué, des suppléants et des conseillers.

3. Toute organisation intergouvernementale que le Conseil aura décidé d'inviter pourra déléguer un représentant qui assistera aux réunions du Conseil sans avoir le droit de vote.

4. Pour chaque année agricole, le Conseil élit un Président et un Vice-Président.

B. Pouvoirs et fonctions du Conseil

5. Le Conseil établit son règlement intérieur.

6. Le Conseil tient les registres nécessaires à l'application des dispositions du présent Accord, et peut réunir toute autre documentation qu'il juge souhaitable.

7. Le Conseil publie un rapport annuel et peut publier toute autre information relative à des questions relevant du présent Accord.

8. Le Conseil a tous autres pouvoirs et exerce toutes autres fonctions qu'il peut estimer nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du présent Accord.

9. Le Conseil peut, à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les pays exportateurs et des deux tiers des voix exprimées par les pays importateurs, déléguer l'exercice de n'importe lesquels de ses pouvoirs ou fonctions. Le Conseil peut, à tout moment, révoquer une telle délégation de pouvoirs à la majorité des voix exprimées. Toute décision prise en vertu de tous pouvoirs ou fonctions délégués par le Conseil, conformément aux dispositions du présent paragraphe, est sujette à révision de la part du Conseil, à la demande de tout pays exportateur ou importateur, dans les délais que le

Conseil prescrit. Toute décision au sujet de laquelle il n'est pas présenté de demande de révision dans les délais prescrits lie tous les pays exportateurs et tous les pays importateurs.

C. Vote

10. *a*) Sous réserve des dispositions des alinéas *b*) et *c*) du présent paragraphe, les pays importateurs détiennent 1,000 voix, qui sont réparties parmi eux suivant le rapport existant entre leurs achats garantis respectifs pour l'année agricole en cours et le total des achats garantis pour cette année agricole. Les pays exportateurs détiennent également 1,000 voix, qui sont réparties parmi eux suivant le rapport existant entre leurs ventes garanties respectives pour l'année agricole en cours et le total des ventes garanties pour cette année agricole.

b) A toute séance du Conseil où un pays importateur ou un pays exportateur n'est pas représenté par un délégué accrédité et n'a pas habilité un autre pays à exprimer ses voix conformément au paragraphe 15 du présent article, le total des voix que peuvent exprimer les pays exportateurs est ramené à un chiffre égal à celui du total des voix que peuvent exprimer, à cette séance, les pays importateurs et redistribué parmi les pays exportateurs en proportion de leurs ventes garanties.

c) Tout pays exportateur ou pays importateur dispose d'au moins une voix; il n'y a pas de fraction de voix.

11. Toutes les fois qu'une modification se produit dans les achats garantis ou les ventes garanties pour l'année agricole en cours, le Conseil redistribue les voix, conformément aux dispositions du paragraphe 10 du présent article.

12. Si un pays exportateur ou un pays importateur est déchu de son droit de vote en vertu des dispositions du paragraphe 5 de l'article XVII, ou perd son droit de vote en vertu des dispositions du paragraphe 7 de l'article XIX, le Conseil redistribue les voix, comme si ledit pays n'avait aucune quantité pour l'année agricole en cours.

13. Il est fait abstraction, aux fins de redistribution des voix en vertu du présent article, de toute réduction de sa quantité garantie qu'un pays exportateur ou un pays importateur a acceptée en vertu du paragraphe 6 *b*) de l'article X, de même que de tout transfert, effectué aux termes du paragraphe 2 de l'article XI, pour une année agricole seulement, d'une partie de la quantité garantie d'un pays.

14. Sauf disposition contraire du présent Accord, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimées.

15. Tout pays exportateur peut autoriser un autre pays exportateur, et tout pays importateur peut autoriser un autre pays importateur à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à une ou à toutes les réunions du Conseil. Une attestation de cette autorisation, acceptable pour le Conseil, est soumise au Conseil.

D. Sessions

16. Le Conseil se réunit au cours de chaque année agricole au moins une fois par semestre et à toute autre date que le Président peut fixer.

17. Le Président convoque une session du Conseil si la demande lui en est faite *a*) par cinq pays ou *b*) par un ou plusieurs pays détenant au total un minimum de dix pour cent de l'ensemble des voix, ou *c*) par le Comité Exécutif.

E. Quorum

18. A toute réunion du Conseil, la présence de délégués possédant, avant tout ajustement du nombre des voix en vertu du paragraphe 10 *b*) du présent

article, la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et la majorité des voix détenues par les pays importateurs est nécessaire pour constituer le quorum.

F. Siège

19. Le siège du Conseil est Londres, sauf décision contraire du Conseil prise à la majorité des voix exprimées par les pays exportateurs et à la majorité des voix exprimées par les pays importateurs.

G. Capacité juridique

20. Le Conseil a, sur le territoire de tout pays exportateur et de tout pays importateur, la capacité juridique nécessaire à l'exercice des fonctions que lui confère le présent Accord.

H. Décisions

21. Tout pays exportateur et tout pays importateur s'engage à se considérer comme lié par toutes les décisions prises par le Conseil en vertu des dispositions du présent Accord.

Article XIV

Le Comité Exécutif

1. Le Conseil établit un Comité Exécutif. Ce Comité Exécutif est composé de trois pays exportateurs, élus tous les ans par les pays exportateurs, et de huit pays importateurs au plus, élus tous les ans par les pays importateurs. Le Conseil nomme le Président du Comité Exécutif et peut nommer un Vice-Président.

2. Le Comité Exécutif est responsable devant le Conseil et fonctionne sous la direction générale du Conseil. Il a tels pouvoirs et fonctions qui lui sont expressément assignés par le présent Accord, et tels autres pouvoirs et fonctions que le Conseil peut lui déléguer en vertu du paragraphe 9 de l'article XIII.

3. Les pays exportateurs siégeant au Comité Exécutif ont le même nombre total de voix que les pays importateurs. Les voix des pays exportateurs sont réparties entre eux de la façon qu'ils décident, à condition qu'aucun pays exportateur ne détienne plus de quarante pour cent du total des voix des pays exportateurs. Les voix des pays importateurs sont réparties entre eux de la façon qu'ils décident, à condition qu'aucun pays importateur ne détienne plus de quarante pour cent du total des voix des pays importateurs.

4. Le Conseil fixe le règlement intérieur relatif à la procédure de vote du Comité Exécutif, et peut fixer telles autres clauses qu'il juge appropriées pour le règlement intérieur du Comité Exécutif. Une décision du Comité Exécutif doit être prise à la même majorité des voix que celle que le présent Accord exige du Conseil lorsque celui-ci prend une décision sur une question semblable.

5. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui n'est pas membre du Comité Exécutif peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question dont est saisi le Comité Exécutif, chaque fois que celui-ci considère que les intérêts de ce pays sont en cause.

Article XV

Le Comité Consultatif des Équivalences de Prix

Le Conseil établit un Comité Consultatif des Équivalences de Prix composé des représentants de trois pays exportateurs et de trois importateurs. Le Comité donne son avis au Conseil et au Comité Exécutif sur les questions visées aux

paragraphes 4, 5 et 6 de l'article VI et sur telles autres questions que le Conseil ou le Comité Exécutif peuvent lui référer. Le Président du Comité est nommé par le Conseil.

Article XVI

Le Secrétariat

1. Le Conseil dispose d'un Secrétariat composé d'un Secrétaire et du personnel nécessaire aux travaux du Conseil et de ses comités.

2. Le Conseil nomme le Secrétaire et détermine ses attributions.

3. Le personnel est nommé conformément au règlement établi par le Conseil.

Article XVII

Dispositions financières

1. Les dépenses des délégations au Conseil, des représentants au Comité Exécutif et des représentants au Comité Consultatif des Équivalences de Prix sont couvertes par les Gouvernements représentés. Les autres dépenses qu'entraîne l'administration du présent Accord, y compris celles du Secrétariat et toute rémunération que le Conseil peut décider d'accorder à son Président ou à son Vice-Président, sont couvertes par voie de cotisation annuelle des pays exportateurs et des pays importateurs. La cotisation de chacun de ces pays pour chaque année agricole est fixée en proportion de ses quantités garanties par rapport au total des ventes ou des achats garantis au début de ladite année agricole.

2. Au cours de la première session qui suit l'entrée en vigueur du présent Accord, le Conseil vote son budget pour la période se terminant le 31 juillet 1954 et fixe la cotisation de chaque pays exportateur et de chaque pays importateur.

3. Le Conseil, lors de sa première session du second semestre de toute année agricole, vote son budget pour l'année agricole suivante et fixe la cotisation de chaque pays exportateur et de chaque pays importateur pour ladite année agricole.

4. La cotisation initiale de tout pays exportateur et de tout pays importateur accédant au présent Accord conformément aux dispositions de l'article XXI est fixée par le Conseil, sur la base de la quantité garantie que détiendra ce pays et de la période restante de l'année agricole en cours; toutefois, les cotisations fixées pour les autres pays exportateurs et pour les autres pays importateurs au titre de l'année agricole en cours ne sont pas modifiées.

5. Les cotisations sont exigibles dès leur fixation. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui omet de régler le montant de sa cotisation dans l'année qui en suit la fixation perd son droit de vote jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de ladite cotisation, mais il n'est ni privé des autres droits que lui confère le présent Accord, ni relevé des obligations que celui-ci lui impose. Si un pays exportateur ou un pays importateur est déchu de son droit de vote aux termes du présent paragraphe, les voix sont redistribuées conformément aux dispositions du paragraphe 12 de l'article XIII.

6. Le Conseil publie au cours de chaque année agricole un état certifié des recettes encaissées et des dépenses engagées au cours de l'année agricole précédente.

7. Le gouvernement du pays où est situé le siège du Conseil accorde une exemption d'impôt sur les appointements payés par le Conseil à son personnel; toutefois, cette exemption ne s'applique pas aux ressortissants dudit pays.

8. Le Conseil prendra, avant sa dissolution, toutes dispositions en vue du règlement de son passif et de l'affectation de son actif et de ses archives.

Article XVIII

Coopération avec d'autres Organisations intergouvernementales

1. Le Conseil peut prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'échange d'information et la coopération nécessaires avec les organismes compétents et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales.

2. Si le Conseil constate qu'une disposition quelconque du présent Accord est matériellement incompatible avec telles obligations que les Nations Unies, leurs organismes compétents et leurs institutions spécialisées peuvent établir en matière d'accords intergouvernementaux sur les produits, cette incompatibilité est considérée comme une circonstance nuisant au bon fonctionnement du présent Accord, et la procédure prescrite aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'article XXII est appliquée.

Article XIX

Contestations et Réclamations

1. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent Accord qui n'est pas réglée par voie de négociation est, à la demande de tout pays exportateur ou de tout pays importateur partie au différend, déférée au Conseil pour décision.

2. Toutes les fois qu'une contestation est déférée au Conseil en vertu du paragraphe 1 du présent article, soit la majorité des pays, soit un groupe de pays détenant au moins le tiers du total des voix peut demander au Conseil, après complète discussion, de solliciter l'opinion de la commission consultative mentionnée au paragraphe 3 du présent article avant de faire connaître sa décision.

3. *a*) Sauf décision contraire du Conseil, prise à l'unanimité, cette commission est composée de:
   (i) deux membres désignés par les pays exportateurs, dont l'un possédant une grande expérience des questions du genre de celle en litige et l'autre de l'autorité et de l'expérience en matière juridique;
   (ii) deux membres, tels que ci-dessus, désignés par les pays importateurs; et
   (iii) un président choisi à l'unanimité par les quatre membres nommés aux termes de *a*) et de *b*) ou, en cas de désaccord, par le Président du Conseil International du Blé.

   b) Des ressortissants de pays dont les gouvernements sont parties au présent Accord peuvent être habilités à siéger à la commission consultative, et les membres qui sont nommés à la commission consultative agissent en leur capacité personnelle et sans recevoir d'instruction d'aucun gouvernement.

   c) Les dépenses de la commission consultative sont à la charge du Conseil.

4. L'opinion de la commission consultative et ses motifs sont soumis au Conseil qui tranche le différend après avoir pris en considération tous les éléments d'information utiles.

5. Toute plainte selon laquelle un pays exportateur ou un pays importateur n'aurait pas rempli les obligations imposées par le présent Accord est, sur la demande du pays auteur de la plainte, déférée au Conseil, qui prend une décision en la matière.

6. Aucun pays exportateur ou aucun pays importateur ne peut être reconnu coupable d'une infraction au présent Accord qu'à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs. Toute constatation d'une infraction au présent Accord commise par un pays exportateur ou un pays importateur doit énoncer la nature de l'infraction, et, si cette infraction comporte une défaillance de ce pays à l'égard de sa quantité garantie, l'étendue de cette défaillance.

7. Si le Conseil constate qu'un pays exportateur ou un pays importateur a commis une infraction au présent Accord, il peut, à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs, soit priver le pays en question de son droit de vote jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de ses obligations, soit l'exclure de l'Accord.

8. Si un pays exportateur ou un pays importateur est déchu de son droit de vote en vertu du présent article, ses voix sont redistribuées selon les dispositions du paragraphe 12 de l'article XIII. Si un pays exportateur ou un pays importateur est déclaré en défaut pour tout ou partie de sa quantité garantie, ou est exclu du présent Accord, les quantités garanties restantes sont ajustées selon les dispositions de l'article IX.

CINQUIÈME PARTIE—DISPOSITIONS FINALES

Article XX

Signature, Acceptation et Entrée en vigueur

1. Le présent Accord sera ouvert jusqu'au 27 avril 1953 inclusivement à la signature des Gouvernements des pays figurant aux Annexes A et B de l'article III.

2. Le présent Accord sera soumis à l'acceptation des Gouvernements signataires, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Sous réserve des dispositions du paragraphe 4 du présent article, les instruments d'acceptation seront déposés auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au plus tard le 15 juillet 1953, étant entendu toutefois qu'aux fins du présent article, une notification adressée par tout Gouvernement signataire au Gouvernement des États-Unis d'Amérique avant le 15 juillet 1953, signifiant son intention d'accepter le présent Accord et suivie du dépôt de l'instrument d'acceptation en exécution de cette intention le 1er août 1953 au plus tard, sera considérée comme constituant une acceptation au 15 juillet 1953.

3. A condition que les Gouvernements de pays figurant à l'Annexe A de l'article III et responsables d'au moins cinquante pour cent des achats garantis, et que les Gouvernements de pays figurant à l'Annexe B de l'article III et responsables d'au moins cinquante pour cent des ventes garanties aient accepté le présent Accord à la date du 15 juillet 1953, les première, troisième, quatrième et cinquième Parties du présent Accord entreront en vigueur au 15 juillet 1953, et la deuxième Partie au 1er août 1953 pour ceux des Gouvernements qui auront accepté l'Accord.

4. Tout Gouvernement signataire qui n'aura pas accepté le présent Accord à la date du 15 juillet 1953, conformément aux dispositions du paragraphe 2 du présent article, pourra, après cette date, obtenir du Conseil une prolongation du délai de dépôt de son instrument d'acceptation. Les première, troisième, quatrième et cinquième Parties du présent Accord entreront en vigueur, pour ce Gouvernement, à la date du dépôt de son instrument d'acceptation, et la deuxième Partie du présent Accord entrera en vigueur, soit à la date du 1er août 1953, soit à la date du dépôt de son instrument d'acceptation, si cette dernière est postérieure.

5. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique notifie à tous les Gouvernements signataires toute signature et toute acceptation du présent Accord.

Article XXI

Accession

Le Conseil peut, à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les pays exportateurs et des deux tiers des voix exprimées par les pays importateurs, approuver l'accession au présent Accord de tout Gouvernement qui n'y est pas déjà partie, et fixer les conditions de cette accession; étant entendu toutefois, que le Conseil n'approuve l'accession d'aucun Gouvernement aux termes du présent article que si, simultanément, il approuve des ajustements des quantités garanties aux Annexes A et B de l'article III conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article XI. L'accession est réalisée par le dépôt d'un instrument d'accession auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui notifie chacune de ces accessions à tous les Gouvernements signataires et à tous les Gouvernements accédants.

Article XXII

Durée, Amendement, Retrait, Achèvement

1. Le présent Accord restera en vigueur jusqu'au 31 juillet 1956, inclusivement.

2. Le Conseil adressera aux pays exportateurs et aux pays importateurs, au moment qu'il jugera opportun, ses recommandations concernant le renouvellement ou le remplacement du présent Accord.

3. Le Conseil peut, à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs, recommander aux pays exportateurs et aux pays importateurs un amendement au présent Accord.

4. Le Conseil peut fixer le délai dans lequel tout pays exportateur et tout pays importateur notifiera au Gouvernement des États-Unis d'Amérique son acceptation ou son rejet de l'amendement. L'amendement prend effet dès son acceptation par les pays exportateurs détenant les deux tiers des votes des pays exportateurs et par les pays importateurs détenant les deux tiers des votes des pays importateurs.

5. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui n'a pas notifié au Gouvernement des États-Unis d'Amérique son acceptation d'un amendement à la date à laquelle celui-ci prend effet peut, après avoir donné par écrit au Gouvernement des États-Unis d'Amérique le préavis de retrait que le Conseil peut exiger dans chaque cas, se retirer du présent Accord à la fin de l'année agricole en cours, mais n'est de ce fait, relevé d'aucune des obligations résultant du présent Accord et non exécutées avant la fin de ladite année agricole.

6. Tout pays exportateur qui considère que ses intérêts sont gravement compromis soit par la non participation au présent Accord soit par le retrait d'un pays figurant à l'Annexe A ou à l'Annexe B de l'article III et responsable de plus de cinq pour cent des quantités garanties de cette Annexe, ou tout pays importateur qui considère que ses intérêts sont gravement compromis soit par la non participation au présent Accord soit par le retrait d'un pays figurant à l'anexe B de l'article III et responsable de plus de cinq pour cent des quantités garanties de cette annexe, peut se retirer du présent Accord, en donnant par écrit un préavis de retrait au Gouvernement des États-Unis d'Amérique avant le 1er août 1953.

7. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui considère que sa sécurité nationale est mise en danger par l'ouverture d'hostilités peut se retirer du présent Accord en donnant par écrit un préavis de retrait de trente jours au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

8. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte à la connaissance de tous les Gouvernements signataires et accédants toute notification et tout préavis reçus aux termes du présent article.

Article XXIII

Application territoriale

1. Tout Gouvernement peut, au moment de sa signature, de son acceptation ou de son accession au présent Accord, déclarer que ses droits et obligations aux termes du présent Accord ne s'appliquent pas à l'un quelconque ou à l'ensemble des territoires d'Outre-mer dont les relations extérieures sont placées sous sa responsabilité.

2. A l'exception des territoires au sujet desquels une déclaration a été faite, conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article, les droits et obligations que tout Gouvernement assume en vertu du présent Accord s'appliquent à tous les territoires dont les relations extérieures sont placées sous la responsabilité dudit Gouvernement.

3. Après son acceptation ou son accession au présent Accord, tout Gouvernement peut, à tout moment, déclarer, par voie de notification au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, que les droits et obligations qu'il a assumés aux termes du présent Accord s'appliquent à l'un quelconque ou à l'ensemble des territoires au sujet desquels il a fait une déclaration conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article.

4. Par notification de retrait donnée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, tout Gouvernement peut, en ce qui concerne l'un quelconque ou l'ensemble des territoires d'Outre-mer dont les relations extérieures sont placées sous sa responsabilité, procéder à un retrait séparé du présent Accord.

5. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte à la connaissance de tous les Gouvernements signataires et accédants toute déclaration ou notification faites en vertu du présent article.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord aux dates figurant en regard de leurs signatures.

Fait à Washington, le treize avril 1953, en langues anglaise, française et espagnole, les trois textes faisant également foi, l'original devant être déposé dans les archives du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui en transmettra des copies certifiées conformes à tous les Gouvernements signataires et à tous les Gouvernements accédants.

(Ici suivent les signataires)

N° 48

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 28 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Haig,	Paterson,
Barbour,	Dennis,	Hardy,	Petten,
Basha,	Duffus,	Hawkins,	Pirie,
Beaubien,	Dupuis,	Hayden,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Horner,	Reid,
Bishop,	Euler,	Isnor,	Ross,
Blais,	Fafard,	King,	Stambaugh,
Bouffard,	Fallis,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Farris,	MacKinnon,	Taylor,
Campbell,	Gershaw,	MacLennan,	Turgeon,
Comeau,	Godbout,	Marcotte,	Vaillancourt,
Crerar,	Golding,	McDonald,	Veniot,
Daigle,	Gouin,	McLean,	Vien,
Davies,			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat un message reçu de Sa Majesté la Reine, qui se lit comme suit:—

CHÂTEAU DE WINDSOR

Membres du Sénat et de la Chambre des communes du Canada:

J'ai apprécié vivement l'Adresse que vous m'avez présentée.

Je vous suis sincèrement reconnaissante de la sympathie que vous m'avez exprimée à l'occasion de la mort de Sa Majesté la Reine Marie, ma grand'mère, et j'estime grandement la loyauté dont vous m'avez assurée dans votre message.

ELIZABETH R

Le 14 avril 1953.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (109), intitulé: "Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (333), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (336), intitulé: "Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (230), intitulé: "Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Lambert, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, propose qu'il soit—

Résolu: Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit Accord.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat soit différée à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 29 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour le mercredi, 29 avril 1953

No 1.

Par l'honorable sénateur Reid:

14 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a-t-il exécuté la recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, page 345 du Rapport, alinéa "O"?

2. Dans l'affirmative, combien de conseils consultatifs nationaux ont-ils été jusqu'à présent créés?

3. Si aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette recommandation, quelle raison peut être donnée de ce manquement?

4. Quel a été le total des dépenses de la Société Radio-Canada, durant les années financières de 1940 à 1952, à l'exclusion des dépenses pour la radio internationale et pour la télévision canadienne?

5. Quel montant a été jusqu'à présent dépensé par la Société Radio-Canada à l'égard de la télévision, pour les stations de télévision: *a*) à Montréal et *b*) à Toronto?

6. Quel a été le total des recettes de la Société Radio-Canada, durant les années financières 1940 à 1952: *a*) de la publicité, *b*) des redevances, *c*) des octrois du gouvernement?

7. De quel montant total la Société Radio-Canada est-elle redevable au gouvernement à l'égard des prêts qu'elle en a reçus?

No 2.

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris

a) Instruments de cuivre
b) Cornemuses
c) Cors et clairons
d) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?

a) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?

b) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?

Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 29 avril 1953

N° 1.

21 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 2.

22 avril,—Deuxième lecture du Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 3.

27 avril,—Deuxième lecture du Bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit".—(L'honorable sénateur Lambert.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 29 avril	
368	Comité spécial sur la vente et la distribution de littérature ordurière et indécente	10.30 a.m.
262	Transport et des communications	10.30 a.m.
262	Régie interne et de la comptabilité	11.30 a.m.
	Le jeudi, 30 avril	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce	11.00 a.m.
	Le mercredi, 6 mai	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 7 mai	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 49

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 29 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Hardy,	Petten,
Barbour,	Dennis,	Hawkins,	Pirie,
Basha,	Duffus,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Dupuis,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Emmerson,	Isnor,	Roebuck,
Bishop,	Euler,	King,	Ross,
Blais,	Fafard,	Lambert,	Stambaugh,
Bouffard,	Fallis,	MacKinnon,	Stevenson,
Burchfill,	Farris,	MacLennan,	Taylor,
Campbell,	Gershaw,	Marcotte,	Turgeon,
Comeau,	Golding,	McDonald,	Vaillancourt,
Crerar,	Gouin,	McLean,	Veniot,
Daigle,	Haig,	Paterson,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (339), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation", pour lequel elle sollicite son agrément.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (225), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements qu'il a apportés à ce bill, sans autre modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (363), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1953, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La pétition suivante est lue et reçue:—

De Abram W. Friesen, de la ville de Rosthern, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Canadian Co-operative Credit Society Limited".

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le neuvième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Conformément à la Règle 111, article 2, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son neuvième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement examiné la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Abram W. Friesen, de la ville de Rosthern, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Canadian Co-operative Credit Society Limited".

Le tout respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Euler, du comité permanent des Transports et communications, auquel ont été déférés les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (D-7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", rapporte que le comité, après avoir étudié lesdits amendements, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans autre modification.

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements qu'elle a apportés à ce bill, sans autre modification.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son neuvième rapport, comme suit:

Votre comité a étudié les dépenses et recettes du Sénat pour l'année financière terminée le 31 mars 1952, et il a constaté qu'elles sont exactes.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que la papeterie et autres fournitures qui sont accordées aux sénateurs pour leur usage dans leurs bureaux ainsi que sur leurs pupitres sur le parquet du Sénat, soient fournies conformément aux demandes que votre comité a approuvées et qui ont été approuvées par le Chef de la Papeterie, et que distribution en soit faite de la même façon que durant la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son onzième rapport, comme suit:

1. Votre comité a étudié le rapport suivant de la Commission du Service civil:

"COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA"

15 avril 1953.

AUX HONORABLES MEMBRES DU SÉNAT

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la Loi du Service civil, la Commission du Service civil, à la demande du Sénat, soumet à son approbation le rapport suivant:

Conformément à l'article 9 de la Loi du Service civil, il est recommandé que l'organisation du Sénat soit changée en reclassifiant le poste SC-A-10, Commis en chef, (temps partiel), à celui d'Adjoint au Greffier des Parlements, au traitement de $1,000.00 par année, à compter du 1er avril 1953, et que M. H. D. Gilman soit nommé à ce poste en vertu de l'article 17 (2).

Il est également recommandé, conformément à l'article 12 de la Loi du Service civil, que soit établie la nouvelle classe suivante, à compter du 1er avril 1953:

ADJOINT AU GREFFIER DES PARLEMENTS

Rémunération:

Annuelle: $1,000.

En vertu de l'article 59 de la Loi du Service civil, il est recommandé que cette classe soit exemptée de l'application de l'article 12 (2) de ladite loi, dans la mesure où s'applique la fixation du traitement.

Ci-joint se trouve copie d'un rapport concernant le sujet précité.

C. H. BLAND,
Président.
S. G. NELSON,
Commissaire.
A. G. BOUDREAU,
Commissaire.

Le tout respectueusement soumis.

ELIE BEAUREGARD,
Président du Sénat.

2. Votre comité recommande que le Sénat adopte ledit rapport.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son douzième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que le Plan d'organisation du Sénat soit modifié en y ajoutant un poste supplémentaire de Sténographe officiel du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le treizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son treizième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que le traitement attenant au poste de Premier Greffier Adjoint du Sénat soit augmenté à $8,000.00 par année, à compter du 1er avril 1953.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le quatorzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 29 avril 1953.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son quatorzième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que le traitement attenant au poste de Gentilhomme Huissier de la Verge Noire soit augmenté à $8,000.00 par année, à compter du 1er avril 1953.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Davis, du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions qui se rapportent à la vente et à la distribution au Canada de la littérature ordurière et indécente, présente un rapport en date du 29 avril 1953.

Pour le texte français dudit rapport voir les Journaux du Sénat.

Il est ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Stambaugh présente au Sénat un Bill (F-12), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Co-operative Credit Society Limited".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (337), il est ordonné—
Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Burchill propose que le Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Farris propose que le Bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, sur division, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre antérieur,

L'honorable sénateur Stambaugh propose que le Bill (F-12), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Co-operative Credit Society Limited", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Stambaugh, il est—

Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en tant qu'elle concerne le Bill (F-12), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Co-operative Credit Society Limited".

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 30 avril 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le jeudi, 30 avril 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris
   - *a*) Instruments de cuivre
   - *b*) Cornemuses
   - *c*) Cors et clairons
   - *d*) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?
   - *a*) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?
   - *b*) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?
   Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 30 avril 1953

N° 1.

21 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938."—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 2.

29 avril,—Deuxième lecture du Bill (339), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 3.

29 avril,—Deuxième lecture du Bill (363), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1953, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 4.

29 avril,—Deuxième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 5.

29 avril,—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité:

Neuvième rapport,—(L'honorable sénateur Paterson.)

Dixième rapport,—(L'honorable sénateur Paterson.)

Onzième rapport,—(L'honorable sénateur Paterson.)

Douzième rapport,—(L'honorable sénateur Paterson.)

Treizième rapport,—(L'honorable sénateur Paterson.)

Quatorzième rapport,—(L'honorable sénateur Paterson.)

Pour le mardi, 5 mai 1953

29 avril,—Prise en considération du rapport du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente.—(L'honorable sénateur Davis.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 30 avril	
368	Relations commerciales du Canada.....	10.30 a.m.
262	Banques et du commerce.....	11.00 a.m.
	Le mercredi, 6 mai	
368	Relations commerciales du Canada.....	10.30 a.m.
	Le jeudi, 7 mai	
368	Relations commerciales du Canada.....	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie,
Ottawa, 1953.

N° 50

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 30 avril 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable A. L. BEAUBIEN, Président *pro tem*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Hardy,	Petten,
Barbour,	Duffus,	Hayden,	Pirie,
Basha,	Dupuis,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Emmerson,	Hugessen,	Reid,
Bishop,	Euler,	Isnor,	Roebuck,
Blais,	Fafard,	King,	Ross,
Bouffard,	Fallis,	Kinley,	Stambaugh,
Burchill,	Farris,	Lambert,	Stevenson,
Campbell,	Fraser,	MacKinnon,	Taylor,
Comeau,	Gershaw,	MacLennan,	Turgeon,
Crerar,	Golding,	McDonald,	Vaillancourt,
Daigle,	Gouin,	McLean,	Veniot,
Davis,	Haig,	Paterson,	Wilson.

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Lambert, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Beaubien agisse comme Président du Sénat.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que ladite motion est adoptée.

Le sénateur Beaubien prend alors le fauteuil.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (332), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec certains amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 29, ligne 18:* Retrancher les mots "les paragraphes suivants", et y substituer "ce qui suit:"

2. *Page 29, lignes 19 à 31, inclusivement:* Retrancher lesdites lignes, 19 à 31 inclusivement.

3. *Page 64, ligne 2:* Retrancher les mots "les paragraphes suivants", et y substituer "ce qui suit:"

4. *Page 64, lignes 3 à 15, inclusivement:* Retrancher lesdites lignes 3 à 15 inclusivement.

Lesdits amendements sont agréés.

Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Lambert dépose sur la Table:

Exemplaires (anglais) des crédits supplémentaires pour l'année se terminant le 31 mars 1954.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion en deuxième lecture du bill (337), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938".

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (339), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit renvoyé à lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le bill (363), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1953, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au Comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Campbell propose que le bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que le débat sur ladite motion soit ajourné à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération des 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e rapports du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, il est—
Ordonné: Que lesdits rapports soient pris en considération plus tard au cours de la séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

8 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat revient aux rapports des comités.

L'honorable sénateur Lambert, pour l'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit", fait rapport que ce comité a étudié ledit bill et l'a chargé de le rapporter au Sénat avec certains amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:

1. *Page 16, ligne 37:* Retrancher "(1) Sous réserve du paragraphe (2)"

2 et 3. *Page 17, lignes 9 à 37, inclusivement:* Retrancher les lignes 9 à 37, inclusivement.

4 et 5. *Page 27, ligne 37:* à "45 ou 46", substituer "45, 46 ou 83".

6. *Page 29, ligne 23:* Après le chiffre "83", insérer "(1)".

7. *Page 29:* Entre les lignes 27 et 28, insérer ce qui suit comme sous-clauses (2), (3) et (4), à la clause 83:

"(2) Une association à l'égard de laquelle est en vigueur le paragraphe (1) de l'article 79, peut, avec l'autorisation d'au moins les deux tiers du conseil d'administration au complet, consentir un prêt qui serait autrement interdit sous l'autorité de l'article 46, à tout membre, si la durée du prêt ne dépasse pas une année et si le prêt est convenablement garanti.

Rapports.

(3) Lorsqu'une association a consenti à tout membre un prêt sous le régime du paragraphe (2) ou a autorisé un tel prêt, elle doit dresser, au dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année, et soumettre au surintendant ainsi qu'à ses membres, un état indiquant

a) le montant total des prêts autorisés et le montant total des prêts en cours pour chaque membre susdit à la date à laquelle l'état est dressé, et le montant et la nature de la garantie donnée par le membre à l'égard de ces prêts;

b) le montant le plus élevé des prêts autorisés et le montant le plus élevé des prêts en cours pour chaque semblable membre à toute époque pendant le trimestre précédent, ainsi que le montant et la nature de la garantie donnée par le membre à l'égard de ces prêts;

c) le montant total des garanties de chaque semblable membre qui étaient en la possession de l'association à la date à laquelle l'état est dressé; et

d) le montant le plus élevé des garanties de chaque semblable membre qui étaient en la possession de l'association à quelque époque au cours du trimestre précédent.

Époque du rapport.

(4) L'état requis par le paragraphe (3) doit être soumis au surintendant et aux membres de l'association dans les quinze jours après la date à laquelle il est dressé.

8. *Page 30, lignes 2 et 3:* Retrancher les mots "du paragraphe (1)"

9. *Page 30, ligne 11:* Au chiffre "46", substituer "83".

L'honorable sénateur Lambert propose que lesdits amendements soient maintenant pris en considération.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, avec certains amendements auxquels il désire son concours.

L'honorable sénateur Lambert, pour l'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (F-12), intitulé: "Loi constituant en corporation *Canadian Co-operative Credit Society Limited*", fait rapport que ce comité a étudié ledit bill et l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, auquel il désire son concours.

Suivant l'Ordre,

L'honorable sénateur Quinn, pour l'honorable sénateur Paterson, propose que les rapports suivants du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, soient maintenant adoptés: 9e, 10e 11e, 12e, 13e et 14e rapports.

Lesdits rapports sont adoptés séparément.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Lambert, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 4 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le lundi, 4 mai 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris
   a) Instruments de cuivre
   b) Cornemuses
   c) Cors et clairons
   d) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?
   a) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?
   b) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?
   Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

ORDRE DU JOUR

Lundi, 4 mai 1953

N° 1.

29 avril,—Deuxième lecture du Bill (339), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 2.

29 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada."—(L'honorable sénateur Reid.)

Pour le mardi, 5 mai 1953

29 avril,—Prise en considération du rapport du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente.—(L'honorable sénateur Davis.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 5 mai	
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 6 mai	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 7 mai	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie,
Ottawa, 1953.

N° 51

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 4 mai 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Hawkins,	Petten,
Barbour,	Dennis,	Isnor,	Pirie,
Basha,	Duffus,	King,	Raymond,
Beauregard,	Emmerson,	Kinley,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Lambert,	Roebuck,
Blais,	Fallis,	MacKinnon,	Stambaugh,
Bouffard,	Farris,	MacLennan,	Stevenson,
Burchill,	Godbout,	Marcotte,	Taylor,
Comeau,	Golding,	McDonald,	Turgeon,
Crerar,	Gouin,	McLean,	Vaillancourt,
Davies,	Haig,	Paterson,	Veniot.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (228), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements qu'il a apportés à ce bill, sans autre modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (338), intitulé: "Loi concernant les associations coopératives de crédit",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements qu'il a apportés à ce bill, sans autre modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (R-3), intitulé: "Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels elle sollicite son agrément.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 5, lignes 8 et 9:* Retrancher les mots "si l'emploi des deux marques de commerce dans la même région est" et y substituer ce qui suit: "lorsque l'emploi des deux marques de commerce dans la même région serait".

2. *Page 5, lignes 17 et 18:* Retrancher les mots "si l'emploi des deux dans la même région est" et y substituer: "lorsque l'emploi des deux dans la même région serait".

3. *Page 5, lignes 28 et 29:* Retrancher les mots "si l'emploi des deux dans la même région est" et y substituer ce qui suit: "lorsque l'emploi des deux dans la même région serait".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agrée les amendements qu'elle a apportés à ce bill, sans autre modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (340), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (341), intitulé: "Loi portant exécution d'une Convention entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit rapport est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Lambert dépose sur la Table:—

Exemplaires des Ordonnances émises par le Commissaire en conseil concernant le territoire du Yukon, tel que requis par l'Article 29, chapitre 215, S.R.C.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hawkins propose que le Bill (339), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada".

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 5 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le mardi, 5 mai 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris
   a) Instruments de cuivre
   b) Cornemuses
   c) Cors et clairons
   d) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?
   a) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?
   b) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?
   Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

ORDRE DU JOUR

Mardi, 5 mai 1953

N° 1.

29 avril,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada."—(L'honorable sénateur Marcotte.)

N° 2.

4 mai,—Deuxième lecture du Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion."—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 3.

4 mai,—Deuxième lecture du Bill (340), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)".—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 4.

4 mai,—Deuxième lecture du Bill (341), intitulé: "Loi portant exécution d'une Convention entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan".—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 5.

29 avril,—Prise en considération du rapport du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente.—(L'honorable sénateur Davis.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 5 mai	
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 6 mai	
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 7 mai	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 52

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 5 mai 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Hawkins,	Pirie,
Barbour,	Dennis,	Hayden,	Quinn,
Basha,	Dessureault,	Hugessen,	Raymond,
Beauregard,	Duffus,	Isnor,	Reid,
Bishop,	Emmerson,	Kinley,	Robertson,
Blais,	Euler,	Lambert,	Roebuck,
Bouffard,	Fafard,	MacKinnon,	Stambaugh,
Burchill,	Fallis,	MacLennan,	Stevenson,
Calder,	Farris,	Marcotte,	Taylor,
Comeau,	Godbout,	McDonald,	Turgeon,
Crerar,	Golding,	McLean,	Vaillancourt,
Daigle,	Gouin,	Paterson,	Veniot,
Davies,	Haig,	Petten,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (339), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit rapport est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (363), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1953, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada".

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (340), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Reid propose que le Bill (341), intitulé: "Loi portant exécution d'une Convention entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du rapport du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente en Canada.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ledit rapport soit différée à demain.

Il est ordonné: Que le rapport du Comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente en Canada soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 6 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le mercredi, 6 mai 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris
   a) Instruments de cuivre
   b) Cornemuses
   c) Cors et clairons
   d) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?
   a) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?
   b) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?
   Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 6 mai 1953

No 1.

4 mai,—Troisième lecture du Bill (340), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)".—(L'honorable sénateur Lambert.)

No 2.

4 mai,—Deuxième lecture du Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion."—(L'honorable sénateur Lambert.)

No 3.

29 avril,—Prise en considération du rapport du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente.—(L'honorable sénateur Fallis.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 6 mai	
262	Banques et du commerce	10.30 a.m.
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le jeudi, 7 mai	
368	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 53

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 6 mai 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable WALTER M. ASELTINE, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Hugessen,	Quinn,
Barbour,	Euler,	Hushion,	Reid,
Basha,	Fafard,	Isnor,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	Kinley,	Roebuck,
Blais,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Burchill,	Fraser,	MacKinnon,	Stevenson,
Campbell,	Godbout,	MacLennan,	Taylor,
Comeau,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Crerar,	Gouin,	McDonald,	Vaillancourt,
Daigle,	Haig,	McLean,	Veniot,
Davis,	Hawkins,	Paterson,	Vien,
Dennis,	Hayden,	Petten,	Wilson.
Dessureault,	Horner,	Pirie,	

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Aseltine agisse comme Président du Sénat.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que ladite motion est adoptée.

L'honorable sénateur Aseltine prend alors le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les bills suivants,

Et d'informer le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:—

Bill (Y-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Purves Jones".

Bill (Z-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Euretta Adams Mattinson".

Bill (A-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Norma Epps Stewart".

Bill (B-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexandre Hyppolit McLish".

Bill (D-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Taschereau Pierre Charles Joseph Rodier".

Bill (E-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Berniece Gertrude Doran".

Bill (F-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mildred Fine Crelinsten".

Bill (G-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerard Richer".

Bill (H-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Rivet".

Bill (I-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorina Perelroizen Wallerstein, autrement connue sous le nom de Dorina Perlraizen Wallerstein".

Bill (J-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriele Laure Josephine Girard Steinbach".

Bill (K-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Reine Cesarine Berthe Leborgne Deyglun".

Bill (L-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Hanus Braun, autrement connu sous le nom de John Browne".

Bill (M-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Loisette Robinson Darby".

Bill (N-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearle Elizabeth McLeod Martin".

Bill (O-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Susan Klamka Migicovsky".

Bill (P-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Margaret Searle Pfeffer".

Bill (Q-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roger Holder".

Bill (R-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Willie Brais".

Bill (S-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ola Taylor McLellan".
Bill (T-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Smolar Brown".
Bill (U-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita Downie Couture".
Bill (V-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Howard Douglas Wardle".
Bill (W-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Brownstien Lazarus".
Bill (X-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Bowman LeFloch".
Bill (Y-11), intitulé: "Loi pour faire droit à John Stewart Hannah".
Bill (Z-11), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Speevak".
Bill (A-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Rabinovitch Abrams".
Bill (B-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Roland Veilleux".
Bill (C-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gordon Wilson LaForest".
Bill (E-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Hannah Earle".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet également un message par lequel elle retourne les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de Divorces susmentionnés.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (F-12), intitulé: "Loi constituant en corporation "Canadian Co-operative Credit Society Limited",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (366), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance-chômage, 1940", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

L'honorable sénateur Robertson propose que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Marcotte propose que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié dans les termes suivants:—

Page 2, ligne 29: Après le mot "Parlement", insérer les mots "mais sauf tous droits et privilèges de l'une et l'autre Chambres à l'égard de la direction ou du renvoi de ses fonctionnaires, commis et employés,"

Après débat sur ledit amendement, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ledit amendement soit différé à demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 27 avril 1953, montrant—
Exemplaire d'un Accord intervenu entre la Grande-Bretagne, agissant pour le Canada, et les États-Unis d'Amérique, touchant les eaux de la Rivière Columbia, dans la Colombie-Britannique, en 1906 ou 1907.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (340), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose que le Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du rapport du comité spécial institué aux fins d'étudier les circonstances et conditions se rapportant à la vente et à la distribution de la littérature ordurière et indécente en Canada.

Débat.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 7 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour le jeudi, 7 mai 1953

Par l'honorable sénateur Reid:

27 avril,—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de corps de musique compte le service militaire de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, y compris
   - *a*) Instruments de cuivre
   - *b*) Cornemuses
   - *c*) Cors et clairons
   - *d*) Fifres et tambours?

2. En quels centres du Canada ces différents corps sont-ils stationnés?

3. Des corps de musique ou parties de corps de musique sont-ils attachés aux services de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation qui servent actuellement à l'étranger?
   - *a*) Dans l'affirmative, quels sont ces corps de musique?
   - *b*) En quel pays servent-ils?

4. Le gouvernement a-t-il recruté des musiciens de l'étranger pour servir dans les différents corps de musique militaires au Canada?
   Dans l'affirmative, quel est le nombre des musiciens ainsi recrutés et de quels pays ont-ils été amenés pour servir dans les corps de musique militaires au Canada?

5. Des musiciens ou instrumentistes ont-ils été recrutés dans les Îles britanniques? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et quelle est la classe des musiciens ou instrumentistes qui ont été jusqu'à présent engagés pour service militaire au Canada?

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 7 mai 1953

No 1.

4 mai,—Troisième lecture du Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion."—(L'honorable sénateur Robertson.)

No 2.

6 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada", et sur la motion en amendement de l'honorable sénateur Marcotte.—(L'honorable sénateur Taylor.)

No 3.

6 mai,—Deuxième lecture du Bill (366), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage."—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 7 mai	
368	Relations commerciales du Canada.....	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 54

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 7 mai 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Euler,	Horner,	Paterson,
Basha,	Fafard,	Hugessen,	Petten,
Beauregard,	Fallis,	Hushion,	Pirie,
Bishop,	Farris,	Isnor,	Robertson,
Blais,	Fraser,	Kinley,	Stambaugh,
Bouffard,	Godbout,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Golding,	MacKinnon,	Taylor,
Campbell,	Gouin,	MacLennan,	Turgeon,
Daigle,	Haig,	Marcotte,	Vaillancourt,
Davis,	Hardy,	McDonald,	Veniot,
Dessureault,	Hawkins,	McLean,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président dépose sur la Table un rapport de la Commission du Service civil concernant une position de Bibliothécaire, Grade 4, Bibliothèque du Parlement.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Aseltine, le rapport suivant de la Commission du Service civil concernant un changement dans l'organisation de la Bibliothèque du Parlement, déposé ce jour sur la Table, est approuvé:—

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Le 5 mai 1953.

AUX HONORABLES MEMBRES DES CHAMBRES DU PARLEMENT,

La Commission du Service civil, à la demande de la Bibliothèque du Parlement, et en conformité des dispositions des Articles 61 et 9 de la Loi du service civil, a l'honneur de soumettre, pour approbation, le rapport qui suit:—

Il est recommandé que l'organisation de la Bibliothèque du Parlement soit changée par la création d'une position de Bibliothécaire, Grade 4 ($4,180-4,860), au lieu d'un Bibliothécaire, Grade 2, ($2,990-3,830), prenant effet le 1er avril 1953, LP-A-23.

C. H. BLAND,
Président.

S. G. NELSON,
Commissaire.

A. J. BOUDREAU,
Commissaire.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Relations commerciales du Canada, présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 7 mai 1953.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. Conformément à l'ordre de renvoi du 26 février dernier, qui autorisait votre comité à s'enquérir des meilleures mesures à prendre pour mettre en œuvre l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, et d'en faire rapport, votre comité a entendu les représentations de onze des principales organisations du commerce, de l'industrie et du travail.

2. Ces représentations ont permis à votre comité de se rendre de mieux en mieux compte du vif intérêt que les différents groupes à l'intérieur de notre pays, et même à l'extérieur, montrent à l'élimination des conflits dans la politique économique internationale des pays qui participent à cette alliance Nord-Atlantique.

3. Votre comité s'est aperçu, dès le début de son enquête, qu'il n'avait pas le temps, au cours de la présente session du Parlement, d'entendre tous ceux qui désirent exprimer leurs vues sur le sujet. Plusieurs autres groupes ont exprimé leur désir de se présenter. Il n'a donc pas été possible de compléter les recherches et de soumettre un rapport à cette date.

4. C'est pourquoi votre comité espère que votre comité des Relations commerciales du Canada, le plus tôt possible au cours de la prochaine session du Parlement, soit autorisé à poursuivre son travail en vertu du même ordre de renvoi. Le vif intérêt que les organisations nationales et internationales ont témoigné souligne la nécessité d'en venir à des conclusions qui peuvent faire naître des idées pratiques en vue d'obtenir une collaboration économique plus étroite entre les signataires du Traité Nord-Atlantique.

5. Votre comité recommande aussi que, si le comité des Relations commerciales du Canada reprend son enquête à la prochaine session du Parlement, il soit autorisé à retenir les services d'un conseiller en économie ou d'une autre personne ou de quelques autres personnes compétentes à l'assister dans la poursuite de son travail et d'examiner les représentations et recommandations qui lui seront soumises, de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles des travaux déjà accomplis.

Le tout respectueusement soumis.

A. NEIL McLEAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (100), intitulé: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion", est lu la troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant troisième lecture du Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada", et sur la motion modificative présentée par l'honorable sénateur Marcotte "que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit ainsi modifié:

Page 2, ligne 25: Après le mot "Parlement", insérer les mots "mais sauf tous droits et privilèges de l'une et l'autre Chambres à l'égard de la direction ou du renvoi de ses fonctionnaires, commis et employés,".

Après débat sur ledit amendement,

L'honorable sénateur Burchill, appuyé par l'honorable sénateur Daigle, propose en amendement à l'amendement "Que ledit amendement ne soit pas agréé, mais qu'il soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question de l'amendement à l'amendement, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (366), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, sur division, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 8 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Vendredi, 8 mai 1953

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 8 mai	
262	Banques et du commerce.....	10.30 a.m.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 55

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 8 mai 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fallis,	Isnor,	Pirie,
Beauregard,	Farris,	Kinley,	Robertson,
Bishop,	Fraser,	Lambert,	Roebuck,
Blais,	Godbout,	MacKinnon,	Stambaugh,
Bouffard,	Golding,	MacLennan,	Stevenson,
Burchill,	Haig,	Marcotte,	Taylor,
Davis,	Horner,	McLean,	Turgeon,
Fafard,	Hugessen,	Paterson,	Veniot,
			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (366), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré l'amendement au Bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada", dont voici la teneur:—

Page 2, ligne 29: Après le mot "Parlement", insérer les mots "mais sauf tous droits et privilèges de l'une ou l'autre Chambre à l'égard de la direction et du renvoi de ses fonctionnaires, commis et employés,"

rapporte que le comité, après avoir étudié ce projet d'amendement, l'a chargé de faire rapport avec la recommandation qu'il ne soit pas agréé, mais que le Bill soit ainsi modifié:—

Page 37, ligne 34: Après le mot "employé", insérer les mots suivants: ", mais en sauvegardant tous droits et privilèges de l'une ou l'autre Chambre quant à la direction, à la révocation ou à la continuation d'emploi de ses fonctionnaires, commis et employés;"

Ledit amendement est agréé.

Ledit bill, tel que modifié, est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 11 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Lundi, 11 mai 1953

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 56

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 11 mai 1953

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fallis,	Hugessen,	Roebuck,
Beauregard,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Bishop,	Godbout,	MacKinnon,	Stevenson,
Daigle,	Golding,	Marcotte,	Taylor,
Davis,	Gouin,	Robertson,	Vien,
Fafard,			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill suivant:

Bill (D-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Lionel Jobin."

Et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet également un message, par son Greffier, aux fins de retourner les témoignages, etc., rendus devant le comité permanent des divorces auquel a été renvoyée la pétition sur laquelle est fondé le bill de divorce susmentionné.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un bill (367), intitulé: "Loi modifiant le code criminel." auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le bill (334), intitulé: "Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada."

Et aux fins d'informer le Sénat qu'elle a agréé l'amendement que le Sénat a apporté à ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Aseltine, il est

Ordonné: Que les pièces portant les numéros 4 et 5, déposées par la défenderesse relativement à la pétition de Taschereau Pierre Charles Joseph Rodier, demandant un bill de divorce de Joan Elizabeth Gray Rodier, soient remises à Me D. Roy Kennedy, C.R., procureur de la défenderesse.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 12 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 12 mai 1953

N° 1.

11 mai,—Deuxième lecture du Bill (367), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".—(L'honorable sénateur Robertson.)

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 57

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 12 mai 1953

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hugessen,	Stambaugh,
Beauregard,	Fafard,	Lambert,	Stevenson,
Bishop,	Fallis,	MacKinnon,	Taylor,
Blais,	Farris,	Marcotte,	Vaillancourt,
Daigle,	Godbout,	Paterson,	Vien,
Davis,	Golding,	Robertson,	Wilson.
Dessureault,	Gouin,	Roebuck,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires (anglais et français) de l'arrêté ministériel C.P. 1953-471 en date du 31 mars 1953, concernant le programme relatif aux octrois accordés pour la santé nationale.

Exemplaires (anglais et français) du quarante-quatrième rapport annuel de la Commission du Service civil du Canada pour l'année 1952, tel que requis par l'article 4, Chapitre 22, S.R.C.

Suivant l'ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le bill (367), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

8 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 13 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Mercredi, 13 mai 1953

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 58

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 13 mai 1953

---

11 heures a.m.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, C.P., Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Hugessen,	Roebuck,
Beauregard,	Duffus,	Hushion,	Stambaugh,
Bishop,	Fafard,	Lambert,	Stevenson,
Blais,	Fallis,	MacKinnon,	Taylor,
Campbell,	Godbout,	Marcotte,	Vaillancourt,
Daigle,	Golding,	Paterson,	Vien,
Davis,	Gouin,	Robertson,	Wilson.

PRIÈRES.

Le Sénat s'ajourne.

3 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 14 mai 1953

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 14 mai 1953

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1953.

N° 59

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 14 mai 1953

---

11 heures a.m.

L'honorable THOMAS VIEN, C.P., Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hugessen,	Stambaugh,
Bishop,	Fafard,	Hushion,	Stevenson,
Blais,	Fallis,	Lambert,	Taylor,
Daigle,	Godbout,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Davis,	Golding,	Robertson,	Vien,
Dessureault,	Gouin,	Roebuck,	Wilson.

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, propose:

Que, en l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Vien agisse comme Président du Sénat.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que ladite motion est adoptée.

L'honorable sénateur Vien prend alors le fauteuil.

PRIÈRES.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

8 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

10 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

11 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général (à l'Administration).

Cette communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 14 mai 1953.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, en sa qualité de Député de son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à 11h. 30 p.m. le 14 mai 1953, afin de proroger la Septième Session du Vingt-et-Unième Parlement.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

J. F. DELAUTE
Secrétaire du Gouverneur général
(à l'Administration).

L'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des Communes, par son Greffier, transmet un bill (368), intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954.", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est alors lu la première fois.
L'honorable sénateur Lambert propose que ce bill soit lu une deuxième fois.

Après débat, et
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.
Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, l'honorable Patrick Kerwin, un Juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

"C'est le désir de l'honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit comme suit les titres des bills à sanctionner:

Loi pour faire droit à Rolande Jacqueline Lortie Nugent.
Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Parker.
Loi pour faire droit à Thérèse Monette Lax.
Loi pour faire droit à Paul Edward Tremblay.
Loi pour faire droit à Maurice Léveillé.
Loi pour faire droit à Bernard Gordon Smith.
Loi pour faire droit à Anne O'Connor Shapiro.
Loi pour faire droit à Beryl Mildred Taylor Leckie.
Loi pour faire droit à Eileen Margaret Amos Trudeau.
Loi pour faire droit à Florence Mae Mitchell Anderson.
Loi pour faire droit à Sidney William Donald Butler.
Loi pour faire droit à Adele Roberta Jeffrey.
Loi pour faire droit à Margaret Bell Favreau.
Loi pour faire droit à Lena Herman Besner.
Loi pour faire droit à Muriel Luella Sproston Kerr.
Loi pour faire droit à Ruth Steirman Fernley.
Loi pour faire droit à Milorad Aragian.
Loi pour faire droit à Kenneth Angus Eaton Hewitt.
Loi pour faire droit à Delia Fleurette Ayotte Martin.
Loi pour faire droit à Clarence Albert Edwards.
Loi pour faire droit à Issie Adler.
Loi pour faire droit à Jean Shelvington Parnell Adams.
Loi pour faire droit à Peggy Louise Miller McCallum.
Loi pour faire droit à Jean Paul Gauthier.
Loi pour faire droit à Bernice Catherine MacDonald Crawford.
Loi pour faire droit à Horst Wilhelm Wossidlo.
Loi pour faire droit à Nick Sauchuk.
Loi pour faire droit à Rita Frost Siversky.
Loi pour faire droit à Beatrice Gotlieb Slobotsky.
Loi pour faire droit à Georgina Julia Rose Charland.
Loi pour faire droit à Margaret Violet Creasor McKenna.
Loi pour faire droit à Kathleen Snell Meloche.
Loi pour faire droit à Henry George Maxham.
Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn Lee Stevens.
Loi pour faire droit à Queenie Isabel Brambell Muchan.
Loi pour faire droit à Bessie Mabel Witcomb Elson.
Loi pour faire droit à Catherine Maine McKenzie Woods.
Loi pour faire droit à Robert Edward Francis Clements.
Loi pour faire droit à Agnes Jackson Stroud Earle.
Loi pour faire droit à Elizabeth Irene Gray Brideau.
Loi pour faire droit à Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Crowe, autrement connue sous le nom de Marie Claire Marcelle Suzanne Langlois Cockell.
Loi pour faire droit à Janina Jenny Spaiches Remeikis.
Loi pour faire droit à Ruth Sanel Kolofsky.
Loi pour faire droit à Pauline Tratenberg Goldman.
Loi pour faire droit à Molly Klau Lust.
Loi pour faire droit à Charlotte Freeman Pelletier.
Loi pour faire droit à Olive Spencer Thompson.

Loi pour faire droit à Dorothy Sanger Anderson Morris.
Loi pour faire droit à Helen Vera Cater Morgan.
Loi pour faire droit à Theresa Hynes Gnatiuk.
Loi pour faire droit à Anna Kobitowich Gordon.
Loi pour faire droit à Mary Viola Yolanda Decorato Roy, autrement connue sous le nom de Mary Viola Yolanda Decorato King.
Loi pour faire droit à Vincent John Laviolette.
Loi pour farie droit à Eileen Arthur Osborne Prescott.
Loi pour faire droit à Margaret Aziz Salhany.
Loi pour faire droit à Margaret Parker Graves.
Loi pour faire droit à Audrey Jane Clements Patterson.
Loi pour faire droit à Roland Masson.
Loi pour faire droit à Clara Doris Jacobovitch Shepherd.
Loi pour faire droit à Doris Esther Kimel Schwartz.
Loi pour faire droit à Hans (Johann) Mueller.
Loi pour faire droit à Joseph Henri Jacques Gaston Lareault.
Loi pour faire droit à Joseph Nagy.
Loi pour faire droit à Aimé Arthur Roy.
Loi pour faire droit à Sarah Juliet Montgomery Scott.
Loi pour faire droit à Mary Ethel Flood Harding.
Loi pour faire droit à Carrie Ruth Morbey Chenoy.
Loi pour faire droit à Beatrice Sylvia Aston Sutton.
Loi pour faire droit à Irene Toth Nagy.
Loi pour faire droit à Henryka Ziernicka Bogdan.
Loi pour faire droit à Mildred Ermine Bradshaw Moore.
Loi pour faire droit à Shirley William Bales.
Loi pour faire droit Marjorie Joy Hartley Tanner.
Loi pour faire droit à Thomasine Elaine Mansfield Black.
Loi pour faire droit à Patricia Mary Kearney Hollett.
Loi pour faire droit à Margot Fairbanks Duff Pratt.
Loi pour faire droit à Marguerite Rita Stevenson LaFerme.
Loi pour faire droit à James Alexander Dougherty.
Loi pour faire droit à Morris Fishman.
Loi pour faire droit à Yvon Perras.
Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Purves Jones.
Loi pour faire droit à Marjorie Euretta Adams Mattinson.
Loi pour faire droit à Myrtle Norma Epps Stewart.
Loi pour faire droit à Joseph Alexandre Hyppolit McLish.
Loi pour faire droit à Taschereau Pierre Charles Joseph Rodier.
Loi pour faire droit à Berniece Gertrude Doran.
Loi pour faire droit à Florence Mildred Fine Crelinsten.
Loi pour faire droit à Gerard Richer.
Loi pour faire droit à Thomas John Rivet.
Loi pour faire droit à Dorina Perelroizen Wallerstein, autrement connue sous le nom de Dorina Perlraizen Wallerstein.
Loi pour faire droit à Gabriele Laure Josephine Girard Steinbach.
Loi pour faire droit à Reine Cesarine Berthe Leborgne Deyglun.
Loi pour faire droit à Hanus Braun, autrement connu sous le nom de John Browne.
Loi pour faire droit à Hazel Loisette Robinson Darby.
Loi pour faire droit à Pearle Elizabeth McLeod Martin.
Loi pour faire droit à Susan Klamka Migicovsky.
Loi pour faire droit à Olive Margaret Searle Pfeffer.
Loi pour faire droit à Alfred Roger Holder.
Loi pour faire droit à Joseph Willie Brais.

Loi pour faire droit à Gladys Ola Taylor McLellan.
Loi pour faire droit à Freda Smolar Brown.
Loi pour faire droit à Marguerita Downie Couture.
Loi pour faire droit à Howard Douglas Wardle.
Loi pour faire droit à Rose Brownstien Lazarus.
Loi pour faire droit à Rebecca Bowman LeFloch.
Loi pour faire droit à John Stewart Hannah.
Loi pour faire droit à Harold Speevak.
Loi pour faire droit à Rita Rabinovitch Abrams.
Loi pour faire droit à Marcel Roland Veilleux.
Loi pour faire droit à Mary Gordon Wilson LaForest.
Loi pour faire droit à Lionel Jobin.
Loi pour faire droit à Mildred Hannah Earle.
Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.
Loi constituant en corporation *Merit Insurance Company*.
Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".
Loi constituant en corporation "Mid-Continent Pipelines Limited".
Loi sur la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil.
Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
Loi modifiant le Tarif des douanes.
Loi modifiant la Loi sur les Indiens.
Loi modifiant la Loi sur les postes.
Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence.
Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.
Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord.
Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.
Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.
Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries.
Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques.
Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne.
Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.
Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques.
Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.
Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes.
Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon.
Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934.
Loi concernant les forces canadiennes.
Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938.
Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale.
Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.
Loi concernant les associations coopératives de crédit.
Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1953, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Loi portant exécution d'une Convention entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan.

Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936).

Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion.

Loi constituant en corporation "Canadian Co-operative Credit Society Limited".

Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général sanctionne ces Bills".

L'honorable Président de la Chambre des communes alors adresse la parole à l'honorable Député du Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le Bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954."

"Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill'.

Le Greffier ayant donné lecture du titre de ce Bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce Bill a reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill".

Après quoi il a plu à l'honorable Député du Gouverneur général de clore la Septième Session du Vingt et unième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La session qui est sur le point de se terminer sera, prévoit-on, la dernière session de la vingt et unième législature.

Au cours de la présente législature, le Commonwealth et le monde ont été attristés par la mort d'un grand roi.

Le loyalisme et le dévouement affectueux de la population du Canada sont déjà acquis à notre jeune Reine, de même que notre attachement profond à la Couronne. Les représentants de notre pays s'embarqueront dans quelques jours pour aller manifester ces sentiments au cours des cérémonies du Couronnement. Le Jour du Couronnement sera l'occasion d'une allégresse universelle au Canada et par tout le Commonwealth. Au cours de la présente session, vous avez édicté une mesure législative tendant à confirmer la modification à la désignation et aux titres royaux approuvée à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres, en décembre dernier.

Depuis l'élection de la présente législature, il y a quatre ans, nous avons été témoins de nombreux changements importants dans notre propre pays et dans le monde.

Pour la première fois, la Couronne est représentée au Canada par l'un des sujets canadiens de la Souveraine.

La présente législature a été la première à compter des députés de la nouvelle province de Terre-Neuve. Il y a quatre ans, l'œuvre des Pères de la Confédération se complétait et tous les Canadiens se réjouissent du succès de l'Union ainsi que du magnifique apport de la population de Terre-Neuve à la vie de la nation.

Une des premières réalisations de la présente législature a été de revêtir la Cour suprême du Canada de la compétence voulue pour en faire le tribunal de dernière instance de la nation canadienne.

La présente législature aura été la première à posséder le pouvoir de modifier la Constitution du Canada, ici au Canada, quant aux questions qui sont exclusivement, d'intérêt fédéral et, au cours de la dernière session, elle a exercé ce pouvoir pour prévoir le changement des règles régissant le remaniement de la représentation à la Chambre des communes.

Vous avez pourvu à la représentation distincte, au Parlement, du district de Mackenzie, des Territoires du Nord-Ouest; à l'élection de membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et à l'augmentation du nombre des représentants élus, au sein du Conseil du Yukon.

Des garanties spéciales, sur le plan constitutionnel, ont été prévues en vue d'assurer la tenue d'élections fédérales générales dans les délais prescrits par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il y a trois ans, le Parlement sanctionnait la participation du Canada à l'action militaire entreprise par les Nations Unies en Corée en vue d'y repousser l'agression communiste. Depuis ce temps, les forces canadiennes participent

à l'effort collectif visant à enrayer l'agression et à rétablir la paix dans ce malheureux pays. Si on excepte les Sud-Coréens eux-mêmes, nos troupes forment le troisième par ordre d'importance de tous les contingents qui constituent l'effectif global des Nations Unies en Corée. Fidèles à nos plus belles traditions, elles ont combattu avec éclat et bravoure. Tous les Canadiens reconnaissent l'ampleur du sacrifice de ceux qui se battent pour l'amour de la paix en vue de servir la cause des Nations Unies et tous ont partagé l'anxiété de leurs familles.

On a réalisé, pour une large part, l'objectif militaire de l'intervention des Nations Unies en Corée. Ayant enrayé l'agression, les Nations Unies se sont efforcées par tous les moyens d'obtenir un armistice honorable afin de mettre fin aux combats. Quoiqu'on n'ait pas encore résolu le problème, nous nous réjouissons des mesures qui ont été prises pour ramener les prisonniers malades ou blessés et nous espérons que la reprise des négociations à Panmunjom en vue d'un armistice sera le prélude de la paix pour laquelle prie le monde entier.

A l'égard de la Corée, tout comme dans d'autres questions, nous avons en tout temps été disposés à étudier toute proposition sincère visant à cette fin, car une paix réelle est notre unique objectif. Cependant, on doit nous convaincre, par des gestes aussi bien que par des paroles, qu'on désire véritablement voir régner une paix permanente et durable, avant que nous jugions prudent ou sûr de ralentir le rythme des préparatifs qui doivent nous assurer la force nécessaire pour prévenir l'agression.

Nous avons compté sur les Nations Unies non seulement comme instrument de sécurité collective, mais aussi comme moyen d'accroître le bien-être des humains. Grâce à ses programmes d'aide technique aux pays insuffisamment développés auxquels le Canada a participé pour une large part, des mesures s'appliquant à des régions de plus en plus vastes ont été prises pour relever les niveaux de production mondiale, pour extirper ou diminuer la maladie ou l'analphabétisme, ainsi que la faim. Les initiatives auxquelles nous avons contribué en participant au plan de Colombo, qui a constitué une démonstration utile de collaboration pratique au sein du Commonwealth actuel, se rattachent étroitement à notre participation aux efforts des Nations Unies dans le domaine de la collaboration technique, économique et sociale.

Le Traité de l'Atlantique-Nord a été en vigueur pendant toute la durée de la présente législature. Cette alliance des États atlantiques s'est révélée utile comme moyen d'atténuer les dangers d'agression en Europe grâce à la constitution de forces militaires intégrées pour préserver la paix.

Notre pays s'est acquitté promptement des obligations qu'il a contractées aux termes de cette alliance. Une formation de l'armée canadienne fait actuellement partie des forces intégrées, en Europe. On achève en ce moment la constitution de la division aérienne du Corps d'aviation royal canadien. L'importance de nos forces navales s'accroît sans cesse. Nous avons, grâce à l'aide mutuelle, contribué d'une manière sensible à la puissance militaire de nos alliés européens.

En très étroite collaboration avec les États-Unis, nous nous sommes préoccupés de la défense du continent nord-américain lui-même. Nous nous occupons activement, à l'heure actuelle, de la mise à exécution de plans conjoints, destinés à parer à toute attaque jugée possible à l'échelle présentement envisagée par les conseillers militaires de nos deux pays.

D'autres mesures importantes visant à la paix mondiale ont été prises durant cette période. L'état de guerre avec l'Allemagne a pris fin en 1951 par suite d'une proclamation. Depuis lors, le Canada a appuyé l'association de la République fédérale allemande, en vue de la défense commune, au sein de la Communauté européenne de défense et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le traité de paix avec le Japon, également signé en 1951, a permis la reprise des relations diplomatiques normales avec ce pays.

Après le début des hostilités en Corée, mes ministres ont recommandé, non sans répugnance, l'adoption d'une mesure tendant à conférer au gouverneur en conseil, pendant un an, certains pouvoirs qui pourraient être nécessaires en vue de faire face à tout état de crise imprévu. Cette mesure réserve expressément au Parlement le contrôle des dépenses et exclut expressément tout pouvoir arbitraire d'arrêter, de détenir, d'exclure ou d'expulser toute personne, ou de censurer, contrôler ou supprimer les publications et les écrits; elle renferme des dispositions prévoyant l'examen par le Parlement de la façon dont le gouverneur en conseil exerce ces pouvoirs d'urgence. Les hostilités s'étant poursuivies en Corée, cette mesure d'urgence a dû être prorogée d'année en année.

La charte des anciens combattants a fait l'objet d'un examen constant et on a, de temps à autre, modifié les lois pertinentes. On a relevé sensiblement le barème des pensions destinées aux ex-militaires invalides, aux veuves d'anciens combattants et à leurs ayants droit. On a également augmenté les allocations aux anciens combattants. Au cours de la présente session, vous avez approuvé une mesure destinée à fournir plus de moyens de s'instruire aux enfants dont le père est décédé par suite de son service militaire.

L'ensemble des échanges commerciaux du Canada avec les autres pays a atteint un niveau sans précédent. La suppression du contrôle du change étranger et le niveau élevé du dollar canadien ont démontré la solidité fondamentale de notre économie nationale.

Par une participation active à des négociations commerciales plurilatérales et par tous les autres moyens possibles, mes ministres ont cherché à contribuer de façon efficace à la suppression des obstacles à la liberté des échanges commerciaux dans le monde.

Les placements productifs se sont accrus d'année en année. L'inflation a été maîtrisée. La dette nationale a été réduite chaque année, ce qui a entraîné la réduction cumulative du poids mort que représente le service de cette dette.

La production et le revenu national ont augmenté dans une telle mesure d'année en année qu'il a été possible de faire les frais de l'accroissement considérable de notre effort de défense et, en même temps, de réduire sensiblement le taux des impôts.

Mes ministres se sont préoccupés de favoriser la mise en valeur du pays en conformité de lignes de conduite conçues en vue d'assurer aux divers secteurs de l'économie canadienne leur juste part du revenu national.

La production agricole et le revenu des cultivateurs se sont maintenus à des niveaux élevés, malgré certains ajustements inévitables. Afin d'aider à amoindrir le contre-coup des fluctuations des prix, on a eu efficacement recours à la législation sur le soutien des prix. Les prix minimums et l'intervention de l'État sur une grande échelle étaient essentiels pour empêcher qu'on n'ait, dans toutes les parties du Canada, à souffrir grandement de l'interdiction

imposée par les États-Unis à l'égard de l'importation de la viande et des bestiaux canadiens à la suite de l'épizootie de fièvre aphteuse qui a sévi l'an dernier dans la province de la Saskatchewan.

Au cours de la présente session, vous avez approuvé la participation du Canada à un nouvel accord international sur le blé et vous avez prorogé l'existence de la Commission canadienne du blé.

Le programme à longue échéance d'aide fédérale en vue de la modernisation de notre industrie de la pêche a réalisé de grands progrès.

La convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-Nord a été approuvée, ainsi que le renouvellement du traité concernant le flétan. Des dispositions ont été prises en vue d'assurer les bateaux et certains agrès des pêcheurs.

L'embauchage s'est maintenu à un niveau élevé durant la période d'existence de la présente législature. On a étendu la portée de la loi sur l'assurance-chômage, augmenté les prestations payables et prévu le versement de prestations supplémentaires au cours des mois d'hiver. Au cours de la présente session, vous avez approuvé le versement de prestations aux ouvriers assurés qui, tout en étant en chômage et ayant droit à des prestations, deviennent incapables de travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Bien que le Parlement ait dû intervenir pour régler un différend entre les exploitants et les employés de nos chemins de fer en 1950, la modération et le bon sens des deux parties ont permis d'éviter, cette année, une grève semblable qui menaçait d'éclater. Des relations remarquablement bonnes entre ouvriers et patrons, dans l'industrie en général, se sont maintenues durant l'ensemble de la période.

On a pris des dispositions en vue d'insérer, dans tous les contrats accordés par le gouvernement fédéral, des clauses interdisant toute distinction injuste, de la part de l'entrepreneur, contre toute personne en matière d'emploi pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Au cours de la présente session, vous avez approuvé un projet de loi établissant des dispositions semblables à l'égard de l'emploi relatif ou se rattachant à des travaux, entreprises ou affaires qui relèvent de l'autorité législative du Parlement du Canada.

La présente législature a complètement revisé la loi sur les Indiens, prévoyant, entre autres choses, pour les Indiens qui le désirent, le plein droit de suffrage. La loi de l'immigration a aussi été complètement revisée et des améliorations sensibles ont été apportées à la loi sur la citoyenneté canadienne. Un grand nombre d'immigrants sont venus au Canada pour y établir leurs foyers et participer à la mise en valeur du pays.

Vous avez, de temps à autre, apporté des modifications importantes à la loi nationale sur l'habitation; les multiples dispositions de notre loi nationale ont permis d'assurer une vaste expansion dans le domaine de la construction d'habitations.

La sécurité sociale a fait un grand pas lorsque le Parlement a édicté une mesure prévoyant le versement d'une pension, de plein droit et sans évaluation des ressources, à tous les Canadiens, qui, ayant atteint l'âge de soixante-dix ans, remplissent les conditions de résidence; il y a eu aussi les mesures complémentaires prévoyant la collaboration avec les provinces en vue de venir en aide aux personnes nécessiteuses âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans.

Au cours de la présente session, vous avez élargi le programme national de santé inauguré en 1948 et grâce auquel on a pu donner une expansion considérable aux services de santé et d'hospitalisation dans tout le Canada. Les nouvelles subventions que vous avez prévues à l'égard du service d'hygiène maternelle et infantile, en vue du rétablissement médical et de l'accroissement des services de radiologie et de laboratoire assureront de nouveaux moyens d'améliorer la santé dans toutes les régions du Canada, ranimeront les espoirs des invalides et protégeront davantage la santé des mères et des enfants canadiens.

La Commission des pénitenciers a apporté à l'administration de nos institutions pénales d'importantes réformes qui ont donné des résultats satisfaisants et prometteurs.

La législature actuelle a également édicté une loi prévoyant l'aménagement de la route transcanadienne en collaboration avec les gouvernements des provinces.

Pour aider à la mise en valeur du pays, vous avez également autorisé les chemins de fer Nationaux du Canada à aménager un embranchement depuis Sherridon jusqu'à Lynn-Lake dans la province du Manitoba et un autre entre Terrace et Kitimat dans la province de la Colombie-Britannique; vous avez également prévu l'aide fédérale au chemin de fer *Pacific Great Eastern* en vue du prolongement de la ligne jusqu'à Prince-George. Vous avez approuvé un certain nombre de recommandations formulées par la Commission royale d'enquête sur les transports, y compris une disposition prévoyant l'entretien, aux frais de la nation, du tronçon ferroviaire qui, dans le nord de l'Ontario, relie l'Est et l'Ouest du Canada; vous avez aussi approuvé la mesure prévoyant une nouvelle capitalisation des chemins de fer Nationaux du Canada.

Vous avez pourvu à la construction de la jetée de Canso actuellement en voie d'exécution, ainsi qu'aux services de transbordement de Sydney-Nord à Port-aux-Basques et à l'aménagement d'un terminus à ce port; vous avez pourvu également à un nouveau service de transbordement entre Yarmouth (Nouvelle-Écosse) et Bar-Harbor (Maine).

Vous avez assuré des fonds en vue de certaines améliorations au port de Vancouver, d'études techniques intéressant ce port et d'autres améliorations possibles à la navigation sur le littoral du Pacifique.

Vous avez autorisé la création d'une société qui sera connue sous le nom d'"Administration de la voie maritime du Saint-Laurent" et qui sera chargée d'aménager, d'exploiter et d'entretenir, soit seule soit en collaboration avec les États-Unis, une voie d'eau profonde entre Montréal et le lac Érié.

Vous avez également approuvé l'accord conclu avec le gouvernement de l'Ontario en vue de permettre à cette province d'exploiter, en collaboration avec un organisme approprié des États-Unis, les ressources hydro-électriques de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. Le projet relatif à l'énergie a été approuvé par la Commission mixte internationale; les travaux concernant la voie maritime et l'entreprise d'exploitation de l'énergie pourront commencer dès qu'un organisme aura été autorisé, aux États-Unis, à collaborer à la mise en valeur de l'énergie.

Vous avez approuvé le traité concernant le détournement des eaux du Niagara conclu entre les États-Unis et le Canada, traité qui prévoit les mesures appropriées destinées à sauvegarder la beauté naturelle des grandes chutes et à

permettre de détourner de la rivière Niagara, de façon permanente, une quantité supplémentaire d'eau aux fins de production d'énergie hydro-électrique et l'entreprise est déjà en voie de réalisation.

Vous avez adopté des mesures en vue d'étendre l'utilisation, à des fins industrielles et scientifiques, de l'énergie atomique grâce à une nouvelle société de la Couronne appelée *Atomic Energy of Canada, Limited.*

Vous avez adopté une mesure législative prévoyant la collaboration fédérale avec les gouvernements provinciaux à la conservation de nos ressources forestières et hydrauliques.

Pour sauvegarder l'existence d'un certain nombre de collectivités importantes, vous avez aussi prévu l'aide nécessaire pour assurer l'exploitation ininterrompue de certaines mines d'or et de certaines mines de charbon.

Vous avez pris les dispositions nécessaires pour donner suite au programme national de télévision dont l'objectif est de mettre la télévision à la portée du plus grand nombre possible de personnes au pays, grâce à la collaboration de la Société Radio-Canada et de postes privés, et pour assurer un caractère suffisamment canadien aux émissions télévisées.

Vous avez également pourvu au financement de la radiodiffusion sonore et de la télévision sans droits de permis à l'égard des postes récepteurs.

Vous avez approuvé une mesure en vue de définir plus clairement les fonctions de l'Office national du film et d'en simplifier les rouages administratifs.

Vous avez approuvé la création d'une bibliothèque nationale, dont l'emplacement a été choisi et dont les plans sont en voie de préparation.

Vous avez revisé la loi de la Galerie nationale et accru le nombre des membres du Conseil des administrateurs. Vous avez aussi pourvu au versement de subventions aux universités et aux institutions équivalentes d'enseignements supérieur reconnues et approuvées par les autorités provinciales.

Vous avez placé la Commission des lieux et monuments historiques sur une base statutaire, vous en avez favorisé l'activité et vous avez pourvu à l'érection, sur la colline du Parlement, d'un monument à la mémoire d'un ancien premier ministre du Canada, sir Robert Borden.

Vous avez établi une façon uniforme et méthodique de publier et de déposer au Parlement les règlements, décrets et ordonnances édictés par le gouverneur en conseil, les ministres de la Couronne ou autres mandataires autorisés à édicter des règlements ayant force de loi.

Vous avez renforcé la loi destinée à empêcher la formation de coalitions et la fixation des prix qui tendent à entraver le commerce.

On a adopté une mesure plaçant la Couronne, en substance, sur le même pied qu'un particulier en matière de responsabilité à l'égard d'actes commis par ses employés, du manquement au devoir afférant à la propriété ou à l'occupation de biens et à l'égard de réclamations concernant le sauvetage, et conférant en même temps aux tribunaux provinciaux une compétence parallèle à celle de la cour d'Échiquier du Canada relativement à certaines catégories de réclamations.

Vous avez pourvu au renouvellement d'ententes fiscales avec les provinces et de nouveaux accords ont été conclus avec les gouvernements de neuf provinces.

Vous avez revisé et amélioré sensiblement la législation concernant l'administration financière du gouvernement du Canada, la vérification des comptes publics et le contrôle financier des sociétés de la Couronne.

Au cours de la session actuelle, vous avez promulgué une mesure visant à réglementer les associations coopératives de crédit constituées en sociétés par le Parlement, en vue de les autoriser à faire affaire dans plus d'une province.

Vous avez approuvé des revisions de la loi de la pension du service civil, de la loi des aliments et drogues, de la loi du Yukon et de la législation sur les marques de commerce.

La loi qui a trait à la rémunération des courriers d'entreprise a été revisée.

Des modifications ont été apportées à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, la loi sur la protection des pêcheries côtières, la loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, la loi des prisons et des maisons de correction, la loi de la preuve en Canada, la loi des juges, la loi de la marine marchande du Canada, la loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, la loi sur les terres territoriales, la loi des compagnies fiduciaires et la loi des compagnies de prêt.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu à tous les services essentiels, y compris notre défense nationale et nos obligations à l'étranger.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment où le Parlement actuel termine ses travaux, je prie la divine Providence de continuer à bénir notre nation et notre Reine bien-aimée, et à nous aider à assurer une paix durable.

L'honorable Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de l'honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au mardi, 23e jour de juin prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est en conséquence prorogé au mardi 23e jour de juin prochain.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie,
Ottawa, 1953.